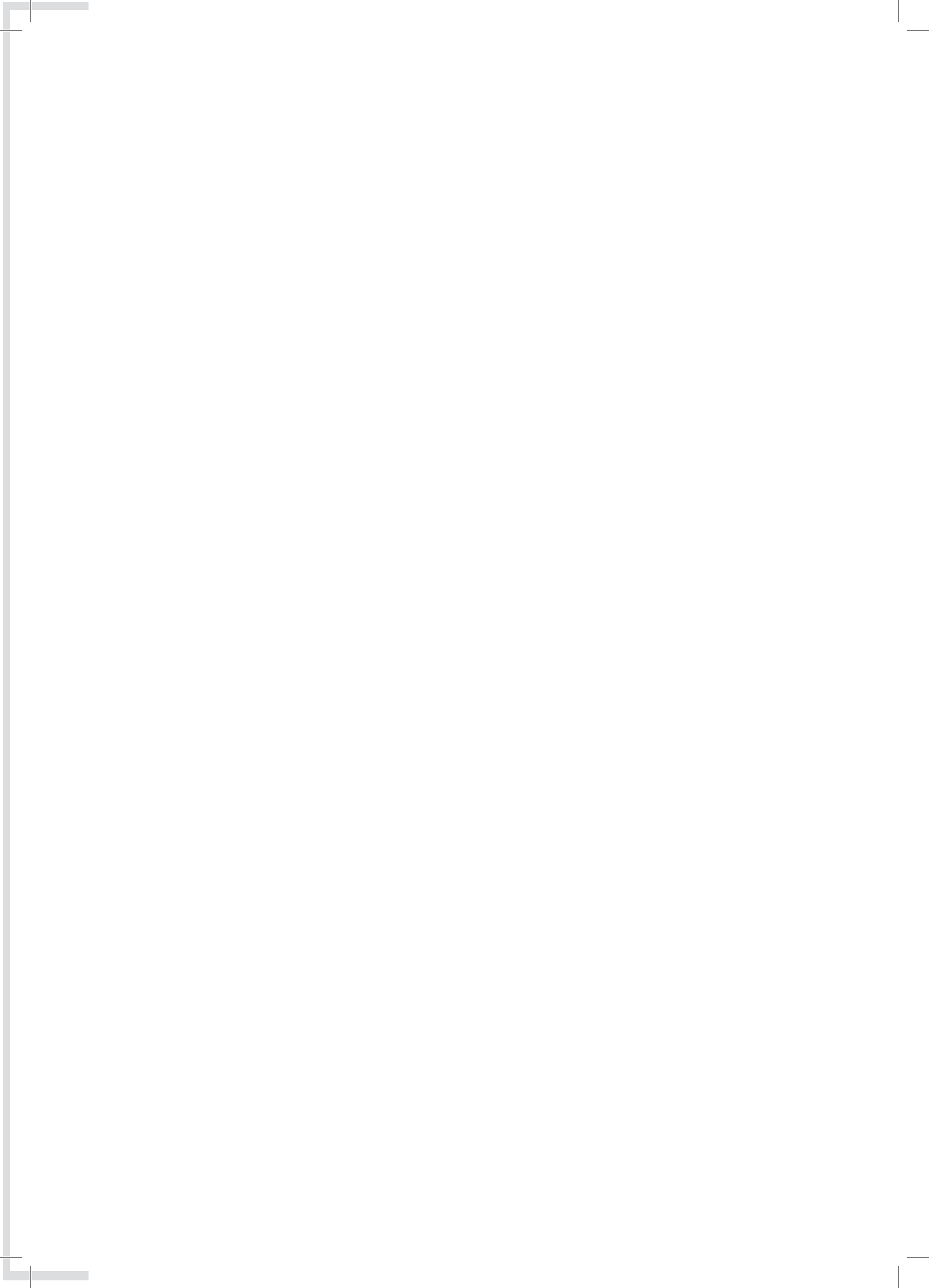


**RAPPORT DE MONITORING
DES ELECTIONS GÉNÉRALES
2020-2021**



Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
MOT DU PRÉSIDENT	11
RÉSUMÉ DU RAPPORT	12
I. DU CADRE LÉGAL RÉGISSANT LA RÉGULATION DE L'ACCÈS DES CANDIDATS ET PARTIS AUX MÉDIAS POUR LES ÉLECTIONS 2020-2021	13
II. DE LA RÉGULATION DE L'ACCÈS ÉGAL OU ÉQUITABLE DES CANDIDATS ET PARTIS AUX MÉDIAS	14
III. DU MONITORING DES MÉDIAS PUBLICS ET PRIVÉS	15
IV. PLAINTES, SAISINES ET MANQUEMENTS	19
V. LEÇONS APPRISSES	19
VI. RECOMMANDATIONS	20
INTRODUCTION	21

Première partie :

CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL

Chapitre 1: CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	25
1.1. MISSION ET ATTRIBUTIONS DU CSC	27
1.2. TEXTES RÉGLEMENTAIRES	27
Chapitre 2: DISPOSITIF OPÉRATIONNEL ET TECHNIQUE DES ÉLECTIONS 2020-2021	29
2.1. MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DU CONTRÔLE ET DU SUIVI DE L'ACCÈS DES CANDIDATS ET DES PARTIS POLITIQUES AUX MÉDIAS PUBLICS ET PRIVÉS PENDANT LA PÉRIODE DE CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS LOCALES, LÉGISLATIVES ET PRÉSIDENTIELLES 2020-2021	31
2.1.1. Composition	31
2.1.2. Attributions	32
2.1.3. Organisation	32
2.2. EDITION ET VULGARISATION DES TEXTES RÉGLEMENTANT L'ACCÈS AUX MÉDIAS EN PÉRIODE ÉLECTORALE	33
2.3. FORMATION DES MÉDIAS SUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET LA RESPONSABILITÉ DU JOURNALISTE EN PÉRIODE ÉLECTORALE.	33
2.4. FORMATION DES MEMBRES ET PERSONNEL DU CSC SUR LA GESTION DU PLURALISME ET LE MONITORING DES MÉDIAS EN PÉRIODE ÉLECTORALE	34

2.5. RENFORCEMENT DES EFFECTIFS, DES CAPACITÉS DU PERSONNEL ET DES ÉQUIPEMENTS DE MONITORING DES MÉDIAS	34
2.6. SENSIBILISATION POUR DES ÉLECTIONS APAISÉES	35
2.6.1. Hymne et Sketch pour des élections apaisées	35
2.6.2. Sensibilisation des jeunes pour des élections apaisées	35

Deuxième partie :

RÉGULATION DE L'ACCÈS AUX MÉDIAS

Chapitre 1: ENCADREMENT, PARRAINAGE ET SUIVI DE L'ACCÈS ÉGAL ET/OU ÉQUITABLE DES CANDIDATS ET PARTIS POLITIQUES AUX MÉDIAS	39
1.1. TIRAGE AU SORT	41
1.2. CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES MESSAGES ET DÉCLARATIONS	41
1.2.1. Élections régionales et municipales	42
1.2.2. Élections législatives	42
1.2.3. Élection présidentielle 1 ^{er} tour	43
1.2.4. Élection présidentielle 2 ^{ème} tour	45
1.3. ENREGISTREMENT, MONTAGE, DIFFUSION ET PUBLICATION	45
1.4. ENREGISTREMENT, MONTAGE ET DIFFUSION DES PROGRAMMES CROISÉS DES CANDIDATS	60
Chapitre 2: MONITORING DES MÉDIAS PUBLICS ET PRIVÉS	67
2.1. CADRE D'ACTION	69
2.2. MÉTHODOLOGIE	69
2.3. ELECTIONS RÉGIONALES ET MUNICIPALES DU 13 DÉCEMBRE 2020	72
2.3.1. Émissions et publications gratuites parrainées par le CSC	72
a) <i>Télé Sahel</i>	72
b) <i>Voix du Sahel</i>	74
c) <i>Presse Écrite publique (Sahel et Sahel Dimanche)</i>	80
d) <i>Médias privés</i>	81
2.3.2. Accès payants ou Publicité politique	81
a) <i>Médias publics</i>	81
b) <i>Télévisions privées</i>	81
c) <i>Radios privées</i>	82
d) <i>Presse écrite privée</i>	82
2.3.3. Tous formats d'émissions ou de publications (formats autres que ceux parrainés par le CSC)	82
a) <i>Télé sahel et Voix du Sahel</i>	82

b) <i>Télévisions privées</i>	82
c) <i>Radios publiques et privées</i>	89
2.3.4. Médias régionaux	92
2.4. ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 27 DÉCEMBRE 2020	98
2.4.1. Émissions et publications gratuites parrainées par le CSC	98
a) <i>Télé Sahel</i>	98
b) <i>Voix du Sahel</i>	101
c) <i>Presse Écrite publique (Sahel et Sahel Dimanche)</i>	104
d) <i>Médias privés</i>	104
2.4.2. Accès payants ou Publicité politique	104
a) <i>Télé Sahel</i>	104
b) <i>Voix du Sahel</i>	104
c) <i>Presse écrite publique (Sahel et Sahel Dimanche)</i>	104
d) <i>Télévisions privées</i>	104
e) <i>Radios privées</i>	105
f) <i>Presse écrite privée</i>	106
2.4.3. Tous formats d'émissions/publications	107
a) <i>Télévisions publiques et privées</i>	107
b) <i>Radios publiques et privées</i>	109
c) <i>Presse écrite publique et privée</i>	113
2.4.4. Tableau Récapitulatif des temps d'antenne accordés par les télévisions publiques et privées	113
2.4.5. Médias régionaux	122
2.5. ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 1^{ER} TOUR DU 27 DÉCEMBRE 2020	129
2.5.1. Formats gratuits	129
a) <i>Télé Sahel</i>	129
b) <i>Voix du Sahel</i>	134
c) <i>Presse Écrite publique (Le Sahel et Sahel Dimanche)</i>	142
2.5.2. Accès payants ou Publicité politique	150
a) <i>Télé Sahel</i>	150
b) <i>Voix du Sahel</i>	150
c) <i>Presse Écrite publique (Le Sahel et Sahel Dimanche)</i>	150
d) <i>Télévisions privées</i>	150
e) <i>Radios privées</i>	152
f) <i>Presse écrite privée</i>	155
2.5.3. Récapitulatif du temps d'antenne par candidat et par télévision publique et privée	155
2.5.4. Récapitulatif du temps d'antenne par candidat et par radio publique et privée	157
2.5.5. Récapitulatif des espaces par candidat et par Journal public et privé	159
2.5.6. Médias régionaux	160

2.6 ELECTION PRÉSIDENTIELLE DEUXIÈME TOUR DU 21 FÉVRIER 2021	170
2.6.1. Émissions et publications gratuites parrainées par le CSC	170
a) <i>Télé Sahel</i>	170
2.6.2. Récapitulatif des temps d'antenne des formats gratuits sur Télé Sahel, pour les 2 candidats	171
a) <i>Voix du Sahel</i>	172
b) <i>Presse Écrite Publique (Sahel et Sahel Dimanche)</i>	173
c) <i>Médias privés</i>	173
d) <i>Télévisions privées</i>	174
e) <i>Radios privées</i>	174
f) <i>Programmes croisés</i>	175
g) <i>Presse écrite privée</i>	175
2.6.3. Accès payants ou Publicité politique	175
a) <i>Télé Sahel</i>	175
b) <i>Voix du Sahel</i>	175
c) <i>Presse Écrite Publique (Sahel et Sahel Dimanche)</i>	175
d) <i>Télévisions privées</i>	175
e) <i>Radios privées</i>	176
f) <i>Presse écrite privée</i>	176
2.6.4. Tous formats d'émissions/publications	177
a) <i>Télévisions publiques et privées</i>	177
b) <i>Radios publiques et privées</i>	178
c) <i>Presse écrite publique et privée</i>	178
2.6.5. Médias régionaux	180
2.7. PLAINTES, SAISINES ET MANQUEMENTS	187
Chapitre 3: DIFFICULTÉS RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS	189
3.1. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	191
3.2. RECOMMANDATIONS	191
CONCLUSION	192

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADD	Alliance pour la Démocratie et le Développement
ADEN KARKARA	Alternance Démocratique pour l'Équité au Niger
ADN Fusaha	Alliance Démocratique pour le Niger
ADP Zumuntchi	Alliance pour la Démocratie et le Progrès
ADRP-Magnan Gobé	Alliance des Démocrates pour la Repensée Politique
ADS Na'anney Na'am	Alliance Démocratique et Sociale
AMEN-AMIN	Alliance des Mouvements pour l'Émergence du Niger
ANC-Inchi Kai	Alliance Nigérienne pour le Changement
ANDD Moubarak	Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Développement
ANDP Zaman Lahiya	Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès
ANP Ladabi	Alliance Nigérienne pour le Panafricanisme
ANP	Agence Nigérienne de Presse
APC A-Zamna Taré	Alliance Patriotique et Citoyenne
ARD Adaltchi Mutunchi	Alliance pour le Renouveau Démocratique
CAR Afaida	Comité d'Action pour la République
CDP Marhaba Bikhoum	Convergence pour la Démocratie et le Progrès
CDPS Cigaban Kassa	Convention pour la Démocratie et le Progrès Social
CDR Boukata	Congrès Démocratique et du Renouveau
CDS Rahama	Convention Démocratique et Sociale
CENI	Commission Électorale Nationale Indépendante
C-MSN Mun Sabpe Niger	Convergence Mun Sabpé Niger
CNP Taoussayin Al Ouma	Convergence Nigérienne pour le Progrès
CNR Gayya	Convention Nationale pour la République
CNRD Tchigaba	Congrès National pour le Renouveau Démocratique
CONIR Himma	Convention Nigérienne pour la République
CPC Karamah	Convergence des Patriotes pour le Changement
CPNP Africawa	Congrès des Patriotes Nigériens pour la Panafricanisme
CPR Ingachi	Congrès pour la République
CRD Wadata	Convergence pour le Renouveau Démocratique
CRDD Diyauci	Congrès pour la République, la Démocratie et le Développement
CRDN Zamani	Conseil Révolutionnaire pour la Démocratie Nouvelle
CRPD Sulhu	Conseil Républicain pour le Progrès et la Démocratie
CSC	Conseil Supérieur de la Communication
CUDP Baban Gandu	Citoyens Unis pour la Démocratie et le Progrès
DARAJA	Daraja
DITA	Direction des Infrastructures Techniques et des Autorisations
DITIC	Direction de l'informatique et des Technologies de l'Information et de la Communication
DPDP	Direction du Pluralisme, de la Déontologie et de la Publicité
EISA	Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique
FANN Kama Kanka	Front d'Actions pour un Niger Nouveau
FPJD Ihsan	Front Patriotique pour la Justice et le Développement
FPN Shamssiyya	Front Populaire Nigérien (Le Sahel Levant)
FPR Guinin Kassa	Front Patriotique pour le Renouveau

LRD Jimiri	Le Renouveau Démocratique
MCC Arziki	Mouvement Citoyen pour le Changement
MCD Jarumin Talakkawa	Mouvement Citoyen pour le Développement
MCR Hickima	Mouvements des Comités Révolutionnaires
MCRR Gaudia	Mouvement Citoyen pour une Réforme Républicaine
MDC Yarda	Mouvement pour la Démocratie et le Changement
MDDP Gamoua	Mouvement Démocratique pour le Développement et la Paix
MDND Kokari	Mouvement pour la Démocratie Nigérienne et le Développement
MDP Alkawali	Mouvement pour le Développement et le Panafricanisme
MDR Tarna	Mouvement Démocratique pour le Renouveau
MDRP Rayuwa	Mouvement Démocratique pour la République et le Progrès
MDRPP	Mouvement Démocratique et Révolutionnaire pour le Pouvoir du Peuple
MJDD Inchi	Mouvement pour la Justice, la Démocratie et le Développement
MJDM/SP	Mouvement des Jeunes Démocrates Modernes pour la Sauvegarde du Pays
MNCPS Safina	Mouvement Nigérien pour le Changement et le Progrès Social
MNDC	Mouvement National pour la Démocratie et le Changement
MNDD Tagouwa	Mouvement National pour la Démocratie et le Changement
MNSD Nassara	Mouvement National pour la Société de Développement
MODDEL Ma'aykata	Mouvement Démocratique pour le Développement et la Défense des Libertés
MODEN/FA Lumana Africa	Mouvement Démocratique Nigérien pour une Fédération Africaine
MOPAD Gamzaki	Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement
MPA Boukassa	Mouvement Progressiste Africain
MPC Wangari	Mouvement Patriotique pour le Changement
MPDP Bichara	Mouvement Populaire pour la Démocratie et le Progrès
MPJD Hasken Wata	Mouvement Populaire pour la Justice le Développement
MPN Kishin Kassa	Mouvement Patriotique Nigérien
MPP Mu na Taré	Mouvement du Peuple pour le Progrès
MPR Jamhuriya	Mouvement Patriotique pour la République
MPS Magama	Mouvement Patriotique du Salut
MPSP Haské	Mouvement Patriotique pour la Solidarité et le Progrès
MRN Niyya	Mouvement pour la Renaissance du Niger
MRSZD Zaroumtchi	Mouvement Républicain pour la Solidarité et le Développement
MSD Kaoussara	Mouvement Socialiste Démocratique
MSRD Damana	Mouvement Socio-Révolutionnaire pour la Démocratie
NGN Halal	La Nouvelle Génération pour le Niger
ONEP	Office National d'Édition et de Presse
ORDN Tarmamoua	Organisation Révolutionnaire pour la Démocratie Nouvelle
ORTN	Office de Radiodiffusion et Télévision du Niger
PCP Chawara	Parti pour la Concertation et la Paix
PDP Annour	Parti Démocratique du Peuple
PDR Mahiba	Parti pour le Renouveau Démocratique
PDS Wafakaye Jituwa	Parti Démocratique et Social
PER Kama Juna	Parti pour l'Émergence de la République
PJD Hakika	Parti pour la Justice et le Développement
PJEN Jan Hula	Parti des Jeunes Énergétiques du Niger
PJP Génération Doubara	Paix, Justice, Progrès

PLD Haut Niveau	Parti Libéral Démocrate Haut Niveau
PLU Jam'iya	Parti de Libération et de l'Unité
PMT Albarka	Parti des Masses pour le Travail
PNA Al'Ouma	Parti Nigérien pour l'Autogestion
PNC Mu lura	Parti Nigérien pour le Changement
PND Awewaya	Parti Nigérien pour la Démocratie
PNDC Hazaka Wajibi	Parti Nigérien pour la Démocratie et la Citoyenneté
PNDD Nazari Lassabou	Parti Nigérien pour la Démocratie et le Développement
PNDP Dadin Kowa	Parti Nigérien pour la Démocratie et le Progrès
PNDS Tarayya	Parti Nigérien pour le Progrès et le Socialisme
PNPD Akal-kassa	Parti Nigérien pour la Paix et le Développement
PNRD Al-fidjir	Parti Nigérien pour le Renforcement de la Démocratie
PNSR Garkua	Parti Nigérien pour le Socialisme et la Réconciliation
PPaN Ifrikiya	Parti Panafricain Nigérien
PPE INUA	Parti pour le Progrès et l'Écologie
PPN RDA	Parti Progressiste Nigérien/Rassemblement Démocratique Africain
PPNU Sawyi	Parti du Progrès pour un Niger Uni
PRDD Tashin Kassa	Parti Républicain pour la Démocratie et le Développement
PRPLN Nakowa	Parti Républicain Pour les Libertés et le Progrès du Niger
PS Imani	Parti Socialiste IMANI
PSD Bassira	Parti Social-Démocrate
PSDN Alheri	Parti Social-Démocrate Nigérien
PSDR Kulawa	Parti Socialiste pour la Démocratie et le Renouveau
PSP Mahimma	Parti Solidaire du Peuple
PTN Sayee Sa'a	Parti Travailleuse Nigérien
PUND Salama	Parti pour l'Union Nationale et la Démocratie
PUSD Lokatchi	Parti pour l'Unité, la Solidarité et le Développement
RaCCINN Hadin Kay	Rassemblement des Citoyens pour un Niger Nouveau
RANA'A	Rassemblement National Africain
RCPR As Salam	Rassemblement des Citoyens Pour la République
RD Tchétou Kassa	Rassemblement des Démocrates
RDCN Bil Adam	Rassemblement des Démocrates Nigériens pour le Changement
RDDN Yalwa	Rassemblement Démocratique pour le Développement du Niger
RDP JAMA'A	Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès
RDPD Dalili	Rassemblement des Forces pour le Développement
RDR Tchanji	Renouveau Démocratique et Républicain
RDS Dawkaka	Rassemblement Socialiste Démocratique
RNDP Anneima Bani Zoumbou	Rassemblement Nigérien pour la Démocratie et la Paix
RPD Bazara	Rassemblement des Patriotes pour le Développement
RPDN Lakalkanaye	Rassemblement du Peuple Démocratique du Niger
RPP Farilla	Rassemblement pour la Paix et le Progrès
RPR Niger	Rassemblement Populaire pour le Renouveau
RSD Gaskiya	Rassemblement Social-Démocrate
RSP A'Adili	Rédemption pour le Salut de la République
RSV Ni'lma	Rassemblement pour un Sahel Vert
RTT	Radio Télévision Ténére

RUDD Zumua	Rassemblement pour l'Unité, la Démocratie et le Développement
SDR Sabuwa	Synergie des Démocrates pour la République
UDFP Sawaba	Union des Forces Populaires pour la Démocratie et le Progrès
UDP Amintchi	Union pour la Démocratie et le Progrès
UDPP Mujaddadi	Union Démocratique pour la Paix et le Progrès
UDPS Amana	Union pour la Démocratie et le Progrès Social
UDR Tabbat	Union pour la Démocratie et la République
UDSN Talaka Le Bâtitseur	Union des Socialistes Nigériens
UDSR Martaba	Union Démocratique et Socialiste du Renouveau
UNC Goni	Union Nationale pour le Changement
UNDR (EIN DAGA)	Union Nationale pour la Démocratie et la République
UNI	Union des Nigériens Indépendants
UPRD Kandé Gomni	Union pour le Renouveau Démocratique
UPDP Chamouwa	Union des Patriotes Nigériens pour le Progrès
UPNP Afouwa	Union des Patriotes Nigériens pour le Progrès
UPR PF	Union pour la République – Le Port Flambeau
URS Guimshiqi/Bongérey	Union pour la Refondation et le Salut

MOT DU PRÉSIDENT

Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), autorité administrative indépendante chargée de la régulation des médias et de la communication a inscrit, dans son programme pour les élections générales 2020-2021, la régulation de l'accès égal et/ ou équitable des candidats et des partis politiques en compétition, le suivi dudit accès par le monitoring des médias en période électorale et la publication d'un rapport général sur le suivi et le contrôle des médias au cours des campagnes pour les élections municipales et régionales du 13 décembre 2020, les élections législatives couplées à l'élection présidentielle 1er tour du 27 décembre 2020 et la présidentielle 2ème tour du 21 février 2021.

La régulation, le suivi et le contrôle de l'accès des compétiteurs aux médias au cours des campagnes sont un indicateur de transparence et de crédibilité du processus électoral. Le CSC a pris les dispositions nécessaires pour veiller, entre autres, au respect de la loi et des principes fondamentaux qui garantissent les droits à l'information et d'accès des citoyens et usagers des médias, l'accès égal et/ou équitable aux médias des candidats et partis politiques engagés dans les élections, le pluralisme d'opinion, le respect par les médias des règles d'éthique et de déontologie de leur profession, la préservation de la paix sociale et la cohésion nationale.

Ce travail, réalisé sur les médias audiovisuels et écrits conformément au champ de régulation conféré par la législation au CSC, a été sanctionné par des résultats qui donnent des tendances importantes sur les temps d'antenne accordés par les médias aux candidats et partis politiques.

Au titre des enseignements résultant de l'ensemble des activités, il est important de noter que le parrainage, par le CSC, de formats d'émissions mises gratuitement à la disposition des parties en compétition pour la diffusion de leurs Messages de campagne dans les médias audiovisuels et écrits a été décisif, et leur a permis de communiquer aux électeurs sur une base équitable et égalitaire, selon les scrutins.

Un autre enseignement de ces élections est la part prise par les réseaux sociaux, dans l'information sur les processus politiques en général et électoraux en particulier, avec comme conséquence la publication et diffusion de fausses informations et discours de haine.

Le travail de régulation réalisé par le Conseil et ses équipes a été sanctionné par des recommandations pertinentes, qui aideront les décideurs à améliorer le cadre législatif pour le renforcement du processus électoral, et plus généralement de la Démocratie et de l'Etat de droit.

Le CSC a pu mettre en œuvre son programme électoral grâce à l'appui financier du Gouvernement du Niger, de l'Union Européenne dans le cadre du Projet d'appui à la CENI et au CSC pour les élections 2020-2021 mis en œuvre par l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA), ainsi que l'investissement des Conseillers membres du CSC et du Personnel Administratif et Technique, auxquels j'exprime toute ma gratitude.

Je voudrais saisir l'occasion pour remercier le Gouvernement du Niger, l'Union Européenne (UE), l'EISA, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Canal France International (CFI) et la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) pour leur appui et contribution dans le renforcement des capacités du CSC, des médias, des acteurs politiques et des organisations de la société civile, dans le cadre du processus électoral 2020-2021.

Le Président

Dr SANI KABIR

RÉSUMÉ DU RAPPORT

Créé par l'article 156 de la Constitution du 25 novembre 2010, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) est une autorité administrative indépendante, chargée de la régulation du secteur de la communication.

À ce titre, il veille au respect, entre autres, de l'accès équitable et effectif des citoyens, des associations et des partis politiques aux moyens publics d'information et de communication, à la pluralité d'opinion dans les médias publics et privés. Le CSC a également pour mission, en période électorale plus particulièrement, de garantir l'accès égal et/ou équitable des candidats et des partis politiques aux médias publics et privés.

C'est en droite ligne de ces dispositions que le Conseil a inscrit, dans son programme pour les élections générales 2020-2021, la régulation de l'accès égal et/ou équitable des candidats et des partis politiques en compétition et le suivi dudit accès par le monitoring des médias au cours des campagnes électorales pour les élections municipales et régionales du 13 décembre 2020, les élections législatives couplées à l'élection présidentielle 1er tour du 27 décembre 2020 et la présidentielle 2ème tour du 21 février 2021.

Le CSC et ses équipes techniques, administratives et opérationnelles n'ont ménagé aucun effort pour assurer la mission de régulation. Au moins 150 personnes ont été mobilisées tant à Niamey que dans les régions pour la régulation et le monitoring de l'accès des 93 partis et listes en compétition pour les élections locales, 83 partis politiques pour les législatives, 30 candidats pour le 1^{er} tour de la présidentielle et 2 pour le 2^{ème} tour de la présidentielle.

Plusieurs activités ont été mises en œuvre à cet effet. Le CSC a organisé des concertations avec les partis politiques et les responsables et organisations de médias, et par la suite adopté huit (8) décisions réglementant l'accès aux médias en période électorale. Les règles du jeu, des conditions et modalités ont été expliquées à l'avance aux candidats et partis, par une large vulgarisation à Niamey et dans sept (7) régions.

Le Conseil a mis en place un groupe de travail pour le contrôle de conformité des Messages de campagnes avec les dispositions réglementaires, la surveillance de l'effectivité de l'accès aux médias.

Les équipements du CSC en matière de monitoring des médias ont été renforcés, de même que les capacités des Conseillers et personnels techniques du CSC, ainsi que des journalistes.

Toutes ces activités ont été mises en œuvre avec pour objectif de contribuer à l'organisation d'élections transparentes, crédibles, inclusives et dans un climat politique et social apaisé.

Le CSC a bénéficié de l'appui financier de l'Etat du Niger, de l'Union Européenne (UE), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de Canal France International (CFI) et de l'appui technique de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA).

Ce résumé exécutif rend compte succinctement des résultats principaux de l'ensemble du travail de régulation.

I. DU CADRE LÉGAL RÉGISSANT LA RÉGULATION DE L'ACCÈS DES CANDIDATS ET PARTIS AUX MÉDIAS POUR LES ÉLECTIONS 2020-2021.

Le CSC a adopté et vulgarisé huit (8) décisions en vue de régler l'accès aux médias publics et privés des acteurs et partis politiques, pendant les campagnes électorales pour les élections générales et locales de 2020-2021. Ce sont :

- La Décision n°0032/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des Messages et déclarations des candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Premier Tour du 27 décembre 2020 ;
- La Décision n°0033/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des Messages et déclarations des candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Deuxième Tour du 21 février 2021 ;
- La Décision N°0034/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Premier Tour du 27 décembre 2020 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés ;
- La Décision N°0035/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Deuxième Tour du 21 février 2021 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés ;
- La Décision N°0036/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des Messages et déclarations des partis politiques, groupements de partis politiques et candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour les élections législatives du 27 décembre 2020 ;
- La Décision N°0037/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour les élections législatives du 27 décembre 2020 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés ;
- La Décision N°0038/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des Messages et déclarations des partis politiques, groupements de partis politiques et candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour les élections Régionales et Municipales du 13 décembre 2020 ;
- La Décision N°0039/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour les élections Régionales et Municipales du 13 décembre 2020 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés.

Ces textes visent à :

- Assurer un traitement égal et/ou équitable des candidats et des partis politiques en compétition selon le type de scrutin ;
- Mettre des temps d'antenne et de parole gratuits dans les médias publics et privés à la disposition des candidats, partis et groupements de partis en compétition ;
- Encadrer l'utilisation de la Publicité politique payante pendant les campagnes électorales. En effet, la Publicité politique dépendant des moyens financiers des candidats et partis, le CSC a réglementé son utilisation pour garantir des compétitions inclusives. Ainsi, les décisions du Conseil prévoient que chaque parti politique ne peut payer plus de deux fois le volume de son temps gratuit octroyé par le CSC.

II. DE LA RÉGULATION DE L'ACCÈS ÉGAL OU ÉQUITABLE DES CANDIDATS ET PARTIS AUX MÉDIAS

Afin d'assurer la régulation de l'accès égal ou équitable des partis et candidats en compétition aux médias publics et privés, le CSC a mis en œuvre plusieurs activités dont :

❖ **Les tirages au sort :**

Le CSC a organisé quatre (4) séances de tirage au sort, sous la supervision d'un Huissier de justice et en présence des représentants des candidats et partis et de grands témoins, en vue de déterminer l'ordre d'enregistrement, de diffusion et de publication des Messages de campagne des candidats, partis politiques et groupements de partis politiques dans les médias.

❖ **Le parrainage d'émissions gratuites pour la diffusion des Messages de campagne des candidats et partis :**

Ces émissions gratuites sont une opportunité offerte par le CSC aux parties en compétition de communiquer leurs Messages et programmes politiques, sur une base inclusive, égalitaire ou équitable en fonction des scrutins. Avec l'appui de l'Etat du Niger et de l'Union européenne, le Conseil a sponsorisé les frais d'enregistrement, de diffusion ou publication de ces formats gratuits dans les médias publics et privés, au bénéfice de tous les candidats et partis en compétition.

Ces formats gratuits sont listés ci-dessous :

- ✓ Élections régionales et municipales
 - Messages
- ✓ Élections législatives
 - Messages
- ✓ Élection présidentielle 1^{er} tour
 - Messages, Portraits et Entretiens
- ✓ Élection présidentielle 2^{ème} tour
 - Messages, Déclarations de soutien, Portraits et Comptes rendus de Meetings

Tous les formats ont été diffusés et publiés conformément aux décisions adoptées par le CSC.

Le Conseil a par ailleurs renforcé sa communication avec les candidats et partis, à travers des consultations préalables sur les décisions et réglementations, la vulgarisation desdits textes dans 7 des 8 régions du pays, l'impression et la dissémination de 2000 exemplaires d'un guide pratique contenant ces textes, la redynamisation du site web du CSC pour l'information sur les dispositions électorales et des modalités de saisine du CSC, la création et l'animation de groupes WhatsApp pour des échanges avec les candidats et partis en compétition.

❖ **Les contrôles de conformité, les enregistrements, montages, diffusions et publications des formats d'émissions et de publications gratuites**

Les enregistrements des formats gratuits ont été réalisés dans les conditions techniques identiques pour tous les compétiteurs, dans les locaux de l'ORTN à Niamey.

Pour les formats Portraits, les candidats avaient également la possibilité de les réaliser par leurs propres soins, sous réserve de validation par le CSC.

Les programmes croisés ont été réalisés par l'ORTN dans ses locaux ou dans un lieu au choix du candidat. Dans tous les cas, les éléments réalisés sont soumis à l'examen du CSC, pour contrôle de conformité avec les lois et réglementations en vigueur, en vue de diffusion/publication subséquente dans les médias publics et privés.

Les formats et conditions d'enregistrement et publication des Messages de campagne ont été largement communiqués avant et pendant les campagnes électorales aux candidats et partis.

Pour les élections locales, 61,2% des partis politiques se sont présentés aux enregistrements des formats gratuits.

Pour les législatives, 62,6% des candidats se sont présentés aux enregistrements des formats gratuits.

Pour la présidentielle 1^{er} tour, 26 candidats sur les 30 se sont présentés aux enregistrements des Messages, 25 candidats pour les Entretiens et 27 pour les Portraits.

Pour la présidentielle 2^{ème} tour, les 2 candidats en lice ont utilisé les formats gratuits mis à leur disposition par le CSC, hormis le « Face à Face », qui a été décliné par l'une des deux parties.

De manière générale, après examen des Messages des candidats, le comité de contrôle de conformité des Messages de campagne a relevé quelques manquements aux dispositions du Code électoral et des Décisions du CSC règlementant l'accès des candidats et des partis politiques aux médias pendant les périodes de campagne électorale des différents scrutins. Il s'agit principalement des dépassements des temps impartis aux différents formats, de l'utilisation d'images de lieux et symboles officiels.

III. DU MONITORING DES MÉDIAS PUBLICS ET PRIVÉS

Pour les élections 2020-2021, l'objectif principal du monitoring des médias était de procéder à une évaluation quantitative et qualitative de l'accès des candidats et partis aux médias et d'identifier les manquements aux dispositions réglementaires.

Il s'est agi de mesurer, d'une part, le temps d'antenne (dans les médias audiovisuels), ou l'espace (dans la presse écrite), impartis aux compétiteurs dans les contenus des programmes et articles. Le monitoring a porté d'autre part sur les aspects non quantifiables tels que le respect du pluralisme politique dans l'accès aux médias ainsi que les manquements aux dispositions règlementant l'accès aux médias.

Pour l'audiovisuel, le temps d'antenne est la somme du temps de prise de parole directe de chaque candidat (temps de parole) et du temps pendant lequel le candidat est évoqué par les journalistes, militants politiques, groupes de soutien ou tout autre intervenant dans les médias. Les unités de mesure sont en heure, minute et seconde.

Pour la presse écrite, le monitoring a évalué l'espace rédactionnel accordé aux candidats dans les compte rendus ou reportages, ou pour la publication de leurs Messages de campagne. Les unités de mesure sont la page.

Au total, 68 médias ont été monitorés à Niamey et dans les régions : 50 médias audiovisuels dont 36 radios et 14 chaînes de télévisions, ainsi que 18 journaux hebdomadaires et quotidiens.

La sélection des médias monitorés s'est faite sur la base de critères suivants : type de médias, crédibilité de l'organe, audience et impact, couverture géographique et accessibilité pour le public, régularité de parution (pour la presse écrite), langue etc.

Formats d'émissions et de publications monitorés

Il s'agit des formats gratuits parrainés par le CSC et la publicité politique, ainsi que d'autres formats et productions réalisés habituellement par les médias audiovisuels et écrits en période électorale, tels que les journaux télévisés ou parlés, les comptes rendus ou reportages sur les candidats ou sur l'actualité politique, les Débats, Entretiens, interviews, Portraits etc.

Période du monitoring (période de campagne électorale pendant les scrutins) :

- Du 02 au 11 décembre 2020 pour les élections locales ;
- Du 05 au 25 décembre 2020 pour les élections législatives et la présidentielle 1er tour ;
- Du 31 janvier au 19 février 2021 pour l'élection présidentielle 2eme tour.

❖ Élections régionales et municipales

Le format gratuit sponsorisé par le CSC pour ces scrutins est le Message. Ce format a été essentiellement diffusé/publié par les médias publics.

Par ailleurs, certains partis ne se sont pas présentés aux enregistrements de ces formats ou n'ont pas soumis, à la validation du CSC, les Messages réalisés par leurs soins.

Télévision publique (Télé Sahel) : 49 partis ou groupement de partis sur 93 en compétition ont vu leurs Messages diffusés. 44 partis ou groupement de partis politiques n'ont pas soumis leurs Messages à la validation du CSC, condition préalable à toute diffusion ou publication.

Radio publique (Voix du Sahel) : 49 partis politiques ou groupement de partis sur 93 ont vu leurs Messages diffusés. 44 partis ou groupement de partis n'ont pas soumis leurs Messages à la validation du CSC, condition préalable à toute diffusion ou publication.

Presse Écrite publique (Sahel et Sahel Dimanche) : 36 partis ou groupement de partis ont vu leurs Messages publiés. Les 47 autres partis ou groupement de partis n'ont pas publié de Message de campagne dans les 2 journaux publics.

Le nombre de diffusions ou de publications est proportionnel au nombre de listes validées par les Tribunaux de Grande Instance (TGI), et ce nombre de diffusion/publication a évidemment impacté la durée du temps d'antenne ou l'espace obtenus par les partis ou groupements de partis.

En dehors des formats gratuits parrainés par le CSC, quelques partis politiques ont fait usage des formats payants (Publicité politique) au cours des élections locales. Les 4 partis ayant eu le plus de temps d'antenne payants sur les chaînes de télévision privées sont dans l'ordre PNDS Tarayya, Kishin Kassa, Modem Fa Lumana et PJP Dubara.

Sur 13 télévisions privées monitorées, 5 ont diffusé de la Publicité politique et les plus utilisées ont été Ténéré TV et Saraounia TV.

Il est important de noter que la Publicité politique n'est pas interdite dans les médias publics, en période électorale, et celle-ci doit comporter la mention « Publi reportage ». Le monitoring a constaté la diffusion de Publicité politique dans les médias publics, notamment sur la télévision nationale, Télé Sahel, et sans la mention « Publi reportage ».

❖ Élections législatives

Le format gratuit sponsorisé par le CSC pour ce scrutin est le Message, essentiellement diffusé/publié par les médias publics.

Télévision publique (Télé Sahel) : Le monitoring a constaté la diffusion des Messages de 51 partis politiques sur 83 en compétition. Les 44 autres partis ne se sont pas présentés aux enregistrements de ces formats dans les locaux de l'ORTN, ou n'ont pas fait valider par le CSC les produits réalisés par leurs propres soins.

Radio publique (Voix du Sahel) : Le monitoring a constaté la diffusion des Messages de 42 partis politiques sur les 83 en compétition. Les 44 autres partis ne se sont pas présentés aux enregistrements de ces formats dans les locaux de l'ORTN, ou n'ont pas fait valider par le CSC les produits réalisés par leurs propres soins.

Presse écrite publique (Sahel et Sahel Dimanche) : Le monitoring a constaté que 46 partis ont vu leur message publié 1 fois, et 2 partis vu leur message publié 2 fois.

Le nombre de diffusions ou de publications des formats gratuits est proportionnel au nombre de listes validées par le Conseil Constitutionnel. Ce nombre de diffusion/publication a, entre autres, impacté la durée du temps d'antenne ou l'espace accordé aux candidats et partis dans la presse audiovisuelle et écrite.

Les partis et candidats ont fait usage de la Publicité politique au cours de la campagne électorale des législatives.

Sur Télé Sahel, 3 partis sur 83 ont eu recours à la Publicité politique. Il s'agit de : PNDS Tarayya (10mn 44s), RPD Bazara (06mn 26s) et RDP Jama'a (05mn 57s).

Sur la Voix du Sahel, 4 partis sur 83 ont eu recours à la Publicité politique. Il s'agit de : RDP Jama'a (06mn 36s), PNDS Tarayya (04mn 39s), MNSD Nassara (01mn 47s) et RPD Bazara (01mn 40s).

En ce qui concerne la presse écrite publique, le monitoring n'a pas constaté de Publicité politique.

En ce qui concerne les télévisions privées, 15 partis politiques y ont utilisé la Publicité politique, et le parti ayant payé le plus gros volume de temps est le PNDS Tarayya.

Dounia TV est la chaîne qui a le plus accordé de temps de Publicité politique.

Au niveau des radios privées, 17 partis politiques ont fait usage de la Publicité politique et le RPP FARILA a payé le plus de temps d'antenne.

Dans la presse écrite privée, 2 partis politiques, notamment l'ANDP-Zamana Lahiya et le PNDS-Tarayya ont eu recours à la Publicité politique, en raison d'une demie (1/2) page, dans le Journal « Niger-Times ».

❖ Élection Présidentielle 1^{er} tour

Les formats parrainés par le CSC pour ce scrutin sont le Message, le Portrait et l'Entretien. Ces formats ont été mis à la disposition de tous les candidats.

Les temps d'antenne obtenus par les candidats varient :

- Selon qu'ils se sont présentés ou non aux enregistrements des formats gratuits parrainés par le CSC (Message, Portrait, Entretien et Meeting), selon qu'ils ont utilisé tous les formats, quelques-uns ou un seul,

- Selon que leurs éléments audiovisuels ou écrits de communication ont été diffusés ou non, et ce, en fonction de la décision du CSC après le contrôle de conformité desdits éléments aux lois et règlements en vigueur ;
- Selon qu'ils ont fait l'objet ou non de couverture par les médias pour les formats autres que ceux du CSC et selon le volume de ladite couverture ;
- Selon qu'ils ont payé ou non des temps de Publicité politique et selon le volume dudit temps d'antenne payé.

À titre d'exemple, sur les 30 candidats en compétition, le monitoring n'a constaté aucune donnée relative au candidat Idrissa Issoufou, président du parti Mouvement Citoyen pour le Développement (MCD, Jarumin Talakawa) aussi bien dans les formats gratuits que payants, et ce, pendant toute la durée de la campagne.

Le monitoring a également constaté que pour les Portraits, les candidats Issoufou Idrissa et Sagbo Adolphe n'ont pas fait parvenir les leurs au CSC pour contrôle de conformité et n'en ont pas enregistré avec l'ORTN.

Pour les meetings, la Voix du Sahel en a diffusé pour cinq (5) candidats, sur trente (30) :

- Trois (3) Meetings de Mohamed Bazoum (Dosso, Tillabéry, Zinder) ;
- Deux (2) Meetings de Albadé Abouba (Diffa, Tillabéry) ;
- Un (1) Meeting de Mahamane Ousmane (Diffa) ;
- Un (1) Meeting de Abdallah Souleymane (Diffa) ;
- Un (1) Meeting de Ibrahim Yacoubou (Tahoua).

Dans la presse écrite publique, les Messages de campagne de 27 candidats sur 30, ont été publiés dans le Sahel et Sahel Dimanche. Les candidats Abdoul Kadri Alpha, Intinicar Alhassane et Issoufou Idrissa n'ont pas transmis au CSC leurs Messages pour vérification de conformité avec la réglementation.

Ces exemples ne sont que des illustrations succinctes des données, exhaustives, disponibles dans le présent rapport.

Il faut noter que pour les deux tours de la présidentielle, le CSC a signé une Convention avec des Télévisions privées en vue de la diffusion des formats d'émissions gratuites. L'objectif est d'assurer une large information des électeurs et du public sur les programmes de campagne des candidats.

En ce qui concerne la Publicité politique (ou formats payants), 4 candidats sur les 30 en lice à la présidentielle l'ont utilisée sur la chaîne nationale Télé Sahel. Il s'agit de Mohamed Bazoum (1h11mn 15s), Albadé Abouba (22mn 30s), Seini Oumarou (11mn 52s) et Mahamane Ousmane (1mn 20s). Le format Meeting a été le plus utilisé pour cette rubrique payante.

Au niveau des Télévisions privées, le candidat Mohamed Bazoum a utilisé toutes les chaînes pour sa Publicité politique.

Les chaînes Canal 3 Niger et Dounia TV ont été les plus sollicitées cumulativement par l'ensemble des candidats, pour la Publicité politique.

Au niveau des radios privées, 19 candidats sur 30 ont payé pour plus de 14 heures de Publicité politique.

Des manquements ont été toutefois notés dans le cadre de la Publicité politique, avec la diffusion en direct de meetings dans les régions, en violation des directives électorales du CSC.

❖ Élection Présidentielle 2^{ème} tour

Les formats gratuits parrainés pour ce scrutin sont les Messages, Déclarations de soutien, Portraits et Comptes rendus de Meetings.

Tableau 1 : Temps d'antenne des formats gratuits sur Télé Sahel pour les 2 candidats

CANDIDATS	DECLARATION DE SOUTIEN	MEETING	MESSAGE	PORTRAIT	PROGRAMMES CROISES	Total
MOHAMED BAZOUM	00h 36mn 06s	00h 48mn 54s	01h 05mn 09s	00h 02mn 50s	02h 02mn 02s	04h 35mn 01s
MAHAMANE OUSMANE	00h 05mn 26s	00h 28mn 46s	00h 46mn 54s	00h 02mn 29s	02h 02mn 14s	03h 25mn 49s

En ce qui concerne les accès payants ou Publicité politique, le candidat Mohamed Bazoum a été le seul candidat à utiliser la Publicité payante sur la télévision publique, pour un temps d'antenne de 2h17mn 54s.

Le monitoring n'a pas constaté de Publicité politique des deux candidats sur la radio publique Voix du Sahel, ainsi que dans les journaux publics le Sahel et le Sahel Dimanche.

IV. PLAINTES, SAISINES ET MANQUEMENTS

Le CSC n'a pas enregistré de plaintes et saisines durant les quatre scrutins, quant à l'accès des candidats et partis aux médias.

Les équipes du CSC ont toutefois constaté plusieurs manquements aux décisions du Conseil relatives aux élections :

- L'absence de mention « Publi reportage » sur certains formats diffusés par des médias ;
- La diffusion en direct de Meetings dans des régions ;
- La rediffusion de certaines activités politiques au-delà de la période de campagne électorale ;
- Des manquements à l'éthique et à la déontologie dans quelques journaux de la presse privée.

Ces manquements ont fait l'objet de communiqués de rappel à l'ordre du CSC aux médias concernés.

V. LEÇONS APPRISES

- ❖ Les statistiques de monitoring ont montré l'importance de la régulation pour la garantie de l'accès équitable des partis et candidats aux médias en période électorale et de l'inclusivité du processus. Les décisions prises par le CSC pour régler cet accès et surtout le contrôle de la mise en œuvre de ses Décisions ont permis de réduire, dans la mesure du possible, sinon éviter le fossé entre partis et candidats en termes de volume de temps d'antenne.
- ❖ Les formats gratuits parrainés par le CSC ont été, en effet, les principaux canaux de communication de plusieurs partis durant la campagne électorale.
- ❖ Le travail du CSC n'a fait l'objet d'aucune contestation par les parties prenantes au cours des élections de 2020 et 2021, ce qui démontre que le CSC a joué pleinement son rôle de régulateur.

- ❖ Le volume de Publicité politique en période électorale reste tributaire des moyens financiers et de la stratégie de communication électorale et politique de chaque candidat et parti.
- ❖ Le non-respect, par les candidats et partis politiques, de l'obligation et des délais de dépôts au CSC, de leurs Messages et Déclarations à diffuser ou à publier a entraîné la non-diffusion/publication de certains Messages.
- ❖ Le calendrier électorale serré et par voie de conséquence le chevauchement des campagnes électorales des trois scrutins (locales, législatives et présidentielle 1^{er} tour) a réduit les marges de manœuvre des médias, particulièrement ceux du service public, pour la diffusion des Messages de campagnes des partis et candidats.
- ❖ L'imprécision de la loi électorale sur la période de pré-campagne Le CSC a souvent été interpellé de ne pas réguler cette période, alors que son action de régulation et de monitoring commence à partir des dates fixées pour chaque campagne électorale.
- ❖ L'imprécision du code électorale sur la période de pré-campagne ne permet pas au CSC de réguler et monitorer les activités politiques entreprises pendant ladite période.
- ❖ Le CSC a souvent été interpellé de ne pas réguler la période de pré-campagne. L'imprécision de la loi électorale sur ce point ne permet pas au Conseil de réguler et monitorer les activités politiques entreprises pendant ladite période. L'action de régulation et de monitoring commence à partir des dates fixées pour la campagne électorale.

VI. RECOMMANDATIONS

- ❖ Créer un cadre de concertation entre les différentes institutions chargées des élections, en vue d'une gestion holistique du processus et pour des élections apaisées.
- ❖ Poursuivre et renforcer la concertation entre le CSC, les responsables des médias et les Directions des campagnes des candidats et partis politiques pour une meilleure appropriation des textes et règlements encadrant l'accès des candidats et partis politiques aux médias en période électorale.
- ❖ Clarifier, dans le code électorale, la période de pré-campagne.
- ❖ Mener une réflexion inclusive sur les enjeux et l'impact des réseaux sociaux dans le secteur Information en général et en période électorale en particulier.

INTRODUCTION

Dans le cadre de sa mission de veiller au respect de l'accès équitable et effectif des citoyens en général, et plus particulièrement des partis politiques et candidats aux moyens publics d'information et de communication au cours des élections municipales et régionales du 13 décembre 2020, de l'élection présidentielle 1^{er} tour couplée aux élections législatives du 27 décembre 2020 ainsi que de l'élection présidentielle 2^{ème} tour du 21 février 2021, le Conseil Supérieur de la Communication a élaboré et adopté en novembre 2019 un programme électoral.

Ce programme s'articule autour de cinq (05) axes stratégiques :

- Axe 1 : Cadre législatif et réglementaire ;
- Axe 2 : Renforcement des capacités du CSC et des journalistes ;
- Axe 3 : Programmation, production, diffusion et publication des Messages des partis politiques et candidats ;
- Axe 4 : Monitoring des médias pendant les élections ;
- Axe 5 : Publication, information et sensibilisation.

Chaque Axe stratégique est décliné en activités. Au total, le CSC a mis en œuvre 48 activités au cours de la période allant du 05 décembre 2020 au 24 février 2021.

Il s'agit, entre autres, de :

- L'adoption des textes réglementaires encadrant l'accès des partis politiques et des candidats aux médias publics et privés pendant les élections ;
- L'organisation des rencontres de concertation avec les responsables des médias publics et privés sur les modalités d'accès des candidats et des partis et regroupements politiques aux médias ;
- L'organisation des rencontres de concertation avec les représentants des candidats et des partis politiques engagés dans les élections ;
- L'édition et la vulgarisation des textes réglementaires dans sept (7) régions du pays ;
- La formation des journalistes à Niamey et dans les régions sur le traitement de l'information électorale et la responsabilité du journaliste en période électorale ;
- La formation des membres du CSC et du personnel administratif et technique, sur la gestion du pluralisme politique et le monitoring des médias en période électorale ;
- Le recrutement additionnel d'agents pour le renforcement des équipes le monitoring des médias en période électorale ;
- Le renforcement des équipements et la mise en service d'une unité moderne et performante de monitoring des médias ;
- Le contrôle de conformité, l'enregistrement, le montage, la diffusion/ publication des Messages de campagne des candidats et partis politiques dans les médias publics et privés ;
- Le monitoring quantitatif et qualitatif de l'accès des partis politiques et des candidats aux médias ;

- La production d'outils audiovisuels et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation pour la promotion d'élections apaisées.

L'objectif visé par le Conseil Supérieur de la Communication, à travers toutes ces initiatives, est de contribuer à l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives.

Le présent rapport rend compte des résultats de ces opérations.

La première partie porte sur le cadre juridique, institutionnel et opérationnel ayant guidé l'action du CSC pendant ces élections.

La deuxième partie présente les résultats du monitoring de l'accès des partis et candidats en compétition aux médias publics et privés, ainsi que les leçons apprises et recommandations pour l'amélioration des processus futurs.

Première partie :
**CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET
OPERATIONNEL**

Chapitre

1

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

1.1. MISSION ET ATTRIBUTIONS DU CSC

Les articles 156 et 157 de la Constitution du 25 novembre 2010 repris par la Loi N°2012-34 du 07 juin 2012, portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du CSC et les textes modificatifs subséquents confèrent au Conseil Supérieur de la Communication le statut d'une autorité administrative et indépendante.

Le CSC a pour mission de garantir la liberté et l'indépendance des moyens de communication audiovisuelle, de la presse écrite et électronique, dans le respect de la loi.

À ce titre, le Conseil Supérieur de la Communication veille, entre autres :

- Au respect de la mission de service public conférée aux médias d'État ;
- Au respect de la déontologie en matière d'information et de communication ;
- Au respect de l'accès équitable et effectif des citoyens, des associations, des syndicats et des partis politiques aux moyens publics d'information et de communication ;
- Au respect de la pluralité d'opinions dans les médias publics et privés ;
- Au contrôle du contenu et des modalités de programmation des émissions de Publicité diffusées par les chaînes de radio et télévisions publiques, privées, communautaires et associatives.

1.2. TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Pour les élections générales de 2020-2021, le Conseil Supérieur de la Communication a, conformément à sa mission et à ses attributions, adopté huit (8) décisions règlementant l'accès des candidats partis politiques et groupements de partis politiques aux médias publics et privés, pendant les campagnes électorales.

Il s'agit de :

- La Décision n°0032/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des Messages et déclarations des candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Premier Tour du 27 décembre 2020 ;
- La Décision n°0033/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des Messages et déclarations des candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Deuxième Tour du 21 février 2021 ;
- La Décision N°0034/P/CSC du 06 octobre 2020 règlementant la couverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Premier Tour du 27 décembre 2020 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés ;

- La Décision N°0035/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Deuxième Tour du 21 février 2021 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés ;
- La Décision N°0036/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des Messages et déclarations des partis politiques, groupements des partis politiques et candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour les élections législatives du 27 décembre 2020 ;
- La Décision N°0037/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour les élections législatives du 27 décembre 2020 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés ;
- La Décision N°0038/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des Messages et déclarations des partis politiques, groupements des partis politiques et candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour les élections Régionales et Municipales du 13 décembre 2020 ;
- La Décision N°0039/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour les élections Régionales et Municipales du 13 décembre 2020 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés.

Ces textes visent à assurer un traitement égal et/ou équitable des candidats et des partis politiques en compétition, selon le type de scrutin, et règlementent des aspects importants de la communication électorale.

Il s'agit, d'une part, de garantir des temps d'antenne et de parole gratuits dans les médias publics et privés aux partis, groupements de partis et candidats en compétition, sous le parrainage du CSC.

Ces dispositions encadrent, d'autre part, l'utilisation de la Publicité politique payante en période de campagne électorale.

Chapitre

2

**DISPOSITIF OPÉRATIONNEL ET
TECHNIQUE DES ÉLECTIONS
2020-2021**

2.1. MISE EN PLACE DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DU CONTRÔLE ET DU SUIVI DE L'ACCÈS DES CANDIDATS ET DES PARTIS POLITIQUES AUX MÉDIAS PUBLICS ET PRIVÉS PENDANT LA PÉRIODE DE CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS LOCALES, LÉGISLATIVES ET PRÉSIDENTIELLES 2020-2021

Afin de suivre et évaluer la mise en œuvre des différentes décisions prises par le CSC pour réglementer l'accès aux médias publics et privés, le CSC a mis en place un groupe de travail. Placé sous l'autorité du Président du CSC, ce groupe a pour mission de contrôler et suivre l'accès équitable et/ou égal des partis politiques et candidats aux médias publics et privés, pendant les campagnes des élections locales, législatives et présidentielle 1er et 2eme tours.

2.1.1. Composition

Le Groupe de travail est composé de :

- Quinze (15) membres du Conseil Supérieur de la Communication ;
- Le Directeur de Cabinet du Président du Conseil Supérieur de la Communication ;
- Le Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Communication ;
- Le Secrétaire Général Adjoint du Conseil Supérieur de la Communication ;
- Le Conseiller Technique du Président du Conseil Supérieur de la Communication ;
- Six (6) membres du Conseil de Publicité ;
- Deux (2) personnes ressources issues du précédent Conseil.

Le Groupe de Travail est assisté d'un personnel administratif et technique composé de :

- Un (1) Assistant technique ;
- Sept (7) Directeurs centraux du Conseil Supérieur de la Communication ;
- Vingt-six (26) agents techniques et administratifs du Conseil Supérieur de la Communication (les chefs de service du CSC, les relais régionaux du CSC, les chefs de cabinets et secrétaires particuliers du Président et du Vice-Président du Conseil Supérieur de la Communication) ;
- Vingt-sept (27) agents du Secrétariat Général du Conseil Supérieur de la Communication, y compris les appelés du service civique national, les stagiaires et bénévoles ;
- Cinq (5) chauffeurs ;
- Neuf (9) agents de sécurité ;
- Dix (10) techniciens de l'ORTN ;
- Un (1) point focal de l'ONEP ;
- Un (1) point focal de l'ANP ;
- Un (1) point focal de l'ORTN.

(Voir annexe 1)

2.1.2. Attributions

- Procéder au tirage au sort pour déterminer l'ordre d'enregistrement et de diffusion des Messages des candidats et des partis politiques ;
- Procéder au contrôle de conformité des Messages des candidats et des partis politiques avec les lois et textes en vigueur ;
- Superviser l'enregistrement, le montage, la diffusion et la publication des Messages et déclarations des candidats et partis politiques au niveau des médias publics ;
- Contrôler le respect de l'accès équitable, du pluralisme et de l'équilibre de l'information sur les médias publics et privés ;
- Contrôler l'effectivité de la diffusion et de la publication des Messages des candidats et partis politiques sur les médias publics et privés ;
- Recevoir les grilles des programmes des médias privés et les grilles tarifaires des médias publics et privés engagés dans la campagne électorale ;
- Relever tout manquement constaté dans la mise en œuvre des décisions réglementant l'accès des candidats et partis politiques aux médias publics et privés ;
- Dresser un rapport d'étape sur l'accès aux médias des candidats et des partis politiques qu'il soumet à la Plénière du Conseil Supérieur de la Communication.

2.1.3. Organisation

Le Groupe de travail est subdivisé en quatre (4) sous-groupes :

- Le Sous-groupe de travail chargé du rapportage général
- Le Sous-groupe de travail chargé de l'enregistrement, de la diffusion et de la publication des Messages,
- Le Sous-groupe de travail chargé du monitoring des médias publics et privés,
- Le sous-groupe de travail chargé des affaires administratives et financières.

Trois (3) des quatre (4) sous-groupes sont subdivisés en comités.

Ainsi, le sous-groupe de travail chargé de l'enregistrement, de la diffusion et de la publication des Messages est subdivisé en quatre (4) comités :

- Le Comité de contrôle de conformité des Messages et Déclarations,
- Le Comité d'enregistrement et diffusion Radio,
- Le Comité d'enregistrement et de diffusion Télévision,
- Le Comité de publication Presse Écrite.

Le Sous-Groupe chargé du monitoring des médias publics et privés est subdivisé en cinq (5) comités :

- Le Comité chargé du monitoring des Radios,
- Le Comité chargé du monitoring des télévisions,
- Le Comité chargé du monitoring Presse Écrite,
- Le Comité chargé du monitoring des Médias Régionaux,
- Le Comité chargé de la maintenance du dispositif technique.

Le Sous-Groupe Administratif et Financier est subdivisé en quatre (4) comités :

- Le Comité Administratif,
- Le Comité Finance,
- Le Comité Organisation et Logistique,
- Le Comité Accueil et Protocole

Au total 150 personnes ont assuré le contrôle de conformité des Messages et déclarations, l'enregistrement, le contrôle et le suivi de l'accès des partis politiques, groupements de partis politiques et candidats indépendants aux médias.

2.2. EDITION ET VULGARISATION DES TEXTES RÉGLEMENTANT L'ACCÈS AUX MÉDIAS EN PÉRIODE ÉLECTORALE

L'accès des acteurs politiques aux médias étant essentiel pour un processus inclusif, il est important que les règles du jeu, notamment les décisions prises par le CSC à cet effet, soient largement communiquées à l'avance aux partis politiques et candidats en compétition. Le Conseil a, par conséquent, fait de la vulgarisation desdites décisions, un axe important de ses activités électorales.

Avec l'appui financier de l'Union européenne, ces 8 décisions ont été éditées sous forme d'un Guide pratique, et largement vulgarisées au cours de sept (7) ateliers pratiques dont un (1) à Niamey en octobre 2020 et six (6) en régions (Diffa, Zinder, Maradi, Tahoua, Agadez, Dosso) en novembre et décembre 2020. Au cours de ces ateliers, plus de 300 représentants dûment mandatés par les candidats et partis politiques ont été informés sur les modalités d'accès aux médias, et formés sur les conditions d'enregistrement des Messages de campagne. Les guides pratiques ont été, par la suite, mis à la disposition des responsables des médias publics et privés, des partis politiques, des organisations de la société civile, ainsi que des partenaires et observateurs nationaux et internationaux.

Dans la même édition du Guide, le Conseil Supérieur de la Communication a inséré le Code de Bonne Conduite des journalistes en période électorale, qui complète et renforce la Charte des journalistes professionnels du Niger et le Code d'éthique et de déontologie des journalistes nigériens. Dans cette même démarche de communication et de transparence, le CSC a redynamisé son site web et mis en place des plateformes d'interaction régulière (via WhatsApp) avec les partis politiques et candidats.

2.3. FORMATION DES MÉDIAS SUR LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET LA RESPONSABILITÉ DU JOURNALISTE EN PÉRIODE ÉLECTORALE.

En marge de la vulgarisation des textes dans les régions, le CSC a procédé à la formation de quatre-vingts (80) journalistes, dont trente-six (36) femmes, sur le traitement de l'information électorale et la responsabilité sociale du journaliste en période électorale. Ces sessions ont permis aux journalistes exerçant à Niamey et dans les régions, d'être mieux informés sur la valeur informationnelle des étapes du cycle électoral. L'objectif visé par ces formations est, d'une part, d'appuyer les journalistes à améliorer leur narratif dans la couverture médiatique du processus électoral, et d'autre part, de sensibiliser les journalistes sur la nécessité d'un traitement professionnel et responsable de l'information, de contribuer à prévenir les conflits liés à une mauvaise couverture de l'information en période électorale. Il s'agissait également de permettre aux médias régionaux de bénéficier d'un renforcement de capacités.

Le CSC a, en outre, organisé du 09 au 10 décembre 2020 à Niamey une rencontre d'échanges avec soixante (60) responsables des médias publics et privés sur l'accès équitable et le pluralisme d'opinion en période électorale, avec l'appui financier de l'OIF. Cette rencontre a permis de sensibiliser les responsables des médias publics et privés sur leur rôle clé pour un traitement équitable ou égal des partis et candidats aux médias, et au-delà, pour des élections inclusives et apaisées.

2.4. FORMATION DES MEMBRES ET PERSONNEL DU CSC SUR LA GESTION DU PLURALISME ET LE MONITORING DES MÉDIAS EN PÉRIODE ÉLECTORALE

En tant que garants de l'accès des partis et candidats aux médias, il était important que les membres du Conseil et les directeurs et chefs de services du CSC soient formés sur la gestion du pluralisme en période électorale. Ce renforcement des capacités a été réalisé avec l'appui financier de l'OIF et a réuni les quinze (15) conseillers membres du CSC, le Secrétaire Général et son adjoint, le Conseiller Technique, la Directrice des Affaires Juridiques et du Contentieux, la Directrice du Pluralisme et la Cheffe du Service Contentieux du CSC.

Une autre formation a regroupé quarante-un (41) participants dont les sept (7) chefs des services relai du CSC, le chef du service maintenance de la DITA, le chef du service informatique de la DITIC, les quatre (4) chefs de services de la DPDP et vingt-six (26) moniteurs et trois (3) formateurs.

2.5. RENFORCEMENT DES EFFECTIFS, DES CAPACITÉS DU PERSONNEL ET DES ÉQUIPEMENTS DE MONITORING DES MÉDIAS

Le cycle électoral 2020 - 2021 a été caractérisée par l'organisation groupée de 4 scrutins, et cela a amené le CSC à renforcer son dispositif opérationnel pour la mise en œuvre de ses activités électorales. Ainsi, le plateau technique de monitoring des médias a été renforcé et modernisé avec du matériel de pointe, grâce à l'appui financier de l'Union européenne. Le nouveau dispositif élargi également la couverture de suivi du Régulateur et inscrit son action dans la durée, car il permet au CSC de capter au fil des années jusqu'à 160 chaînes de radios et télévisions émettant à Niamey et dans les régions.

Le Conseil a mobilisé au total 34 moniteurs dont 25 à Niamey et 9 en régions pour le monitoring des médias pour les élections 2020 et 2021. Quatre (4) ateliers de renforcement des capacités sur les bonnes pratiques méthodologiques et opérationnelle du monitoring ont été facilités par les experts de l'EISA déployés par l'Union Européenne auprès du CSC pour un appui technique continu et in situ.

Les renforcements de capacités ont réuni quarante-cinq (45) participants, notamment les moniteurs et les différents responsables des directions et unités impliquées dans le monitoring des médias. Il s'agit de la Directrice et des Chefs de services de la Direction du Pluralisme et de la déontologie, la Direction technique, les sept (7) chefs des relais régionaux du CSC, le Chef du service maintenance et le Chef du service informatique. Ces formations et l'appui technique continu fournis par EISA ont permis de familiariser les équipes de monitoring avec les nouveaux équipements et d'organiser la chaîne de travail (mise à jour de la base de données, collecte des données radio, télévision et presse écrite, traitement, analyse et rapportage).

Le CSC a également bénéficié de l'appui de l'OIF, avec le recrutement d'un consultant international pour la formation de ses équipes en matière de monitoring et de gestion du pluralisme en période électorale. Cette session à distance de 2 jours, tenue les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020 via les applications Zoom et Skype, a permis de passer en revue les normes internationales en matière de monitoring des médias ainsi

que les enjeux du contexte électoral, qui requiert beaucoup de responsabilité de la part des journalistes et des médias, surtout en matière de production de l'information.

Le consultant a également élaboré un manuel de campagne à l'intention des médias, des partis politiques et des organisations de la société civile. Ce manuel rappelle aux médias les principes de la couverture de la campagne électorale, aux partis politiques et aux organisations de la société civile, les modalités d'accès aux médias publics et privés en période électorale.

2.6. SENSIBILISATION POUR DES ÉLECTIONS APAISÉES

2.6.1. Hymne et Sketch pour des élections apaisées

L'art est un vecteur important de communication, de sensibilisation, de fédération et de mobilisation autour d'idéaux et de valeurs partagés. Le CSC a voulu capitaliser cet outil en réalisant des produits audiovisuels de sensibilisation, mis à la disposition des médias en vue de diffusions pendant les périodes sensibles que sont les campagnes électorales. Avec l'appui financier de l'Union Européenne, un hymne a été produit sous forme de clips vidéo et audio de 05 mn chacun, ainsi qu'une capsule (sketch) de sensibilisation de 03 mn, pour véhiculer des Messages de paix, de fraternité et d'unité à l'endroit de tous les acteurs politiques, de la société civile et d'autres composantes sociales. Ces supports ont été réalisés dans différentes langues nationales du Niger par des artistes et comédiens nigériens de renom, que sont Ali Atchibili (Hausa), Papa Yaro (Hausa et Djerma), Hadiza Tempete (Hausa), Zabia Kandé (Kanuri), Ghalithan (Tamasheq), Fati Mariko (Fulfuldé), Phéno (Djerma), Lambi Lanfa (Gourmantché), Saadiya (Toubou), Mouhamed Gourmou (Arabe). Les supports ont été mis à la disposition de 22 médias publics et privés partenaires du CSC, qui les ont diffusés tout au long des différentes campagnes électorales.

2.6.2. Sensibilisation des jeunes pour des élections apaisées

Le CSC a organisé des ateliers régionaux de sensibilisation en faveur des jeunes, pour une participation massive et responsable au processus électoral, avec l'appui financier du projet Média Sahel de Canal France International (CFI).

À cet effet, trois cent cinquante (350) jeunes ont été sensibilisés à travers les huit (8) régions du Niger. Trois principaux thèmes ont été présentés lors de ces ateliers, notamment sur citoyenneté et les droits et devoirs du citoyen, les droits civils et politiques, le rôle et la participation des jeunes pour des élections apaisées, ainsi que l'éducation aux médias et aux réseaux sociaux.

Deuxième partie :

RÉGULATION DE L'ACCÈS AUX MEDIAS

Chapitre

1

**ENCADREMENT, PARRAINAGE
ET SUIVI DE L'ACCÈS ÉGAL
ET/OU ÉQUITABLE DES
CANDIDATS ET PARTIS
POLITIQUES AUX MÉDIAS**

1.1. TIRAGE AU SORT

Conformément aux dispositions des décisions réglementant l'accès des candidats et partis politiques aux médias publics et privés en période électorale, le CSC a organisé quatre (4) séances de tirage au sort, en vue de déterminer l'ordre d'enregistrement, de diffusion et de publication des Messages de campagne des partis politiques et groupements des partis politiques et candidats dans les médias.

Ces tirages au sort se sont tenus :

- le 1^{er} décembre 2020 pour les municipales et régionales ainsi que la présidentielle 1^{er} tour ;
- le 07 décembre 2020 pour les législatives ;
- le 02 février 2021 pour la présidentielle 2^{ème} tour.

Les tirages au sort se sont déroulés sous la supervision de Me Amadou Tanimouddari, Huissier de justice, Commissaire-priseur près le Tribunal de Grande Instance Hors classe de Niamey et des représentants dûment mandatés des candidats, partis politiques et groupements de partis politiques. Des représentants de la CENI, du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP), de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), ainsi que le Président de l'Association Islamique du Niger et l'Archevêque de Niamey ont également pris part à ces cérémonies de tirages au sort. (Voir PV des séances de tirage au sort en annexe 2).

Le CSC a ensuite procédé, après validation des Messages et Déclarations des partis et candidats, à la programmation des enregistrements et diffusions des formats d'émissions et publications gratuites (Messages, Portraits, Entretiens, Déclarations de soutien) pour les partis et candidats. Le Conseil a mobilisé ses équipes pour veiller au bon déroulement et à la bonne mise en œuvre de ce dispositif, dans le respect des lois et textes en vigueur.

Le parrainage et la réalisation d'émissions gratuites sont une opportunité offerte par le CSC aux parties en compétition de communiquer leurs Messages et programmes politiques dans les médias publics et privés, sur une base inclusive, égalitaire ou équitable en fonction des scrutins. Avec l'appui de l'Etat du Niger et de l'Union européenne, le Conseil a sponsorisé les frais d'enregistrement, de diffusion et de publication de ces formats gratuits dans les médias publics et privés.

Les dates et heures d'enregistrement (dans les locaux de l'ORTN) et de publication (ONEP et ANP) ainsi que les modalités de diffusion des Messages ont été largement communiquées aux partis en compétition, à travers des communiqués de presse, par une information régulière sur le site web du CSC et via des groupes WhatsApp créés à cet effet.

1.2. CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES MESSAGES ET DÉCLARATIONS

Le comité de contrôle de conformité des Messages, Portraits, Entretiens et Déclarations des candidats avait la charge de réceptionner et examiner les textes et images des Messages, Portraits ainsi que des contenus des comptes rendu des Meetings des candidats et partis politiques pour les quatre (4) scrutins prévus.

Ce contrôle s'est effectué en conformité avec les dispositions de l'article 95 de la loi organique n°2017-64 du 14 août 2017, portant Code électoral du Niger, modifiée et complétée par la loi n°2019-38 du 18 juillet 2019, et aux décisions du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) réglementant l'accès des candidats et des partis politiques, aux médias publics et privés pendant les élections de 2020 et 2021.

Bien que le programme et les modalités d'enregistrement et de diffusion des Messages aient été, au préalable, communiqués, certains partis politiques et candidats n'ont pas fait parvenir leurs Messages au CSC pour le contrôle de conformité.

Pour les 4 scrutins 2020-2021, le résultat du travail du comité de contrôle de conformité se présente comme suit :

1.2.1. Élections régionales et municipales

Pour ces scrutins, les formats parrainés par le CSC pour diffusion gratuite sont les Messages. Le Comité a reçu, examiné et validé les Messages de soixante et un (61) partis et groupements politiques sur les quatre-vingt-treize (93) en lice. Trente-deux (32) partis et groupements politiques n'ont pas soumis leurs Messages au contrôle et à la validation du comité.

Les soixante et un (61) partis politiques dont les Messages ont été reçus, examinés et validés sont les suivants :

UDS TALAKA, DPPN TARBIYA, UPNP AFUA, RSP A'ADILI, UDFP SAWABA, PLU JAM'IYA, PNA AL'OUUMMA, RAY YUNKURI, UPRD KANDE GOMNI, MCC ARZIKI, PNDS TARRAYYA, MPP MOUNA TARE, RCPR ASSALAM, CDS RAHAMA, RSD GASKIA, RDFD DALILI, FANN-KAMA KANKA, RDS DAWKAKA, ADN FUSAHA, ANDD MOUBARAK, MSRD DAMANA, PPN RDA, LRD JIMIRI, MCRR GODIA, ADN KARKARA, SDR SABUWA, ADP ZUMUNCI, RPD BAZARA, APP LA-LEH, ANDP, ZAMAN LAHIYA, C-MSN MUN SABPE NIGER, DARAJA, FPN CHAMSSYYA, PS IMANI, PJP GENERATION DOUBARA, PNC MU LURA, PNPD AKAL-KASSA, RDN LABIZE, MDEN FALALA, RDR TCHANJI, PTN SAAYE/SA'A, RANAA, PDP ANNOUR, CPC KARAMAH, AMEN-AMIN, CRPD SULHU, MODEN/FA LUMANA-AFRICA, MNSD NASSARA, ARD ADALTCHI-MUTUNTCHI, MPR-JUMHURIYA, MOPAD-GAMZAKI, UDPP-MUJADDADI, RDP JAMA'A, ADR-MAHITA, PPNU-SAWYI, CDPS-CIGABAN KASSA, PJD-HAKIKA, RNDP-ANNEIMA-BANIZOUMBOU, RPP-FARILLA, MPN-KISHIN KASSA, UDR-TABBAT.

1.2.2. Élections législatives

Pour ce scrutin, les formats parrainés par le CSC pour diffusion gratuite dans les médias publics sont les Messages. Le Comité a reçu, examiné et validé les Messages de cinquante un (51) partis politiques sur les quatre-vingt-trois (83) en lice. Trente-deux (32) partis n'ont pas fait parvenir de Message pour le contrôle de conformité.

Les partis dont les Messages ont été reçus, examinés et validés sont les suivants :

AMEN AMIN, RDR -TCHANJI, RSD-GASKIYA, MPP-MUNA TARE, ADR-MAHITA, APP-LALEH, PDP-ANNOUR, PRE-ALHOUDA-HOUDA, CDS RAHAMA, PNPD-AKAL KASSA, PJD-HAKIKA, CNR-GAYYA, CDPS-CIGAN-KASSA, UDR-TABBAT, PNDS-TARAYYA, CPC-KARAMAH, MPR-JAMHURIYA, ARD ADALTCHI-MUTUNTCHI, PS IMANI, CPRD SULHU, PPNU SAWYI, RDP-JAMA'A, MOPAD-GAMZAKI, ADN FUSAHA, RPP-FARILLA, UDFP-SAWABA, MNSD-NASSARA, RANAA, RSP A'ADALI, ADEN-KARKARAA, ANDP ZAMAN LAHIYA, MPN KISHIN KASSA, GROUPEMENT FORCE DE L'ESPOIR,

FANN KAMA KANKA, APPAD HADIN KAYE, DPPN TARBIYA, RCPR ASSALAM, DARAJA, ADP ZUMUNCI, PNDD-NAZARY-LASSABOU, MCC ARZIKI, UPNP-AFOUWA, RAY-YUNKURI, UDSR MARTABA, UPRD KANDE GOMNI, RNDP-ANNEIMA BANIZOUMBOU, TPLR, MODEN FA LUMANA, SDR SABUWA, RPD BAZARA, PSD BASSIRA.

1.2.3. Élection présidentielle 1^{er} tour

Les formats parrainés par le CSC à ce niveau sont les Messages, les Portraits, les Entretiens et les comptes rendus de Meetings.

Bien que les modalités d'enregistrement (programmation, date, lieu et heure) aient été également communiquées, trois candidats n'ont pas fait parvenir leurs Messages et Portraits pour le contrôle de conformité.

Le Comité a reçu et examiné les Messages et Portraits de vingt-sept (27) candidats sur les trente (30) en lice. Il s'agit de :

1. **Abdourahamane Oumarou** (UNPP-INCIN-AFRICA)
2. **Albadé Abouba** (MPR JUMHURIYA)
3. **Alma Oumarou** (RPP FARILLA)
4. **Amadou Issifou Saidou** (Indépendant),
5. **Djibrilla Baré Mainassara** (UDFP-SAWABA)
6. **Dr Abdallah Souleymane** (Niger en avant)
7. **Dr Amadou Boubacar Cissé** (UDR TABBAT)
8. **Dr Amadou Ousmane** (ADEN-KARKARAA)
9. **Dr Hamidou Mamadou Abdou** (RANAA)
10. **Dr Moustapha Mamadou Moustapha** (PRPN HASKIN GARI)
11. **Ibrahim Gado** (CRPD-SULHU)
12. **Ibrahim Yacoubou** (MPN-KISHIN KASSA)
13. **Intinkar Alassan** (PNDP AKAL-KASSA)
14. **Ismael Oumarou Idé** (FANN-KAMA KANKA)
15. **Kané Kadaouré Habibou** (SDR SABUWA)
16. **Mahamane Hamissou Moumouni** (PJD-HAKIKA)
17. **Mahamane Ousmane** (RDR TCHANJI)
18. **Mamadou Talata Doulla** (RSP-A'ADALI)
19. **Mohamed Bazoum** (PNDS TARAYYA)
20. **Mounkaila Issa** (RNDP ANNEIMA/BANIZOUMBOU)
21. **Moussa Hassane Barazé** (ANDP ZAMAN LAHIYA)
22. **Nayoussa Nassirou** (CDPS-CIGABAN KASSA)
23. **Omar Hamidou Tchiana** (AMEN AMIN)
24. **Ousmane Idi Ango** (ADR-MAHITA)
25. **Salou Djibo** (PJP GENERATION DOUBARA)
26. **Seini Oumarou** (MNSD-NASSARA).
27. **Souleymane Garba** (PNC-MU LURA)

Après examen des Messages de ces candidats, le Comité n'a relevé aucun manquement aux dispositions du Code électoral et des Décisions du CSC règlementant l'accès des candidats et des partis politiques aux médias pendant la période de campagne électorale.

En revanche le Comité, après visionnage des Portraits des candidats, a relevé des manquements aux dispositions des articles 6 et 9 de la décision n°0032/P/CSC du 06 octobre 2020, fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des Messages et Déclarations des candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Premier Tour du 27 décembre 2020. Ces manquements concernent les candidats ci-après :

1. MOUNKAILA ISSA DU RNDP ANNEIMA/BANIZOUMBOU

- ✓ Dépassement de 36 s de la durée maximale de 03 mn accordées à chaque candidat.

2. MAHAMANE HAMISSOU MOUMOUNI (PJD-HAKIKA)

- ✓ Utilisation d'images de lieux officiels (Palais du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, Bâtiment de la HALCIA), du drapeau national et des éléments des Forces de défense et de sécurité.

3. MAHAMANE OUSMANE (RDR TCHANJI)

- ✓ Utilisation d'images de lieux et symboles officiels (Palais Présidentiel et drapeau national) ainsi que d'un extrait d'une chanson promotionnelle d'un autre parti politique.

4. NAYOUSSA NASSIROU (CDPS-CIGABAN KASSA)

- ✓ Utilisation d'images de lieux et symboles officiels (armoiries de la République et drapeau national).

5. SOULEYMANE GARBA (PNC-MU LURA)

- ✓ Dépassement de 12 s de la durée maximale de 03 mn accordées à chaque candidat et utilisation d'images d'un lieu officiel (Assemblée nationale).

6. AMADOU BOUBACAR CISSE (UDR TABBAT)

- ✓ Utilisation de l'image du drapeau national et de l'emblème des Nations-Unies.

7. ABDOURAHAMANE OUMAROU (UNPP-INCIN-AFRICA)

- ✓ Utilisation de l'image de lieu et symboles officiels (Assemblée nationale et drapeau national).

8. ALBADE ABOUBA (MPR JUMHURIYA)

- ✓ Utilisation d'images de symbole officiel (drapeau national) et de l'emblème d'une ONG.

9. SALOU DJIBO (PJP GENERATION DOUBARA)

- ✓ Utilisation d'images de lieux et symboles officiels (drapeau national et armée nigérienne).

10. ALMA OUMAROU (RPP FARILLA)

- ✓ Utilisation d'images de lieux et symboles officiels (Assemblée nationale et drapeau national).

11. SEINI OUMAROU (MNSD-NASSARA)

- ✓ Utilisation d'images de lieux et symboles officiels (Assemblée nationale et drapeau national).

12. Dr ABDALLAH SOULEYMANE (NIGER EN AVANT)

- ✓ Dépassement de 48 s de la durée maximale de 03 mn accordées à chaque candidat.

13. MAMADOU TALATA DOULLA (RSP-A'ADALI)

- ✓ Dépassement de 36 s de la durée maximale de 03 mn accordées à chaque candidat.

Le Comité a pris attache avec les directions de campagne des candidats concernés, qui se sont finalement conformées aux dispositions réglementaires. Après quoi, le Comité a donné son accord pour la diffusion desdits Portraits.

1.2.4. Élection présidentielle 2^{ème} tour

Le Comité de Contrôle de Conformité a reçu, examiné et validé les Messages, Déclarations de soutien, Portraits et comptes rendus de Meetings des deux candidats en lice, à savoir Mohamed Bazoum (PNDS-TARAYYA) et Mahamane Ousmane (RDR-TCHANJI).

✓ Messages

Le Comité n'a relevé aucun manquement aux dispositions réglementaires et a donné son accord pour l'enregistrement et la diffusion des Messages des deux candidats sur les médias publics.

✓ Portraits

Un manquement a été relevé relativement à l'utilisation d'images d'un lieu officiel (Palais Présidentiel) dans le Portrait, réalisé en français, du candidat Mohamed Bazoum. Le Comité a pris attache avec la direction de campagne du candidat, qui s'est finalement conformée aux dispositions réglementaires.

Pour le candidat Mahamane Ousmane, le comité n'a décelé aucun élément contraire aux textes réglementaires.

Le Comité a par ailleurs reçu, visionné et validé les Portraits des deux candidats réalisés en Hausa et en Zarma.

✓ Déclarations de soutien

Le comité a réceptionné 4 déclarations de soutien :

➤ Mohamed Bazoum :

- Déclaration du parti « Niger en avant-NIGERENA » ;
- Déclaration du Rassemblement des Jeunes ANDP-ZAMAN LAHIYA (RAJA) de la Région de Niamey.

➤ Mahamane Ousmane :

- Déclaration de CAP 2021 et Alliés ;
- Déclaration du parti MPJD-HASKE WATA.

1.3. ENREGISTREMENT, MONTAGE, DIFFUSION ET PUBLICATION

Les enregistrements des Messages et des Entretiens ont été réalisés dans les conditions techniques identiques pour tous les candidats, dans les locaux de l'ORTN à Niamey. En ce qui concerne les Portraits, les candidats avaient la possibilité de les réaliser soit par leurs propres soins, sous réserve de validation par le CSC, soit par les équipes de l'ORTN.

Les programmes croisés ont été réalisés par l'ORTN dans ses locaux ou dans un lieu au choix du candidat. Dans tous les cas, les éléments réalisés sont soumis à l'examen du CSC.

ÉLECTIONS LOCALES

TELEVISION

❖ Enregistrement et montage des Messages :

Chaque parti politique bénéficie de 20 mn d'occupation de studio, 45 mn de temps de montage et 05 mn de Message prêt à diffuser, conformément à la décision n°38/PCSC du 06 octobre 2020 susvisée.

Les langues utilisées par les partis politiques au cours des enregistrements sont en grande partie le Français, le Hausa et le Zarma. La durée des Messages prêts à diffuser varient de 02 mn 14s à 05 mn 04s.

Au total, cinquante-sept (57) partis politiques sur les quatre-vingt-treize (93) en lice se sont présentés aux enregistrements des Messages. Il s'agit de :

DPPN TARBIYA, UPNP AFOUWA, RSP A'ADILI, ADEN KARARA, RAY YUNKURI, UDFP SAWBA, UPRD KANDE GOMNI, ADN FUSAHA, MSRD DAMANA, PNP AKAL KASSA, MCC ARZIKI, UDSN TALAKA, UDR TABAT, MDEN FALALA, PLU JAM'IYA, APP LALEH, PPNU SAWYI, RDP JAMA'A, FAN NIGER KAMA KANKA, PNDS-TARAYYA, CDS RAHAMA, RPCR ASSALAM, RSD GASKIYA, PS IMANI, ARD ADALCI MUTUNCI, PPN RDA, ADR MAHITA, ANDP ZAMAN LAHIYA, RPP FARILLA, CMSN MUN SABPE NIGER, LRD JIMIRI, UDPS AMANA, RDS DAWKAKA, DARAJA, RPD BAZARA, RNDP ANNEIMA BANIZOUMBOU, GENERATION DOUBARA, RCRR GODYA, MPN KISHIN KASSA, MPR JAMHURIYA, RDR TCHANJI, PJD HAKIKA, CPC KARAMAH, RDN LABIZE, PTN SAYE SA'A, MNSD NASSARA, SDR SABOUA, ADP ZUMUNCI, UDPP MUJADDADI, ANDD MOUBARAK, FPN CHAMSYA, AMEN AMIN, CPRD SULHU, MPP MUNA TARE, RANA'A, PDP ANNOUR et MOPAD GAMZAKI.

En raison du non-respect par les partis politiques de la programmation établie par le CSC selon l'ordre de tirage au sort, les enregistrements ont été souvent effectués en fonction de l'ordre d'arrivée des partis politiques à la télé et/ou à la radio.

❖ Diffusion des Messages :

Au total, les Messages de cinquante-sept (57) partis politiques sur les quatre-vingt-treize (93) en lice ont été diffusés. Le nombre de diffusion est proportionnel au nombre de listes validées par les Tribunaux de Grande Instance pour chaque parti, groupement de partis et liste indépendante.

Tableau n°2 : Diffusion des Messages Élections locales

N °	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES
1.	DPPN TARBIYA	1	1
2.	UPNP AFOUWA	1	1
3.	RSP A'ADILI	1	1
4.	ADEN KARARA	2	2
5.	RAY YUNKURI	1	1
6.	UDFP SAWBA	1	1
7.	UPRD KANDE GOMNI	1	1

N °	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES
8.	ADN FUSAHA	2	2
9.	MSRD DAMANA	1	1
10.	PNPD AKAL KASSA	1	1
11.	MCC ARZKI	1	1
12.	UDSN TALAKA	1	1
13.	UDR TABAT	1	1
14.	MDEN FALALA	1	1
15.	PLU JAM IYA	1	1
16.	APP LALEH	1	1
17.	PPNU SAWYI	1	1
18.	RDP JAMA A	1	1
19.	FAN NIGER KAMA KANKA	1	1
20.	PNDS TARAYYA	5	5
21.	CDS RAHAMA	1	1
22.	RPCR ASSALAM	1	1
23.	RSD GASKYA	1	1
24.	PS IMANI	1	1
25.	ARD ADLCI MUTUNCI	1	1
26.	PPN RDA	1	1
27.	MAHITA	1	1
28.	ANDP ZAMAN LAHIYA	2	2
29.	RPP FARILLA	2	2
30.	CMSN MUN SABPE NIGER	1	1
31.	LRD JIMIRI	1	1
32.	UDPS AMANA	1	1
33.	RDS DAWKAKA	1	1
34.	DARAJA	1	1
35.	RPD BAZARA	1	1
36.	RNDP ANNEIMA BANIZOUMBOU	1	1
37.	GENERATION DOUBARA	1	1
38.	RCRR GODYA	1	1
39.	MPN KISHIN KASSA	3	3
40.	JAMHURIA	3	3
41.	RDR TCHENJI	3	3
42.	PJD HAKIKA	1	1
43.	CPC KARAMAH	1	1
44.	RDN LABIZE	1	1
45.	PTN SAYE SA'A	1	1
46.	MNSD NASSARA	3	1
47.	SDR SABOUA	1	1
48.	ADP ZUMUNCI	1	1
49.	UDPP MUJADDADI	1	1
50.	ANDD MOUBARAK	1	1
51.	FPN CHAMSYA	1	1
52.	AMEN AMIN	2	2
53.	CPRD SULHU	1	1
54.	MPP MUNATARE	1	1
55.	RANAA	1	1
56.	PDP ANNOUR	1	1
57.	MOPAD GAMZAKI	1	1

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

TELEVISION

❖ Enregistrement et montage des Messages :

Chaque parti politique bénéficie de 20 mn d'occupation de studio, 45 mn de temps de montage et 05 mn de Message prêt à diffuser, conformément à la décision n°36/PCSC du 06 octobre 2020 susvisée.

Les langues utilisées par les partis politiques au cours des enregistrements sont en grande partie le Français, le Hausa et le Zarma. La durée des Messages prêts à diffuser varient de 03 mn 38s à 05 mn 00s.

Cinquante-deux (52) partis politiques sur les quatre-vingt-trois (83) en lice se sont présentés à l'enregistrement des Messages. Il s'agit de : ADEN KARKARA, ADR ADALCI MUTUNCI, PPN RDA, DPPN TARBIYA, MPR JAMHURIA, MODEN FA LUMANA, RNDP ANNEMA BANIZOUMBOU, RDS DAWKAKA, UDFP SAWABA, APAD HADINKAYE, PPNU SAWYI, UDR TABAT, RSP A'ADILI, RDR TCHENJI, ANDD MOUBARAK, RCPR ASSALAM, CNR GAYYA, PRE ALHOUDA HOUDA, AMEN AMIN, DARAJA, APR LALEH, RSD GASKYIA, MNSD NASSARA, CDPS CIGABAN KASSA, PS IMANI, PNDS TARAYYA, PSD BASSIRA, SDR SABOUA, RAY YUNKURI, ADP ZUMUNCI, FORCE DE L'ESPOIR, ADN FUSAHA, UPNP AFUA, RPP FARILLA, FANN NIGER KAMA KANKA, PNDP AKAL KASSA, CDS RAHAMA, UDSR MARTABA, MCC ARZIKI, RDP BAZARA, RDP JAMA'A, RANAA, PDP ANNOUR, MAHITA, UPRD KANDE GOMNI, CRPD SULHU, MPP MUNATARE, MOPAD GAMZAKI, PJD HAKIKA, ANDP ZAMAN LAHIA, PNDD NAZARI/LASSABOU, MPN KISHIN KASSA.

❖ Diffusion des Messages :

Les Messages de quarante-neuf (49) partis politiques sur les quatre-vingt-trois (83) en lice ont été diffusés, proportionnellement au nombre de listes validées par la Cour Constitutionnelle pour chaque parti, groupement de partis et liste indépendante.

Tableau n°3 : Diffusion de Messages Élections législatives

NUMÉRO	PARTI POLITIQUE	DIFFUSIONS OCTROYÉES	DIFFUSIONS RÉALISÉES
1.	ADEN KARKARA	2	2
2.	ADR ADALCI MUTUNCI	2	2
3.	PPN RDA	2	2
4.	DPPN TARBIYA	2	2
5.	MPR JAMHURIA	3	3
6.	MODEN FA LUMANA	3	3
7.	RNDP ANNEMA BANIZOUMBOU	2	2
8.	RDS DAWKAKA	2	2
9.	PPNU SAWYI	2	2
10.	UDR TABAT	2	2
11.	RSP A'ADILI	2	2
12.	RDR TCHENJI	3	3
13.	RCPR ASSALAM	2	2
14.	CNR GAYYA	2	2
15.	PRE ALHOUDA HOUDA	2	2
16.	AMEN AMIN	3	3
17.	DARAJA	2	2

NUMÉRO	PARTI POLITIQUE	DIFFUSIONS OCTROYÉES	DIFFUSIONS RÉALISÉES
18.	APR LALEH	2	2
19.	RSD GASKYIA	2	2
20.	MNSD NASSARA	3	3
21.	CDPS CIGABAN KASSA	2	2
22.	PS IMANI	2	2
23.	PNSD TARAYYA	4	4
24.	PSD BASSIRA	2	2
25.	SDR SABOUA	2	2
26.	RAY YUNKURI	2	2
27.	ADP ZUMUNCI	2	2
28.	FORCE DE L'ESPOIR	2	2
29.	ADN FUSAHA	2	2
30.	UPNP AFUA	2	2
31.	RPP FARILLA	3	3
32.	FANN NIGER KAMA KANKA	2	2
33.	PNDP AKAL KASSA	2	2
34.	CDS RAHAMA	2	2
35.	UDSR MARTABA	2	2
36.	MCC ARZIKI	2	2
37.	RDP BAZARA	2	2
38.	RDP JAMA'A	2	2
39.	RANAA	2	2
40.	PDP ANNOUR	2	2
41.	MAHITA	2	2
42.	UPRD KANDE GOMNI	2	2
43.	MPP MUNATARE	2	2
44.	MOPAD GAMZAKI	2	2
45.	PJD HAKIKA	2	2
46.	ANDP ZAMAN LAHIA	3	3
47.	PNDD NAZARI/LASSABOU	2	2
48.	MPN KISHIN KASSA	3	3
49.	PJP DOUBARA	3	3

ELECTION PRESIDENTIELLE PREMIER TOUR

TELEVISION

❖ Enregistrement, montage et diffusion des Messages :

Chaque candidat bénéficie de 30 mn d'occupation de studio, 60 mn de temps de montage et 10 mn de Message prêt à diffuser, conformément à la décision n°32/PCSC du 06 octobre 2020 susvisée.

Les langues utilisées par les partis politiques au cours des enregistrements sont en grande partie le Français, le Hausa et le Zarma. La durée des Messages prêts à diffuser varie de 03 mn 54s à 10 mn 00s.

Les Messages de vingt-six (26) candidats sur les trente (30) en lice ont été enregistrés, montés et diffusés trois fois à la télévision nationale, dans les tranches spéciales prévues à cet effet.

Il s'agit de : IBRAHIM GADO, MAMADOU TALATA DOULLA, AMADOU OUSMANE, SEINI OUMAROU, MOUSTAPHA MAMADOU, KANE KADAURE HABIBOU, IDI ANGO OUSMANE, MAHAMANE OUSMANE, ISMAEL OUMAROU IDE, NAYOUSSA NASSIROU, OUMAROU ABDOURAHANE, SOULEYMANE GARBA, DJIBRIL BARE MAINASSARA, ELH AMADOU ISSOUFOU SAIDOU, HASSANE BARAZE MOUSSA, MOUNKAILA

ISSA, OMAR HAMIDOU TCHIANA, MOHAMED BAZOUM, DR ABDALLAH SOULEYMANE, INTINICAR ALHASANE, OUMAROU MALAM ALMA, DR HAMIDOU MAMADOU ABDOU, SALOU DJIBO, MAHAMAN HAMISSOU MOUMOUNI, ALBADE ABOUBA, IBRAHIM YACOUBOU.

❖ Enregistrement, montage et diffusion des Entretiens :

Chaque candidat a bénéficié d'un Entretien de 15 mn en français portant sur son programme et diffusé dans la partie magazine du Journal télévisé de 20h 30mn de Télé Sahel, la télévision publique.

Vingt-cinq (25) candidats sur les trente (30) en lice ont fait ces Entretiens, qui ont été enregistrés, montés et diffusés. La durée des Entretiens prêts à diffuser varie de 06 mn 12s à 15 mn 10s.

Il s'agit de : IBRAHIM GADO, ADOLPHE SAGBO, MAMADOU TALATA DOULLA, AMADOU OUSMANE, MOUSTAPHA MAMADOU, OUMAROU ABDOULKADRI ALPHA, KANE KADAOURE HABIBOU, IDI ANGO OUSMANE, ISMAËL O. IDE, NAYOUSSA NASSIROU, OUMAROU ABDOURAHANE, SOULEYMANE GARBA, DJIBRIL BARE, AMADOU ISSOUFOU, HASSANE BARAZE MOUSSA, MOUNKAILA ISSA, MOHAMED BAZOUM, OMAR HAMIDOU TCHIANA, ABADALLAH SOULEYMANE, INTINICAR ALHASSANE, OUMAROU MALAM ALMA, DR HAMIDOU MAMADOU ABDOU, SALOU DJIBO, MAHAMAN HAMISSOU MOUMOUNI, ALBADE ABOUBA.

❖ Enregistrement, montage et diffusion des Portraits :

Chaque candidat a bénéficié d'un Portrait de 03 mn en français diffusé dans le corps du Journal de 20h 30 de la télévision nationale.

Vingt-sept (27) Portraits de candidats sur les trente (30) en lice ont été enregistrés et diffusés. La durée des Portraits prêts à diffuser varient de 01mn 41s à 03 mn 04s.

Il s'agit de ceux de : IBRAHIM GADO, MAMADOU TALATA DOULLA, AMADOU OUSMANE, SEINI OUMAROU, MOUSTAPHA MAMADOU, OUMAROU ABDOULKADRI ALPHA, KANE KADAOURE HABIBOU, IDI ANGO OUSMANE, MAHAMANE OUSMANE, MOHAMED BAZOUM, ISMAEL OUMAROU IDE, NAYOUSSA NASSIROU, OUMAROU ABDOURAHANE, SOULEYMAN GARBA, DJIBRIL BARE MAINASSARA, ELH AMADOU ISSOUFOU SAIDOU , HASSANE BARAZE MOUSSA, MOUNKAILA ISSA, OMAR HAMIDOU TCHIANA, DR ABDALA SOULEYMANE, INTINICAR ALHASANE, OUMAROU MALAM ALMA, DR HAMIDOU MAMADOU ABDOU, SALOU DJIBO, MAHAMAN HAMISSOU MOUMOUNI, ALBADE ABOUBA, IBRAHIM YACOUBOU.

Les 03 (trois) autres candidats ne se sont pas présentés pour l'enregistrement de leurs Portraits.

ELECTION PRÉSIDENTIELLE DEUXIÈME TOUR

TELEVISION

❖ Enregistrement, montage et diffusion des Messages :

Les deux candidats en compétition bénéficient, chacun, de 60 mn d'occupation de studio, 90 mn de temps de montage et 33 mn de Message prêt à diffuser en Français et dans les langues nationales, conformément à la décision n°33/PCSC du 06 octobre 2020 susvisée.

Les deux (2) candidats sont MOHAMED BAZOUM et MAHAMANE OUSMANE, selon l'ordre du tirage au sort relatif à ce scrutin.

Le Message prêt à diffuser du candidat MOHAMED BAZOUM est de 22 mn 22s dans sept (7) langues sur les onze (11) prévues, et à savoir le Hausa, le Zarma, le Fulfulde, le Français, le Tamasheq, l'Arabe et le Toubou.

Le Message prêt à diffuser du candidat MAHAMANE OUSMANE est de 15 mn 58s dans cinq (5) langues sur les onze (11) prévues, à savoir le Français, le Hausa, le Zarma, le Kanuri et le Gourmancéma.

Ces deux (2) Messages de campagne ont été diffusés trois (3) fois à la télévision nationale (Télé Sahel) dans les tranches spéciales prévues à cet effet.

❖ Enregistrement, montage et diffusion des Portraits :

Chaque candidat bénéficie d'un Portrait de 03mn en français, diffusé pendant le Journal Télévisé de 20h30 sur Télé Sahel. Le Portrait traduit en Hausa et Zarma a été diffusé dans les journaux télévisés le même jour que la diffusion en Français.

Les durées des Portraits reçus et diffusés sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°5 : Durée et langues de diffusion des Portraits

CANDIDAT	LANGUE	DURÉE
MOHAMED BAZOUM	FRANÇAIS	00h 02mn 58s
MOHAMED BAZOUM	ZARMA	00h 02mn 59s
MOHAMED BAZOUM	HAUSA	00h 02mn 59s
MAHAMANE OUSMANE	FRANÇAIS	00h 02mn 31s
MAHAMANE OUSMANE	ZARMA	00h 02mn 59s
MAHAMANE OUSMANE	HAUSA	00h 02mn 56s

❖ Enregistrement, montage et diffusion des Programmes croisés :

Une série de trois (3) émissions en trois (3) langues (Français, Hausa et Zarma) d'une durée maximale de trente (30) minutes chacune, intitulée « Programmes croisés », résumant les Programmes des deux (2) candidats, ont été réalisées et diffusées dans la partie magazine du Journal Télévisé de 20h30 de Télé Sahel, pendant la période de campagne électorale.

Les durées des émissions réalisées et diffusées sont mentionnées ci-dessous :

Tableau N°6 : Durées des émissions réalisées et langues de diffusion

EMISSION	LANGUE	DURÉE
Emission N° 1	FRANÇAIS	00h 25mn 49s
Emission N° 1	ZARMA	00h 42mn 16s
Emission N° 1	HAOUSSA	00h 34mn 08s
Emission N° 2	FRANÇAIS	00h 28mn 51s
Emission N° 2	ZARMA	00h 32mn 18s
Emission N° 2	HAOUSSA	00h 33mn 04s
Emission N° 3	FRANÇAIS	00h 24mn 24s
Emission N° 3	ZARMA	00h 19mn 56s
Emission N° 3	HAOUSSA	00h 31mn 11s

❖ Couverture des Meetings et Déclarations de soutien :

Les deux (2) candidats bénéficient de la couverture et la diffusion d'un rassemblement populaire (Meeting) ou une autre activité de leur choix, dans chacun des huit (8) Chefs-lieux de régions, pour une durée de cinq (5) minutes sur Télé-Sahel, conformément à la décision n°33/PCSC du 06 octobre 2020. Les deux (2) candidats bénéficient également de la couverture et la diffusion de dix (10) Déclarations de soutien d'une durée de trois (3) minutes chacune.

Sept (7) Meetings du candidat MOHAMED BAZOUM dans sept (7) chefs-lieux de régions sur huit (8) ont été diffusés. Le lancement de sa campagne à Niamey a été couvert sous forme de publi-reportage.

Sept (7) Meetings du candidat MAHAMANE OUSMANE, tenus dans sept (7) chefs-lieux de régions sur huit (8) ont été diffusés.

Le CSC a en outre réceptionné, validé et autorisé la diffusion de deux (2) Déclarations de soutien à chaque candidat sur les dix (10) prévus.

ELECTIONS LOCALES

RADIO

❖ Enregistrement et montage des Messages

Chaque parti politique bénéficie de 20 mn d'occupation de studio, 45 mn de temps de montage et 05 mn de Message prêt à diffuser, conformément à la décision n°38/PCSC du 06 octobre 2020 susvisée.

Les langues utilisées par les partis politiques au cours des enregistrements sont en grande partie le Français, le Hausa et le Zarma.

Sur quatre-vingt-treize (93) partis politiques dont les listes ont été validées par les Tribunaux de Grande Instance, quarante-neuf (49) se sont présentés pour l'enregistrement et la diffusion au niveau de la radio. La durée des Messages prêts à diffuser varie de 01mn 56s à 05mn 00s.

Il s'agit de : DPPN TARBIYA, UPNP AFUA, RSP A'ADILI, UDFP SAWABA, RAY YUNKURI, PNA AL'OUMMA, UPRD KANDE GOMNI, MCC ARZIKI, UDSN TALAKA, MPP MOUNATARE, RCPR AS SALAM, CDS RAHAMA, PLU JAM'IYA, FANN KAMA KANKA, PNDS TARAYYA, RDFD DALILI, RSD GASKIYA ; RDS DAOUKAKA, LRD

JIMIRI, MCRR GODIYA, ADP ZUMUNCI, PPN-RDA, ANDP ZAMAN LAHIA, ADN KARKARA, PS IMANI, UDPS AMANA , ANDD MOUBARAK, PNC MULURA, DARAJA, PJP DOUBARA, RPD BAZARA, FPN CHAMSSIYA, MSRD DAMANA, ADN FUSSAHA, PNPPD ALKAL KASSA, RDR TCHANJI, PTN SAYE SA'A, RANA'A, AMEN AMIN, CPC KARAMAH, CPRD SULHU, MNSD NASSARA, MPR JAMHURIYA, PDP ANOUR, RDP JAMA'A, PRE ALHOUDA HOUDA, PPNU SAWYI, RPP FARILA, ADR MAHITA

En raison du non-respect par les partis politiques de la programmation établie par le CSC selon l'ordre de tirage au sort, les enregistrements ont été effectués en fonction de l'ordre d'arrivée des partis politiques au studio d'enregistrement.

❖ Diffusion des Messages

Les Messages de quarante-neuf (49) partis politiques susmentionnés, sur les quatre-vingt-treize (93) en lice ont été diffusés.

Le nombre de diffusion est proportionnel au nombre de listes validées par les Tribunaux de Grande Instance pour chaque parti, groupement de partis et liste indépendante.

Tableau N°6 : diffusion des Messages pour les élections locales

N°	PARTIS POLITIQUES OU LISTES DE PARTIS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES
1	DPPN Tarbiya	1	1
2	UPNP Afuwa	1	1
3	PNA Al Oumma	1	1
4	RPS A'Adilli	1	1
5	RAY Youkouri	1	1
6	UDFP Sawaba	1	1
7	UPRD Kande Gomi	1	1
8	ADN Fusaha	2	2
9	MSRD Damana	1	1
10	RDFD Dalili	1	1
11	PNDP Akal Kassa	1	1
12	MCC Arziki	1	1
13	UDSN Talaka	1	1
14	PLU Jamiya	1	1
15	PPNU Sawyi	1	1
16	FANN Kama kanka	1	1
17	PNDS Tarayya	5	5
18	CDS Rahama	1	1
19	RSD Gaskiya	1	1
20	ADEN Karkara	1	1
21	RCPR Assalam	1	1
22	PS Imani	1	1
23	PPN RDA	1	1
24	ADR Mahita	1	1
25	ANDP Zaman Lahiya	1	1

N°	PARTIS POLITIQUES OU LISTES DE PARTIS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES
26	RPP Farila	2	2
27	LRD Jimiri	1	1
28	UDPS Amana	1	1
29	RDS Dawkaka	1	1
30	DARAJA	1	1
31	RPD Bazara	1	1
32	PJP Dubara	2	2
33	MCRR Godia	1	1
34	MPR Jamhuriya	3	3
35	RDR Tchanji	1	1
36	PNC Mou Ioura	1	1
37	CPC Karama	1	1
38	PTN Sayé saa	1	1
39	MNSD Nassara	3	3
40	ADP Zumuntchi	1	1
41	ANDD Mubarek	1	1
42	FPN Chamsia	1	1
43	AMEN AMIN	1	1
44	CRPD Sulhu	1	1
45	MPP Mu na taré	1	1
46	RANA'A	1	1
47	PDP Anour	1	1
48	PRE Alouda Houda	1	1
49	RDP JAMA'A	1	1

ELECTIONS LÉGISLATIVES

RADIO

❖ Enregistrement et montage des Messages

Chaque parti politique bénéficie de 20 mn d'occupation de studio, 45 mn de temps de montage et 05 mn de Message prêt à diffuser, conformément à la décision n°36/PCSC du 06 octobre 2020 susvisée.

Les langues utilisées par les partis politiques au cours des enregistrements sont en grande partie le Français, le Hausa et le Zarma. La durée des Messages prêts à diffuser varie de 02mn 31s à 05mn 00s.

Les Messages de quarante-un (41) partis politiques sur les quatre-vingt-trois (83) en lice ont été enregistrés et montés. Il s'agit de : AMEN AMIN, RDR TCHANJI, MPP MOUNA TARE, ADR MAHITA, CDS RAHAMA, CDPS CIGABAN KASSA, PNPD AKALKASSA, PJD HAKIKA, PS IMANI, ADN FUSAHA, CNR GAYA, ADEN KARKARA, PPN RDA, ARD ADALTCHI, PNDS TARAYYA, DPPN TARBIYA, MPR JAMAHOUIA, CRPR AS SALAM, ANDDD MOUBARAK, UDFP SAWABA, MNSD NASSARA, RSD GASKIYA, DARAJA, ADP ZUMUNTCHI, ANDP ZAMANLAHIA, UPNP AFOUA, MPN KICHIN KASSA, RSP ADALI, FORCE DE L'ESPOIR, RPP FARILA,

MCC ARZIKI, PDPD ANNOUR, UDSR MARTABA, RDP JAMA'A, CRPD SULHU, PPNU SAWI, UPRD KANDE GOMNI, RANA'A, LUMANA AFRICA, SDS SABOUA, RPD BAZARA.

❖ Diffusion des Messages

Les Messages de quarante-deux (42) partis politiques sur les quatre-vingt-trois (83) en lice ont été diffusés, proportionnellement au nombre de listes validées par la Cour Constitutionnelle pour chaque parti, groupement de partis et liste indépendante.

Tableau n°7 : Diffusion des Messages pour les législatives

N°	PARTIS POLITIQUES OU LISTES DE PARTIS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES
1.	ADEN Karkara	2	2
2.	ARD Adaltchi Mutuntchi	2	2
3.	PPN RDA	2	2
4.	DPPN Tarbiya	2	2
5.	MPR Jamhuriya	3	3
6.	MODEN FA Lumana Africa	3	3
7.	UDFP Sawaba	2	2
8.	PPNU Sawyi	2	2
9.	RSP Adili	2	2
10.	RDR Tchangi	3	3
11.	ANDD Moubarak	2	2
12.	RCPR As Salam	2	2
13.	CNR Gaya	2	2
14.	AMEN AMIN	3	3
15.	DARAJA	2	2
16.	RSD Gaskiya	2	2
17.	CDPS Tchigaban Kassa	2	2
18.	MNSD Nassara	3	3
19.	PS Imani	2	2
20.	PNDS Tarayya	4	4
21.	SDR Sabouwa	3	3
22.	ADP Zumuntchi	2	2
23.	FORCE L'ESPOIR	2	2
24.	ADN Fussaha	2	2
25.	UPNP Afouwa	2	2
26.	RDP Jama'a	2	2
27.	RPP Farila	3	3
28.	A KAL KASSA	2	2
29.	CDS Rahama	2	2
30.	UDSR Martaba	2	2
31.	MCC Arziki	2	2
32.	RPD Bazara	2	2
33.	RANA'A	2	2
34.	PDP Anour	2	2

N°	PARTIS POLITIQUES OU LISTES DE PARTIS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES
35.	ADR Mahita	2	2
36.	UPRD Kandé Gomn i	2	2
37.	CRP Sulhu	2	2
38.	MPP Mu na taré	2	2
39.	PJD Hakika	2	2
40.	ANDP Zaman Lahiya	3	3
41.	MPN Kishin kassa	3	3
42.	PRE Alhouda Houda	2	2

ELECTION PRÉSIDENTIELLE PREMIER TOUR

RADIO

❖ Enregistrement, montage et diffusion des Messages

Chaque candidat bénéficie de 30 mn d'occupation de studio, 60 mn de temps de montage et 10 mn de Message prêt à diffuser, conformément à la décision n°32/PCSC du 06 octobre 2020.

Les langues utilisées par les partis politiques au cours des enregistrements sont en grande partie le Français, le Hausa et le Zarma. La durée des Messages prêts à diffuser varie de 02 mn 09s à 10 mn 00s.

Neuf (9) candidats sur les trente (30) en lice se sont présentés à la radio pour l'enregistrement de leur Message.

Il s'agit de : MOHAMED BAZOUM, OUMAROU ALMA, DOULA TALATA, IDI ANGO OUSMANE, NAYOUSSA NASSIROU, ABDALLAH SOULEYMANE, AMADOU ISSOUFOU SEYDOU, DJIBRILLA BARE MAINASSARA, ISMAEL OUMAROU IDE.

Pour les dix-huit (18) autres, le son a été tiré de l'enregistrement TV.

❖ Diffusion des Messages

Les Messages de vingt-sept (27) candidats sur les trente (30) en lice ont été diffusés trois fois à la radio nationale, dans une tranche spéciale prévue à cet effet.

Les 27 candidats sont : MOHAMED BAZOUM, IBRAHIM GADO, DOULA TALATA MAMADOU, AMADOU OUSMANE, SEINI OUMAROU, MOUSTAFA MAMADOU, KANE KADAURE HABIBOU, IDI ANGO OUSMANE, MAHAMANE OUSMANE, ISMAEL OUMAROU IDE, NAYOUSSA NASSIROU, OUMAROU ABDRMANE, SOULEYMANE GARBA, AMADOU BOUBACAR CISSE, BAARE MAINASSARA DJIBRILA, AMADOU ISSOUFOU SAIDOU, MOUSSA BARAZE, MOUNKAILA ISSA, OUMAROU HAMIDOU TCHANA, ABDALLAH SOULEYMANE, INTINECAR ALASSAN, OUMAROU MALAM ALMA, HAMIDOU MAMADOU ABDOU, SALOU DJIBO, MAHAMAN HAMISSOU MOUMOUNI, ALBADE ABOUBA, IBRAHIM YACOUBOU.

Chaque candidat a bénéficié d'un Portrait de 03 mn en Français diffusé dans le corps du Journal parlé de 20h de la radio nationale Voix du Sahel.

En grande partie, les candidats ont réalisé eux-mêmes leurs Portraits validés par le CSC, et fourni un produit prêt à diffuser, dont la durée varie de 01mn 41s à 03mn 04s.

Vingt-sept (27) Portraits de candidats sur les trente (30) en lice ont été diffusés. Il s'agit de : MOHAMED BAZOUM, IBRAHIM GADO, DOULA TALATA MAMADOU, AMADOU OUSMANE, SEINI OUMAROU, MOUSTAPHA MAMADOU, KANE KADAURE HABIBOU, IDI ANGO OUSMANE, MAHAMANE OUSMANE, ISMAEL OUMAROU IDE, NAYOUSSA NASSIROU, OUMAROU ABDOURAHAMANE, SOULEYMANE GARBA, AMADOU BOUBACAR CISSE, BAARE MAINASSARA DJIBRILA, AMADOU ISSOUFOU SAIDOU, MOUSSA BARAZE, MOUNKAILA ISSA, OUMAROU HAMIDOU TCHANA, ABDALLAH SOULEYMANE, INTINECAR ALASSAN, OUMAROU MALAM ALMA, HAMIDOU MAMADOU ABDOU, SALOU DJIBO, MAHAMAN HAMISSOU MOUMOUNI, ALBADE ABOUBA, IBRAHIM YACOUBOU.

❖ Enregistrement, montage et diffusion des Entretiens.

Chaque candidat a bénéficié d'un Entretien de 15 mn en Français portant sur son programme et diffusé dans la partie magazine du Journal parlé de 20h de la Voix du Sahel.

Les Entretiens de vingt-cinq (25) candidats sur les trente (30) en lice ont été enregistrés, montés et diffusés. La durée des Entretiens prêts à diffuser varie de 06mn 12s à 15 mn 10s.

Il s'agit de : IBRAHIM GADO, ADOLPHE SAGBO, MAMADOU TALATA DOULLA, AMADOU OUSMANE, MOUSTAPHA MAMADOU, OUMAROU ABDOULKADRI ALPHA, KANE KADAURE HABIBOU, MOHAMED BAZOUM, IDI ANGO OUSMANE, ISMAEL O. IDE, NAYOUSSA NASSIROU, OUMAROU ABDOURAHAMANE, SOULEYMANE GARBA, DJIBRIL BARE MAINASSARA, AMADOU ISSOUFOU SAIDOU, HASSAN MOUSSA BARAZE, MOUNKAILA ISSA, OMAR HAMIDOU TCHIANA, ABDALLAH SOULEYMANE, INTINICAR ALASSANE, OUMAROU MALAM ALMA, DR HAMIDOU MAMADOU ABDOU, SALOU DJIBO, MAHAMAN HAMISSOU MOUMOUNI, ALBADE ABOUBA.

ELECTION PRÉSIDENTIELLE DEUXIÈME TOUR

RADIO

❖ Enregistrement, montage et diffusion des Messages

Conformément à la décision n° 33/P/CSC du 06 octobre 2020 susvisée, les Messages des candidats sont diffusés après les journaux parlés de 13 h ou de 20 h de la Voix du Sahel, la radio nationale, dans une émission spéciale dénommée « Journal de campagne pour l'élection présidentielle 2^{ème} tour ».

Chaque candidat a droit à la diffusion d'un Message d'une durée de 33 en Français et dans les dix (10) langues nationales à la radio nationale, soit 03mn par langue, y compris le Français. Ce Message est diffusé cinq (5) fois au cours de la campagne.

Tableau N°8 : Diffusion Messages du candidat Mohamed BAZOUM

NUMÉRO	LANGUES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES
1.	FRANÇAIS	00h 03mn 00s	00h 02mn 55s	5	5
2.	HAUSA	00h 03mn 00s	00h 02mn 58s	5	5
3.	FULFULDE	00h 03mn 00s	00h 02mn 18s	5	5
4.	TAMASHEQ	00h 03mn 00s	00h 01mn 29s	5	5
5.	ZARMA	00h 03mn 00s	00h 02mn 58s	5	5
6.	TOUBOU	00h 03mn 00s	00h 02mn 07s	5	5
7.	ARABE	00h 03mn 00s	00h 03mn 02s	5	5
8.	KANURI	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	5	0
9.	BOUDOUMA	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	5	0
10.	GOURMANTCHÉ	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	5	0
11.	IMZAG	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	5	0
Total		00h 33mn 00s	00h 17mn 52s	55	35

Tableau N°9 : Diffusion Messages du candidat Mahamane OUSMANE

NUMÉRO	LANGUES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES
1.	FRANÇAIS	00h 03mn 00s	00h 03mn 03s	5	5
2.	HAUSA	00h 03mn 00s	00h 02mn 24s	5	5
3.	FULFULDE	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	5	0
4.	TAMASHEQ	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	5	0
5.	ZARMA	00h 03mn 00s	00h 02mn 23s	5	5
6.	TOUBOU	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	5	0
7.	ARABE	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	5	0
8.	KANURI	00h 03mn 00s	00h 01mn 08s	5	5
9.	BOUDOUMA	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	5	0
10.	GOURMANTCHÉ	00h 03mn 00s	00h 02mn 19s	5	5
11.	IMZAG	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	5	0
Total		00h 33mn 00s	00h 11mn 17s	55	25

❖ Enregistrement, montage et diffusion des Portraits

Pendant la campagne électorale, chacun des deux (2) candidats bénéficie de la diffusion d'un Portrait d'une durée maximale de 03mn. Le Portrait est réalisé en Français et traduit dans deux (2) langues nationales choisies par le candidat.

Tableau N°10 : Portrait du candidat Mohamed BAZOUM

LANGUES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ
Français	00h 03mn 00s	00h 02mn 56s
Hausa	00h 03mn 00s	00h 02mn 54s
Zarma	00h 03mn 00s	00h 02mn 59s
Total	00h 09mn 00s	00h 08mn 49 s

Tableau N°11 : Portrait du candidat Mahamane OUSMANE

LANGUES	TEMPS OCTROYÉS	TEMPS DIFFUSÉS
Français	00h 03mn 00s	00h 02mn 28s
Hausa	00h 03mn 00s	00h 02 mn 58s
Zarma	00h 03mn 00s	00h 02 mn 51s
Total	00h 09mn 00s	00h 08mn 17s

❖ Diffusion des Meetings

Chaque candidat bénéficie de la couverture d'un rassemblement populaire (Meeting) ou une autre activité de son choix dans chaque chef-lieu de région pour une durée de 05mn.

Tableau N°12 : Meetings du candidat Mohamed BAZOUM

RÉGIONS	TEMPS OCTROYÉS	TEMPS DIFFUSÉS
Tillabéri	00h 05mn 00s	00h 05mn 09s
Dosso	00h 05mn 00s	00h 04mn 47s
Tahoua	00h 05mn 00s	00h 03mn 07s
Agadez	00h 05mn 00s	00h 03mn 15s
Diffa	00h 05mn 00s	00h 04mn 12s
Maradi	00h 05mn 00s	00h 02mn 29s
Zinder	00h 05mn 00s	00h 04mn 26s
Total	00h 35mn 00s	00h 27mn 25s

Tableau N°13 : Meetings du candidat Mahamane OUSMANE

RÉGIONS	TEMPS OCTROYÉS	TEMPS DIFFUSÉS
Tillabéri	00h 05mn 00s	00h 04mn 48s
Diffa	00h 05mn 00s	00h 03mn 03s
Agadez	00h 05mn 00s	00h 02mn 21s
Tahoua	00h 05mn 00s	00h 04mn 21s
Maradi	00h 05mn 00s	00h 03mn 03s
Dosso	00h 05mn 00s	00h 04mn 27s
Zinder	00h 05mn 00s	00h 05mn 00s
Total	00h 35mn 00s	00h 27mn 03s

❖ Diffusion des Déclarations de soutien

Chaque candidat a droit à la couverture et la diffusion de dix (10) Déclarations de soutien d'une durée de 03mn chacune.

Au niveau de la radio nationale (Voix du Sahel), le candidat Mohamed BAZOUM a bénéficié de sept (07) Déclarations de soutien et le candidat Mahamane OUSMANE d'une (01) Déclaration de soutien.

Tableau N°14 : Déclarations de soutien au candidat Mohamed BAZOUM

PARTIS POLITIQUES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ
ANDP Zaman Lahiya	00h 03mn 00s	00h 01mn 47s
RPP Faria	00h 03mn 00s	00h 03mn 19s
MNSD Nassara	00h 03mn 00s	00h 04mn 32s
MPR Jamhuriya	00h 03mn 00s	00h 03mn 08s
RPC Mougaira	00h 03mn 00s	00h 01mn 22s
Niger en Avant	00h 03mn 00s	00h 03mn 03s
Coalition BAZOUM 2021	00h 03mn 00s	00h 02mn 52s
Total	00h 21 mn 00s	00h 20mn 03s

Tableau n°15 : Déclarations de soutien au candidat Mahamane OUSMANE

PARTIS POLITIQUES	TEMPS OCTROYÉS	TEMPS DIFFUSÉS
MPJD Hasken Wata	00h 03mn 00s	00h 01mn 28 s

1.4. ENREGISTREMENT, MONTAGE ET DIFFUSION DES PROGRAMMES CROISÉS DES CANDIDATS

Au cours de la campagne, une série de trois (3) émissions dans trois (3) langues d'une durée maximale de 30mn intitulée « *Programmes croisés* » résumant les Programmes des deux candidats sont enregistrées et diffusées.

La diffusion de ces programmes a donné les temps d'antenne suivants :

Tableau N°16 : Diffusion Programmes croisés en Français

ORDRE DES ÉMISSIONS	LANGUES DE DIFFUSION	TEMPS DIFFUSÉS
01	Français	00h 25mn 47s
02	Français	00h 19mn 44s
03	Français	00h 24mn 22s

Tableau n°17 : Diffusion Programmes croisés en Hausa

ORDRE DES ÉMISSIONS	LANGUES DE DIFFUSION	TEMPS DIFFUSÉS
01	Hausa	00h 34mn 07s
02	Hausa	00h 33mn 01s
03	Hausa	00h 31mn 18s

Tableau N°18 : Diffusion Programmes croisés des candidats en Zarma

ORDRE DES ÉMISSIONS	LANGUES DE DIFFUSION	TEMPS DIFFUSÉS
01	Zarma	00h 24mn 16s
02	Zarma	00h 32mn 43s
03	Zarma	00h 20mn 20s

ÉLECTIONS LOCALES

PRESSE ECRITE

Conformément aux dispositions de la décision n° 038/P/CSC du 6 octobre 2020 susvisée, au niveau de l'ONEP (Office National d'Édition et de Presse), chaque parti politique, groupement de partis politiques ou liste de candidats indépendants en compétition, bénéficie de la publication de Message de campagne sur un quart (¼) de page dans le quotidien Sahel ou l'hebdomadaire le Sahel Dimanche, dans les conditions suivantes :

- Cinq (5) publications pour les structures qui présentent plus de 200 listes électorales ;
- Quatre (4) publications pour les structures qui présentent un nombre de listes compris entre 150 et 200 ;
- Trois (3) publications pour les structures qui présentent un nombre de listes compris entre 100 à moins de 150 ;
- Deux (2) publications pour les structures qui présentent un nombre de listes compris entre 50 à moins de 100 ;
- Une (1) publication pour les structures qui présentent un nombre de listes compris entre 1 à moins de 50.

Compte tenu du temps de campagne électorale relativement court, du nombre important de partis en compétition et des capacités de production journalière limitée de l'ONEP, ces quotas de publication n'ont pas pu être respectés.

Les Messages de cinquante-neuf (59) partis, groupements de partis politiques et listes indépendantes ont été publiés, sur les quatre-vingt-treize (93) en lice.

Tableau N°19 : Publication des Messages Élections locales

N°	PARTIS POLITIQUES OU LISTES DE PARTIS	NOMBRE DE PUBLICATIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE PUBLICATIONS RÉALISÉES
1	DPPN TARBIYA	1	1
2	UPNP AFOUWA	1	1
3	PNA AL OUMA	1	1
4	RSP A'ADILI	1	1
5	RAI YUNKURI	1	1
6	UDFP SAWABA	1	1
7	UPRD KANDE GOMNI	1	1
8	MCC ARZIKI	1	1
9	UDSN TALAKA LE BATISSEUR	1	1
10	PLU JAM'IYA	1	1
11	ADN FUSAHA	2	2
12	MSRD DAMANA	1	1
13	RDFD DALILI	1	1
14	PNPD AKAL KASSA	1	1
15	MDEN FALALA	1	1
16	APP LALEH	1	1
17	FANN KAMA KANKA	1	1
18	PNDS TARAYYA	5	3
19	CDS RAHAMA	1	1
20	RSD GASKIYA	1	1
21	ADEN KARKARA	1	1
22	RCPR AS SALAM	1	1
23	PS IMANI	1	1
24	PPN RDA	1	1
25	ANDP ZAMAN LAHIYA	2	2
26	C-MSN	1	1
27	LRD_JIMIRI	1	1
28	MODEN FA LUMANA_AFRICA	3	3
29	RDS DAWKAKA	1	1
30	DARAJA	1	1
31	RPD BAZARA	2	2
32	PJP GENERATION DOUBARA	2	2
33	RDR TCHANDJI	1	1
34	PNC MU LURA	1	1
35	PJD HAKKIKI	1	2
36	PTN SAAYE SA'A	1	1
37	SDR SABUWA	1	1
38	ADP ZUMUNCI	1	1
39	ANDD MOUBARAK	1	1
40	FPN CHAMSSYYA	1	1

N°	PARTIS POLITIQUES OU LISTES DE PARTIS	NOMBRE DE PUBLICATIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE PUBLICATIONS RÉALISÉES
41	CRPD SULHU	1	1
42	MPP MUNA TARE	1	1
43	RDP JAMA'A	1	1
44	ARD ADALTCHI MUTUNTCHI	1	1
45	MPR JAMHURIYA	3	3
46	RDN LABIZE	1	1
47	UDPP MUJADDADI	1	1
48	CPR INGANTCHI	2	2
49	RANAA	1	1
50	PDP ANNOUR	1	1
51	PPNU SAWYI	1	1
52	ADR MAHITA	1	1
53	CDPS_CIGABAN KASSA	1	1
54	RNDP ANNEIMA BANIZOUMBOU	1	1
55	MPN KIISHIN KASSA	3	2
56	RPP FARILLA	1	1
57	MNSD NASSARA	2	2
58	MOPAD GAMZAKI	1	1
59	UDR TABBAT	1	1

ELECTIONS LÉGISLATIVES

PRESSE ECRITE

Conformément à la décision n° 036/P/CSC du 6 octobre 2020 susvisée, au niveau de l'ONEP, chaque parti politique, groupement de partis politiques ou liste de candidats indépendants, bénéficie de la publication sur un quart (¼) de page dans le Sahel ou Sahel Dimanche dans les conditions ci-dessous :

- Quatre (4) publications sont accordées aux structures qui présentent la totalité des listes électorales ;
- Trois (3) publications sont accordées aux structures qui présentent plus de dix (10) listes ;
- Deux (2) publications sont accordées aux structures qui présentent une (1) à dix (10) listes.

Sur les quatre-vingt-trois (83) partis dont les listes ont été validées par la Cour constitutionnelle, les Messages de quarante-neuf (49) ont été reçus et publiés après contrôle de conformité.

Tableau N°20 : Publication des Messages

N°	PARTIS POLITIQUES OU LISTES DE PARTIS	NOMBRES DE PUBLICATIONS OCTROYÉES	NOMBRES DE PUBLICATIONS RÉALISÉES
1	ARD ADALTCHI MUTUNCHI	2	1
2	MPR JAMHURIYA	3	1
3	RDS DAWKAKA	2	1
4	PPNU SAWYI	2	1
5	UDR TABBAT	2	1
6	RDR TCHANJI	3	1
7	CNR_GAYYA	2	1
8	PRE_ALHOUDA HOUDA	2	1

N°	PARTIS POLITIQUES OU LISTES DE PARTIS	NOMBRES DE PUBLICATIONS OCTROYÉES	NOMBRES DE PUBLICATIONS RÉALISÉES
9	APP_LALEH	2	1
10	RSD_GASKIYA	2	1
11	CDPS_CIGABAN_KASSA	2	1
12	CPC_KARAMAH	2	1
13	PS_IMANI	2	1
14	PNDS TARAYYA	4	1
15	ADN_FUSAHA	2	1
16	RDP JAMA A	2	1
17	PNPD AKAL KASSA	2	1
18	CDS RAHAMA	2	1
19	PNC MU LURA	2	1
20	UDSN TALAKA LE BATISSEUR	2	1
21	PDP ANNOUR	2	1
22	CRPD SULHU	2	1
23	MPP_MUNA TARE	2	1
24	MOPAD_GAMZAKI	2	1
25	ADEN KARKARA	2	1
26	DPPN TARBIYA	2	1
27	RCPR AS SALAM	2	1
28	ANDD MOUBARAK	2	1
29	PJD HAKIKA	2	1
30	DARAJA	2	1
31	RSD GASKIYA	2	1
32	ADP ZUMUNCI	2	1
33	AMEN AMIN	2	1
34	APP HADIN KAY	2	1
35	MNSD NASSARA	3	1
36	LA FORCE DE L'ESPOIR	2	1
37	RPP FARILLA	3	1
38	FANN KAMA KANKA	2	1
39	MCC ARZIKI	2	1
40	RANAA	2	1
41	ADR MAHITA	2	1
42	ANDP ZAMAN LAHIYA	3	1
43	RAY YUNKURI	2	1
44	UPNP-AFOUA	2	1
45	UPRD KANDE GOMNI	2	1
46	UDSR-MARTABA	2	1
47	KISHIN KASSA	2	1
48	RNDP ANEIMA BANIZOUMBOU	2	1
49	MODEN FA/LUMANA	3	1

ELECTION PRÉSIDENTIELLE 1^{ER} TOUR

PRESSE ECRITE

La Décision n° 032/P/CSC du 6 octobre 2020 prévoit au niveau de l'ONEP la publication de :

- Un (1) Portrait sur une demie (½) page dans une parution spéciale du Sahel ou Sahel Dimanche
- Quatre (4) Messages de campagne dans le Sahel ou Sahel Dimanche, à raison d'un quart de page par Message
- Une page dans le Sahel ou Sahel Dimanche de chaque Entretien des candidats, réalisé sur les médias.

Compte tenu du temps de campagne électorale relativement court, du nombre important de candidats, de la capacité de production journalière limitée de l'ONEP, ces quotas de publication n'ont pas pu être respectés.

Sur les trente (30) candidats, vingt-huit (28) ont vu leurs Messages publiés une seule fois. Il s'agit de :

IBRAHIM GADO, MAMADOU DOULLA TALATA, AMADOU OUSMANE, MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA, ISMAEL OUMAROU IDÉ, NAYOUSSA NASSIROU, AMADOU BOUBACAR CISSE, MOHAMED BAZOUM, DJIBRIL BARE MAINASSARA, AMADOU ISSIFOU SAIDOU, HASSAN BARAZE MOUSSA, MOUNKEILA ISSA, OMAR HAMIDOU TCHIANA, INTINICAR ALHASSANE, OUMAROU MALAM ALMA, HAMIDOU MAMADOU ABDOU, SALOU DJIBO, MAHAMAN HAMISSOU MOUMOUNI, ALBADE ABOUBA, IBRAHIM YACOUBA, SAGBO ADOLPHE, KANE KADAOURE HABIBOU, IDI ANGO OUSMANE, ABDALLAH SOULEYMANE, SEINI OUMAROU, OUMAROU ABDOURAHAMANE, SOULEYMANE GARBA, MAHAMANE OUSMANE.

Les journaux privés ont également été mis à contribution pour la publication des Messages de campagne des candidats, dans le respect des textes en vigueur.

Il s'agit de : Niger Times, Le Monde d'aujourd'hui, La Roue de l'Histoire, L'Écllosion, L'Actualité, L'Indépendant, La Nation, Le Matinal, Le Canard Déchainé, Le Courrier, L'Enquêteur et Le Potentiel.

❖ Entretien des candidats :

Le Comité Presse écrite n'ayant reçu aucun script des Entretiens des candidats, la publication de ce format n'a pas été réalisée.

❖ Portraits des candidats :

Vingt et un (21) candidats sur trente (30) ont transmis leurs Portraits, qui ont été publiés dans un numéro spécial du Journal Le Sahel.

Il s'agit de : MOHAMED BAZOUM, IBRAHIM GADO, SAGBO ADOLPHE, MAMADOU TALATA DOULLA, AMADOU OUSMANE, SEINI OUMAROU, DR MOUSTAPHA MAMADOU, KANE KADAOURE HABIBOU, OUSMANE IDI ANGO, MAHAMANE OUSMANE, ISMAEL OUMAROU IDE, NAYOUSSA NASSIROU, AMADOU ISSIFOU SAIDOU, MOUSSA HASSANE BARAZE, DR ABDALLAH SOULEYMANE, INTINICAR ALHASSAN, ALMA OUMAROU, HAMIDOU MAMADOU ABDOU, SALOU DJIBO, MAHAMANE HAMISSOU MOUMOUNI, IBRAHIM YACOUBOU.

PRESSE ECRITE

Le CSC a reçu des Messages de campagne, des Déclarations de soutien et des Portraits des deux candidats, Mohamed BAZOUM du PNDS Tarayya et Mahamane OUSMANE du RDR Tchandji.

❖ Au niveau de l'Agence Nigérienne de Presse (ANP)

Les Messages de campagne et les Portraits des deux candidats ont été publiés dans un numéro spécial « Élection Présidentielle 2^{ème} tour », hors-série paru en février 2021.

Ainsi, l'ANP a publié :

- Les deux (2) Messages de campagne des deux candidats sur une demie (½) page pour chaque candidat ;
- Un (1) Portrait sur une page pour chaque candidat ;
- Des Déclarations de soutien aux candidats ;
- Le résumé des Programmes des deux candidats sur une (1) page ;
- Une Publication en ligne sur www.anp.ne.

❖ Au niveau de l'office National d'Édition et de Presse (ONEP)

Chaque candidat a bénéficié de sept (7) publications de Portrait sur les neuf (9) prévues, compte tenu de la transmission tardive des Messages au CSC et à l'ONEP. Le Portrait de chaque candidat a été publié deux (2) fois dans l'hebdomadaire Sahel Dimanche.

En ce qui concerne les Déclarations de soutien, sur les dix (10) prévues pour chaque candidat, le CSC a reçu deux (2) pour le candidat Mohamed BAZOUM (ANDP Zaman Lahiya et de Niger en Avant NIGERENA) et une (1) pour le candidat Mahamane OUSMANE (Coalition pour une Alternance Politique –CAP 21- et alliés).

Les journaux privés ont été également mis à contribution pour la publication des Messages de soutien et des Portraits des deux candidats, dans le respect des textes en vigueur.

Il s'agit de : Niger Times, Le Monde d'aujourd'hui, La Roue de l'Histoire, L'Écllosion, L'Actualité, L'Indépendant, La Nation, Le Matinal, Le Canard Déchainé, Le Courrier, L'Enquêteur, Le Potentiel.

Chapitre

2

MONITORING DES MÉDIAS PUBLICS ET PRIVÉS

2.1. CADRE D'ACTION

La mission du CSC, en période électorale, est entre autres, d'assurer une régulation et une évaluation impartiale de l'accès des parties en compétition aux médias, et ce, à travers le monitoring des médias. Tenant compte du chevauchement des périodes de campagne électorale, mais aussi et surtout du contexte politique et électoral caractérisé par une grande attention sur le niveau d'accès des partis et candidats aux médias, la méthodologie de monitoring a été axée sur cet aspect, et ce, sur la base des directives prises par le CSC pour l'accès des candidats et partis aux médias.

Les équipes de monitoring ont assuré le suivi quotidien des contenus d'un échantillon significatif de médias dont le CSC a les prérogatives de régulation (presse écrite, radios, télévisions). Ce suivi a été fait pendant les périodes de campagne électorale des différents scrutins, sur la base des enregistrements des programmes des radios et télévisions, et de la lecture des pages de presse écrite.

Les principaux critères d'analyse sont :

- L'accès égal des candidats aux médias publics en ce qui concerne les formats Portraits, Entretiens, Messages et Meetings parrainés par le CSC ;
- L'accès équitable aux médias, proportionnellement au nombre de listes validées par les Tribunaux de Grande Instance pour les partis politiques, groupements des partis politiques et listes indépendantes pour les élections municipales et régionales ;
- L'accès équitable aux médias, proportionnellement au nombre de listes validées par la Cour Constitutionnelle pour les partis politiques, groupements des partis politiques et listes indépendantes pour les élections législatives ;
- L'accès égal aux médias pour les candidats au 1^{er} tour de la présidentielle ;
- L'accès égal aux médias pour les candidats en lice au 2^{ème} tour de la présidentielle ;
- Le respect, par les médias, des textes législatifs et réglementaires ;
- Le respect par les médias publics et privés du pluralisme d'opinions ;
- Le respect par les médias du Code de Bonne Conduite des journalistes en période électorale et de la Charte des Journalistes professionnels du Niger ;
- Le respect par les médias publics de la mission de service public qui leur est conférée ;

2.2. MÉTHODOLOGIE

Basée à Niamey et dans les 8 chefs-lieux de région, l'équipe de monitoring des médias pour les élections 2020-2021 était composée de 43 membres, encadrés par les superviseurs du CSC, avec l'appui technique des experts de l'EISA mis à la disposition du CSC par l'Union Européenne.

Le monitoring au niveau des régions a été réalisé par les relais régionaux du CSC sur les médias publics et privés émettant dans les régions. Ce monitoring décentralisé confère une couverture nationale au travail du CSC et aux résultats du monitoring.

Au total, soixante-huit (68) médias audiovisuels ont été suivis à Niamey et dans les régions, dont trente-six (36) radios et quatorze (14) chaînes de télévisions, ainsi que dix-huit (18) journaux.

La sélection des médias monitorés s'est faite sur la base de critères suivants : type de médias, crédibilité de l'organe, audience et impact, couverture géographique et accessibilité pour le public, régularité de parution (pour la presse écrite), langue etc.

Le monitoring a été essentiellement porté sur l'observation et l'évaluation quantitative et qualitative.

L'aspect quantitatif a donc consisté à mesurer le temps d'antenne (dans les médias audiovisuels), ou l'espace (dans la presse écrite), impartis aux partis et aux acteurs politiques, et ce, dans les contenus des programmes et articles politiques et ceux portant sur les élections.

Pour l'audiovisuel, le temps d'antenne est la somme du temps de prise de parole directe de chaque candidat (temps de parole) et du temps pendant lequel le candidat est évoqué par les journalistes, militants politiques, groupes de soutien ou tout autre intervenant dans les médias. Les unités de mesure sont en heure, minute et seconde.

Pour la presse écrite, le monitoring a évalué l'espace rédactionnel accordé aux candidats dans les compte rendus ou reportages, ou pour la publication de leurs Messages de campagne. Les unités de mesure sont la page.

L'aspect qualitatif a concerné les aspects non quantifiables tels que le respect du pluralisme politique dans l'accès aux médias ainsi que les manquements aux dispositions règlementant l'accès aux médias.

La base de données du monitoring inclut tous les acteurs politiques en compétition, tout acteur politique et civil s'exprimant au nom des candidats ou tout autre acteur politique ayant été visible dans les médias pendant la campagne électorale.

❖ Médias monitorés à Niamey

Quatorze (14) télévisions : Télé Sahel (public), Anfani, Bonferey, Canal3 Niger, Canal3 monde, Canal Esperance, Dounia, Fidélité, Labari, Liptako, Niger 24, Saraounia, Tambara et Ténéré.

Douze (12) radios : Bonferey Radio, Canal 3 FM, Dounia FM, Anfani FM, R&M, RTL/N, Saraounia FM, Tambara FM, Ténéré FM, Wafa FM, Radio Lumière, Voix du Sahel (public).

Pour la presse écrite, **dix-huit (18) journaux** dont dix-sept (17) à Niamey et un (1) à Dosso (Niger Times): quatre (4) quotidiens (Le Sahel, L'Enquêteur, La Nation, Le Matinal) et quatorze (14) hebdomadaires (Sahel Dimanche, Le Courrier, L'Indépendant plus, Le Monde d'aujourd'hui, La Roue de l'Histoire, Niger Times, L'Actualité, Le Canard Déchainé, Le Canard en furie, Le Témoin, Le Hérisson, Le Nouveau Républicain, Le Temps et L'Écllosion).

❖ Médias monitorés en région

Il s'agit de vingt-cinq (25) radios et une (1) télévision basée à Zinder.

1. Région d'Agadez : Sahara FM, Nomade FM, Station régionale ORTN.
2. Région de Diffa : Radio Anfani, Radio Alternative, Station régionale ORTN.
3. Région de Dosso : Radio Fara'a, Station régionale ORTN, Radio Souda
4. Région de Maradi : Anfani FM, Liberté FM, Garkoua FM, Station régionale ORTN, Saraounia FM.
5. Région de Tahoua : Rahama FM, Saraounia FM, Tambara FM, Station régionale ORTN
6. Région de Tillabéry : Station régionale ORTN, Té Bonsey.
7. Région de Zinder : Radio Anfani, Radio Shukurah, Radio liberté, Radio Gaskiya, Station régionale ORTN, Télévision Gaskiya

Les temps d'antenne constatés sur certaines radios régionales relayant des émissions en Français et en Hausa des radios internationales telles que RFI, BBC, DW, VOA ont été également pris en compte.

Compte tenu de la spécificité de chaque région, des variables particulières telles que les langues de diffusion ont été prises en compte.

❖ **Formats monitorés**

Il s'agit des formats gratuits parrainés par le CSC et d'autres formats d'information politique réalisés habituellement par les médias en période électorale.

Les formats gratuits sont les Messages de campagnes, les comptes rendus des Meetings des candidats, les Portraits des candidats, les Entretiens avec les candidats et les Déclarations de soutien aux candidats.

Les autres formats monitorés sont :

Dans la presse audiovisuelle

- Journaux parlés et télévisés, Débats, Entretiens, Magazines et autres formats.
- Formats payants ou Publicité politique.

Dans la presse écrite

- Comptes rendus ou reportages sur les candidats ou sur l'actualité politique
- Publicité politique.

Période du monitoring

La période du monitoring est celle de la campagne électorale pendant les scrutins :

- Du 02 au 11 décembre 2020 pour les élections locales ;
- Du 05 au 25 décembre 2020 pour les élections législatives et la présidentielle 1^{er} tour ;
- Du 31 janvier au 19 février 2021 pour l'élection présidentielle 2eme tour.

2.3. ELECTIONS RÉGIONALES ET MUNICIPALES DU 13 DÉCEMBRE 2020

2.3.1. Émissions et publications gratuites parrainées par le CSC

MÉDIAS PUBLICS

a) Télé Sahel

Quarante-neuf (49) partis politiques sur quatre-vingt-treize (93) en compétition aux locales ont vu leurs Messages diffusés gratuitement sur Télé Sahel dans le cadre des Messages parrainés par le CSC.

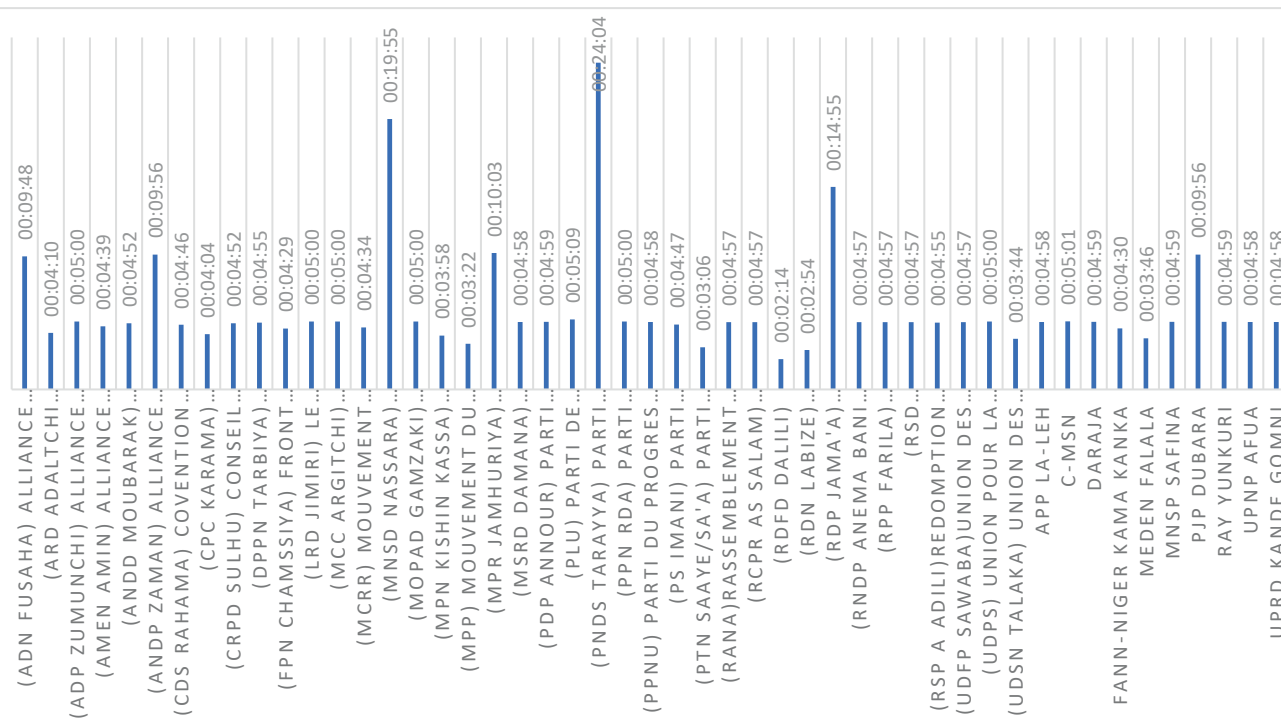
Les quarante-quatre (44) partis ou groupement de partis politiques ne figurant pas dans le tableau ci-dessous sont ceux n'ayant pas soumis leurs Messages à la validation du CSC.

Tableau N°21 : Temps d'antenne du format Message, par parti politique

PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ
1. ADN FUSAHA	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 48s
2. ARD ADALTCHI MUTUNTCHI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 10s
3. ADP ZUMUNCHI	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 00s
4. AMEN AMIN	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 39s
5. ANDD MOUBARAK	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 52s
6. ANDP ZAMAN	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 56s
7. CDS RAHAMA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 46s
8. CPC KARAMA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 04s
9. CRPD SULHU	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 52s
10. DPPN TARBIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 55s
11. FPN CHAMSSIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 29s
12. LRD JIMIRI	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 00s
13. MCC ARGITCHI	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 00s
14. MCRR	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 34s
15. MNSD NASSARA	4	4	00h 20mn 00s	00h 19mn 55s
16. MOPAD GAMZAKI	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 00s
17. MPN KISHIN KASSA	3	1	00h 15mn 00s	00h 03mn 58s
18. MPP	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 22s
19. MPR JAMHURIYA	3	2	00h 15mn 00s	00h 10mn 03s
20. MSRD DAMANA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
21. PDP ANNOUR	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 59s

PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ
22. PLU	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 09s
23. PNDS TARAYYA	5	5	00h 25mn 00s	00h 24mn 04s
24. PPN RDA	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 00s
25. PPNU	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
26. PS IMANI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 47s
27. PTN SAAYE/SA'A	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 06s
28. RANA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 57s
29. RCPR AS SALAM	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 57s
30. RDFD DALILI	1	1	00h 05mn 00s	00h 02mn 14s
31. RDN LABIZE	1	1	00h 05mn 00s	00h 02mn 54s
32. RDP JAMA'A	1	3	00h 05mn 00s	00h 14mn 55s
33. RNDP ANEMA BANI ZOUMBOU	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 57s
34. RPP FARILA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 57s
35. RSD GASKIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 57s
36. RSP A ADILI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 55s
37. UDFP SAWABA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 57s
38. UDPS	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 00s
39. UDSN TALAKA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 44s
40. APP LA-LEH	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
41. C-MSN	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 01s
42. DARAJA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 59s
43. FANN-NIGER KAMA KANKA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 30s
44. MEDEN FALALA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 46s
45. MNSP SAFINA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 59s
46. PJP DUBARA	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 56s
47. RAY YUNKURI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 59s
48. UPNP AFUA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
49. UPRD KANDE GOMNI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s

Graphique N°1 : Temps gratuit (Messages) par parti politique, sur Télé Sahel



b) Voix du Sahel

Quarante-neuf (49) partis politiques sur quatre-vingt-treize (93) en compétition aux locales ont vu leurs Messages diffusés gratuitement sur la radio nationale, dans le cadre des Messages parrainés par le CSC.

Les quarante-quatre (44) partis ou groupement de partis politiques ne figurant pas dans le tableau ci-dessous sont ceux n'ayant pas soumis leurs Messages à la validation du CSC.

Tableau N°22 : Temps d'antenne des Messages gratuits diffusés par la Voix du Sahel

ORDRE DIFFUSION	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS RÉALISÉ
1	DPPN TARBIIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
2	UPNP AFOUA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 06s
3	PNA ALOUMA	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 01s
4	RSP A'ADILI	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 15s
5	RAY YUNKURI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 56s
6	UDFP SAWABA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 54s
7	UPDR KANDEGOMNI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 59s
8	MCC ARGITCHI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
9	UDSN	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 41s
10	PLU	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 00s

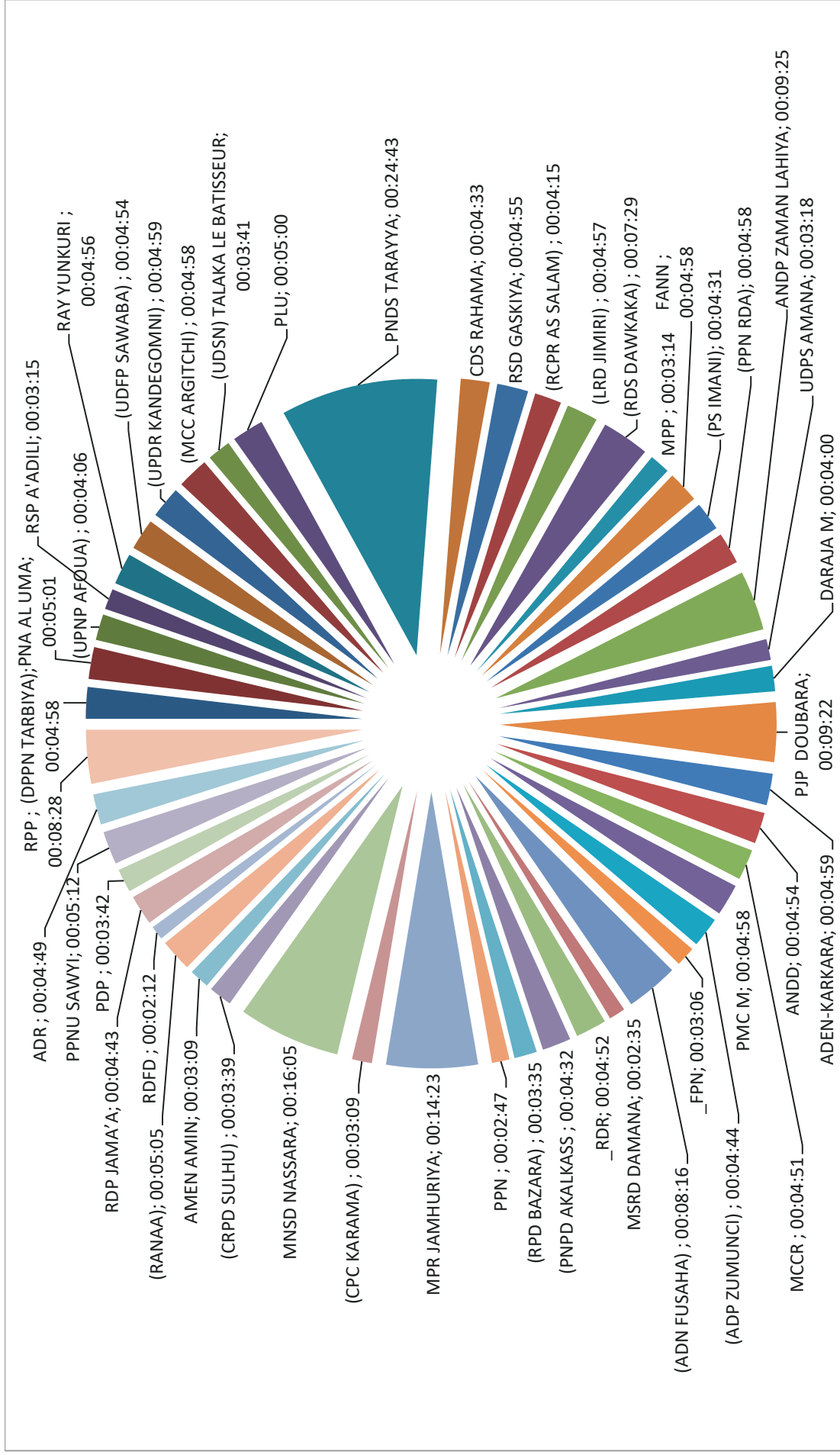
ORDRE DIFFUSION	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS RÉALISÉ
11	PNDS TARAYYA	5	5	00h 25mn 00s	00h 24mn 43s
12	CDS RAHAMA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 33s
13	RSD GASKIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 55s
14	RCPR AS SALAM	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 15s
15	LRD JIMIRI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 57s
16	RDS DAWKAKA	1	2	00h 05mn 00s	00h 3mn 45s
17	MPP	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 14s
18	FANN	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
19	ADEN-KARKARA	1	2	00h 05mn 00s	00h 04mn 59s
20	PS IMANI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 31s
21	PPN RDA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
22	ANDP ZAMAN LAHIYA	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 25s
23	UDPS AMANA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 18s
24	DARAJA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 00s
25	PJP DOUBARA	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 22s
26	ANDD MOUBARAK	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 54s
27	MCCR GODIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 51s
28	PMC MU LURA		1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
29	ADP ZUMUNCI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 44s
30	FPN CHAMSSIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 06s
31	ADN FUSAHA	2	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 16s
32	MSRD DAMANA	1	1	00h 05mn 00s	00h 02mn 35s
33	RDR-TCHANJI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 52s
34	PNPD AKALKASS	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 32s
35	RPD BAZARA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 35s
36	PPN U SAYE	1	1	00h 05mn 00s	00h 02mn 47s
37	MPR JAMHURIYA	3	3	00h 15mn 00s	
38	CPC KARAMA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 09s
39	MNSD NASSARA	4	3	00h 20mn 00s	00h 16mn 05s
40	PRE ALHOUDA HOUDA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 19s
41	CRPD SULHU	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 39s
42	AMEN AMIN	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 09s
43	RANAA	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 05s
44	RDFD DALILI	1	1	00h 05mn 00s	00h 02mn 12s
45	RDP JAMA'A	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 43s

ORDRE DIFFUSION	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS RÉALISÉ
46	PDP ANNOUR	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 42s
47	PPNU SAWYI	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 12s
48	ADR MAHITA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 49s
49	RPP FARILLA	1	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 28s

ORDRE DIFFUSION	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS RÉALISÉ
1	DPPN TARBIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
2	UPNP AFOUA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 06s
3	PNA ALOUMA	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 01s
4	RSP A'ADILI	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 15s
5	RAY YUNKURI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 56s
6	UDFP SAWABA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 54s
7	UPDR KANDEGOMNI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 59s
8	MCC ARGITCHI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
9	UDSN	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 41s
10	PLU	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 00s
11	PNDS TARAYYA	5	5	00h 25mn 00s	00h 24mn 43s
12	CDS RAHAMA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 33s
13	RSD GASKIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 55s
14	RCPR AS SALAM	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 15s
15	LRD JIMIRI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 57s
16	RDS DAWKAKA	1	2	00h 05mn 00s	00h 3mn 45s
17	MPP	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 14s
18	FANN	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
19	ADEN-KARKARA	1	2	00h 05mn 00s	00h 04mn 59s
20	PS IMANI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 31s
21	PPN RDA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
22	ANDP ZAMAN LAHIYA	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 25s
23	UDPS AMANA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 18s
24	DARAJA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 00s
25	PJP DOUBARA	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 22s
26	ANDD MOUBARAK	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 54s
27	MCCR GODIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 51s
28	PMC MU LURA		1	00h 05mn 00s	00h 04mn 58s
29	ADP ZUMUNCI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 44s
30	FPN CHAMSSIYA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 06s
31	ADN FUSAHA	2	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 16s
32	MSRD DAMANA	1	1	00h 05mn 00s	00h 02mn 35s
33	RDR-TCHANJI	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 52s
34	PNPD AKALKASS	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 32s
35	RPD BAZARA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 35s

ORDRE DIFFUSION	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS RÉALISÉ
36	PPN U SAYE	1	1	00h 05mn 00s	00h 02mn 47s
37	MPR JAMHURIYA	3	3	00h 15mn 00s	
38	CPC KARAMA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 09s
39	MNSD NASSARA	4	3	00h 20mn 00s	00h 16mn 05s
40	PRE ALHOUDA HOUDA	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 19s
41	CRPD SULHU	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 39s
42	AMEN AMIN	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 09s
43	RANAA	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 05s
44	RDFD DALILI	1	1	00h 05mn 00s	00h 02mn 12s
45	RDP JAMA'A	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 43s
46	PDP ANNOUR	1	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 42s
47	PPNU SAWYI	1	1	00h 05mn 00s	00h 05mn 12s
48	ADR MAHITA	1	1	00h 05mn 00s	00h 04mn 49s
49	RPP FARILLA	1	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 28s

Graphique N°2 : Temps d'antenne des Messages gratuits diffusés par la Voix du Sahel



c) Presse Ecrite publique (Sahel et Sahel Dimanche)

Trente-six (36) partis ont vu leurs Messages publiés dans la presse écrite publique et sont listés ci-dessous. Les quarante-sept (47) autres partis en compétition n'ont pas publié de Message de campagne dans les deux (2) journaux publics.

Tableau N°23 : Message de campagne dans les deux journaux publics

AFFILIATION POLITIQUE	ESPACE ANTENNE(PAGE)
1. MPR-JAMHURIYA	Presque une ½ page
2. RDP - JAMA'A	¼ de page
3. MPR-JAMHURIYA	¼ de page
4. ARD ADALTCHI	¼ de page
5. RDN LABIZE	¼ de page
6. MPP - MUNA TARE	¼ de page
7. RAANA	¼ de page
8. ADP ANNOUR	¼ de page
9. CDS – RAHAMA	¼ de page
10. RSD-GASKIA	¼ de page
11. ADEN KARKARA	¼ de page
12. RCPR-ASSALAM	¼ de page
13. PS-IMANI	¼ de page
14. ANDP- ZAMAN LAHIA	¼ de page
15. C-MSN	¼ de page
16. LRD-JIMIRI	¼ de page
17. RSD-DAWKAKA	¼ de page
18. DARAJA	¼ de page
19. RDP – BAZARA	¼ de page
20. RDR-TCHANDJI	¼ de page
21. PNC – MULURA	¼ de page
22. PJD HAKIKA	¼ de page
23. PTN-SAYE/ SA'A	¼ de page
24. SDS – SABUA	¼ de page
25. ADP – ZUMUNTCHI	¼ de page
26. ANNDD-MOUBARAK	¼ de page
27. FPN - CHAMSSIAYA	¼ de page
28. CRPD – SULHU	¼ de page
29. MPP - MUNA TARE	¼ de page
30. PSP MAHUMA	Moins d'une ½ page
31. MODEN-FA LUMANA AFRICA	¼ de page
32. PNDS TARAYYA	¼ de page
33. MNSD-NASSARA	¼ de page
34. MPR-JAMHURIYA	¼ de page
35. MPN - KIHIN KASSA	¼ de page
36. UDR-TABBAT	¼ de page

d) Médias privés

Le monitoring n'a pas constaté de diffusion des formats gratuits dans les télévisions, radios et presse écrite privés pendant les élections locales.

2.3.2. Accès payants ou Publicité politique

a) Médias publics

Le monitoring a constaté la diffusion de Publicité politique dans la presse audiovisuelle et écrite publique, mais sans la mention « Publi reportage » devant figurer sur toute Publicité politique.

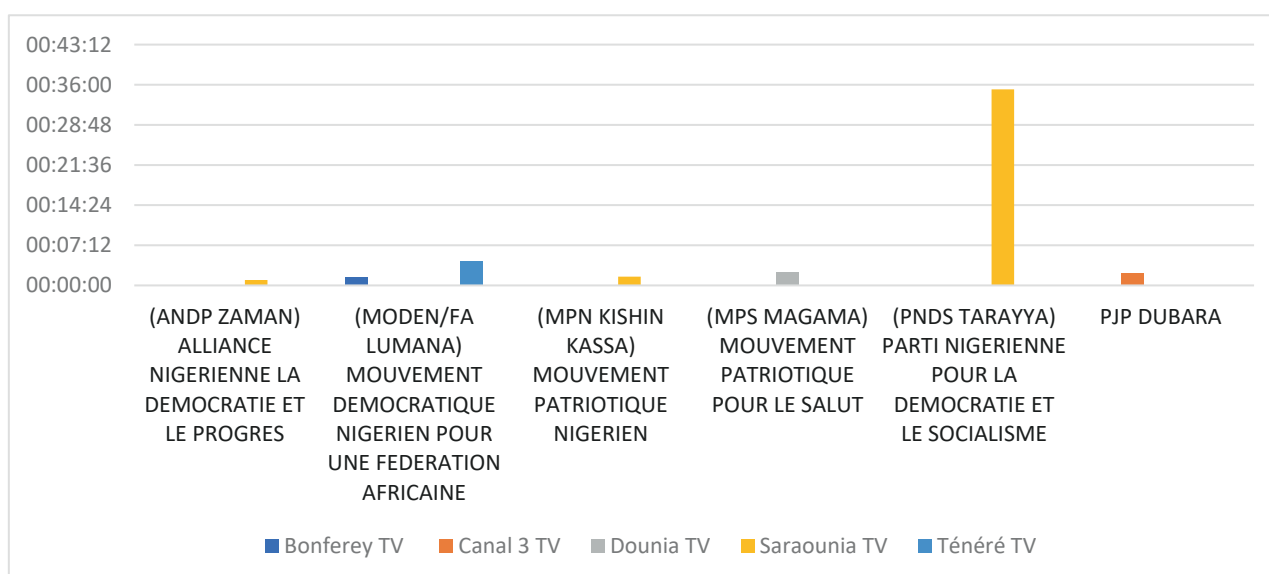
b) Télévisions privées

Sur treize (13) télévisions monitorées, cinq (5) ont diffusé de la Publicité politique pour six (6) partis politiques.

Tableau N°24 : Temps d'antenne de Publicité politique par partis politiques et par média

PARTIS POLITIQUES	BONFEREY TV	CANAL 3 TV	DOUNIA TV	SARAOUNIA TV	TÉNÉRÉ TV	TOTAL
1. ANDP ZAMAN LAHIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 59s	00h 00mn 00s	00h 00mn 59s
2. MODEN/FA LUMANA	00h 01mn 34s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 24s	00h05mn 58s
3. MPN KISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 34s	00h 00mn 00s	00h 01mn 34s
4. MPS MAGAMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 26s	00h 00mn 00s	00h00mn 00s	00h 02mn 26s
5. PNDS TARAYYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h35mn 11s	00h00mn 00s	00h 35mn 11s
6. PJP DUBARA	00h 00mn 00s	00h 02mn 10s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 10s

Graphique N°3 : Temps d'antenne de Publicité politique par partis politiques et par média



c) Radios privées

Le monitoring a constaté que ces radios ont diffusé de la Publicité politique sans la mention « Publi reportage » devant figurer sur toute Publicité politique.

d) Presse écrite privée

Le format Publicité politique a été utilisé une seule fois, il s'agit d'une photo de propagande d'un candidat du PNDS TARAYYA, publiée dans l'hebdomadaire Niger Times.

2.3.3. Tous formats d'émissions ou de publications (formats autres que ceux parrainés par le CSC)

a) Télé sahel et Voix du Sahel

Seul le PNDS a bénéficié de ce type de temps d'antenne, avec 11mn 44 s, notamment dans le Journal télévisé.

Au niveau du Journal parlé de la Voix du Sahel, deux (2) partis politiques, à savoir RANAA et RSD GASKIYA ont bénéficié de ces temps d'antenne, avec respectivement 57s et 07s.

b) Télévisions privées

Pendant ces élections municipales et régionales, huit (8) télévisions ont accordé des temps d'antenne aux partis. Deux (2) d'entre elles ont été les plus utilisées à savoir : Ténéré TV et Saraounia TV.

Les partis politiques ayant le plus utilisé les télévisions privées sont PNDS TARAYYA, KISHIN KASSA, Modem Fa LUMANA ET PJP DUBARA.

Tableau N°25 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques par les télévisions privées

PARTIS POLITIQUES	ANFANI TV	BONFEREY TV	CANAL 3 TV	DOUNIA TV	NIGER 24 TV	SARAOUNIA TV	TAMBARA TV	TÉNÉRÉ TV
ANDP ZAMAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 00mn 00s	00h 12mn 52s	00h 00mn 00s	00h 04mn 53s
CDS RAHAMA	00h 01mn 15s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
CRPD SULHU	00h 00mn 00s	00h 01mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
DPPN TARBIYA	00h 00mn 00s	00h 04mn 17s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
MCC ARGITCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 09s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
MNSD NASSARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 39s	00h 00mn 00s	00h 03mn 10s
MODEN/FA LUMANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 48s	00h 00mn 00s	00h 03mn 03s	00h 19mn 33s	00h 00mn 00s	00h 07mn 20s
MPN KISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 01mn 35s	00h 00mn 00s	00h 01mn 36s	00h 17mn 57s	00h 27mn 32s	00h 11mn 09s	00h 00mn 00s
MPR JAMHURIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 45s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 48s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
PNC MU LURA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 55s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
PNDS TARAYYA	00h 01mn 29s	00h 06mn 40s	00h 00mn 00s	00h 34mn 10s	00h 00mn 00s	00h 23mn 45s	00h 00mn 00s	00h 11mn 11s
PS IMANI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 20s
PSD BASSIRA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 43s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
RANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 08s	00h 00mn 00s	00h 00mn 37s
RCPR AS SALAM	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 45s
RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 03s
RPP FARILA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 27s
DPP FARILA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 13s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
FANN-NIGER KAMA KANKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 25s	00h 00mn 00s
MEDEN FALALA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 20s
PJP DUBARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 14s	00h 06mn 59s	00h 01mn 48s	00h 18mn 14s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s

Graphique n°4 : Temps d'antenne consacré par chaque télévision aux partis politiques

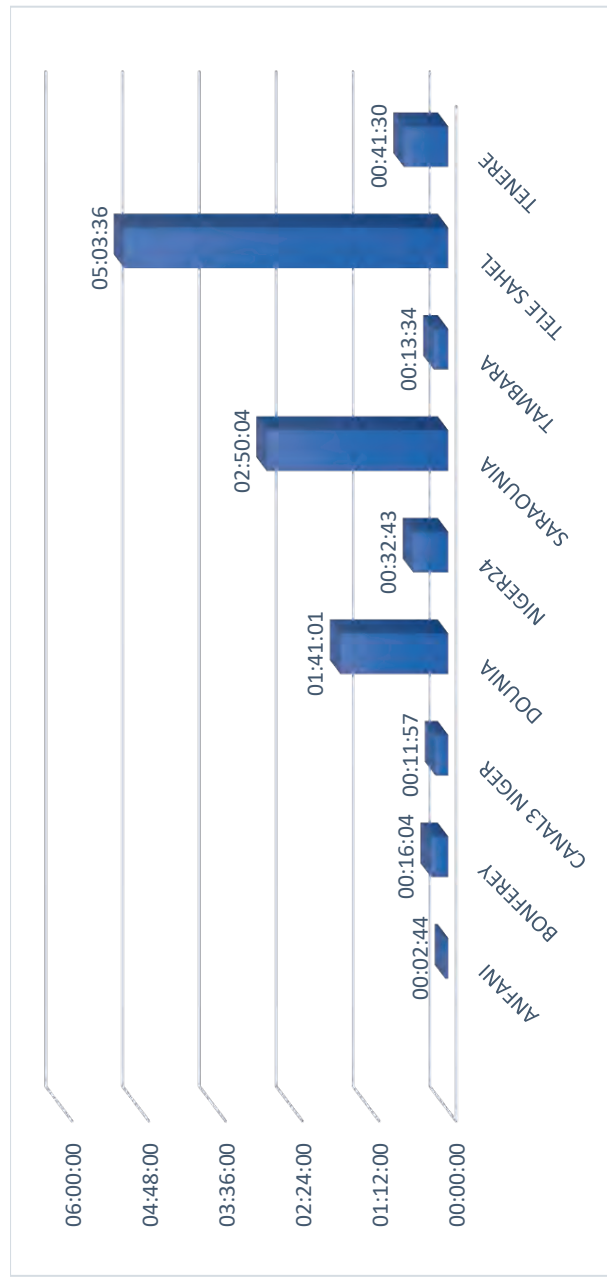


Tableau N° 26 : Récapitulatif du temps d'antenne accordé par les télévisions publique et privées aux partis politiques

N°	Partis politiques	ANFANI TV	BONFEREY TV	CANAL 3 NIGER TV	DOUNIA TV	NIGER 24 TV	SARAOUNI A TV	TAMBARA TV	TÉLÉ SAHEL	TÉNÉRÉ TV	Total partis politiques
1.	ADN FUSAHA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 48s	00h 00mn 00s	00h 09mn 48s
2.	ARD ADALTCHI MUTUNTCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 10s	00h 00mn 00s	00h 04mn 10s
3.	ADP ZUMUNCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s
4.	AMEN AMIN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 39s	00h 00mn 00s	00h 04mn 39s
5.	ANDD MOUBARAK	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 52s	00h 00mn 00s	00h 04mn 52s

N°	Partis politiques	ANFANI TV	BONFEREY TV	CANAL 3 NIGER TV	DOUNIA TV	NIGER 24 TV	SARAOUNI A TV	TAMBARA TV	TÉLÉ SAHEL	TÉNÉRÉ TV	Total partis politiques
6.	ANDP ZAMAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 00mn 00s	00h 13mn 51s	00h 00mn 00s	00h 09mn 56s	00h 04mn 53s	00h 33mn 37s
7.	CDS RAHAMA	00h 01mn 15s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 46s	00h 00mn 00s	00h 06mn 01s
8.	CPC KARAMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 04s	00h 00mn 00s	00h 04mn 04s
9.	CRPD SULHU	00h 00mn 00s	00h 01mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 52s	00h 00mn 00s	00h 06mn 50s
10.	DPPN TARBIYA	00h 00mn 00s	00h 04mn 17s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 55s	00h 00mn 00s	00h 09mn 02s
11.	FPN CHAMISSIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 29s	00h 00mn 00s	00h 04mn 29s
12.	LRD JIMIRI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s
13.	MCC ARGITCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 09s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 09s
14.	MCRR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 34s	00h 00mn 00s	00h 04mn 34s
15.	MNSD NASSARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 39s	00h 00mn 00s	00h 19mn 55s	00h 03mn 10s	00h 25mn 44s
16.	MODEN/FA LUMANA	00h 00mn 00s	00h 01mn 34s	00h 02mn 48s	00h 00mn 00s	00h 03mn 03s	00h 19mn 33s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 44s	00h 38mn 24s
17.	MOPAD GAMZAKI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s
18.	MPN KISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 01mn 35s	00h 00mn 00s	00h 01mn 36s	00h 17mn 57s	00h 29mn 06s	00h 11mn 09s	00h 03mn 58s	00h 00mn 00s	01h 05mn 21s
19.	MPP MOUVEMENT DU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 22s	00h 00mn 00s	00h 03mn 22s
20.	MPR JAMHURIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 45s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 48s	00h 00mn 00s	00h 10mn 03s	00h 00mn 00s	00h 26mn 36s
21.	MPS MAGAMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 26s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 26s
22.	MSRD DAMANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s
23.	PDP ANNOUR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 59s	00h 00mn 00s	00h 04mn 59s
24.	PLU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 09s	00h 00mn 00s	00h 05mn 09s
25.	PNC MIU LURA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 2mn 41s	00h 09mn 55s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 36mn 36s
26.	PNDS TARAYYA	00h 01mn 29s	00h 06mn 40s	00h 00mn 00s	00h 51mn 13s	00h 00mn 00s	01h05mn 49s	00h 00mn 00s	00h 35mn 48s	00h 11mn 11s	02h52mn 10s

N°	Partis politiques	ANFANI TV	TV	NIGER TV	DOUNIA TV	TV	A TV	TV	TÉLÉ SAHEL	TÉNÉRÉ TV	politiques
27.	PPN RDA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s
28.	PPNU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s
29.	PS IMANI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 47s	00h 03mn 20s	00h 08mn 07s
30.	PSD BASSIRA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 43s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 43s
31.	PTN SAAYE/SA'A	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 06s	00h 00mn 00s	00h 03mn 06s
32.	RANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 08s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 00mn 37s	00h 09mn 42s
33.	RCPR AS SALAM	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 00mn 45s	00h 05mn 42s
34.	RDFD DALILI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 14s	00h 00mn 00s	00h 02mn 14s
35.	RDN LABIZE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 54s	00h 00mn 00s	00h 02mn 54s
36.	RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 55s	00h 03mn 03s	00h 17mn 58s
37.	RNDP ANEMA BANI ZOUNBOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s
38.	RPP FARILA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 01mn 27s	00h 06mn 24s
39.	RSD GASKIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s
40.	RSP A ADILI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 55s	00h 00mn 00s	00h 04mn 55s
41.	UDFP SAWABA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s
42.	UDPS	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s
43.	UDSN TALAKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 44s	00h 00mn 00s	00h 03mn 44s
44.	APP LA-LEH	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s

N°	Partis politiques	ANFANI TV	BONFEREY TV	CANAL 3 NIGER TV	DOUNIA TV	NIGER 24 TV	SARAOUNI A TV	TAMBARA TV	TÉLÉ SAHEL	TÉNÉRÉ TV	Total partis politiques
45.	C-MSN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 01s	00h 00mn 00s	00h 05mn 01s
46.	DARAJA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 59s	00h 00mn 00s	00h 04mn 59s
47.	DPP FARILA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 13s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 13s
48.	FANN-NIGER KAMA KANKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 25s	00h 04mn 30s	00h 00mn 00s	00h 06mn 55s
49.	MEDEN FALALA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 46s	00h 01mn 20s	00h 05mn 06s
50.	MNSP SAFINA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 59s	00h 00mn 00s	00h 04mn 59s
51.	PJP DUBARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 24s	00h 06mn 59s	00h 01mn 48s	00h 18mn 14s	00h 00mn 00s	00h 09mn 56s	00h 00mn 00s	00h 40mn 21s
52.	RAY YUNKURI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 59s	00h 00mn 00s	00h 04mn 59s
53.	UPNP AFUA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s
54.	UPRD KANDE GOMNI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s
	Total Médias	00h 02mn 44s	00h 16mn 04s	00h 11mn 57s	01h 41mn 01s	00h 32mn 43s	02h 50mn 04s	00h 13mn 34s	05h 03mn 36s	00h 41mn 30s	11h 33mn 13s

Graphique N°5 : Temps d'antenne par partis politiques ou groupements de partis politiques par l'ensemble des télévisions (tous formats)



c) Radios publiques et privées

Tableau N° 27 : Récapitulatif du temps d'antenne accordé par radio et par parti politique

N°	Partis Politiques	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO R&M	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	TÉNÉRÉ RADIO	VOIX DU SAHEL	TEMPS D'ANTENNE
1.	ADN FUSAHA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 16s	00h 08mn 16s
2.	ADEN KARKARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 57s	00h 09mn 57s
3.	ADP ZUMUNCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 44s	00h 04mn 44s
4.	ADR MAHITA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 49s	00h 04mn 49s
5.	AMEN AMIN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 24s	00h 00mn 00s	00h 03mn 40s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 09s	00h 08mn 13s
6.	ANDD MOUBARAK	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 54s	00h 04mn 54s
7.	ANDP ZAMAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 46s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 25s	00h 13mn 11s
8.	CDS RAHAMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 33s	00h 04mn 33s
9.	CPC KARAMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 09s	00h 03mn 09s
10.	CPNP AFRICAWA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 15s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 15s
11.	CPNP	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 40s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 40s
12.	CRPD SULHU	00h 03mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	03mn 00h 39s	00h 06mn 39s
13.	DPPN TARIYA	00h 02mn 10s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s	00h 07mn 08s
14.	FPN CHAMSSIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 06s	00h 03mn 06s
15.	LRD JIMIRI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 04mn 57s
16.	MCC ARGITCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s	00h 04mn 58s
17.	MNSD NASSARA	00h 00mn 17s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 16mn 05s	00h 16mn 22s
18.	MODEN/FA LUMANA	0h 03mn 33s	00h 05mn 20s	00h 00mn 00s	00h 27mn 55s	00h 00mn 00s	00h 08mn 17s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 34s	00h 00mn 00s	00h 53mn 39s
19.	MPN KISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 07s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 07s

N°	Partis Politiques	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO R&M	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	TÉNÉRÉ RADIO	VOIX DU SAHEL	TEMPS D'ANTENNE
20.	MPP	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 14s	00h 03mn 14s
21.	MPR JAMHURIYA	00h 02mn 28s	00h 04mn 26s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 12s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 10s	00h 14mn 23s	00h 28mn 39s
22.	MPS MAGAMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 16s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 16
23.	MSRD DAMANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 35s	00h 02mn 35s
24.	PDP ANNOUR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 42s	00h 03mn 42s
25.	PJD HAKIKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 50s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 50s
26.	PLU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 00s	00h 05mn 00s
27.	PNA ALOUMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 01s	00h 05mn 01s
28.	PNDS TARAYYA	00h 18mn 49s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 23s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 32s	00h 01mn 53s	00h 00mn 00s	00h 24mn 43s	00h 48mn 20s
29.	PNPD AKAL KASSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 46s	00h 04mn 32	00h 11mn 18s
30.	PPN RDA	00h 01mn 36s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s	00h 06mn 34s
31.	PPNU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 12s	00h 05mn 12s
32.	PS IMANI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 04s	00h 04mn 31s	00h 12mn 35s
33.	PSD BASSIRA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 26mn 43s	00h 00mn 53s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 27mn 36s
34.	RANA'A	00h 04mn 37s	00h 00mn 00s	00h 00mn 25s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 28s	00h 01mn 07s	00h 00mn 59s	00h 00mn 00s	00h 06mn 02s	00h 14mn 38s
35.	RCPR AS SALAM	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 15s	00h 04mn 15s
36.	RDFD DALILI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 12s	00h 02mn 12s
37.	RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 31s	00h 04mn 43s	00h 05mn 14s
38.	RDS DAWKAKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 29s	00h 07mn 29s
39.	RPD BAZARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 35s	00h 03mn 35s
40.	RPP FARILA	00h 03mn 56s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 17s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 28s	00h 14mn 41s
41.	RSD GASKIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 02s	00h 05mn 02s

N°	Partis Politiques	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO R&M	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	TÉNÉRÉ RADIO	VOIX DU SAHEL	TEMPS D'ANTENNE
42.	RSP A ADILI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 15s	00h 03mn 15s
43.	UDFP SAWABA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 54s	00h 04mn 54s
44.	UDPS	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 18s	00h 03mn 18s
45.	UDSN TALAKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 51s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 41s	00h 08mn 32s
46.	DARAJA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 00s	00h 04mn 00s
47.	FANN-NIGER KAMA KANKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s	00h 04mn 58s
48.	MCR GODIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 51s	00h 04mn 51s
49.	PJP DUBARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 03s	00h 00mn 00s	00h 09mn 22s	00h 11mn 21s
50.	PMC MULURA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 58s	00h 04mn 58s
51.	PPN SAYE SAA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 47s	00h 02mn 47s
52.	PRE ALHOUDA HOUDA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 19s	00h 03mn 19s
53.	RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE ET REPUBLICAIN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 52s	00h 04mn 52s
54.	RAY YUNKURI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 56s	00h 04mn 56s
55.	UDSN TALAKA LE BATISSEUR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 51s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 51s
56.	UPNP AFUA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 06s	00h 04mn 06s
57.	UPRD KANDE GOMNI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 59s	00h 04mn 59s
Total		00h 40mn 26	00h 09mn 46s	00h 09mn 41s	00h 50mn 38s	00h 10mn 55s	00h 47mn 20s	00h 07mn 14s	00h 03mn 55s	00h 24mn 05s	04h 38mn 32s	08h 02mn 32s

2.3.4. Médias régionaux

RÉGION D'AGADEZ

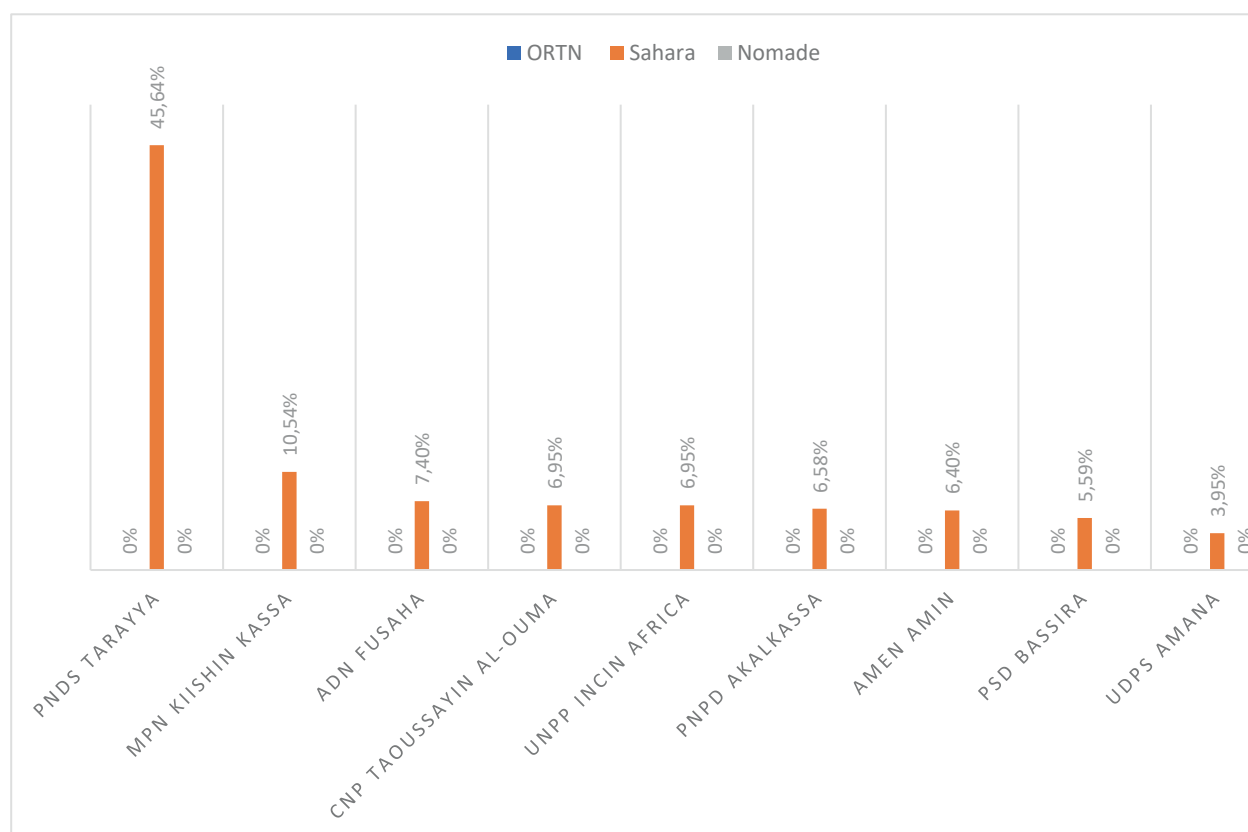
❖ Journaux parlés

Une seule radio privée a accordé du temps d'antenne à neuf (9) partis politiques dans les sessions d'informations.

Tableau N°28 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques par radio

PARTIS POLITIQUES	ORTN	SAHARA	NOMADE
PNDS TARAYYA	00h 00mn 00s	00h 16mn 45s	00h 00mn 00s
MPN KIISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 03mn 52s	00h 00mn 00s
ADN FUSAHA	00h 00mn 00s	00h 02mn 43s	00h 00mn 00s
CNP TAOUSSAYIN AL-OUMA	00h 00mn 00s	00h 02mn 33s	00h 00mn 00s
UNPP INCIN AFRICA	00h 00mn 00s	00h 02mn 33s	00h 00mn 00s
PNPD AKALKASSA	00h 00mn 00s	00h 02mn 25s	00h 00mn 00s
AMEN AMIN	00h 00mn 00s	00h 02mn 21s	00h 00mn 00s
PSD BASSIRA	00h 00mn 00s	00h 02mn 03s	00h 00mn 00s
UDPS AMANA	00h 00mn 00s	00h 01 mn 27s	00h 00mn 00s

Graphique N°6 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques par radio



❖ Entretiens

Des trois radios monitorées à Agadez (ORTN, Sahara et Nomade), seule la radio Nomade a accordé un temps d'antenne de 15mn à un parti, à savoir MPR JAMHURIYA.

RÉGION DE DIFFA

❖ Journaux parlés

Des deux radios suivies (ORTN, Anfani), seule Anfani a accordé un temps d'antenne de 03mn 07s à un parti, à savoir MODEN/FA LUMANA AFRICA.

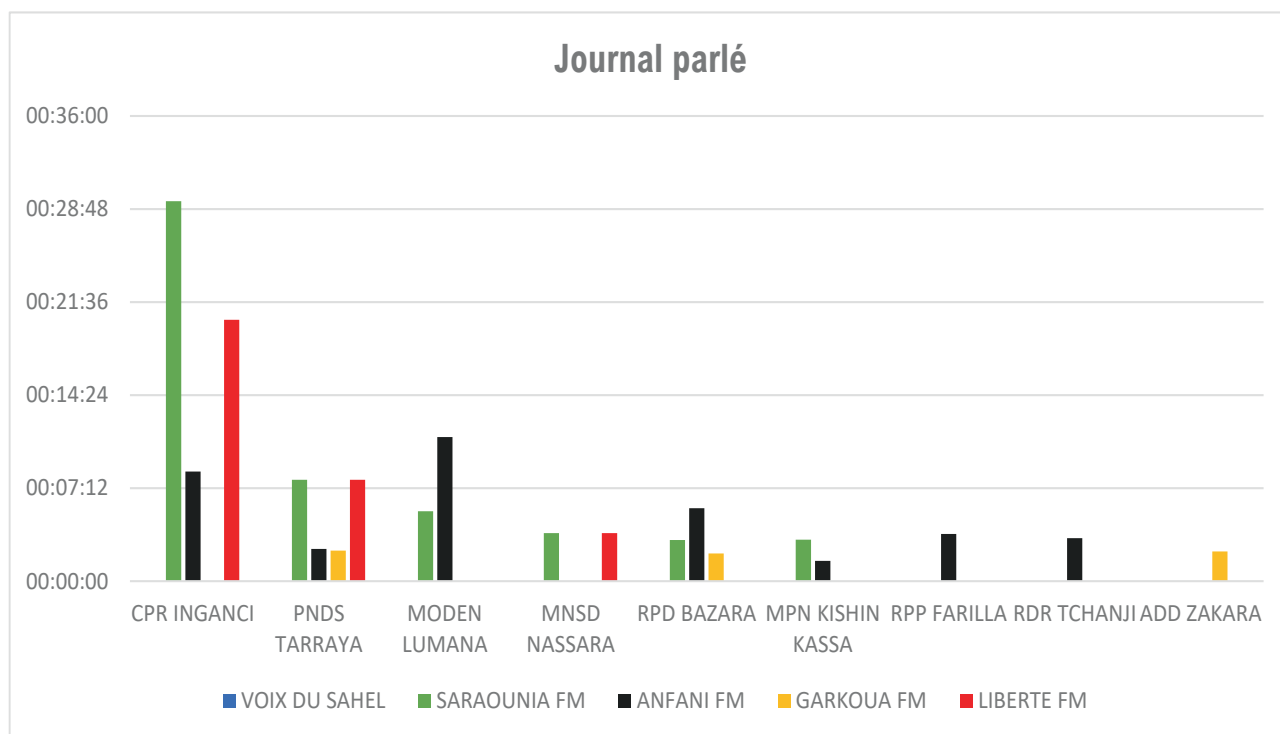
RÉGION DE MARADI

❖ Journaux parlés

Les radios locales privées de Maradi ont largement couvert les partis politiques. La station régionale du service public ORTN a diffusé une activité politique d'un seul parti, le MNSD Nassara.

Partis politiques	VOIX DU SAHEL	SARAOUNIA FM	ANFANI FM	GARKOUA FM	LIBERTE FM	Total
CPR INGANCI	00h 00mn 00s	00h 29mn 24s	00h 08mn 29s	00h 00mn 00s	00h 2mn 14s	00h 58mn 07s
PNDS TARAYYA	00h 00mn 00s	00h 07mn 51s	00h 02mn 30s	00h 02mn 22s	00h 07mn 51s	00h 20mn 34s
MODEN LUMANA	00h 00mn 00s	00h 05mn 25s	00h 11mn 09s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 16mn 34s
MNSD NASSARA	00h 00mn 00s	00h 03mn 43s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 43s	00h 11mn 09s
RPD BAZARA	00h 00mn 00s	00h 03mn 11s	00h 05mn 39s	00h 02mn 09s	00h 00mn 00s	00h 10mn 59s
MPN KISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 03mn 13s	00h 01mn 34s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 47s
RPP FARILLA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 39s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 39s
RDR TCHANJI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 20s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 20s
ADD ZAKARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 18s	00h 00mn 00s	00h 02mn 18s
Total	00h 00mn 00s	00h 52mn 47s	00h 36mn 20s	00h 06mn 49s	00h 31mn 48s	02h 11mn 27s

Graphique N°7 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques par radio



RÉGION DE TAHOUA

Dans cette région, trois (3) radios ont été monitorées (Rahna, Tambara et Saraouina). Les formats monitorés sont les Journaux parlés, Entretien, Publicités politiques et Meetings.

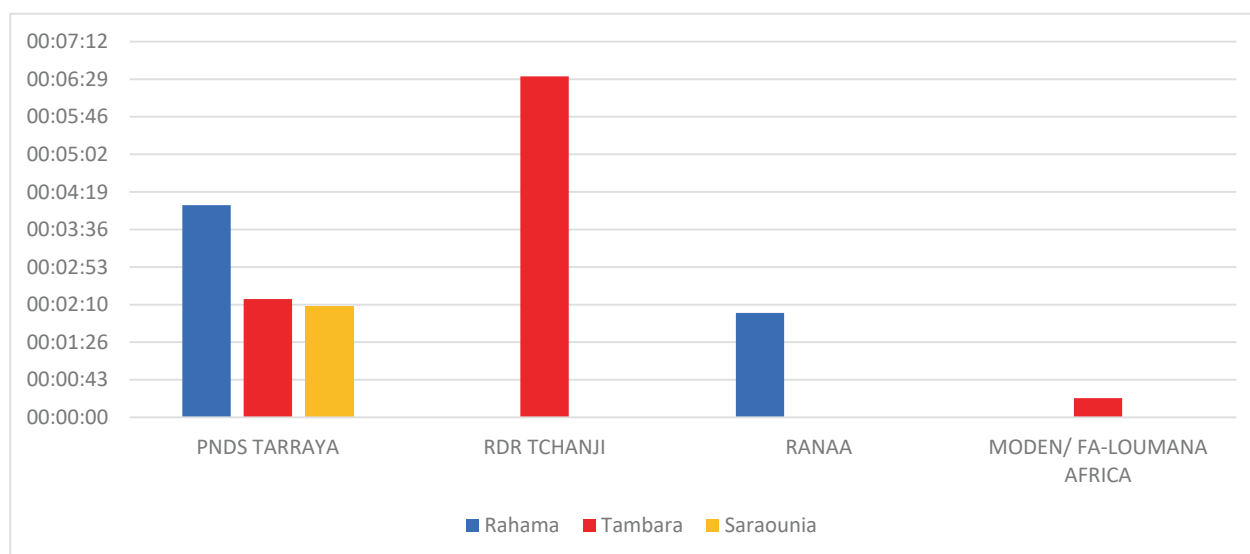
❖ Journaux parlés

Quatre (4) partis politiques ont eu un temps d'antenne dans les journaux parlés des trois (3) radios monitorées dans cette région.

Tableau N°29 : temps d'antenne accordés aux partis politiques par radio pour le format Journaux parlés

PARTIS POLITIQUES	RAHAMA	TAMBARA	SARAOUNIA	TOTAL PARTI POLITIQUE
PNDS TARAYYA	00h 04mn 04s	00h 02mn 16s	00h 02mn 08s	00h 08mn 28s
RDR TCHANJI	00h 00mn 00s	00h 06mn 32s	00h 00mn 00s	00h 06mn 32s
RANAA	00h 02mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 00s
LUMANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 22s	00h 00mn 00s	00h 00mn 22s
Total Media	00h 06mn 04s	00h 09mn 10s	00h 02mn 08s	

Graphique N°8 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques par radio format Journaux parlés



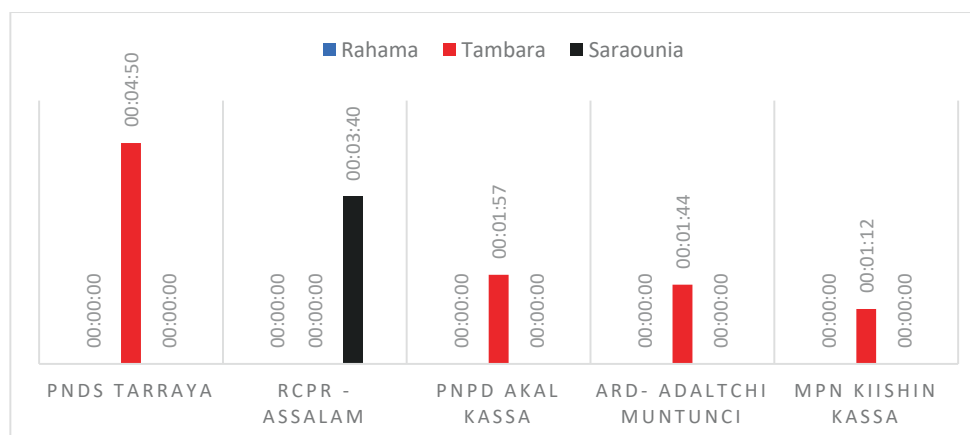
❖ **Entretiens**

Cinq (5) partis politiques ont eu un temps d'antenne pour le format Entretien sur la radio Tambara, et deux (2) sur la radio Saraounia.

Tableau N°30 : Temps d'antenne accordés aux partis politiques par radio

PARTIS POLITIQUES	RAHAMA	TAMBARA	SARAOUNIA	TOTAL PAR PARTIS POLITIQUE
PNDS TARAYYA	00h 00mn 00s	00h 04mn 50s	00h 00mn 00s	00h 04mn 50s
RCPR – ASSALAM	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 40s	00h 03mn 40s
PNPD AKAL KASSA	00h 00mn 00s	00h 01mn 57s	00h 00mn 00s	00h 01mn 57s
ARD- ADALTCHI MUNTUNCI	00h 00mn 00s	00h 01mn 44s	00h 00mn 00s	00h 01mn 44s
MPN KIISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 01mn 12s	00h 00mn 00s	00h 01mn 12s
Total par Media	00h 00mn 00s	00h 09mn 43s	00h 03mn 40s	

Graphique N°9 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques par radio



❖ Publicité politique

Deux (2) partis politiques ont utilisé la Publicité politique sur une seule radio, à savoir Tambara FM. Ces partis sont MPR JUMHURIYA (04mn 54 s) et ADN FUSAHA (03mn 50s).

❖ Meeting

Seule la radio Saraounia a accordé un temps d'antenne du format Meeting, au parti RDR TCHANJI (04mn 03 s).

RÉGION DE TILLABÉRY

Deux (2) radios ont été monitorées, à savoir Te Bonsey et la station régionale ORTN. Les formats suivis sont le Journal parlé et les Messages de campagne.

❖ Journal parlé

Seule la radio Te Bonsey a accordé un temps d'antenne à un parti, à savoir MODEN FA LUMANA AFRICA (04mn 13 s).

❖ Message

Seule la radio Te Bonsey a accordé un temps d'antenne à un parti, à savoir MODEN/FA LUMANA AFRICA (03mn 04 s.)

RÉGION DE ZINDER

Six (6) radios et une (1) télévision ont été monitorées, dans les formats les journaux parlés et télévisés et les Entretiens. Il s'agit de Rjd-Ortn, Anfani, Choukoura FM, Gaskia FM, Liberte FM, Al Houda FM et Gaskia TV.

❖ Journal parlé

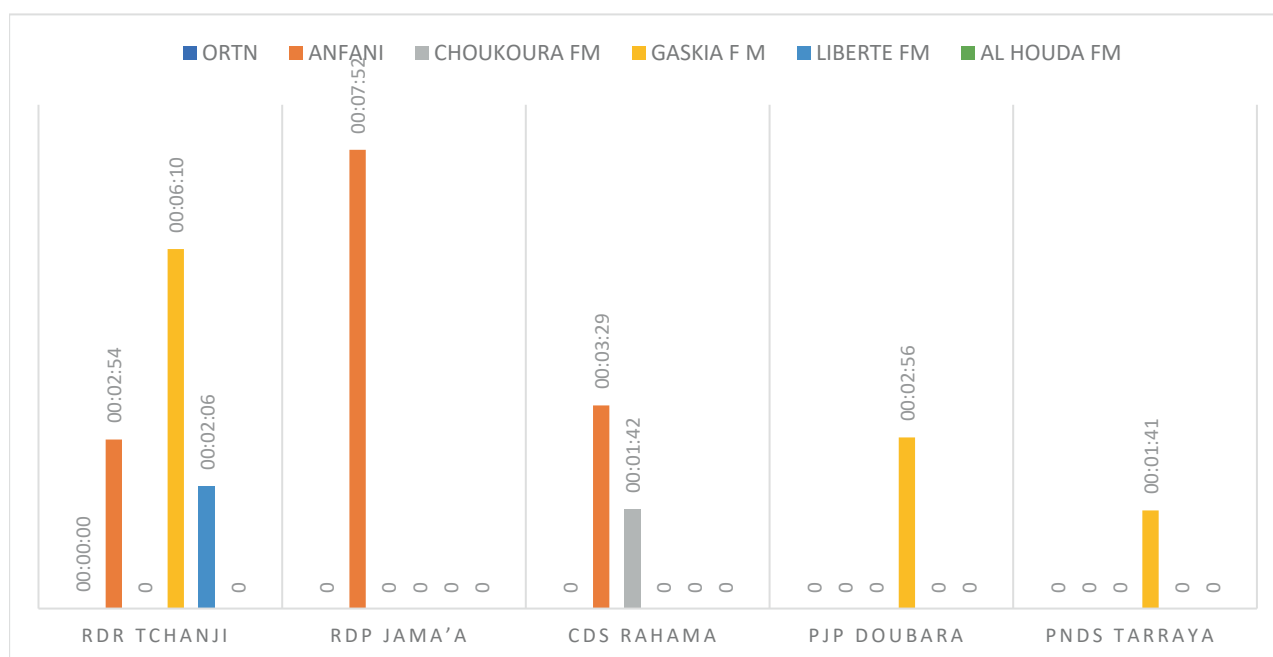
Cinq (5) partis politiques ont eu des temps d'antenne dans les sessions d'information de quatre (4) radios privées.

Tableau N°31 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques par les radios dans les journaux parlés

PARTIS POLITIQUES	ORTN	ANFANI	CHOUKOURA FM	GASKIA F M	LIBERTE FM	AL HOUDA FM	TOTAL PARTIS POLITIQUES
RDR TCHANJI	00h 00mn 00s	00h 02mn 54s	00h 00mn 00s	00h 06mn 10s	00h 02mn 06s	00h 00mn 00s	00h 11mn 10s
RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 07mn 52s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 52s

CDS RAHAMA	00h 00mn 00s	00h 03mn 29s	00h 01mn 42s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 11s
PJP DOUBARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 56s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 56s
PNDS TARAYYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 41s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 41s
Total Médias	00h 00mn 00s	00h 14mn 15s	00h 01mn 42s	00h 10mn 47s	00h 02mn 06s	00h 00mn 00s	

Graphique N°10 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques par les radios dans les journaux parlés



❖ **Entretien**

Pour ce format, seule la radio Al Houda a accordé un temps d'antenne à un parti, à savoir RDR TCHANJI (03mn 38s).

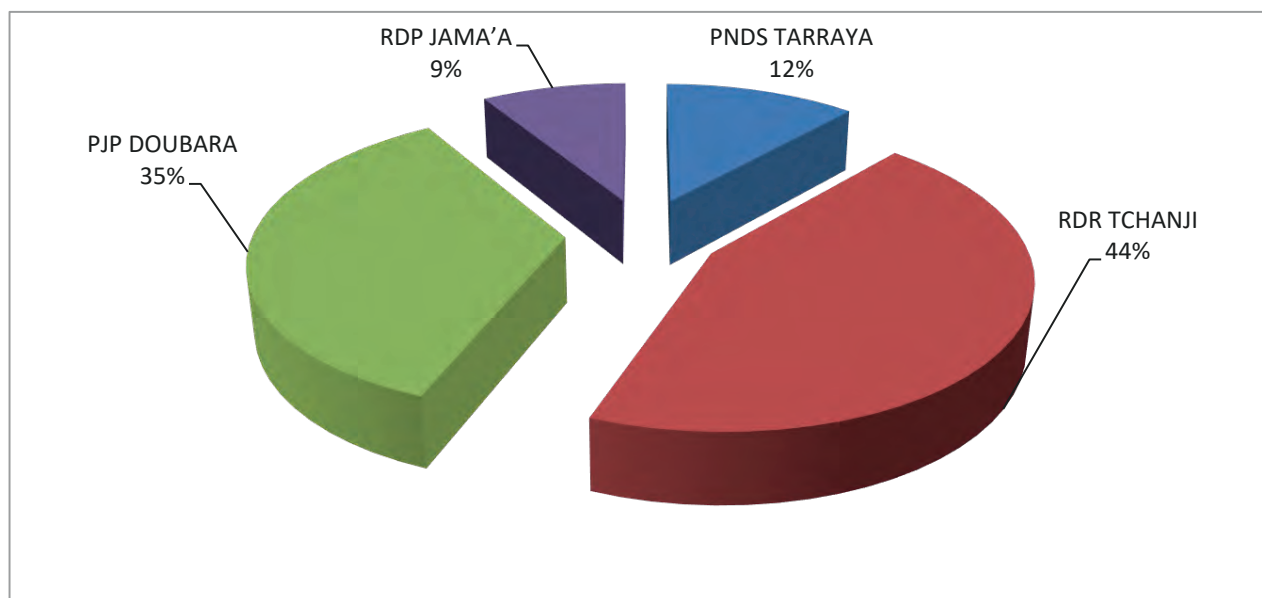
❖ **Journal télévisé**

Quatre (4) partis politiques ont eu un temps d'antenne dans les sessions d'informations de la télévision privée basée à Zinder.

Tableau N°32 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques par la télévision Gaskia

Partis politiques	GASKIA TV
PNDS TARAYYA	00h 01mn 39s
RDR TCHANJI	00h 06mn 15s
PJP DOUBARA	00h 05mn 00s
RDP JAMA'A	00h 01mn 15s

Graphique N°11 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques par Gaskia IV



2.4. ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 27 DÉCEMBRE 2020

2.4.1. Émissions et publications gratuites parrainées par le CSC

a) Télé Sahel

Le temps d'antenne est octroyé proportionnellement au nombre de listes présentées validées par la Cour Constitutionnelle pour ces partis politiques

Le monitoring a constaté la diffusion des Messages de cinquante et un (51) partis politiques sur les quatre-vingt-trois (83) en compétition.

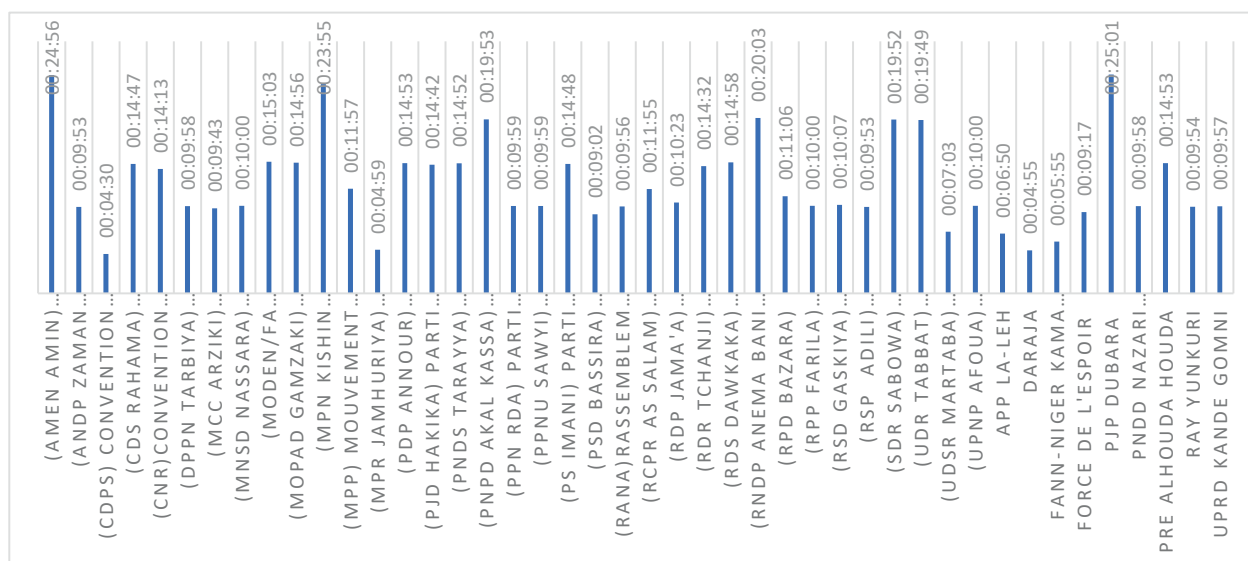
Tableau N°33 : Diffusion du format Message

N°	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ
1.	ADN FUSAHA	2	3	00h10mn 00s	00h 14mn 02s
2.	ARD ADALTCHI MUTUNTCHI	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 55s
3.	ADEN KARKARA	2	2	00h10mn 00s	00h 09mn 03s
4.	ADP ZUMUNCHI	2	1	00h10mn 00s	00h 04mn 57s
5.	ADR MAHITA	2	3	00h 10mn 00s	00h 15mn 22s

N°	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ
6.	AMEN AMIN	3	5	00h 15mn 00s	00h 24mn 56s
7.	ANDP ZAMAN LAHIYA	3	2	00h 15mn 00s	00h 09mn 58s
8.	CDPS	2	1	00h 10mn 00s	00h 04mn 30s
9.	CDS RAHAMA	2	3	00h 10mn 00s	00h 14mn 47s
10.	CNR	2	3	00h 10mn 00s	00h 14mn 13s
11.	DPPN TARBIYA	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 58s
12.	MCC ARZIKI	2	2	00h10mn 00s	00h 09mn 43s
13.	MNSD NASSARA	3	2	00h 15mn 00s	00h 10mn 00s
14.	MODEN/FA LUMANA	3	3	00h15mn 00s	00h 15mn 03s
15.	MOPAD GAMZAKI	2	3	00h 10mn 00s	00h 14mn 56s
16.	MPN KISHIN KASSA	3	5	00h 15mn 00s	00h 23mn 55s
17.	MPP	2	2	00h 10mn 00s	00h 11mn 57s
18.	MPR JAMHURIYA	3	1	00h 15mn 00s	00h 04mn 59s
19.	PDP ANNOUR	2	3	00h 10mn 00s	00h 14mn 53s
20.	PJD HAKIKA	2	3	00h 10mn 00s	00h 14mn 42s
21.	PNDS TARAYYA	4	3	00h 20mn 00s	00h 14mn 52s
22.	PNPD AKAL KASSA	2	4	00h 10mn 00s	00h 19mn 53s
23.	PPN RDA	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 59s
24.	PPNU SAWYI	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 59s
25.	PS IMANI	2	3	00h 10mn 00s	00h 14mn 48s
26.	PSD BASSIRA	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 02s
27.	RANA	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 56s
28.	RCPR AS SALAM	2	2	00h 10mn 00s	00h 11mn 55s
29.	RDP JAMA'A	2	2	00h 10mn 00s	00h 10mn 23s

N°	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉES	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ
30.	RDR TCHANJI	3	7	00h 15mn 00s	00h 34mn 32s
31.	RDS DAWKAKA	2	3	00h 10mn 00s	00h 14mn 58s
32.	RNDP ANEMA BANI ZOUMBOU	2	4	00h 10mn 00s	00h 20mn 03s
33.	RPD BAZARA	2	2	00h 10mn 00s	00h 11mn 06s
34.	RPP FARILA	3	2	00h 15mn 00s	00h 10mn 00s
35.	RSD GASKIYA	2	2	00h 10mn 00s	00h 10mn 07s
36.	RSP ADILI	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 53s
37.	SDR SABOWA	3	4	00h 15mn 00s	00h 19mn 52s
38.	UDR TABBAT	2	4	00h 10mn 00s	00h 19mn 49s
39.	UDSR MARTABA	2	2	00h 10mn 00s	00h 07mn 03s
40.	UPNP AFOUA	2	2	00h 10mn 00s	00h 10mn 00s
41.	APP LA-LEH	2	2	00h 10mn 00s	00h 06mn 50s
42.	DARAJA	2	1	00h 10mn 00s	00h 04mn 55s
43.	FANN-NIGER KAMA KANKA	2	2	00h 10mn 00s	00h 05mn 59s
44.	FORCE DE L'ESPOIR	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 17s
45.	PJP DUBARA	3	4	00h 15mn 00s	00h 25mn 01s
46.	PNDD NAZARI LASSABOU	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 58s
47.	PRE ALHOUDA HOUDA	2	2	00h 10mn 00s	00h 14mn 53s
48.	RAY YUNKURI	2	2	00h 10mn 00s	00h 9mn 54s
49.	UPRD KANDE GOMNI	2	2	00h 10mn 00s	00h 09mn 57s

Graphique N°11 : Diffusion du format Message sur Télé Sahel



b) Voix du Sahel

Le temps d'antenne est octroyé proportionnellement au nombre de listes validées par la Cour Constitutionnelle

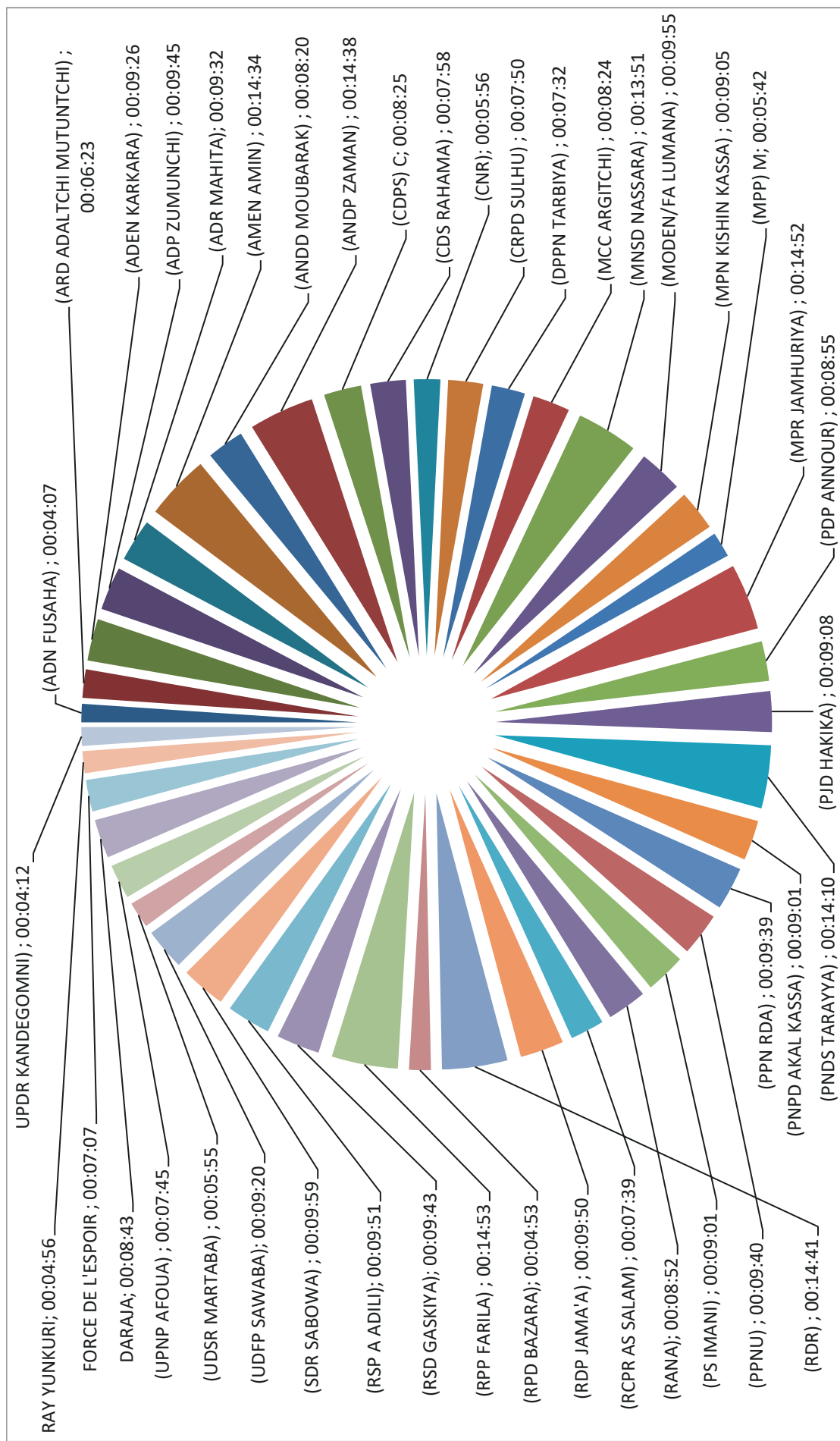
Le monitoring a constaté la diffusion des Messages de quarante-deux (42) partis politiques sur les quatre-vingt-trois (83) en compétition.

Tableau N°34 : Répartition du temps d'antenne par parti politique sur la Voix du Sahel

N°	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉ	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS RÉALISÉ
1.	ADN FUSAHA	2	2	00h 5mn 00s	00h 04mn 07
2.	ARD ADALTCHI MUTUNTCHI	2	2	00h 5mn 00s	00h 06mn 23s
3.	ADEN KARKARA	2	2	00h 5mn 00s	00h 09mn 26s
4.	ADP ZUMUNCHI	2	2	00h 5mn 00s	00h 09mn 45s
5.	ADR MAHITA	2	2	00h 5mn 00s	00h 09mn 32s
6.	AMEN AMIN	3	3	00h 05mn 00s	00h 14mn 34s
7.	ANDD MOUBARAK	2	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 20s
8.	ANDP ZAMAN	3	3	00h 05mn 00s	00h 14mn 38s
9.	CDPS	2	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 25s
10.	CDS RAHAMA	2	2	00h 05mn 00s	00h 07mn 58s
11.	CNR	2	2	00h 05mn 00s	00h 05mn 56s
12.	CRPD SULHU	2	2	00h 05mn 00s	00h 07mn 50s
13.	DPPN TARBIYA	2	2	00h 05mn 00s	00h 07mn 32s
14.	MCC ARGITCHI	2	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 24s

N°	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉ	NOMBRE DE DIFFUSIONS RÉALISÉES	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS RÉALISÉ
15.	MNSD NASSARA	3	3	00h 05mn 00s	00h 13mn 51s
16.	MODEN/FA LUMANA	3	3	00h 05mn 00s	00h 14mn 52s
17.	MPN KISHIN KASSA	3	3	00h 05mn 00s	00h 09mn 05s
18.	MPP	2	2	00h 05mn 00s	00h 05mn 42s
19.	MPR JAMHURIYA	3	3	00h 05mn 00s	00h 14mn 52s
20.	PDP ANNOUR	2	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 55s
21.	PJD HAKIKA	2	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 08s
22.	PNDS TARAYYA	4	4	00h 05mn 00s	00h 18mn 57s
23.	PNPD AKAL KASSA	2	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 01s
24.	PPN RDA	2	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 39s
25.	PPNU	2	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 40s
26.	PS IMANI	2	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 01s
27.	RANA	2	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 52s
28.	RCPR AS SALAM	2	2	00h 05mn 00s	00h 07mn 39s
29.	RDP JAMA'A	2	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 50s
30.	RDR	3	3	00h 05mn 00s	00h 14mn 41s
31.	RPD BAZARA	2	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 53s
32.	RPP FARILA	3	3	00h 05mn 00s	00h 14mn 53s
33.	RSD GASKIYA	2	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 43s
34.	RSP A ADILI	2	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 51s
35.	SDR SABOWA	3	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 59s
36.	UDFP SAWABA	2	2	00h 05mn 00s	00h 09mn 20s
37.	UDSR MARTABA	2	2	00h 05mn 00s	00h 05mn 55s
38.	UPNP AFOUA	2	2	00h 05mn 00s	00h 07mn 45s
39.	DARAJA	2	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 43s
40.	FORCE DE L'ESPOIR	2	2	00h 05mn 00s	00h 07mn 07s
41.	PRE ALHOUDA HOUDA	2	1	00h 05mn 00s	00h 03mn 19s
42.	UPRD KANDEGOMNI	2	2	00h 05mn 00s	00h 08mn 24s

Graphique N°12 : Répartition du temps d'antenne par parti politique sur la Voix du Sahel



c) Presse Écrite publique (Sahel et Sahel Dimanche)

Conformément à la décision n°036/P/CSC du 06 octobre 2020 susvisée, chaque parti politique, groupement de partis politiques ou listes de candidats indépendants, bénéficie de la publication d'un Message de campagne sur un quart (¼) de page dans le Sahel ou le Sahel Dimanche. Le nombre de publication est proportionnel au nombre de listes présentées.

Les partis dont les Messages ont été publiés une fois sont : ARD-ADALTCHI, MUTUNTCHI, MPR-JAMHURIYA, RDS-DAWKAKA, PPNU – SAWYI, UDR-TABBAT, RDR-TCHANJI, CNR-GAYYA, PRE-AL HOUDA HOUDA, APP-LALEH, RSD-GASKIYA, CDPS- CIGABAN KASSA, CPC- KARAMAH, PS IMANI, PNDS-TARAYYA, ADN-FUSAHA, RDP-JAMA'A, PNDP-AKAL KASSA, CDS- RAHAPNC-MILURA, UDSN-TALAKA LE BATISSEUR, PDP- ANNOUR, CRPD-SULHUMPP-MUNATARE, MOPAD-GAMZAK, ADEN-KARKARAA, DPPN-TARBIYA

RCPR-ASSALAM, ANDD-MUBARAK, PJD-HAKIKA, DARAJA, ADP-ZUMUNTCHI, APPAD-HADIN KAYE, MNSD NASSARALA FORCE DE L'ESPOIR, RPP-FARILLA, FAN, KAMA KANKA, MCC ARZIKI, RAANA, ADR MAHITA, ANPD-ZAMAN LAHIYA, RAY YUNKURI, UPNP-AFWA, UDSR-MARTABA, RNDP-ANNEIMA BANIZOUMBOU, MODEN FA-LUMANA-AFRICA, TPRL (Tous Pour La République).

Les partis dont les Messages ont été publiés deux (2) fois sont : RSD-GASKIA et UPRD-KANDE GOMNI

d) Médias privés

Le monitoring n'a pas constaté de diffusion des formats gratuits dans ces médias pendant les élections législatives.

2.4.2. Accès payants ou Publicité politique

Les partis et candidats ont la possibilité d'utiliser la Publicité politique dans les médias public (ORTN). Toutefois, chaque parti politique ne peut payer plus de deux fois le volume de son temps gratuit octroyé par le CSC, conformément aux dispositions pertinentes des décisions réglementant l'accès des candidats et partis politiques aux médias publics en période électorale.

a) Télé Sahel

Trois (3) partis sur quatre-vingt-trois (83) ont eu recours à la Publicité politique sur Télé Sahel. Il s'agit de : PNDS TARAYYA (10mn 44s), RPD BAZARA (06mn 26s) et RDP JAMA'A (05mn 57s).

b) Voix du Sahel

Quatre (4) partis sur quatre-vingt-trois (83) ont eu recours à la Publicité politique sur la radio nationale. Il s'agit de RDP JAMA'A (06mn 36s), PNDS TARAYYA (04mn 39s), MNSD NASSARA (01mn 47s) et RPD BAZARA (01mn 40s).

c) Presse écrite publique (Sahel et Sahel Dimanche)

Le monitoring n'a pas constaté de Publicité politique dans les journaux publics.

d) Télévisions privées

Le volume de Publicité politique au niveau des médias privés n'est pas limité.

Quinze (15) partis ont utilisé la Publicité politique sur les télévisions privées et le PNDS Tarayya est le parti qui a le plus utilisé ce format.

Dounia TV est le media qui a le plus accordé de temps de Publicité politique.

Tableau N°35 : Diffusion Publicité politique au niveau des télévisions privées

N°	PARTIS POLITIQUES	CANAL 3 TV	DOUNIA TV	RTL/N TV	SARAOUNIA TV	TAMBARA TV	TÉNÉRÉ TV
1.	ANDP ZAMAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 19s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
2.	CRPD SULHU	00h 13mn 36s	00h 19mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
3.	MNSD NASSARA	00h 17mn 17s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 27s
4.	MODEN/FA LUMANA	00h 02mn 25s	00h 26mn 44s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
5.	MPR JAMHURIYA	00h 06mn 45s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
6.	PNC MU LURA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 40s
7.	PNDS TARAYYA	00h 00mn 00s	01h 41mn 06s	00h 00mn 00s	12h 01mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
8.	RANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 39s	00h 00mn 00s
9.	RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 50s
10.	RDR	00h 00mn 00s	00h 07mn 20s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
11.	RPD BAZARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
12.	RPP FARILA	00h 29mn 19s	00h 09mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
13.	RSP A ADILI	00h 11mn 52s	00h 06mn 55s	00h 02mn 24s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
14.	APP LA-LEH	00h 00mn 00s	00h 06mn 12s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
15.	PJP DUBARA	00h 00mn 00s	00h 15mn 42s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s

e) Radios privées

Dix-sept (17) partis politiques sur les quatre-vingt-trois (83) en compétition ont fait usage de la Publicité politique sur sept (7) radios lors de la campagne des élections législatives. Le RPP FARILA a payé le plus de temps d'antenne (environ 39mn) de Publicité politique.

Tableau N°36 : Diffusion Publicité politique au niveau des radios privées

PARTIS POLITIQUES	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TÉNÉRÉ
ADN FUSAHA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 39s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
AMEN AMIN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 24s
ANDP ZAMAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 18s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
CDS RAHAMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 35s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
CRPD SULHU	00h 00mn 00s	00h 06mn 07s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
MNSD NASSARA	00h 05mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 03s
MODEN/FA LUMANA	00h 02mn 10s	00h 00mn 16s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
MPR JAMHURIYA	00h 03mn 34s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 00s	00h 01mn 17s	00h 00mn 00s
PJD HAKIKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 13s
PNDS TARAYYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 23s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 09s	00h 00mn 00s
PNPD AKAL KASSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 07s
RANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 44s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
RDR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 38s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
RPD BAZARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 40s	00h 12mn 58s	00h 00mn 00s
RPP FARILA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 28mn 36s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 13s
UDSR MARTABA	00h 02mn 52s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s

f) Presse écrite privée

Deux (2) partis politiques, notamment l'ANDP-ZAMAN LAHIYA et le PNDS-TARAYYA ont eu recours à la Publicité politique, en raison d'une demie (1/2) page, dans le Journal « Niger-Times ».

2.4.3. Tous formats d'émissions/publications

a) Télévisions publiques et privées

Sur quatre-vingt-trois (83) partis en compétition, cinquante-cinq (55) partis ont fait l'objet de couverture médiatique dans divers formats autre que les formats gratuits parrainés par le CSC.

Tableau N°37 : Diffusion émissions télévisées

N°	PARTIS POLITIQUES	DEBATS	AUTRES	INVITE / MAGAZINE	JOURNAUX TELEVISES
1.	ADN FUSAHA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 18s
2.	ARD ADALTCHI MUTUNTCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
3.	ADEN KARKARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
4.	ADP ZUMUNCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
5.	ADR MAHITA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
6.	AMEN AMIN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 46s
7.	ANDP ZAMAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 22s
8.	CDPS	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
9.	CDS RAHAMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 28mn 24s
10.	CNR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
11.	CRPD SULHU	00h 00mn 00s	00h 03mn 43s	00h 00mn 00s	01h 09mn 12s
12.	DPPN TARBIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
13.	MCC ARGITCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 08s
14.	MNSD NASSARA	00h 08mn 38s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 28s
15.	MODEN/FA LUMANA	00h 16mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	02h 20mn 07s

N°	PARTIS POLITIQUES	DEBATS	AUTRES	INVITE / MAGAZINE	JOURNAUX TELEVISES
16.	MOPAD GAMZAKI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
17.	MPN KISHIN KASSA	00h 05mn 56s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 29mn 43s
18.	MPP	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
19.	MPR JAMHURIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 34s
20.	MRC	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
21.	NGN HALLAL	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 25s
22.	PDP ANNOUR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
23.	PJD HAKIKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 45s
24.	PNC MU LURA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
25.	PNDS TARAYYA	00h 13mn 30s	02h 23mn 12s	00h 49mn 50s	02h 49mn 13s
26.	PNPD AKAL KASSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
27.	PPN RDA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
28.	PPNU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
29.	PS IMANI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
30.	PSD BASSIRA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 55s
31.	RANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 28mn 27s
32.	RCPR AS SALAM	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 41s
33.	RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
34.	RDR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 14s
35.	RDS DAWKAKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
36.	RNDP ANEMA BANI ZOUMBOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
37.	RPD BAZARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 48s
38.	RPP FARILA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 43mn 33s

N°	PARTIS POLITIQUES	DEBATS	AUTRES	INVITE / MAGAZINE	JOURNAUX TELEVISES
39.	RSD GASKIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 35s
40.	RSP A ADILI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 32mn 25s
41.	SDR SABOWA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 13s
42.	UDR TABBAT	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
43.	UDSN TALAKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 28s
44.	UDSR MARTABA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
45.	UPNP AFOUA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
46.	APP LA-LEH	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 25s
47.	DARAJA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
48.	FANN-NIGER KAMA KANKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 21s
49.	FORCE DE L'ESPOIR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
50.	PJP DUBARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 42s
51.	PNDD NAZARI LASSABOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
52.	PRE ALHOUDA HOUDA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
53.	RAY YUNKURI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
54.	TPLR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 22s
55.	UPRD KANDE GOMNI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s

b) Radios publiques et privées

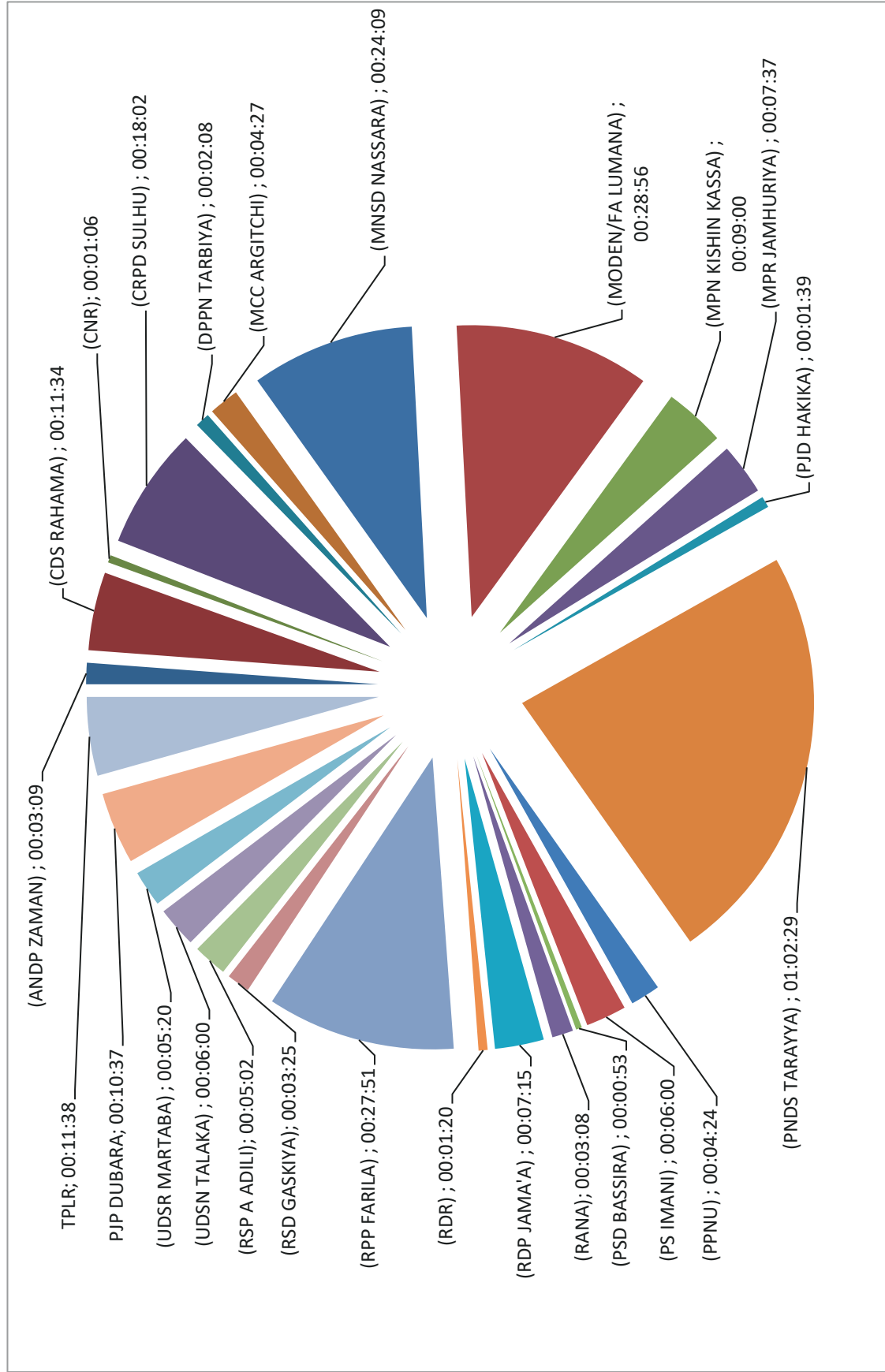
Huit (8) radios privées et la radio publique Voix du Sahel ont diffusé les activités de vingt-cinq (25) partis politiques, dans les tranches d'information notamment. Les partis PNDS TARAYYA et Moden Fa LUMANA ont enregistré le plus grand temps d'antenne.

Tableau N°38 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques dans les journaux parlés de toutes les radios (publique et privées)

PARTIS POLITIQUES	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	RADIO TÈNÈRÉ	VOIX DU SAHEL	TOTAL PARTIS POLITIQUES
1. ANDP ZAMAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 50s	00h 00mn 19s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 09s
2. CDS RAHAMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 28s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 06s	00h 00mn 00s	00h 11mn 34s
3. CNR	00h 01mn 06s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 06s
4. CRPD SULHU	00h 04mn 18s	00h 09mn 28s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 16s	00h 00mn 00s	00h 18mn 02s
5. DPPN TARBIYA	00h 02mn 08s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 08s
6. MCC ARGITCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 27s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 27s
7. MNNSD NASSARA	00h 07mn 31s	00h 14mn 02s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 36s	00h 00mn 00s	00h 24mn 09s
8. MODEN/FA LUMANA	00h 00mn 51s	00h 02mn 14s	00h 03mn 47s	00h 00mn 00s	00h 05mn 34s	00h 04mn 50s	00h 00mn 00s	00h 11mn 40s	00h 00mn 00s	00h 28mn 56s
9. MPN KISHIN KASSA	00h 01mn 33s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 09s	00h 05mn 18s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 00s
10. MPR JAMHURIYA	00h 00mn 00s	00h 02mn 41s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 17s	00h 02mn 39s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 37s
11. PJD HAKIKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 39s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 39s
12. PNDS TARAYYA	00h 14mn 33s	00h 00mn 00s	00h 13mn 16s	00h 02mn 22s	00h 00mn 00s	00h 19mn 52s	00h 02mn 52s	00h 09mn 11s	00h 00mn 23s	01h 02mn 29s

PARTIS POLITIQUES	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	RADIO TENERÉ	VOIX DU SAHEL	TOTAL PARTIS POLITIQUES
13. PPNU	00h 00mn 00s	00h 04mn 24s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 24s
14. PS IMANI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 00s	00h 06mn 00s
15. PSD BASSIRA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 53s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 53s
16. RANA	00h 00mn 00s	00h 01mn 15s	00h 00mn 00s	00h 01mn 53s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 08
17. RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 42s	00h 00mn 00s	00h 03mn 33s	00h 00mn 00s	00h 07mn 15s
18. RDR	00h 00mn 00s	00h 00mn 48s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 20s
19. RPP FARILA	00h 16mn 34s	00h 00mn 00s	00h 04mn 41	00h 04mn 21s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 15s	00h 00mn 00s	00h 27mn 51s
20. RSD GASKIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 25s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 25s
21. RSP A ADILI	00h 00mn 00s	00h 05mn 02s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 02s
22. UDSN TALAKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 00s
23. UDSR MARTABA	00h 05mn 20s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 20s
24. PJP DUBARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 26s	00h 09mn 11s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 37s
25. TPLR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 06s	00h 00mn 00s	00h 04mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 38s
Total Media	00h 53mn 54s	00h 39mn 54s	00h 32mn 11s	00h 10mn 43s	00h 20mn 06s	00h 46mn 39s	00h 12mn 42s	00h 44mn 37s	00h 06mn 23s	04h 27mn 09s

Graphique N°13 : Temps d'antenne accordé aux partis politiques dans les journaux parlés de toutes les radios (publique et privée)



c) Presse écrite publique et privée

Journaux publics : la publication des formats gratuits, notamment les Messages, a occupé l'essentiel des espaces durant la campagne électorale.

Journaux privés : sur les quatre-vingt-trois (83) partis en compétition, vingt-trois (23) ont fait l'objet de traitement de leurs activités politiques, en dehors des formats gratuits. Il s'agit de : ADN – FUSAHA, AMEN-AMIN, ANDP- ZAMAN LAHIA, APP-LA-LEH, CDPS-CIGABAN KASA, CPR-KARAMAH, MNDS-NASSARA, MPR-JAMHURIYA, PJP - GENERATION DOUBARA, PNC – MULURA, PNDS TARAYYA, PNPD – AKALKASSA, PRE-AL HOUDA HOUDA, PS-IMANI, RAY-YOUNKURI, RANAA, RDP - JAMA'A, RNDP-ANNEMA/BANIZOUMBOU, RPP – FARILLA, RSD-GASKIA, UDFP-SAWABA, UPNP – AFOUWA, UPRD – KANDE GOMNI.

Les espaces accordés varient de moins d'un quart (-1/4) de page à plus d'une page et demi (1/2).

2.4.4. Tableau Récapitulatif des temps d'antenne accordés par les télévisions publiques et privées

Les partis politiques ont eu énormément recours aux formats gratuits parrainés par le CSC. Les formats payants ou Publicité politique ont été, quant à eux, utilisés à des degrés différents.

La somme de tous les temps d'antenne (gratuits et payants) sur l'ensemble des télévisions publiques et privées montre que les partis politiques ayant obtenu le plus grand volume de temps d'antenne sont dans l'ordre : PNDS Tarayya, Moden Fa Lumana, CRDP Sulhu, RPP Farilla et RPS A DILL.

Tableau N° 39 : Récapitulatif du temps d'antenne accordé par les télévisions et par parti politique

TEMPS D'ANTENNE PAR PARTIS POLITIQUES	ANFANI TV	BONFEREY TV	CANAL 3 TV	DOUNIA TV	RTL/N TV	SARAOUNIA TV	TAMBARA TV	TÉLÉ SAHEL	TÉNÉRÉ TV	TOTAL PARTIS POLITIQUES
1. ADN FUSAHA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 18s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 02s	00h 00mn 00s	00h 24mn 20s
2. ARD ADALTCHI MUTUNTCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 55s	00h 00mn 00s	00h 09mn 55s
3. ADEN KARKARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 03s	00h 00mn 00s	00h 09mn 03s
4. ADP ZUMUNCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s

TEMPS D'ANTENNE PAR PARTIS POLITIQUES	ANFANI TV	BONFEREY TV	CANAL 3 TV	DOUNIA TV	RTL/N TV	SARAOUNIA TV	TAMBARA TV	TÉLÉ SAHEL	TÉNÉRÉ TV	TOTAL PARTIS POLITIQUES
5. ADR MAHITA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 15mn 22s	00h 00mn 00s	00h 15mn 22s
6. AMEN AMIN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 24mn 56s	00h 05mn 46s	00h 30mn 42s
7. ANDP ZAMAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 19s	00h 04mn 22s	00h 00mn 00s	00h 09mn 58s	00h 00mn 00s	00h 16mn 39s
8. CDPS	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 30s	00h 00mn 00s	00h 04mn 30s
9. CDS RAHAMA	00h 08mn 36s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 47s	00h 19mn 48s	00h 43mn 11s
10. CNR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 13s	00h 00mn 00s	00h 14mn 13s
11. CRPD SULHU	00h 00mn 00s	00h 08mn 54s	00h 26mn 02s	00h 49mn 34s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 25s	00h 00mn 00s	00h 16mn 42s	01h 51mn 37s
12. DPPN TARBIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 58s	00h 00mn 00s	00h 09mn 58s
13. MCC ARGITCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 08s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 43s	00h 00mn 00s	00h 13mn 51s
14. MNSD NASSARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 17mn 17s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 58s	00h 00mn 00s	00h 10mn 00s	00h 01mn 35s	00h 37mn 50s
15. MODEN/FA LUMANA	00h 03mn 50s	00h 16mn 45s	00h 21mn 43s	01h 33mn 37s	00h 03mn 28s	00h 17mn 42s	00h 06mn 20s	00h 15mn 03s	00h 22mn 23s	03h 20mn 51s
16. MOPAD GAMZAKI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 56s	00h 00mn 00s	00h 14mn 56s
17. MPN KISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 01mn 35s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 19mn 07s	00h 14mn 34s	00h 24mn 18s	00h 00mn 00s	00h 59mn 34s
18. MPP	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 57s	00h 00mn 00s	00h 11mn 57s
19. MPR JAMHURIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 45s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 29s	00h 00mn 00s	00h 09mn 04s	00h 00mn 00s	00h 16mn 18s
20. MRCMOUVEMENT	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 55s	00h 00mn 00s	00h 09mn 55s
21. NGN HALLAL	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 25s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 25s
22. PDP ANNOUR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 53s	00h 00mn 00s	00h 14mn 53s
23. PJD HAKIKA	00h 03mn 45s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 42s	00h 00mn 00s	00h 18mn 27s
24. PNC MU LURA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 40s	00h 02mn 40s	00h 02mn 40s

TEMPS D'ANTENNE PAR PARTIS POLITIQUES	ANFANI TV	BONFEREY TV	CANAL 3 TV	DOUNIA TV	RTL/N TV	SARAOUNIA TV	TAMBARA TV	TÉLÉ SAHEL	TÉNÉRÉ TV	TOTAL PARTIS POLITIQUES
25. PNDS TARAYYA	00h 00mn 42s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	05h 45mn 34s	00h 00mn 00s	13h 48mn 54s	00h 00mn 00s	00h 39mn 25s	00h 09mn 50s	20h 24mn 25s
26. PNPD AKAL KASSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 19mn 53s	00h 00mn 00s	00h 19mn 53s
27. PPN RDA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 59s	00h 00mn 00s	00h 09mn 59s
28. PPNU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 59s	00h 00mn 00s	00h 09mn 59s
29. PS IMANI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 48s	00h 00mn 00s	00h 14mn 48s
30. PSD BASSIRA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 33s	00h 00mn 00s	00h 01mn 22s	00h 00mn 00s	00h 09mn 02s	00h 00mn 00s	00h 21mn 57s
31. RANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 31s	00h 20mn 33s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 28s	00h 09mn 56s	00h 00mn 36s	00h 39mn 02s
32. RCPR AS SALAM	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 55s	00h 00mn 41s	00h 12mn 36s
33. RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 16mn 20s	00h 06mn 50s	00h 23mn 10s
34. RDR	00h 06mn 15s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 19s	00h 00mn 00s	00h 34mn 32s	00h 00mn 00s	00h 54mn 06s
35. RDS DAWKAKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 58s	00h 00mn 00s	00h 14mn 58s
36. RNDP ANEMA BANI ZOUIMBOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 20mn 03s	00h 00mn 00s	00h 20mn 03s
37. RPD BAZARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 10s	00h 08mn 38s	00h 00mn 00s	00h 17mn 32s	00h 00mn 00s	00h 29mn 20s
38. RPP FARILA	00h 21mn 37s	00h 00mn 00s	00h 29mn 19s	00h 20mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 26s	00h 09mn 56s	01h 32mn 50s
39. RSD GASKIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 35s	00h 00mn 00s	00h 10mn 07s	00h 00mn 00s	00h 14mn 42s
40. RSP A ADILI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 30mn 23s	00h 18mn 39s	00h 02mn 24s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 03s	00h 00mn 00s	01h 03mn 29s
41. SDR SABOWA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 13s	00h 19mn 52s	00h 00mn 00s	00h 21mn 05s
42. UDR TABBAT	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 19mn 49s	00h 00mn 00s	00h 19mn 49s
43. UDSN TALAKA	00h 04mn 55s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 33s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 28s

TEMPS D'ANTENNE PAR PARTIS POLITIQUES	ANFANI TV	BONFEREY TV	CANAL 3 TV	DOUNIA TV	RTL/N TV	SARAOUNIA TV	TAMBARA TV	TÉLÉ SAHEL	TÉNÉRÉ TV	TOTAL PARTIS POLITIQUES
44. UDSR MARTABA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 03s	00h 00mn 00s	00h 07mn 03s
45. UPNP AFOUA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 00s
46. APP LA-LEH	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 18s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 09s	00h 00mn 00s	00h 19mn 27s
47. DARAJA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 55s	00h 00mn 00s	00h 04mn 55s
48. FANN-NIGER KAMA KANKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 21s	00h 05mn 59s	00h 00mn 00s	00h 07mn 20s
49. FORCE DE L'ESPOIR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 17s	00h 00mn 00s	00h 09mn 17s
50. PJP DUBARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 18mn 21s	00h 00mn 00s	00h 04mn 57s	00h 00mn 00s	00h 25mn 01s	00h 03mn 06s	00h 51mn 25s
51. PNDD NAZARI LASSABOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 58s	00h 00mn 00s	00h 09mn 58s
52. PRE ALHOUDA HOUDA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 53s	00h 00mn 00s	00h 14mn 53s
53. RAY YUNKURI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 54s	00h 00mn 00s	00h 09mn 54s
54. TPLR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 22s	00h 10mn 39s	00h 00mn 00s	00h 14mn 01s
55. UPDR KANDE GOMNI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 57s	00h 00mn 00s	00h 09mn 57s
Total Médias	00h 49mn 40s	00h 27mn 14s	02h 13mn 00s	10h 22mn 40s	00h 11mn 21s	15h 05mn 46s	00h 42mn 43s	11h 35mn 36s	01h 39mn 53s	43h 07mn 53s

Graphique N°14 : Récapitulatif du temps d'antenne accordé par les télévisions aux partis et candidats

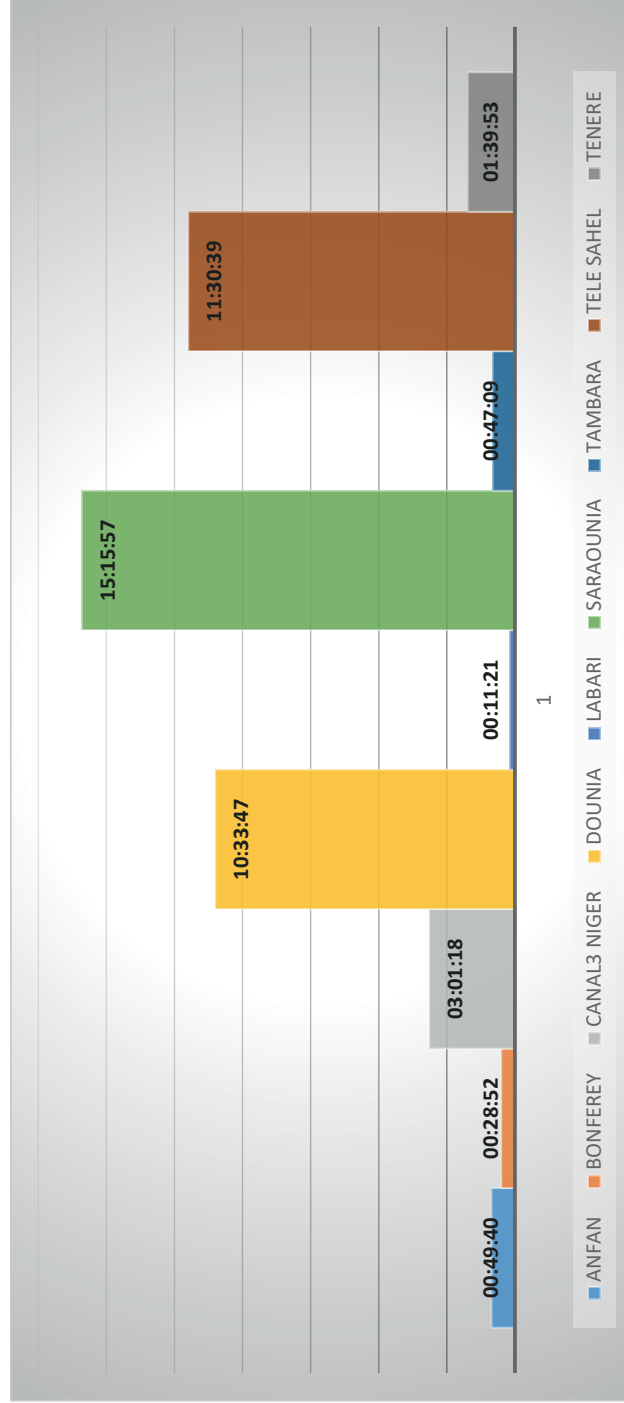


Tableau N° 40 : Récapitulatif du temps d'antenne accordé par radio et par parti politique

N	PARTIS POLITIQUES	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	RADIO TÉNÉRÉ	VOIX DU SAHEL	TOTAL TA
1.	ADN FUSAHA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 39s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 07s	00h 05mn 46s
2.	ARD ADALTCHI MUTUNTCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 23s	00h 06mn 23s
3.	ADEN KARKARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 26s	00h 09mn 26s
4.	ADP ZUMUNCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 45s	00h 09mn 45s

N	PARTIS POLITIQUES	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	RADIO TÉNÉRÉ	VOIX DU SAHEL	TOTAL TA
5.	ADR MAHITA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 32s	00h 09mn 32s
6.	AMEN AMIN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 24s	00h 14mn 34s	00h 18mn 58s
7.	ANDD MOUBARAK	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 20s	00h 08mn 20s
8.	ANDP ZAMAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 08s	00h 00mn 19s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 38s	00h 20mn 05s
9.	CDPS	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 25s	00h 08mn 25s
10.	CDS RAHAMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 03s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 06s	00h 07mn 58s	00h 23mn 07s
11.	CNR	00h 01mn 06s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 56s	00h 07mn 02s
12.	CRPD SULHU	00h 04mn 18s	00h 15mn 35s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 16s	00h 07mn 50s	00h 31mn 59s
13.	DPPN TARBIBA	00h 02mn 08s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 32s	00h 09mn 40s
14.	MCC ARGITCHI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 27s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 24s	00h 12mn 51s
15.	MNSD NASSARA	00h 13mn 03s	00h 14mn 02s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 39s	00h 15mn 38s	00h 48mn 22s
16.	MODEN/FA LUMANA	00h 03mn 01s	00h 02mn 30s	00h 03mn 47s	00h 00mn 00s	00h 05mn 34s	00h 04mn 50s	00h 00mn 00s	00h 11mn 40s	00h 09mn 55s	00h 41mn 17s
17.	MPDP BICHARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 27s	00h 04mn 27s
18.	MPN KISHIN KASSA	00h 01mn 33s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 09s	00h 05mn 18s	00h 00mn 00s	00h 09mn 05s	00h 18mn 05s
19.	MPP	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 42s	00h 05mn 42s
20.	MPR JAMHURIYA	00h 03mn 34s	00h 02mn 41s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 17s	00h 03mn 56s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 52s	00h 34mn 20s
21.	PDP ANNOUR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 28s	00h 04mn 28s
22.	PJD HAKIKA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 39s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 13s	00h 09mn 08s	00h 15mn 00s

N	PARTIS POLITIQUES	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	RADIO TÉNÉRÉ	VOIX DU SAHEL	TOTAL TA
23.	PNDS TARAYYA	00h 14mn 33s	00h 00mn 00s	00h 20mn 39s	00h 02mn 22s	00h 00mn 00s	00h 27mn 01s	00h 02mn 52s	00h 09mn 11s	00h 19mn 12s	01h 35mn 50s
24.	PNPD AKAL KASSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 07s	00h 09mn 01s	00h 12mn 08s
25.	PPN RDA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 39s	00h 09mn 39s
26.	PPNU	00h 00mn 00s	00h 04mn 24s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 40s	00h 14mn 04s
27.	PS IMANI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 15mn 01s	00h 15mn 01s
28.	PSD BASSIRA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 53s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 53s
29.	RANA	00h 00mn 00s	00h 01mn 15s	00h 00mn 00s	00h 01mn 53s	00h 03mn 44s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 52s	00h 15mn 44s
30.	RCPR AS SALAM	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 39s	00h 07mn 39s
31.	RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 42s	00h 00mn 00s	00h 03mn 33s	00h 16mn 26s	00h 23mn 41s
32.	RDR	00h 00mn 00s	00h 00mn 48s	00h 03mn 38s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 41s	00h 19mn 39s
33.	RPD BAZARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	04mn 40s	00h 12mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 33s	00h 24mn 11s
34.	RPP FARILA	00h 16mn 34s	00h 00mn 00s	00h 04mn 41s	00h 32mn 57s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 28s	00h 14mn 53s	01h 21mn 33s
35.	RSD GASKIYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 25s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 43s	00h 13mn 08s
36.	RSP A ADILI	00h 00mn 00s	00h 05mn 02s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 51s	00h 14mn 53s
37.	SDR SABOWA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 59s	00h 09mn 59s
38.	UDFP SAWABA UNION	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 20s	00h 09mn 20s
39.	UDSN TALAKA UNION	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 00s
40.	UDSR MARTABA	00h 08mn 12s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 55s	00h 14mn 07s

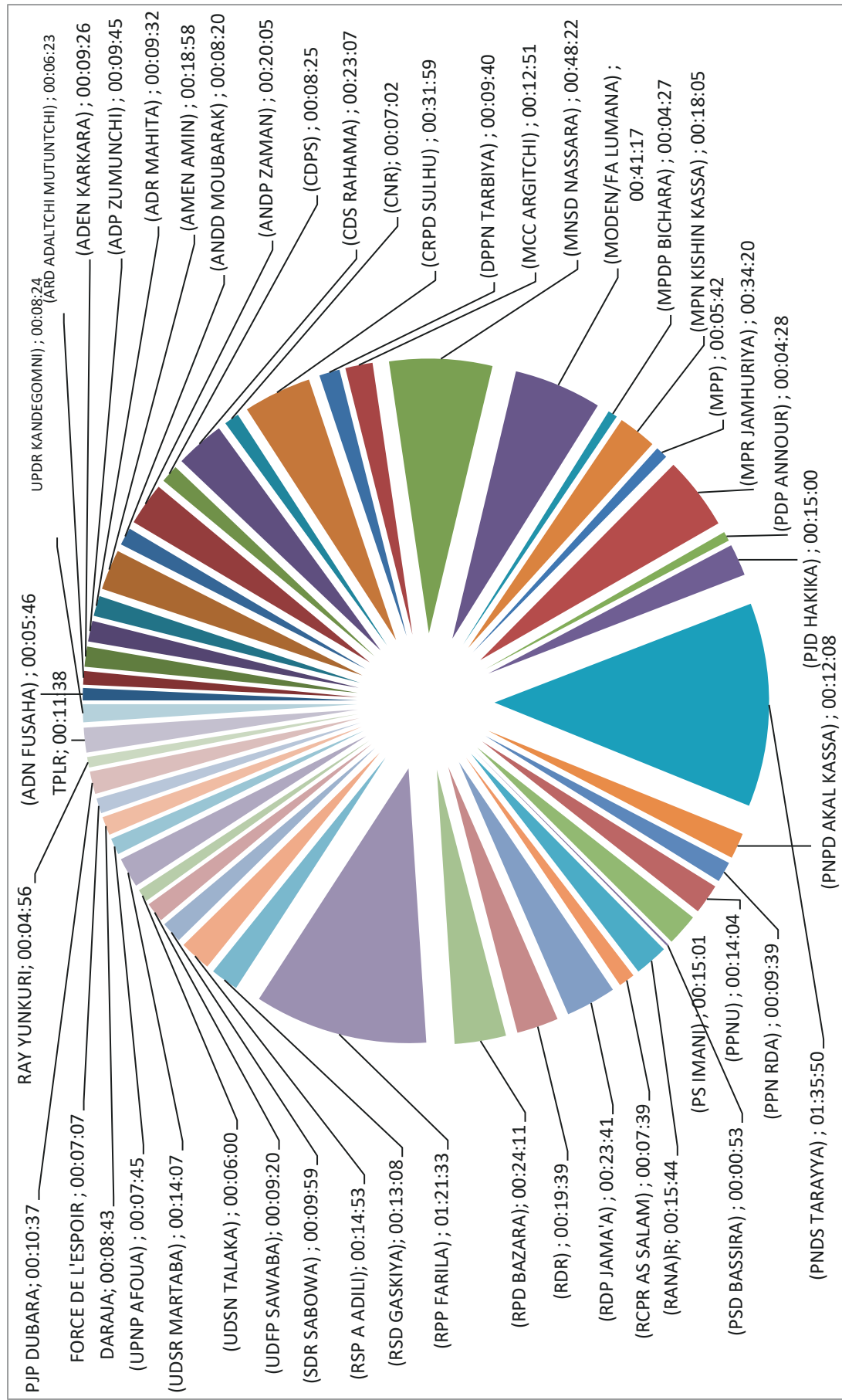
N	PARTIS POLITIQUES	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	RADIO TÉNÉRÉ	VOIX DU SAHEL	TOTAL TA
41.	UPNP AFOUA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 45s	00h 07mn 45s
42.	DARAJA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 43s	00h 08mn 43s
43.	FORCE DE L'ESPOIR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 07s	00h 07mn 07s
44.	PJP DUBARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 26s	00h 09mn 11s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 37s
45.	RAY YUNKURI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 56s	00h 04mn 56s
46.	TPLR	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 06s	00h 00mn 00s	00h 04mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00	00h 11mn 38s
47.	UPDR KANDEGOMINI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 24s	00h 08mn 24s
Total		01h 08mn 02s	00h 46mn 17s	00h 44mn 51s	00h 42mn 54s	00h 37mn 48s	01h 08mn 03s	00h 12mn 42s	01h 09mn 37s	06h 49mn 25s	13h 19mn 39s

En ce qui concerne les radios, le monitoring a constaté les données de quarante-sept (47) partis politiques sur les quatre-vingt-treize (93) en compétition pour tous les formats d'émissions.

La Voix du Sahel est le media qui a accordé du temps d'antenne à tous ces partis, notamment dans le cadre des émissions gratuites parrainées par le CSC.

Moden FA Lumana et le PNDS Taraya sont les deux (2) partis qui ont le plus communiqué dans les radios publiques et privées, pour tous les formats (gratuits et payants).

Graphique N°15 : Récapitulatif du temps d'antenne accordé par les radios et par parti politique



2.4.5. Médias régionaux

RÉGION D'AGADEZ

Les médias monitorés sont la station régionale de l'ORTN et 2 radios privées, Sahara FM et Nomade FM. Les formats monitorés sont le Journal parlé et l'Entretien.

❖ Journal parlé

Seule la radio Sahara a accordé un temps d'antenne aux partis politiques suivants : ANDP ZAMAN LAHIYA, RDP JAMA'A, CPRD SULHU, UDFP SAWABA et APP/LA-LEH. Ce temps varie de 19 s à 3mn 28 s.

❖ Entretien

Seule la radio Nomade a accordé un temps d'Entretien à deux partis politiques : LUMANA AFRICA (3mn 48 s) et le PNDS Tarayya (1mn 59s).

RÉGION DE DIFFA

Les médias monitorés sont la station régionale de l'ORTN et la radio ANFANI. Les formats monitorés sont le Journal parlé, la Publicité politique et le Débat.

❖ Journal parlé

La radio Anfani a traité l'information électorale par le décrochage des journaux parlés en français et haoussa des radios internationales RFI, DW, BBC et VOA.

Les partis ayant bénéficié de ces temps d'antenne sont : PNDS TARAYYA, MPN KICHIN KASSA, LUMANA AFRICA, CRPD SULHU, RPP FARILLA, RDR TCHANJI, MPR JAMHURIA, RSD GASKIA. Le cumul de leurs temps d'antenne varie de 33 s à 21mn 50 s.

❖ Débats politiques : Décrochage d'émissions de BBC et du Studio Kalangou

La radio Anfani a diffusé un forum du studio Kalangou, dont les intervenants sont les représentants des partis PJP DOUBARA et RPP FARILA, et ce, pour une durée de 33mn et 41 s.

Cette radio a aussi diffusé une émission interactive de 25mn 8s dénommée *Raayi Riga*, avec les représentants des partis PNDS TARAYYA et MPN KISHIN KASSA.

❖ Publicité politique

La radio Anfani a diffusé de la Publicité politique de deux (2) partis qui sont MODEN-FA LUMANA AFRICA (07mn 43s) et MPR JAMHURIA (44 s).

RÉGION DE DOSSO

Les médias monitorés sont la station régionale de l'ORTN et deux (2) radios privées, à savoir Fara'a et Souda, qui ont décroché les émissions du studio Kalangou (le Journal parlé et le Débat politique).

❖ Journal parlé

Dans le Journal parlé de la radio Fara'a, les partis politiques ont eu des temps d'intervention suivants : PNDS TARAYYA (03mn 3s), MODEN FA LUMANA (02mn 42 s), MNSD NASSARA (02mn 4 s) et RDR TCHANDJI (26 s).

❖ Débats politiques

Seule la radio Fara'a a diffusé des Débats, produits par le studio Kalangou. Le premier Débat a opposé les représentants de CRPD SULHU (16mn 43s) et PS IMANI (15mn 55s), le deuxième les représentants de MODEN FA LUMANA (03mn 15s), RDR TCHANJI (03mn 23s), MPR JAMHURIYA (02mn 9 s) et MPN KISHIN KASSA (03mn 28 s). Le troisième Débat s'est déroulé entre les représentants du PJP DOUBARA (16mn 43s) et RPP FARILA (15mn 13s).

RÉGION DE MARADI

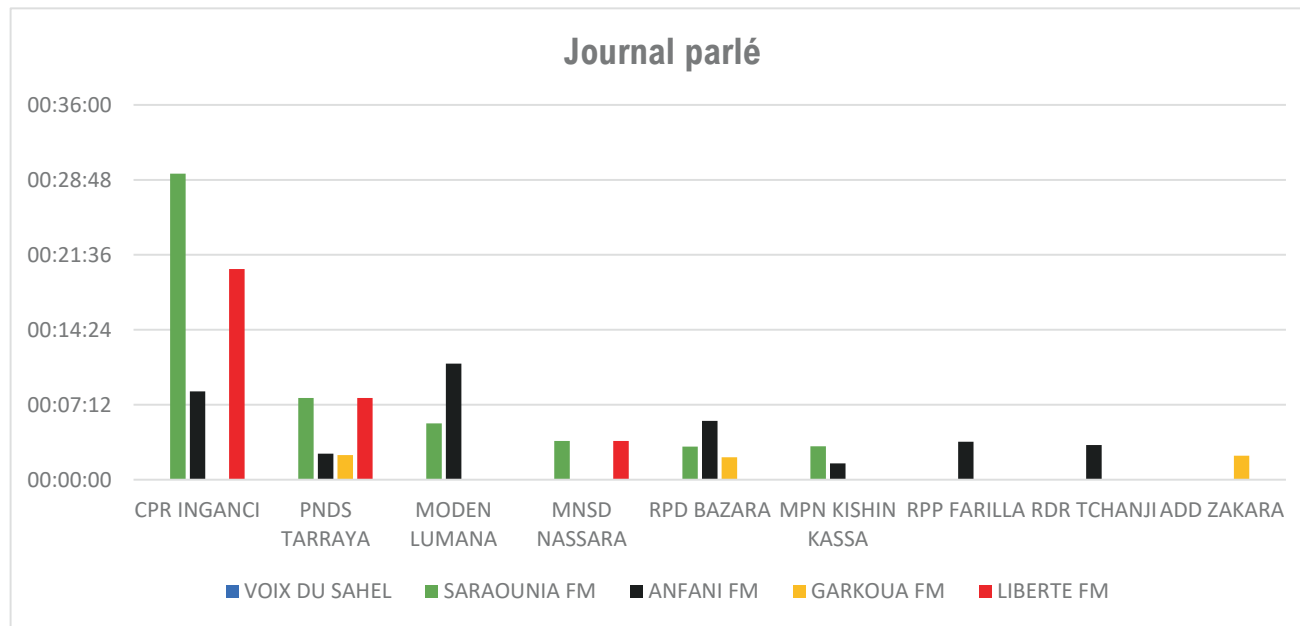
Les médias monitorés sont la station régionale de l'ORTN et 4 radios privées à savoir Anfani, Saraounia, Garkoua et Liberté. Les formats monitorés sont le Journal parlé, l'Entretien, la Publicité politique, les meetings et les Débats politiques.

❖ Journal parlé

Tableau N°41 : Temps d'antenne accordé par radio aux partis politiques dans le Journal parlé

Partis politiques	VOIX DU SAHEL	SARAOUNIA FM	ANFANI FM	GARKOUA FM	LIBERTE FM	Total Partis politiques
CPR INGANCI	00h 00mn 00s	00h 29mn 24s	00h 08mn 29s	00h 00mn 00s	00h 20mn 14s	00h 58mn 07s
PNDS TARAYYA	00h 00mn 00s	00h 07mn 51s	00h 02mn 30s	00h 02mn 22s	00h 07mn 51s	00h 20mn 34s
MODEN LUMANA	00h 00mn 00s	00h 05mn 25s	00h 11mn 09s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 16mn 34s
MNSD NASSARA	00h 00mn 00s	00h 03mn 43s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 43s	00h 11mn 09s
RPD BAZARA	00h 00mn 00s	00h 03mn 11s	00h 05mn 39s	00h 02mn 09s	00h 00mn 00s	00h 10mn 59s
MPN KISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 03mn 13s	00h 01mn 34s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 47s
RPP FARILLA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 39s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 39s
RDR TCHANJI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 20s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 20s
ADD ZAKARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 18s	00h 00mn 00s	00h 02mn 18s
Total Médias	00h 00mn 00s	00h 52mn 47s	00h 36mn 20s	00h 06mn 49s	00h 31mn 48s	02h 11mn 27s

Graphique N°16 : Temps d'antenne accordé par radio aux partis politiques dans le Journal parlé



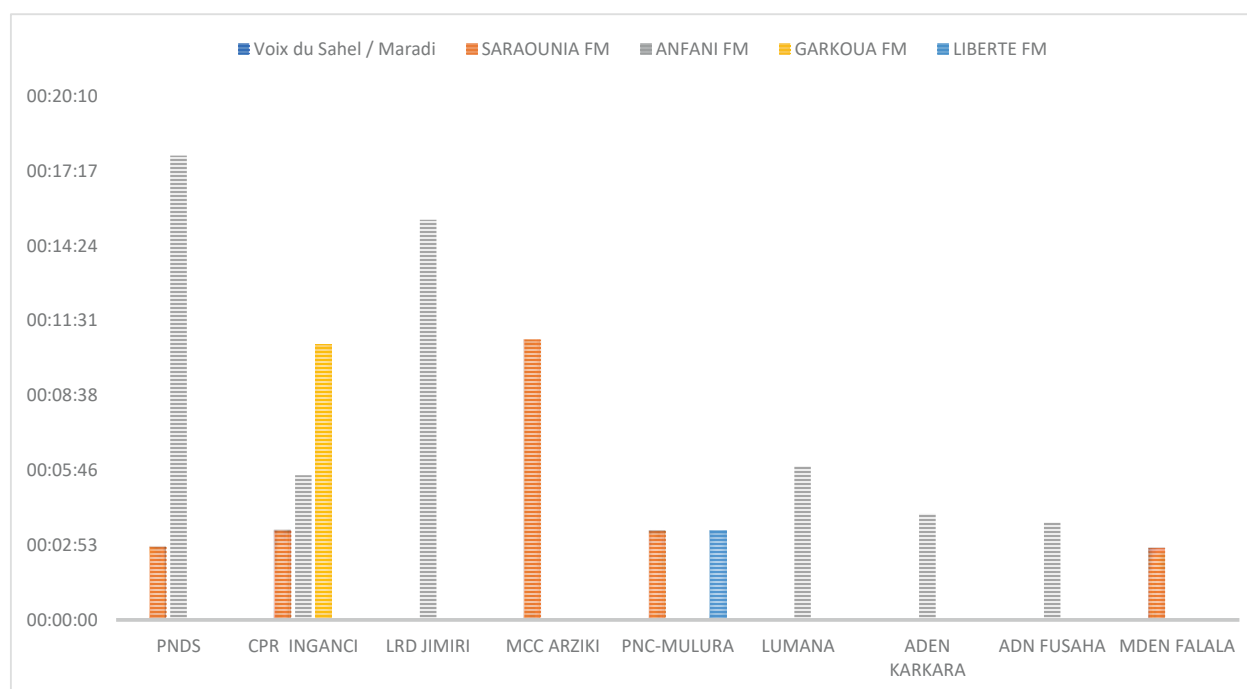
❖ **Publicité politique**

Quatre (4) radios privées ont diffusé de la Publicité politique, et ce, pour neuf (9) partis.

Tableau N°42 : Temps d'antenne accordé par les radios aux partis politiques

PARTIS POLITIQUES	VOIX DU SAHEL / MARADI	SARAOUNIA FM	ANFANI FM	GARKOUA FM	LIBERTE FM	TOTAL PARTIS
PND	00h 00mn 00s	00h 02mn 49s	00h 17mn 52s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 20mn 41s
CPR INGANCI	00h 00mn 00s	00h 03mn 27s	00h 05mn 34s	00h 10mn 35s	00h 00mn 00s	00h 19mn 36s
LRD JIMIRI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 15mn 24s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 15mn 24s
MCC ARZIKI	00h 00mn 00s	00h 10mn 47s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 47s
PNC-MULURA	00h 00mn 00s	00h 03mn 26s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 26s	00h 06mn 52s
LUMANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 55s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 55s
ADEN KARKARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 05s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 05s
ADN FUSAHA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 45s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 45s
MDEN FALALA	00h 00mn 00s	00h 02mn 46s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 46s
Total Media	00h 00mn 00s	00h 23mn 15s	00h 52mn 35s	10mn 35s	00h 03mn 26s	01h 29mn 51s

Graphique N°17 : Temps d'antenne Publicité politique accordé par les radios aux partis politiques



❖ Entretien

Trois (3) radios ont accordé un temps d'Entretien à trois (3) partis politiques à savoir MPR JAMHURIA (09mn 10s) sur Anfani, ADEN KARKARA (01h 35mn 54s) sur Saraounia, et CPR INGANTCHI (04mn 50s) sur Liberté FM.

❖ Débat politique

La radio Saraounia a organisé un Débat politique qui a opposé PNC MU LURA (14mn 44s), PND TARAYYA (09mn 56 s) et MPN KISHIN KASSA (06mn 30s).

RÉGION DE TAHOUA

Le monitoring a porté sur quatre (4) radios : la station régionale ORTN et trois (3) radios privées Rahama, Tambara et Saraounia.

Les formats monitorés sont le Journal parlé, l'Entretien, la Publicité politique et les comptes rendus de Meetings.

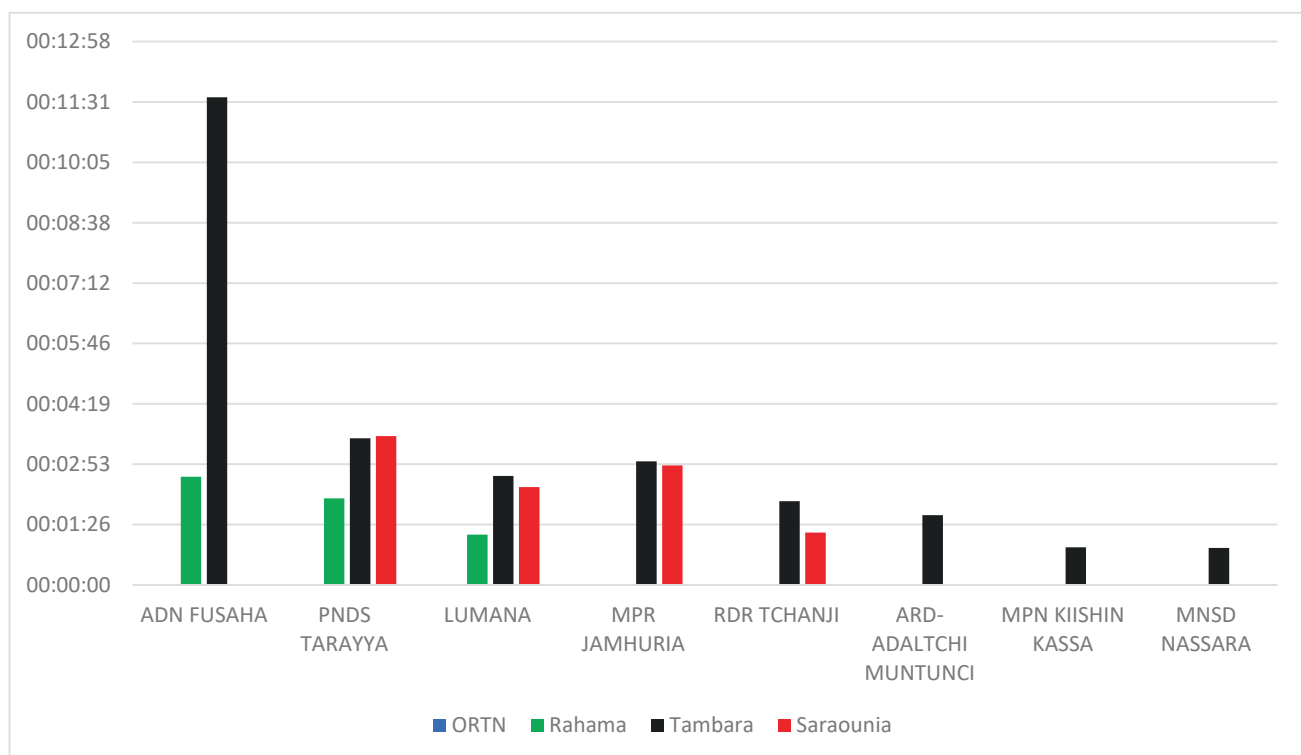
❖ Journal parlé

Seuls huit (8) partis sur les quatre-vingt-trois (83) en compétition ont eu du temps d'antenne dans les sessions d'information, notamment la couverture de leurs Meetings dans cette région. Pour des raisons techniques, les données du 12 au 21 décembre 2020 n'ont pu être monitorées.

Tableau N°43 : Temps d’antenne accordé par radio aux partis politiques

Partis politiques	ORTN	RAHAMA	TAMBARA	SARAOUNIA	Total Partis politiques
ADN FUSAHA	00h 00mn 00s	00h 02mn 35s	00h 11mn 38s	00h 00mn 00s	00h 14mn 13s
PNDS TARAYYA	00h 00mn 00s	00h 02mn 04s	00h 03mn 30s	00h 03mn 33s	00h 09mn 07s
LUMANA	00h 00mn 00s	00h 01mn 12s	00h 02mn 36s	00h 02mn 20s	00h 06mn 08s
MPR JAMHURIA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 57s	00h 02mn 51s	00h 05mn 48s
RDR TCHANJI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 00s	00h 01mn 15s	00h 03mn 15s
ARD- ADALTCHI MUNTUNCI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 40s	00h 00mn 00s	00h 01mn 40s
MPN KIISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 54s	00h 00mn 00s	00h 00mn 54s
MNSD NASSARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 53s	00h 00mn 00s	00h 00mn 53s
Total Media	00h 00mn 00s	00h 05mn 51s	00h 26mn 08s	00h 09mn 59s	00h 41mn 58s

Graphique N°18 : Temps d’antenne accordé par radio aux partis politiques



❖ **Entretien**

Deux (2) radios ont accordé un temps d’Entretien à deux (02) partis politiques à savoir MPN KISHIN KASSA (02mn 05 s) sur Tambara et RCPR ASSALAM (03mn 12 s) sur Saraouina.

❖ **Publicité politique**

Seule la radio Tambara a diffusé de la Publicité politique, essentiellement constituée de spots publicitaires et de chansons promotionnelles pour trois (3) partis, à savoir MNSD NASSARA (09mn 9s), ADN FUSAHA (09mn 45s) et MPR JAMHURIA (3mn 30s).

RÉGION DE TILLABÉRY

Les médias monitorés sont la station régionale de l'ORTN et la radio privée Te Bonsey (qui a repris les journaux parlés en français de RFI).

❖ **Journal parlé**

Dans le Journal parlé de Te Bonsey, les partis politiques ont eu les temps d'antenne suivants : RDR TCHANDJI (06mn 17s), MPR JAMHURIA (06mn 15s), AMEN AMIN (05mn 17s), MNSD NASSARA (01mn 02s), PJP DOUBARA (20 s) et PNDS TARAYYA (18s).

RÉGION DE ZINDER

Les médias monitorés sont la station régionale de l'ORTN, cinq (5) radios privées (Anfani, Chukurah, Gaskia, Liberté et Al Houda) et la télévision privée GASKIYA.

Les formats monitorés en français sont le Journal parlé et télévisé, l'Entretien, la Publicité politique, les comptes rendus de Meetings ainsi que les Débats politiques.

❖ **Journal télévisé**

Gaskia TV a couvert, au cours de la campagne des législatives, les activités de 8 partis politiques à savoir RDP JAMA'A (31mn 30s), PNDS TARAYYA (07mn 48s), AMEN AMIN (05mn 6s), CDS RAHAMA (04mn 17s), MODEN FA LUMANA (03mn 29s), PJP DOUBARA (03mn 9s), RPP FARILLA (02mn 18s) et CPR INGANTCHI (01mn 59s).

❖ **Publicité politique**

Gaskia TV a diffusé de la Publicité politique pour deux (2) partis politiques qui sont RDP JAMA A (18mn 15s) et MODEN FA LUMANA (12mn 37s)

❖ **Débat politique**

Gaskia TV a organisé un Débat politique entre les partis CDS RAHAMA (21mn 32s), PNDS TARAYYA (14mn 39s), et RDR TCHANJI (13mn 38s).

❖ **Radios**

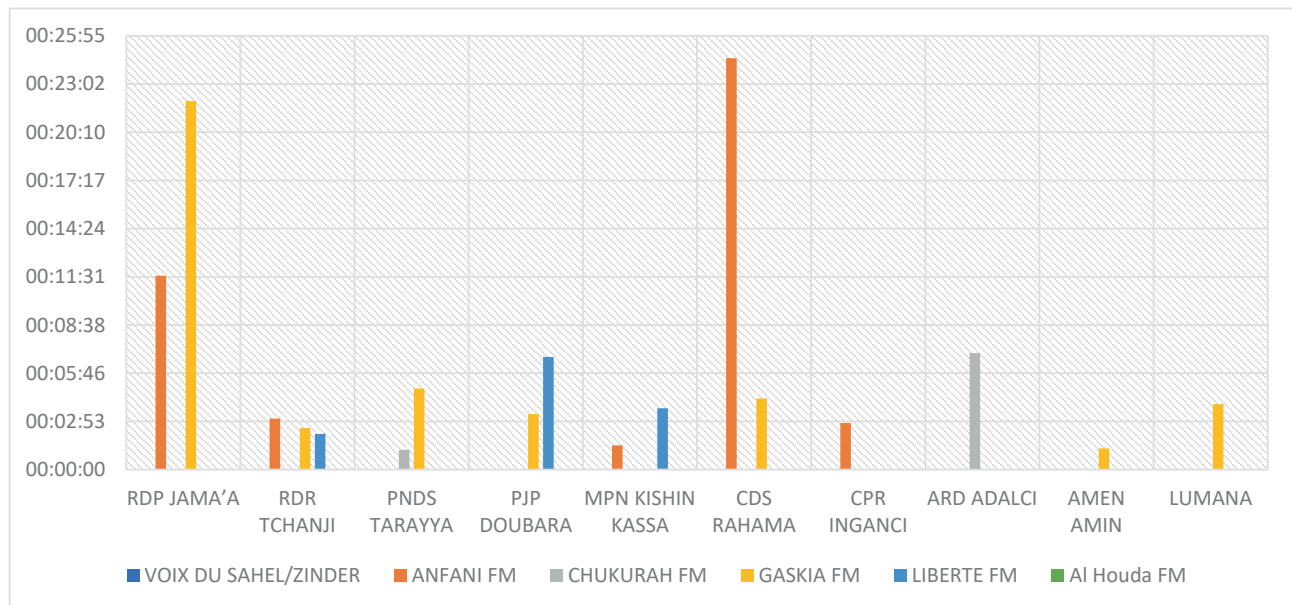
Cinq (5) radios privées et la station régionale de l'ORTN ont été monitorées. Les formats monitorés sont le Journal Parlé, le Débat et la Publicité politiques.

❖ Journal parlé

Tableau N°44 : temps d'antenne accordé par radio aux partis politiques

Partis politiques	VOIX DU SAHEL	ANFANI FM	CHUKURAH FM	GASKIA FM	LIBERTE FM	AI HOUDA FM	Total Parti politique
RDP JAMA'A	00h 00mn 00s	00h 11mn 35s	00h 00mn 00s	00h 22mn 01s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 33mn 36s
CDS RAHAMA	00h 00mn 00s	00h 24mn 35s	00h 00mn 00s	00h 04mn 15s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 28mn 50s
PJP DOUBARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 19s	00h 06mn 44s	00h 00mn 00s	00h 10mn 03s
RDR TCHANJI	00h 00mn 00s	00h 03mn 03s	00h 00mn 00s	00h 02mn 29s	00h 02mn 08s	00h 00mn 00s	00h 07mn 40s
ARD ADALCI	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 58s
PNDS TARAYYA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 11s	00h 04mn 51s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 02s
MPN KISHIN KASSA	00h 00mn 00s	00h 01mn 27s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 40s	00h 00mn 00s	00h 05mn 07s
LUMANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 55s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 55s
CPR INGANCI	00h 00mn 00s	00h 02mn 47s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 47s
AMEN AMIN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 16s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 16s
Total Media	00h 00mn 00s	00h 43mn 27s	00h 08mn 09s	00h 42mn 06s	00h 12mn 32s	00h 00mn 00s	01h 46mn 14s

Graphique N°19 : Temps d'antenne accordé par radio aux partis politiques



❖ Publicité politique

Seule la radio Anfani a diffusé de la Publicité politique des partis RDP JAMA A (05mn 44s), AMEN AMIN (04mn 23s), CDS RAHAMA (04mn 20s) et PNDS TARAYYA (01mn 55s). Cette Publicité politique a consisté essentiellement en la diffusion de chansons politiques et de spots publicitaires.

❖ Débat politique

La radio GASKIA a diffusé, simultanément avec la télévision du même nom, un Débat ayant opposé le PNDS TARAYYA (14mn 39s), le RDR TCHANDJI (13mn 38s) et CDS RAHAMA (21mn 32s).

2.5. ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 1^{ER} TOUR DU 27 DÉCEMBRE 2020

Sur les trente (30) candidats, Idrissa Issoufou, président du parti Mouvement Citoyen pour le Développement (MCD, Jarumin Talakawa) n'a fait l'objet d'aucune couverture dans les médias publics et privés pendant toute la durée de la campagne.

Les autres candidats sont présents ou absents des tableaux en fonction des formats, selon qu'ils se sont présentés ou non aux enregistrements des formats gratuits parrainés par le CSC (Message, Portrait, Entretien et Meeting), selon qu'ils ont fait l'objet ou non de couverture par les médias, et selon qu'ils ont payé ou non des temps de Publicité politique.

2.5.1. Formats gratuits

a) Télé Sahel

Les données des candidats Ibrahim Yacoubou, Mahamane Ousmane, Seini Oumarou et Idrissa Issoufou ne sont pas apparues dans le tableau ci-dessous parce que ces candidats ne se sont pas présentés à l'enregistrement des Entretiens.

Tableau N°45 : Temps d'antenne diffusé des Entretiens des candidats

N°	CANDIDATS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉ	NOMBRE DE DIFFUSIONS	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSE
1.	MOHAMED BAZOUM	1	1	00h15 mn 00s	00h 14mn 36s
2.	ABDALLAH SOULEYMANE	1	1	00h 15 mn 00s	00h 16mn 16s
3.	ABDOUL KADRI OUMAROU ALFA	1	1	00h 15 mn 00s	00h 18mn 09s
4.	ALBADE ABOUBA	1	1	00h 15 mn 00s	00h 14mn 32s
5.	AMADOU BOUBACAR CISSE	1	1	00h 15 mn 00s	00h 14mn 13s

N°	CANDIDATS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYÉ	NOMBRE DE DIFFUSIONS	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSE
6.	AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	1	1	00h 15 mn 00s	00h 14mn 58s
7.	AMADOU OUSMANE	1	1	00h 15 mn 00s	00h 14mn 54s
8.	DJIBRIL BARE MAINASSARA	1	1	00h 15 mn 00s	00h 06mn 33s
9.	ELH MAHAMANE HAMISSOU M	1	1	00h 15 mn 00s	00h 14mn 47s
10.	HAMIDOU MAMADOU ABDOU	1	1	00h 15 mn 00s	00h 12mn 49s
11.	HASSANE BARAZE MOUSSA	1	1	00h 15 mn 00s	00h 12mn 33s
12.	IBRAHIM GADO	1	1	00h 15 mn 00s	00h 13mn 30s
13.	IDI ANGO OUSMANE	1	1	00h 15 mn 00s	00h 07mn 15s
14.	INTINICAR ALHASSANE	1	1	00h 15 mn 00s	00h 08mn 18s
15.	ISMAEL OUMAROU IDE	1	1	00h 15 mn 00s	00h 07mn 32s
16.	KANE KADAOURE HABIBOU	1	1	00h 15 mn 00s	00h 15mn 01s
17.	MAMADOU DOULLA TALATA	1	1	00h 15 mn 00s	00h 11mn 57s
18.	MOUNKAILA ISSA	1	1	00h 15 mn 00s	00h 10mn 33s
19.	MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	1	1	00h 15 mn 00s	00h 12mn 28s
20.	NAYOUSSA NASSIROU	1	1	00h 15 mn 00s	00h 13mn 42s
21.	OMAR HAMIDOU TCHIANA	1	1	00h 15 mn 00s	00h 10mn 08s
22.	OUMAROU ABDOURAHAMANE	1	1	00h 15 mn 00s	00h 15mn 03s
23.	OUMAROU MALAM ALMA	1	1	00h 15 mn 00s	00h 15mn 36s
24.	SAGBO ADOLPHE	1	1	00h 15 mn 00s	00h 15mn 06s
25.	SALOU DJIBO	1	1	00h 15 mn 00s	00h 05mn 58s
26.	SOULEYMANE GARBA	1	1	00h 15 mn 00s	00h 10mn 57s

Tableau N°46 : Temps d'antenne diffusé des Meetings des candidats

CANDIDATS	NOMBRE OCTROYÉ	NOMBRE DIFFUSÉ	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ
MOHAMED BAZOUM	8	9	00h 24mn 00s	00h26mn 04s
ABDALLAH SOULEYMANE	8	1	00h 24mn 00s	00h 03mn 07s
ALBADE ABOUBA	8	4	00h 24mn 00s	00h 13mn 12s
IBRAHIM YACOUBOU	8	3	00h 24mn 00s	00h 08mn 41s
INTINICAR ALHASSANE	8	1	00h 24mn 00s	00h 01mn 10s
MAHAMANE OUSMANE	8	3	00h 24mn 00s	00h 13mn 01s
NAYOUSSA NASSIROU	8	1	00h 24mn 00s	00h 02mn 50s
SALOU DJIBO	8	2	00h 24mn 00s	00h 06mn 42s
SEINI OUMAROU	8	1	00h 24mn 00s	00h 03mn 24s

Huit (8) Meetings du candidat Mohamed Bazoum ont été diffusés, avec en plus une rediffusion de son Meeting d'Agadez. Cette seconde diffusion n'a pas été marquée de la mention « Publi reportage » comme il se devait.

- Quatre (4) Meetings du candidat Albadé Abouba ont été diffusés (Agadez, Diffa, Maradi et Tillabéry) ;
- Trois (3) Meetings du candidat Mahamane Ousmane ont été diffusés (Diffa, Zinder, Maradi) ;
- Deux (2) Meetings du candidat Salou Djibo ont été diffusés (Tillabéry, Dosso) ;
- Trois (3) Meetings du candidat Ibrahim Yacoubou ont été diffusés (Maradi, Tahoua, Niamey) ;
- Un (1) Meeting de chacun des candidats suivants a été diffusé : Intinicar Alhassane (Niamey), Nayoussa Nassirou (Maradi), Seini Oumarou (Tillabéry) et Abdallah Souleymane (Diffa).

Messages de campagne

Tous les candidats ont eu le même nombre de diffusions octroyées.

Les données des candidats Adolphe Sagbo, Abdoukadi Oumarou Alpha et Idrissa Issoufou ne sont pas apparues dans le monitoring parce que ces candidats ne se sont pas présentés à l'enregistrement des Messages.

Tableau N°47 : temps d'antenne diffusés des candidats pour le format Message

N°	CANDIDATS	NOMBRE OCTROYÉ	NOMBRE DIFFUSÉ	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ
1.	MOHAMED BAZOUM	3	5	00h 30mn 00s	00h 49mn 56s
2.	ABDALLAH SOULEYMANE	3	3	00h 30mn 00s	00h 29mn 41s
3.	ALBADE ABOUBA	3	3	00h 30mn 00s	00h 29mn 52s
4.	AMADOU BOUBACAR CISSE	3	4	00h 30mn 00s	00h 49mn 57s
5.	AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	3	4	00h 30mn 00s	00h 36mn 27s
6.	AMADOU OUSMANE	3	6	00h 30mn 00s	00h 59mn 52s
7.	DJIBRIL BARE MAINASSARA	3	4	00h 30mn 00s	00h 38mn 36s
8.	ELH MAHAMANE HAMISSOU M	3	5	00h 30mn 00s	00h 49mn 50s
9.	HAMIDOU MAMADOU ABDOU	3	5	00h 30mn 00s	00h 46mn 44s
10.	HASSANE BARAZE MOUSSA	3	6	00h 30mn 00s	00h 57mn 48s
11.	IBRAHIM GADO	3	5	00h 30mn 00s	00h 49mn 50s
12.	IBRAHIM YACOUBOU	3	5	00h 30mn 00s	00h 49mn 53s
13.	IDI ANGO OUSMANE	3	2	00h 30mn 00s	00h 19mn 45s
14.	INTINICAR ALHASSANE	3	4	00h 30mn 00s	00h 39mn 50s
15.	ISMAEL OUMAROU IDE	3	1	00h 30mn 00s	00h 03mn 53s
16.	KANE KADAURE HABIBOU	3	4	00h 30mn 00s	00h 39mn 38s
17.	MAHAMANE OUSMANE	3	4	00h 30mn 00s	00h 41mn 18s
18.	MAMADOU DOULLA TALATA	3	6	00h 30mn 00s	00h 59mn 48s
19.	MOUNKAILA ISSA	3	5	00h 30mn 00s	00h 49mn 22s
20.	MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	3	6	00h 30mn 00s	00h 59mn 50s
21.	NAYOUSSA NASSIROU	3	3	00h 30mn 00s	00h 29mn 46s
22.	OMAR HAMIDOU TCHIANA	3	1	00h 30mn 00s	00h 09mn 16s
23.	OUMAROU ABDOURAHAMANE	3	6	00h 30mn 00s	01h 07mn 31s

N°	CANDIDATS	NOMBRE OCTROYÉ	NOMBRE DIFFUSÉ	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS DIFFUSÉ
24.	OUMAROU MALAM ALMA	3	7	00h 30mn 00s	01h 09mn 43s
25.	SALOU DJIBO	3	6	00h 30mn 00s	00h 51mn 54s
26.	SEINI OUMAROU	3	2	00h 30mn 00s	00h 10mn 04s
27.	SOULEYMANE GARBA	3	3	00h 30mn 00s	00h 27mn 28s

Quinze (15) candidats sur les vingt-sept (27) présents dans le tableau ci-dessus ont eu un dépassement du nombre de diffusion autorisé. Ce dépassement s'explique par la rediffusion systématique des programmes de Télé Sahel, y compris les émissions en lien avec les élections.

➤ Portraits

Vingt-huit (28) candidats sur les trente (30) en compétition ont eu droit à la diffusion de leurs Portraits, à l'exception des candidats Adolphe Sagbo et Idrissa Issoufou qui ne se pas présentés aux enregistrements.

Tableau N°48 : Temps d'antenne diffusé des Portraits par candidat

CANDIDATS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYES	NOMBRE DIFFUSE	TEMPS OCTROYE	TEMPS DIFFUSE
1. MOHAMED BAZOUM	1	1	00h 03mn 00s	00h 03mn 01s
2. ABDALLAH SOULEYMANE	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 58s
3. ABDOUL KADRI OUMAROU ALFA	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 23s
4. ALBADE ABOUBA	1	1	00h 03mn 00s	00h 03mn 00s
5. AMADOU BOUBACAR CISSE	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 57s
6. AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 54s
7. AMADOU OUSMANE	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 53s
8. DJIBRIL BARE MAINASSARA	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 57s
9. ELH MAHAMANE HAMISSOU M	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 44s
10. HAMIDOU MAMADOU ABDOU	1	1	00h 03mn 00s	00h 01mn 15s
11. HASSANE BARAZE MOUSSA	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 58s
12. IBRAHIM GADO	1	1	00h 03mn 00s	00h 03mn 00s
13. IBRAHIM YACOUBOU	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 57s

CANDIDATS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYES	NOMBRE DIFFUSE	TEMPS OCTROYE	TEMPS DIFFUSE
14. IDI ANGO OUSMANE	1	1	00h 03mn 00s	00h 03mn 06s
15. INTINICAR ALHASSANE	1	1	00h 03mn 00s	00h 03mn 05s
16. ISMAEL OUMAROU IDE	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 59s
17. KANE KADAURE HABIBOU	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 59s
18. MAHAMANE OUSMANE	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 31s
19. MAMADOU DOULLA TALATA	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 58s
20. MOUNKAILA ISSA	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 57s
21. MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	1	1	00h 03mn 00s	00h 01mn 41s
22. NAYOUSSA NASSIROU	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 48s
23. OMAR HAMIDOU TCHIANA	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 48s
24. OUMAROU ABDOURAHAMANE	1	1	00h 03mn 00s	00h 03mn 01s
25. OUMAROU MALAM ALMA	1	1	00h 03mn 00s	00h 03mn 00s
26. SALOU DJIBO	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 33s
27. SEINI OUMAROU	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 59s
28. SOULEYMANE GARBA	1	1	00h 03mn 00s	00h 02mn 22s

b) Voix du Sahel

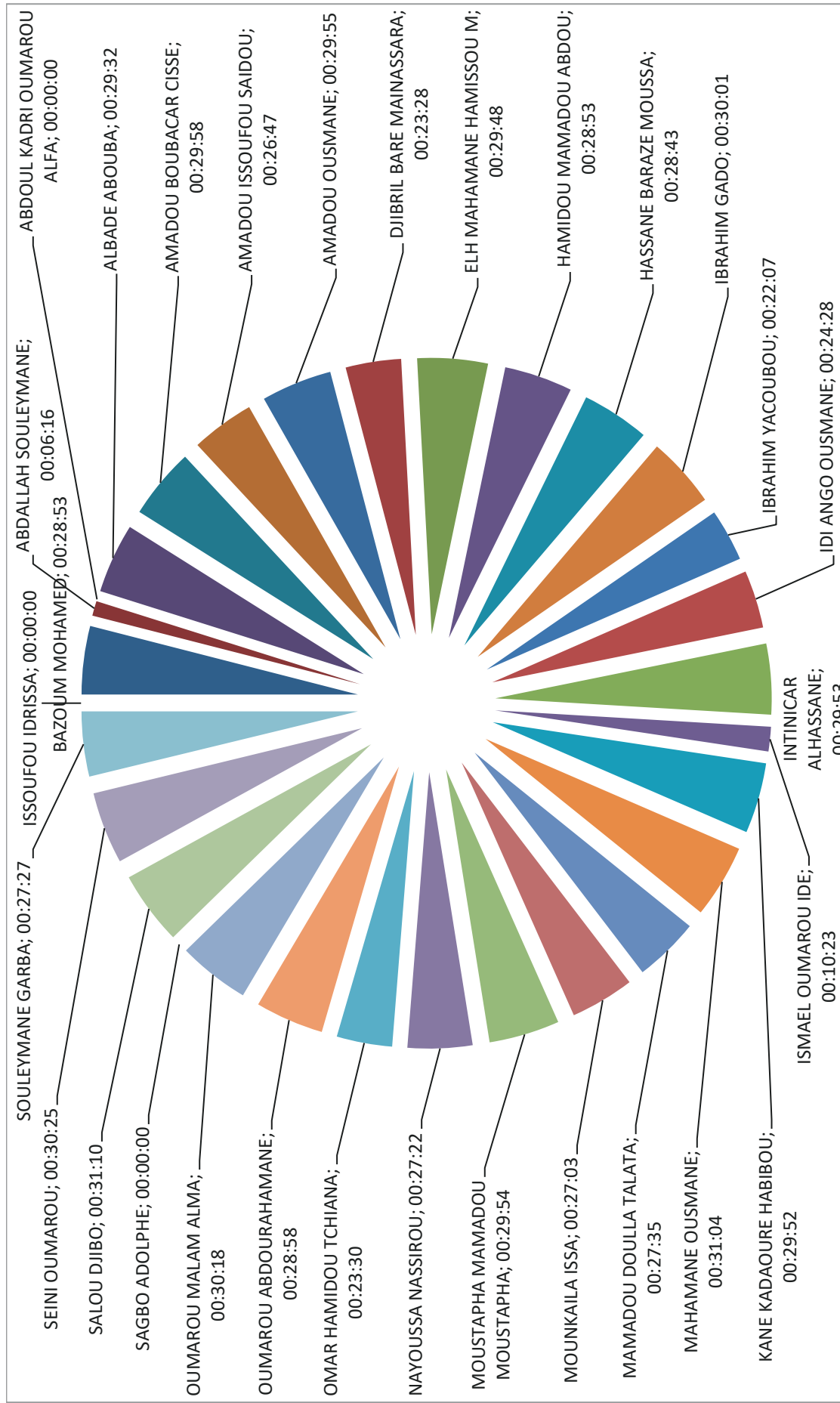
Les candidats Abdoul Kadri Oumarou Alpha, Issoufou Idrissa et Sagbo Adolphe ne se sont pas présentés pour l'enregistrement de leurs Messages.

Tableau N°49 : Temps d'antenne des Messages des candidats à la présidentielle 1^{er} tour

N°	CANDIDATS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYE	NOMBRE DE DIFFUSIONS REALISE	TEMPS OCTROYE	TEMPS D'ANTENNE DIFFUSE
1.	MOHAMED BAZOUM	3	3	00h 30mn 00s	00h 28mn 53s
2.	ABDALLAH SOULEYMANE	3	3	00h 30mn 00s	00h 06mn 16s
3.	ALBADE ABOUBA	3	3	00h 30mn 00s	00h 29mn 32s
4.	AMADOU BOUBACAR CISSE	3	3	00h 30mn 00s	00h 29mn 58s
5.	AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	3	3	00h 30mn 00s	00h 26mn 47s
6.	AMADOU OUSMANE	3	3	00h 30mn 00s	00h 29mn 55s
7.	DJIBRIL BARE MAINASSARA	3	3	00h 30mn 00s	00h 23mn 28s
8.	ELH MAHAMANE HAMISSOU M	3	3	00h 30mn 00s	00h 29mn 48s

N°	CANDIDATS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYE	NOMBRE DE DIFFUSIONS REALISE	TEMPS OCTROYE	TEMPS D'ANTENNE DIFFUSE
9.	HAMIDOU MAMADOU ABDOU	3	3	00h 30mn 00s	00h 28mn 53s
10.	HASSANE BARAZE MOUSSA	3	3	00h 30mn 00s	00h 28mn 43s
11.	IBRAHIM GADO	3	3	00h 30mn 00s	00h 30mn 01s
12.	IBRAHIM YACOUBOU	3	3	00h 30mn 00s	00h 22mn 07s
13.	IDI ANGO OUSMANE	3	3	00h 30mn 00s	00h 24mn 28s
14.	INTINICAR ALHASSANE	3	3	00h 30mn 00s	00h 29mn 53s
15.	ISMAEL OUMAROU IDE	3	3	00h 30mn 00s	00h 10mn 23s
16.	KANE KADAURE HABIBOU	3	3	00h30mn 00s	00h 29mn 52s
17.	MAHAMANE OUSMANE	3	3	00h 30mn 00s	00h 31mn 04s
18.	MAMADOU DOULLA TALATA	3	3	00h 30mn 00s	00h 27mn 35s
19.	MOUNKAILA ISSA	3	3	00h 30mn 00s	00h 27mn 03s
20.	MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	3	3	00h 30mn 00s	00h 29mn 54s
21.	NAYOUSSA NASSIROU	3	3	00h 30mn 00s	00h 27mn 22s
22.	OMAR HAMIDOU TCHIANA	3	3	00h 30mn 00s	00h 23mn 30s
23.	OUMAROU ABDOURAHAMANE	3	3	00h 30mn 00s	00h 28mn 58s
24.	OUMAROU MALAM ALMA	3	3	00h 30mn 00s	00h 30mn 18s
25.	SALOU DJIBO	3	3	00h 30mn 00s	00h 31mn 10s
26.	SEINI OUMAROU	3	3	00h 30mn 00s	00h 30mn 25s
27.	SOULEYMANE GARBA	3	3	00h 30mn 00s	00h 27mn 27s

Graphique N°20 : Temps d'antenne formats Message gratuits parrainés par le CSC



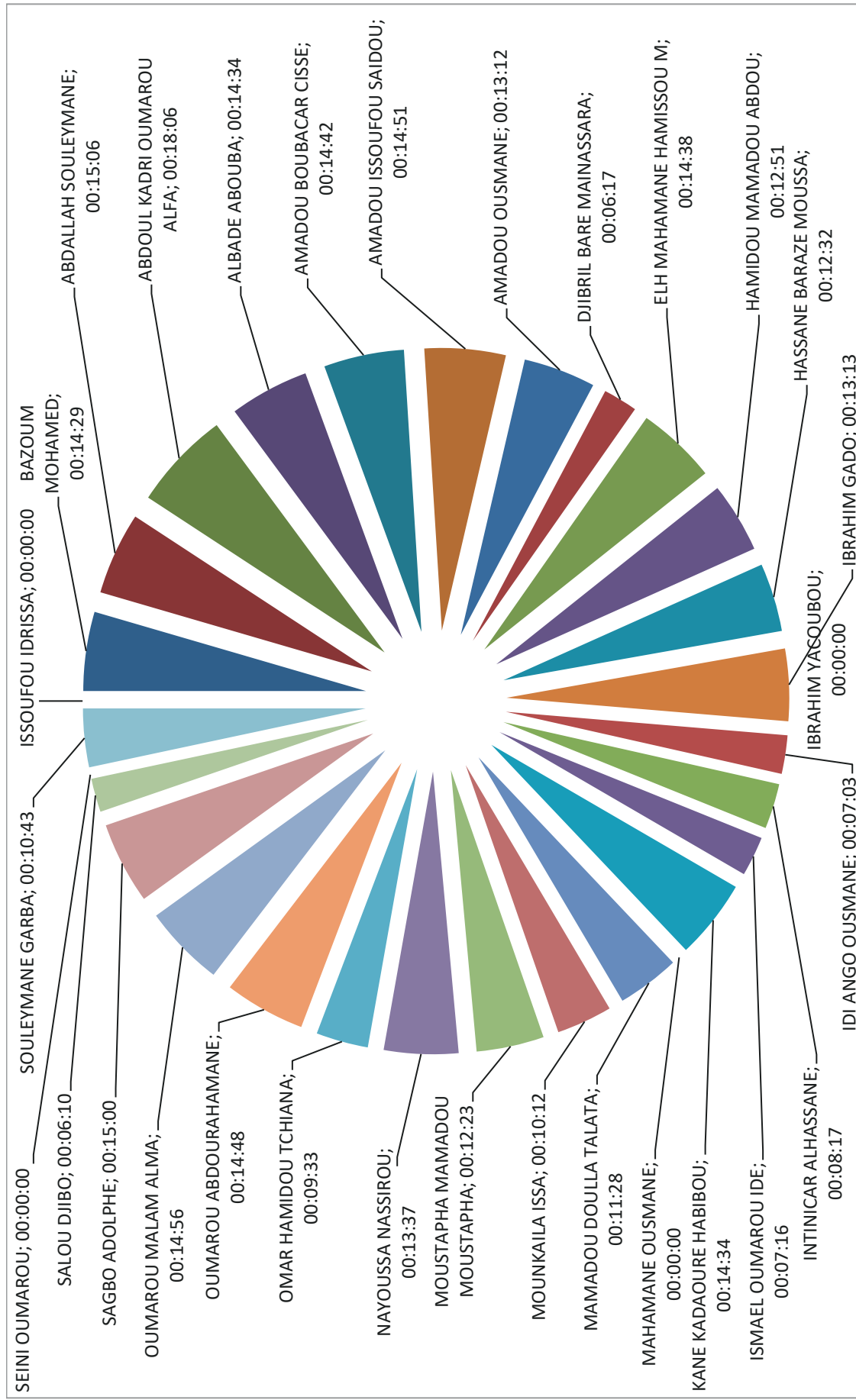
Entretiens

Les candidats Seïni Oumarou, Issoufou Idrissa, Ibrahim Yacoubou et Mahamane Ousmane ne se sont pas présentés à l'enregistrement des Entretiens.

Tableau N° 50 : Temps d'antenne formats gratuits Entretien

N°	CANDIDATS	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYE	NOMBRE DE DIFFUSIONS REALISE	TEMPS OCTROYE	TEMPS D'ANTENNE DIFFUSE
1.	MOHAMED BAZOUM	1	1	00h 15mn 00s	00h 14mn 29s
2.	ABDALLAH SOULEYMANE	1	1	00h 15mn 00s	00h 15mn 06s
3.	ABDOUL KADRI OUMAROU ALFA	1	1	00h 15mn 00s	00h 18mn 06s
4.	ALBADE ABOUBA	1	1	00h 15mn 00s	00h 14mn 34s
5.	AMADOU BOUBACAR CISSE	1	1	00h 15mn 00s	00h 14mn 42s
6.	AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	1	1	00h 15mn 00s	00h 14mn 51s
7.	AMADOU OUSMANE	1	1	00h 15mn 00s	00h 13mn 12s
8.	DJIBRIL BARE MAINASSARA	1	1	00h 15mn 00s	00h 06mn 17s
9.	ELH MAHAMANE HAMISSOU M	1	1	00h 15mn 00s	00h 14mn 38s
10.	HAMIDOU MAMADOU ABDOU	1	1	00h 15mn 00s	00h 12mn 51s
11.	HASSANE BARAZE MOUSSA	1	1	00h 15mn 00s	00h 12mn 32s
12.	IBRAHIM GADO	1	1	00h 15mn 00s	00h 13mn 13s
13.	IDI ANGO OUSMANE	1	1	00h 15mn 00s	00h 07mn 03s
14.	INTINICAR ALHASSANE	1	1	00h 15mn 00s	00h 08mn 17s
15.	ISMAEL OUMAROU IDE	1	1	00h 15mn 00s	00h 07mn 16s
16.	KANE KADAoure HABIBOU	1	1	00h 15mn 00s	00h 14mn 34s
17.	MAMADOU DOULLA TALATA	1	1	00h 15mn 00s	00h 11mn 28s
18.	MOUNKAILA ISSA	1	1	00h 15mn 00s	00h 10mn 12s
19.	MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	1	1	00h 15mn 00s	00h 12mn 23s
20.	NAYOUSSA NASSIROU	1	1	00h 15mn 00s	00h 13mn 37s
21.	OMAR HAMIDOU TCHIANA	1	1	00h 15mn 00s	00h 09mn 33s
22.	OUMAROU ABDOURAHAMANE	1	1	00h 15mn 00s	00h 14mn 48s
23.	OUMAROU MALAM ALMA	1	1	00h 15mn 00s	00h 14mn 56s
24.	SAGBO ADOLPHE	1	1	00h 15mn 00s	00h 15mn 00s
25.	SALOU DJIBO	1	1	00h 15mn 00s	00h 06mn 10s
26.	SOULEYMANE GARBA	1	1	00h 15mn 00s	00h 10mn 43s

Graphique N°21 : Temps d'antenne gratuits Entretien



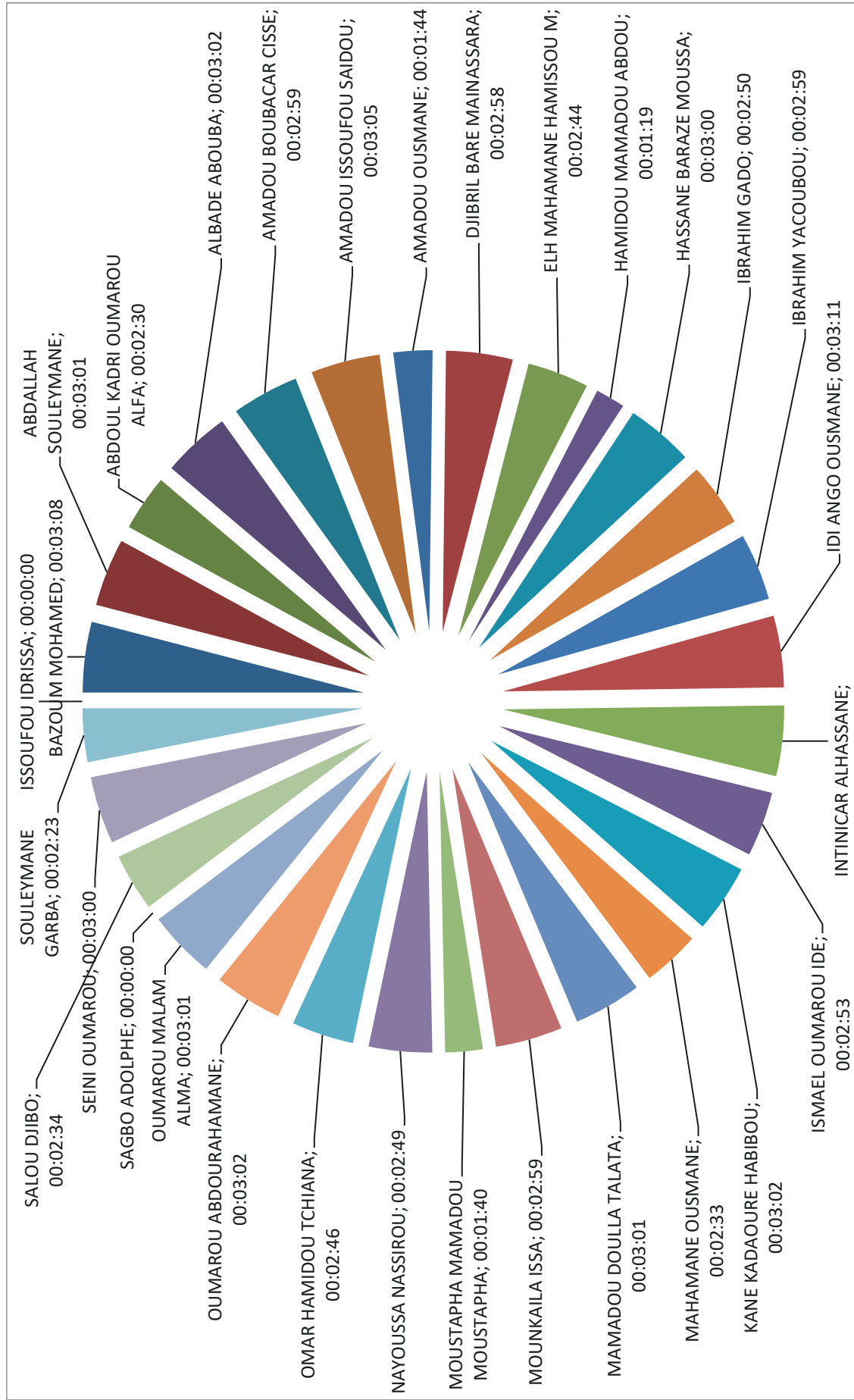
Portraits

Les candidats Issoufou Idrissa et Sagbo Adolphe n'ont pas fait parvenir leurs Portraits au CSC et n'en ont pas enregistré avec l'ORTN.

Tableau N°51 : Temps d'antenne Portraits

N°	CANDIDATS	TEMPS OCTROYE	TEMPS D'ANTENNE REALISE	NOMBRE DE DIFFUSIONS OCTROYE	NOMBRE DE DIFFUSIONS REALISEES
1.	MOHAMED BAZOUM	00h 03mn 00s	00h 03mn 08s	1	1
2.	ABDALLAH SOULEYMANE	00h 03mn 00s	00h 03mn 01s	1	1
3.	ABDOUL KADRI OUMAROU ALFA	00h 03mn 00s	00h 02mn 30s	1	1
4.	ALBADE ABOUBA	00h 03mn 00s	00h 03mn 02s	1	1
5.	AMADOU BOUBACAR CISSE	00h 03mn 00s	00h 02mn 59s	1	1
6.	AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	00h 03mn 00s	00h 03mn 05s	1	1
7.	AMADOU OUSMANE	00h 03mn 00s	00h 01mn 44s	1	1
8.	DJIBRIL BARE MAINASSARA	00h 03mn 00s	00h 02mn 58s	1	1
9.	ELH MAHAMANE HAMISSOU M	00h 03mn 00s	00h 02mn 44s	1	1
10.	HAMIDOU MAMADOU ABDOU	00h 03mn 00s	00h 01mn 19s	1	1
11.	HASSANE BARAZE MOUSSA	00h 03mn 00s	00h 03mn 00s	1	1
12.	IBRAHIM GADO	00h 03mn 00s	00h 02mn 50s	1	1
13.	IBRAHIM YACOUBOU	00h 03mn 00s	00h 02mn 59s	1	1
14.	IDI ANGO OUSMANE	00h 03mn 00s	00h 03mn 11s	1	1
15.	INTINICAR ALHASSANE	00h 03mn 00s	00h 03mn 08s	1	1
16.	ISMAEL OUMAROU IDE	00h 03mn 00s	00h 02mn 53s	1	1
17.	KANE KADAURE HABIBOU	00h 03mn 00s	00h 03mn 02s	1	1
18.	MAHAMANE OUSMANE	00h 03mn 00s	00h 02mn 33s	1	1
19.	MAMADOU DOULLA TALATA	00h 03mn 00s	00h 03mn 01s	1	1
20.	MOUNKAILA ISSA	00h 03mn 00s	00h 02mn 59s	1	1
21.	MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	00h 03mn 00s	00h 01mn 40s	1	1
22.	NAYOUSSA NASSIROU	00h 03mn 00s	00h 02mn 49s	1	1
23.	OMAR HAMIDOU TCHIANA	00h 03mn 00s	00h 02mn 46s	1	1
24.	OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h 03mn 00s	00h 03mn 02s	1	1
25.	OUMAROU MALAM ALMA	00h 03mn 00s	00h 03mn 01s	1	1
26.	SALOU DJIBO	00h 03mn 00s	00h 02mn 34s	1	1
27.	SEINI OUMAROU	00h 03mn 00s	00h 03mn 00s	1	1
28.	SOULEYMANE GARBA	00h 03mn 00s	00h 02mn 23s	1	1

Graphique N°22 : Temps d'antenne gratuits Portraits



Meetings

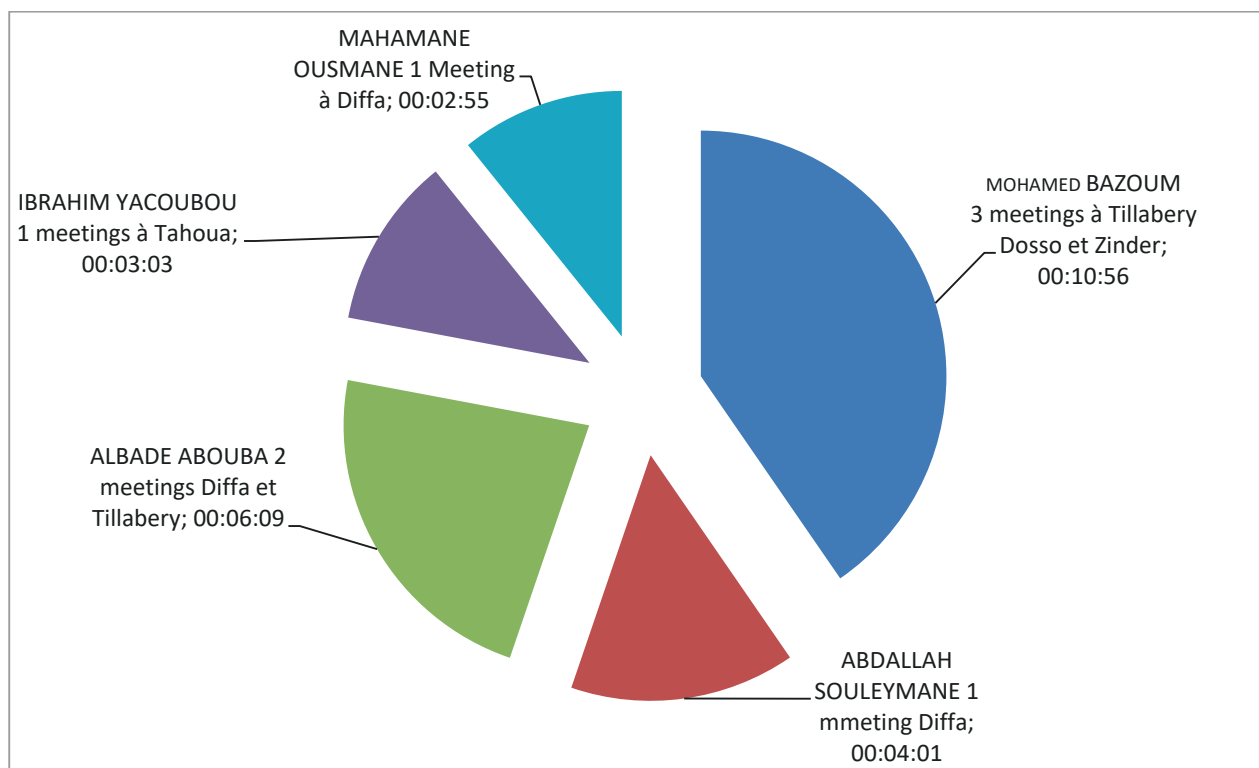
Le monitoring a constaté que la Voix du Sahel a diffusé les Meetings de cinq (5) candidats, sur trente (30) :

- Trois (3) Meetings de Mohamed Bazoum (Dosso, Tillabéry, Zinder);
- Deux (2) Meetings de Albadé Abouba (Diffa, Tillabéry) ;
- Un (1) Meeting de Mahamane Ousmane (Diffa) ;
- Un (1) Meeting de Abdallah Souleymane (Diffa) ;
- Un (1) Meeting de Ibrahim Yacoubou (Tahoua).

Tableau N°52 : Temps d'antenne gratuits Meetings

CANDIDATS	NOMBRE DES MEETINGS OCTROYE	MEETINGS REALISES	TEMPS OCTROYE	TEMPS REALISE
MOHAMED BAZOUM	8	3	00h 24mn 00s	00h 10mn 56s
ABDALLAH SOULEYMANE	8	1	00h 24mn 00s	00h 04mn 01s
ALBADE ABOUBA	8	2	00h 24mn 00s	00h 06mn 09s
IBRAHIM YACOUBOU	8	1	00h 24mn 00s	00h 03mn 03s
MAHAMANE OUSMANE	8	1	00h 24mn 00s	00h 02mn 55s

Graphique N°23 : Temps d'antenne formats gratuits Meetings



c) Presse Écrite publique (Le Sahel et Sahel Dimanche)

Messages

Les journaux monitorés sont ceux du 14 au 24 décembre 2020, date à laquelle l'ONEP a démarré la publication des formats Messages pour la présidentielle 1^{er} tour.

Les Messages de campagne de vingt-sept (27) candidats sur trente (30), ont été publiés dans le Sahel et Sahel Dimanche. Les candidats Abdoul Kadri Alpha, Intinicar Alhassane et Issoufou Idrissa n'ont pas transmis au CSC leurs Messages pour vérification de conformité avec les textes et règlements.

Tableau N°53 : Messages publiés par le Sahel et Sahel Dimanche

N°	NOM PRENOM	NOMBRE DE MESSAGE	ESPACE EN PAGE
1	Abdallah Souleymane	1	¼ de page
2	Albadé Abouba	1	¼ de page
3	Amadou Boubacar Cissé	1	¼ de page
4	Amadou Issoufou Saïdou	1	¼ de page
5	Amadou Ousmane	1	¼ de page
6	Djibril Baré Maïnassara	1	¼ de page
7	Hamidou Mamadou Abdou	1	¼ de page
8	Hassane Barazé Moussa	1	¼ de page
9	Ibrahim Gado	1	¼ de page
10	Ibrahim Yacouba	1	¼ de page
11	Idi Ango Ousmane	1	¼ de page
12	Ismael Oumarou Idé	1	¼ de page
13	Kané Kadaouré Habibou	1	¼ de page
14	Mahaman Hamissou Moumouni	1	¼ de page
15	Mahamane Ousmane	1	¼ de page
16	Mamadou Doulla Talata	1	¼ de page
17	Mohamed Bazoum	1	¼ de page
18	Mounkaila Issa	1	¼ de page
19	Moustapha MamadouMoustapha	1	¼ de page
20	Nayoussa Nassirou	1	¼ de page
21	Omar Hamidou Tchiana	1	¼ de page
22	Oumarou Abdourahamane	1	¼ de page
23	Oumarou Malam Alma	1	¼ de page
24	Sagbo Adolphe	1	¼ de page
25	Salou Djibo	1	¼ de page
26	Seini Oumarou	1	¼ de page
27	Souleymane Garba	1	¼ de page

Portraits

Les Portraits de vingt et un (21) candidats sur les trente (30) en lice ont été publiés dans Le Sahel et Sahel Dimanche.

Les neuf (9) autres candidats n'ont pas transmis au CSC leur texte en version électronique, comme l'exigeaient les dispositions réglementaires.

Tableau N°54 : Publication des Portraits des candidats

N°	NOM PRENOM	NOMBRE DE PORTRAIT
1	Amadou Ousmane	1
2	Hamidou Mamadou Abdou	1
3	Ibrahim Gado	1
4	Idi Ango Ousmane	1
5	Intinicar Alhassane	1
6	Ismael Oumarou Idé	1
7	Kané Kadaouré Habibou	1
8	Mahaman Hamissou Moumouni	1
9	Mahamane Ousmane	1
10	Mamadou Doulla Talata	1
11	Mohamed Bazoum	1
12	Oumarou Malam Alma	1
13	Sagbo Adolphe	1
14	Salou Djibo	1
15	Seini Oumarou	1
16	Dr Moustapha Mamadou	1
17	Nayoussa Nassirou	1
18	Moussa Hassane Barazé	1
19	Dr Abdallah Souleymane	1
20	Ibrahim Yacoubou	1
21	Amadou Issifou Saidou	1

Tableau N°55 : Récapitulatif du temps des formats gratuit par candidat sur les télévisions privées parrainées par le CSC.

CANDIDATS	ENTRETIEN	MEETING	MESSAGE	PORTRAIT	Total
MOHAMED BAZOUM	00h 28mn 54s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 59s	00h 31mn 53s
ABDALLAH SOULEYMANE	00h 16mn 15s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 16mn 15s
ABDOUL KADRI OUMAROU ALFA	00h 17mn 54s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 17mn 54s
ALBADE ABOUBA	00h 14mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 32s
AMADOU BOUBACAR CISSE	00h 28mn 52s	00h 00mn 00s	00h 20mn 00s	00h 00mn 00s	00h 48mn 52s
AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	00h 14mn 56s	00h 00mn 00s	00h 06mn 26s	00h 02mn 57s	00h 24mn 19s
AMADOU OUSMANE	00h 29mn 54s	00h 00mn 00s	00h 09mn 58s	00h 01mn 38s	00h 41mn 30s
DJIBRIL BARE MAINASSARA	00h 06mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 32s
ELH MAHAMANE HAMISSOU M	00h 29mn 41s	00h 00mn 00s	00h 19mn 57s	00h 05mn 24s	00h 55mn 02s
HAMIDOU MAMADOU ABDOU	00h 12mn 48s	00h 00mn 00s	00h 07mn 05s	00h 00mn 00s	00h 19mn 53s
HASSANE BARAZE MOUSSA	00h 12mn 30s	00h 00mn 00s	00h 09mn 29s	00h 05mn 52s	00h 27mn 51s
IBRAHIM GADO	00h 12mn 57s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 05s	00h 25mn 02s
IBRAHIM YACOUBOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 19mn 59s	00h 00mn 00s	00h 19mn 59s
IDI ANGO OUSMANE	00h 06mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 56s	00h 09mn 54s
INTINICAR ALHASSANE	00h 16mn 35s	00h 00mn 00s	00h 09mn 57s	00h 02mn 59s	00h 29mn 31s
ISMAEL OUMAROU IDE	00h 14mn 36s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 53s	00h 17mn 29s
KANE KADAOURE HABIBOU	00h 29mn 10s	00h 00mn 00s	00h 09mn 57s	00h 02mn 49s	00h 41mn 56s
MAHAMANE OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 02mn 37s	00h 10mn 23s	00h 04mn 57s	00h 17mn 57s
MAMADOU DOULLA TALATA	00h 23mn 59s	00h 00mn 00s	00h 09mn 59s	00h 12mn 48s	00h 46mn 46s
MOUNKAILA ISSA	00h 10mn 32s	00h 00mn 00s	00h 19mn 56s	00h 00mn 00s	00h 30mn 28s
MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	00h 14mn 45s	00h 00mn 00s	00h 19mn 59s	00h 03mn 21s	00h 38mn 05s
NAYOUSSA NASSIROU	00h 26mn 53s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 45s	00h 29mn 38s
OMAR HAMIDOU TCHIANA	00h 10mn 07s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 07s
OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h 29mn 40s	00h 00mn 00s	00h 19mn 21s	00h 12mn 27s	01h 01mn 28s
OUMAROU MALAM ALMA	00h 15mn 34s	00h 00mn 00s	00h 19mn 59s	00h 00mn 00s	00h 35mn 33s
SAGBO ADOLPHE	00h 30mn 20s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 30mn 20s
SALOU DJIBO	00h 05mn 58s	00h 00mn 00s	00h 20mn 52s	00h 08mn 03s	00h 34mn 53s
SEINI OUMAROU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 03s	00h 08mn 03s
SOULEYMANE GARBA	00h 21mn 37s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 18s	00h 23mn 55s
Total	08h 02mn 29s	00h 02mn 37s	03h 53mn 17s	01h 37mn 14s	13h 35mn 37s

Données détaillées du tableau ci-dessus

Le CSC a signé une Convention avec des Télévisions privées en vue de la diffusion des formats qui leur ont été affectés au cours de la campagne électorale de la présidentielle. Les télévisions concernées sont : Anfani TV, Bonferey TV, Canal3 niger, Dounia TV, Fidelité TV, Labari TV, Saraounia TV, Tambara TV, Tenere. TV. L'objectif était d'assurer une large information des électeurs et du public sur les programmes de campagne des candidats.

Les formats prêts à diffuser transmis par le CSC se répartissent comme suit :

Tableaux N°56 : Temps gratuit par télévision privée parrainée par le CSC.

TV Anfani : format Portrait

CANDIDATS	TEMPS DIFFUSÉ
MOHAMED BAZOUM	00h 02mn 59s
AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	00h 02mn 57s
AMADOU OUSMANE	00h 01mn 38s
OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h 02mn 58s
SOULEYMANE GARBA	00h 02mn 18s
Total	00h 12mn 50s

TV Bonferey : Meeting

CANDIDAT	TEMPS DIFFUSÉ
MAHAMANE OUSMANE	00h 02mn 37s
Total	00h 02mn 37s

TV CANAL3 NIGER : Entretien et Portrait

CANDIDATS	ENTRETIEN	PORTRAIT	Total
MOHAMED BAZOUM	00h 14mn 43s	00h 00mn 00s	00h 14mn 43s
AMADOU OUSMANE	00h 15mn 01s	00h 00mn 00s	00h 15mn 01s
INTINICAR ALHASSANE	00h 08mn 17s	00h 00mn 00s	00h 08mn 17s
MAMADOU DOULLA TALATA	00h 12mn 03s	00h 12mn 48s	00h 24mn 51s
OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h 00mn 00s	00h 09mn 29s	00h 09mn 29s
SAGBO ADOLPHE	00h 15mn 14s	00h 00mn 00s	00h 15mn 14s
Total	01h 05mn 18s	00h 22mn 17s	01h 27mn 35s

TV DOUNIA : Entretien, Message, Portrait

CANDIDATS	ENTRETIEN	MESSAGE	PORTRAIT	Total
MOHAMED BAZOUM	00h 14mn 11s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 11s
AMADOU OUSMANE	00h 14mn 53s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 53s
ELH MAHAMANE HAMISSOU M	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 24s	00h 05mn 24s
HAMIDOU MAMADOU ABDOU	00h 00mn 00s	00h 07mn 05s	00h 00mn 00s	00h 07mn 05s

CANDIDATS	ENTRETIEN	MESSAGE	PORTRAIT	Total
HASSANE BARAZE MOUSSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 52s	00h 05mn 52s
IBRAHIM GADO	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 05s	00h 12mn 05s
MAMADOU DOULLA TALATA	00h 11mn 56s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 56s
MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 21s	00h 03mn 21s
SAGBO ADOLPHE	00h 15mn 06s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 15mn 06s
SALOU DJIBO	00h 00mn 00s	10mn 29s	00h 08mn 03s	00h 18mn 32s
SEINI OUMAROU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 03s	00h 08mn 03s
Total	00h 56mn 06s	00h 17mn 34s	00h 42mn 48s	01h 56mn 28s

 TV FIDELITE : Portrait

CANDIDAT	PORTRAIT	TOTAL
MAHAMANE OUSMANE	00h 02mn 30s	00h 02mn 30s
Total	00h 02mn 30s	00h 02mn 30s

 TV LABARI : Entretien, Message, Portrait

CANDIDATS	ENTRETIEN	MESSAGE	PORTRAIT	TOTAL
AMADOU BOUBACAR CISSE	00h 14mn 17s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 17s
AMADOU OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 09mn 58s	00h 00mn 00s	00h 09mn 58s
IDI ANGO OUSMANE	00h 06mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 58s
INTINICAR ALHASSANE	00h 00mn 00s	00h 09mn 57s	00h 02mn 59s	00h 12mn 56s
ISMAEL OUMAROU IDE	00h 07mn 17s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 17s
KANE KADAURE HABIBOU	00h 14mn 21s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 21s
MAHAMANE OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 27s	00h 02mn 27s
MAMADOU DOULLA TALATA	00h 00mn 00s	00h 09mn 59s	00h 00mn 00s	00h 09mn 59s
NAYOUSSA NASSIROU	00h 13mn 25s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 13mn 25s
OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h 14mn 40s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 40s
SOULEYMANE GARBA	00h 10mn 42s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 42s
Total	01h 21mn 40s	00h 29mn 54s	00h 05mn 26s	01h 57mn 00s

 TV SARAOUNIA : Entretien

CANDIDAT	ENTRETIEN	Total
ELH MAHAMANE HAMISSOU M	00h 14mn 55s	00h 14mn 55s
Total	00h 14mn 55s	00h 14mn 55s

 TV TAMBARA : Message

CANDIDATS	MESSAGE	TOTAL
AMADOU BOUBACAR CISSE	00h 20mn 00s	00h 20mn 00s
AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	00h 06mn 26s	00h 06mn 26s

CANDIDATS	MESSAGE	TOTAL
ELH MAHAMANE HAMISSOU M	00h 19mn 57s	00h 19mn 57s
HASSANE BARAZE MOUSSA	00h 09mn 29s	00h 09mn 29s
IBRAHIM YACOUBOU	00h 19mn 59s	00h 19mn 59s
MOUNKAILA ISSA	00h 09mn 58s	00h 09mn 58s
MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	00h 19mn 59s	00h 19mn 59s
OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h 19mn 21s	00h 19mn 21s
OUMAROU MALAM ALMA	00h 19mn 59s	00h 19mn 59s
Total	02h 25mn 08s	02h 25mn 08s

 TV TENERE : Entretien, Message, Portrait

CANDIDATS	ENTRETIEN	MESSAGE	PORTRAIT	TOTAL
ABDALLAH SOULEYMANE	00h 16mn 15s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 16mn 15s
ABDOUL KADRI OUMAROU ALFA	00h 17mn 54s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 17mn 54s
ALBADE ABOUBA	00h 14mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 32s
AMADOU BOUBACAR CISSE	00h 14mn 35s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 35s
AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	00h 14mn 56s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 56s
DJIBRIL BARE MAINASSARA	00h 06mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 32s
ELH MAHAMANE HAMISSOU M	00h 14mn 46s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 46s
HAMIDOU MAMADOU ABDOU	00h 12mn 48s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 48s
HASSANE BARAZE MOUSSA	00h 12mn 30s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 30s
IBRAHIM GADO	00h 12mn 57s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 57s
IDI ANGO OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 56s	00h 02mn 56s
INTINICAR ALHASSANE	00h 08mn 18s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 18s
ISMAEL OUMAROU IDE	00h 07mn 19s	00h 00mn 00s	00h 02mn 53s	00h 10mn 12s
KANE KADAURE HABIBOU	00h 14mn 49s	00h 09mn 57s	00h 02mn 49s	00h 27mn 35s
MAHAMANE OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 10mn 23s	00h 00mn 00s	00h 10mn 23s
MOUNKAILA ISSA	00h 10mn 32s	00h 09mn 58s	00h 00mn 00s	00h 20mn 30s
MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	00h 14mn 45s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 45s
NAYOUSSA NASSIROU	00h 13mn 28s	00h 00mn 00s	00h 02mn 45s	00h 16mn 13s
OMAR HAMIDOU TCHIANA	00h 10mn 07s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 07s
OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h 15mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 15mn 00s
OUMAROU MALAM ALMA	00h 15mn 34s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 15mn 34s
SALOU DJIBO	00h 05mn 58s	00h 10mn 23s	00h 00mn 00s	00h 16mn 21s
SOULEYMANE GARBA	00h 10mn 55s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 55s
Total	04h 24mn 30s	00h 40mn 41s	00h 11mn 23s	05h 16mn 34s

❖ Radios privées

Le CSC n'a pas parrainé les diffusions des formats gratuits des candidats sur les radios privées.

❖ Presse Écrite privée

Les candidats Idrissa Issoufou et Abdoul Kadri ALPHA n'ont pas produit de Message à publier.

Tableau N°57 : Espace accordé par candidats et par Journal privé dans le format Messages

Candidats	L'ENQUÊTEUR	LA ROUE DE L'HISTOIRE	LE CANARD DÉCHAINÉ	LE COURRIER	LE HERISSON	LE MONDE D'AUJOURD'HUI	LE NOUVEAU REPUBLICAIN	L'ECLOSION	L'INDEPENDENT PLUS	NIGER TIMES	Total Général
Amadou Ousmane									1	1	2
Idi Ango Ousmane						1					1
Omar Hamidou Tchiana			1	1			1	1			4
Hassane Barazé Moussa	1		1		1			1			4
Amadou Issoufou Seydou	1		1		1			1			4
CDPS-CIGABANKASA		1							1	1	3
Ibrahim Gado		1							1	1	3
Ismael Oumarou Idé		1							1	1	3
Oumarou Abdourahamane						1					1
Seini Oumarou						1					1
Ibrahim Yacouba				1	1		1				3
Albadé Abouba				1	1		1				3

Abdallah Souleymane													1					1
Mahaman Hamissou Moumouni					1							1						3
Salou Djibo					1							1						3
Souleymane Garba													1					1
Mohamed Bazoum		1														1		3
Intinicar Alhassane				1								1			1			4
Moustapha Mamadou Moustapha		1													1			3
Sagbo Adolphe													1					1
Hamidou Mamadou Abdou				1								1			1			4
Mahamane Ousmane													1					1
Mounkaila Issa		1				2								1				5
Oumarou Malam Alma				1		1								1				4
Mamadou Doulla Talata		1														1		3
Kané Kadaouré Habibou													1					1
Djibril Baré Mainassara		1			1									1				4
Amadou Boubacar Cissé			1													1		3
Total Général	4	8	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	76

2.5.2. Accès payants ou Publicité politique

a) Télé Sahel

Quatre (4) candidats sur les trente (30) en compétition ont utilisé la Publicité politique sur la chaîne nationale Télé Sahel. Le format Meeting a été le plus utilisé pour ces formats payants.

La rubrique « Autre format » recouvre les Publi reportages. Seul le candidat Mohamed Bazoum y a eu recours (sa rencontre avec les opérateurs économiques à Niamey).

Tableau N°58 : Temps d'antenne Publicité politique sur Télé Sahel

CANDIDATS	AUTRE FORMAT	MEETING	SPOT	Total Partis
MOHAMED BAZOUM	00h 04mn 11s	01h 03mn 52s	00h 03mn 12s	01h 11mn 15s
ALBADE ABOUBA	00h 00mn 00s	00h 07mn 16s	00h 15mn 14s	00h 22mn 30s
MAHAMANE OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 01mn 20s	00h 00mn 00s	00h 01mn 20s
SEINI OUMAROU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 52s	00h 11mn 52s
Total format	00h 04mn 11s	01h 12mn 28s	00h 30mn 18s	

b) Voix du Sahel

Sur les trente (30) candidats, deux (2) ont eu recours à la Publicité politique sur la radio nationale. Il s'agit de : MOHAMED BAZOUM (3mn 34s) et SEINI OUMAROU (10mn 28s)

c) Presse Écrite publique (Le Sahel et Sahel Dimanche)

Le monitoring n'a pas constaté de Publicité politique dans la presse écrite publique.

d) Télévisions privées

Canal 3 Niger et Dounia TV ont été les plus sollicitées par les candidats pour la Publicité politique. Le candidat Mohamed Bazoum est le seul à avoir utilisé toutes les chaînes privées pour la Publicité politique.

Tableau N°59 : Temps d'antenne de Publicité politique par candidat et par télévision

CANDIDATS	ANFANI TV	Canal 3 TV	Dounia TV	RTL/N TV	SARAOUNIA TV	TAMBARA TV	TÉNÉRÉ TV
MOHAMED BAZOUM	00h 03mn 35s	03h 23mn 29s	02h 07mn 25s	00h 07mn 52s	01h 28mn 13s	00h 05mn 14s	01h 20mn 44s
ABDALLAH SOULEYMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 15mn 29s	00h 29mn 56s	00h 00mn 00s
ALBADE ABOUBA	00h 00mn 00s	03h 08mn 26s	00h 05mn 38s	00h 37mn 09s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s

CANDIDATS	ANFANI TV	Canal 3 TV	Dounia TV	RTL/N TV	SARAOUNIA TV	TAMBARA TV	TÉNÉRÉ TV
AMADOU BOUBACAR CISSE	00h 00mn 00s	00h 04mn 55s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 40s
AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	01h 17mn 53s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
HAMIDOU MAMADOU ABDOU	00h 09mn 19s	00h 35mn 58s	00h 11mn 07s	00h 17mn 50s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 50s
HASSANE BARAZE MOUSSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 38s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
IBRAHIM GADO	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 04s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
IBRAHIM YACOUBOU	00h 40mn 59s	02h 33mn 55s	00h 07mn 34s	00h 11mn 08s	00h 00mn 00s	00h 01mn 53s	00h 00mn 00s
IDI ANGO OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
INTINICAR ALHASSANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 13s
ISMAEL OUMAROU IDE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 43s	00h 00mn 00s
KANE KADAOURE HABIBOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 22s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
MAHAMANE OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 48mn 46s	00h 02mn 29s	00h 05mn 28s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
MAMADOU DOULLA TALATA	00h 00mn 00s	00h 49mn 34s	00h 24mn 26s	00h 02mn 17s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 13s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
OUMAROU MALAM ALMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 43s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
SALOU DJIBO	00h 00mn 00s	00h 48mn 17s	01h 56mn 52s	00h 00mn 00s	00h 06mn 01s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
SEINI OUMAROU	00h 00mn 00s	00h 18mn 24s	00h 20mn 56s	00h 00mn 00s	00h 10mn 07s	00h 00mn 00s	00h 02mn 25s

e) Radios privées

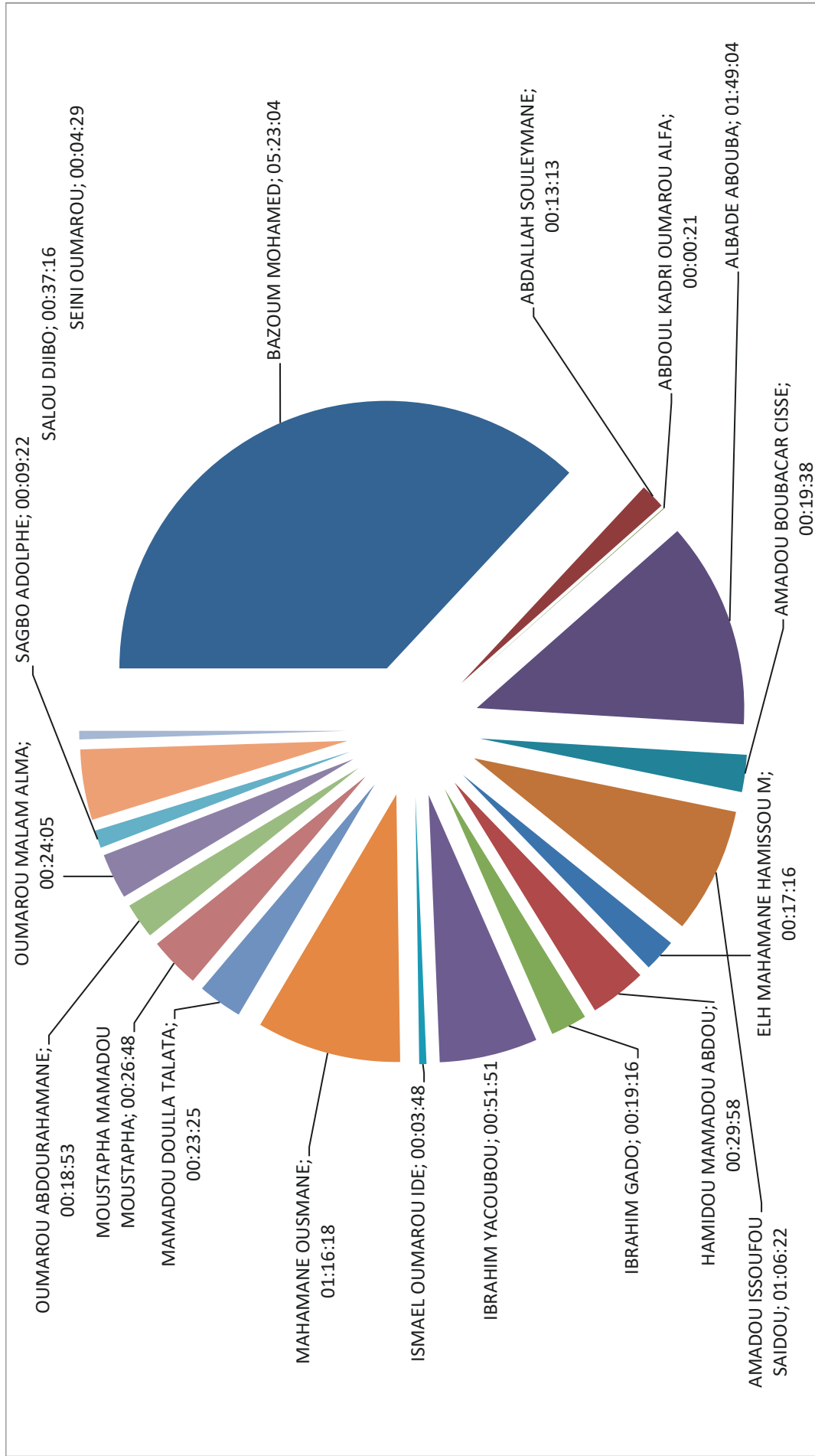
Dix-neuf candidats (19) sur trente (30) ont payé pour plus de 14 heures de Publicité politique sur les radios privées.

Tableau N°60 : Temps de Publicité politique par radio privée et par candidat

Candidat	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO R&M	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	RADIO TÉNÉRÉ
1. MOHAMED BAZOUM	00h 23mn 21s	00h 18mn 01s	00h 33mn 32s	01 h 43mn 11s	00h 04mn 09s	00h 00mn 00s	01h 11mn 12s	00h 29mn 49s	00h 39mn 49s
2. ABDALLAH SOULEYMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 14s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 59s	00h 00mn 00s
3. ABDOUL KADRI OUMAROU ALFA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 21s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
4. ALBADE ABOUBA	00h 14mn 45s	00h 20mn 00s	00h 00mn 00s	00h 28mn 06s	00h 00mn 00s	00h 32mn 07s	00h 10mn 42s	00h 00mn 00s	00h 03mn 24s
5. AMADOU BOUBACAR CISSE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 19mn 38s	00h 00mn 00s
6. AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 49s	00h 53mn 33s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
7. ELH MAHAMANE HAMISSOU M	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 20s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 56s	00h 00mn 00s
8. HAMIDOU MAMADOU ABDOU	00h 00mn 00s	00h 03mn 58s	00h 07mn 59s	00h 04mn 31s	00h 00mn 00s	00h 13mn 30s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
9. IBRAHIM GADO	00h 15mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 18s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
10. IBRAHIM YACOUBOU	00h 16mn 29s	00h 06mn 31s	00h 03mn 35s	00h 11mn 09s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 31s	00h 04mn 36s

Candidat	BONFEREY RADIO	CANAL 3 FM	DOUNIA RADIO	RADIO ANFANI	RADIO R&M	RADIO RTL/N	RADIO SARAOUNIA	RADIO TAMBARA	RADIO TÉNÉRÉ
11. ISMAEL OUMAROU IDE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 48s	00h 00mn 00s
12. MAHAMANE OUSMANE	00h 20mn 57s	00h 01mn 52s	00h 00mn 00s	00h 36mn 58s	00h 00mn 00s	00h 05mn 48s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 43s
13. MAMADOU DOULLA TALATA	00h 00mn 00s	00h 16mn 48s	00h 02mn 11s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 04mn 26s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
14. MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	00h 06mn 53s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 19mn 55s	00h 00mn 00s
15. OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 18mn 53s	00h 00mn 00s
16. OUMAROU MALAM ALMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 15s	00h 03mn 09s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 41s	00h 00mn 00s
17. SAGBO ADOLPHE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 22s
18. SALOU DJIBO	00h 08mn 32s	00h 06mn 09s	00h 09mn 33s	00h 00mn 00s	00h 05mn 09s	00h 00mn 00s	00h 06mn 41s	00h 01mn 12s	00h 00mn 00s
19. SEINI OUMAROU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 34s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 55s

Graphique N°24 : Temps de Publicité politique par radio privée et par candidat



f) Presse écrite privée

La Publicité politique a occupé au total une page et demie (1 page 1/2) sur l'ensemble des journaux monitorés.

2.5.3. Récapitulatif du temps d'antenne par candidat et par télévision publique et privée

Télé Sahel est le seul média à avoir accordé un temps d'antenne à tous les candidats.

Trois (3) candidats, à savoir Abdallah Souleymane, Mohamed Bazoum et Salou Djibo ont utilisé tous les formats gratuits mis à la disposition de tous les candidats à la présidentielle.

Télé Sahel et des chaînes privées ont rediffusé des formats d'émissions en faveur de certains candidats de leur choix.

Tableau N°61 : Récapitulatif du temps d'antenne par candidat et par télévision publique et privée

CANDIDATS	ANFANI TV	BONFEREY TV	CANAL 3 TV	DOUNIA TV	RTL/N TV	SARAOUNIA TV	TAMBARA TV	TÉLÉ SAHEL	TÉNÉRÉ TV	Total
1. MOHAMED BAZOUM	02h 09mn 46s	00h 57mn 45s	05h 42mn 14s	05h 49mn 18s	00h 10mn 39s	07h 19mn 09s	04h 54mn 15s	04h 07mn 04s	03h 37mn 38s	34h 47mn 48s
2. ABDALLAH SOULEYMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 13mn 38s	00h 00mn 00s	00h 15mn 29s	00h 29mn 56s	00h 52mn 02s	00h 16mn 15s	02h 07mn 20s
3. ABDOUL KADRI OUMAROU ALFA	00h 03mn 33s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 20mn 32s	00h 31mn 01s	00h 55mn 06s
4. ALBADE ABOUBA	00h 38mn 01s	00h 32mn 13s	04h 30mn 41s	00h 18mn 38s	00h 45mn 37s	01h 09mn 57s	00h 10mn 35s	01h 26mn 03s	00h 38mn 47s	10h 10mn 32s
5. AMADOU BOUBACAR CISSE	00h 03mn 03s	00h 04mn 42s	00h 19mn 38s	00h 00mn 00s	00h 14mn 17s	00h 00mn 00s	00h 20mn 00s	00h 47mn 07s	00h 21mn 32s	02h 10mn 19s
6. AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	01h 20mn 27s	00h 10mn 42s	00h 00mn 00s	04h 05mn 60s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 45mn 55s	00h 47mn 53s	00h 18mn 09s	07h 29mn 06s
7. AMADOU OUSMANE	00h 01mn 38s	00h 00mn 00s	00h 15mn 01s	00h 14mn 53s	00h 09mn 58s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	01h 07mn 41s	00h 00mn 00s	01h 49mn 11s
8. DJIBRIL BARE MAINASSARA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 04s	00h 05mn 52s	00h 00mn 00s	00h 06mn 31s	0048mn 06s	00h 24mn 18s	01h 34mn 51s
9. ELH MAHAMANE HAMISSOU M	00h 15mn 42s	00h 10mn 45s	00h 00mn 00s	00h 05mn 24s	00h 00mn 00s	00h 14mn 55s	00h 19mn 57s	00h 47mn 24s	00h 14mn 46s	02h 08mn 53s
10. HAMIDOU MAMADOU ABDOU	00h 13mn 25s	00h 03mn 18s	00h 53mn 11s	00h 33mn 42s	00h 26mn 45s	00h 00mn 00s	00h 03mn 04s	00h 53mn 43s	00h 19mn 38s	03h 26mn 46s
11. HASSANE BARAZE MOUSSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 52s	00h 00mn 00s	00h 09mn 38s	00h 09mn 29s	01h 03mn 50s	00h 12mn 30s	01h 41mn 19s
12. IBRAHIM GADO	00h 00mn 00s	00h 19mn 07s	00h 00mn 00s	00h 42mn 21s	00h 03mn 01s	00h 00mn 00s	00h 08mn 03s	01h 06mn 20s	00h 24mn 04s	02h 42mn 56s

CANDIDATS	ANFANI TV	BONFEREY TV	CANAL 3 TV	DOUNIA TV	RTL/N TV	SARAOUNIA TV	TAMBARA TV	TÉLÉ SAHEL	TÉNÉRÉ TV	Total
13. IBRAHIM YACOUBOU	00h 52mn 37s	00h 02mn 59s	03h 00mn 16s	00h 23mn 58s	00h 11mn 08s	00h 00mn 24s	00h 25mn 26s	00h 41mn 32s	00h 16mn 39s	05h 54mn 59s
14. IDI ANGO OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 58s	00h 09mn 58s	00h 00mn 00s	00h 30mn 06s	00h 02mn 56s	00h 49mn 58s
15. INTINICAR ALHASSANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 17s	00h 11mn 12s	00h 12mn 56s	00h 00mn 00s	00h 07mn 22s	00h 42mn 26s	00h 30mn 42s	01h 52mn 55s
16. ISMAEL OUMAROU IDE	00h 00mn 00s	00h 04mn 49s	00h 00mn 00s	00h 10mn 18s	00h 18mn 39s	00h 00mn 00s	00h 25mn 17s	00h 14mn 24s	00h 15mn 43s	01h 29mn 10s
17. KANE KADAOURE HABIBOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 24s	00h 14mn 21s	00h 00mn 00s	00h 13mn 35s	00h 47mn 41s	00h 30mn 58s	01h 58mn 59s
18. MAHAMANE OUSMANE	01h 03mn 49s	00h 11mn 18s	02h 11mn 37s	00h 03mn 03s	00h 08mn 53s	00h 11mn 22s	00h 00mn 00s	00h 52mn 21s	00h 55mn 28s	05h 37mn 51s
19. MAMADOU DOULLA TALATA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	01h 09mn 23s	01h 08mn 10s	00h 18mn 48s	00h 00mn 00s	00h 11mn 06s	01h 04mn 44s	00h 03mn 31s	03h 55mn 42s
20. MOUNKAILA ISSA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 09mn 58s	00h 42mn 56s	00h 20mn 30s	01h 13mn 24s
21. MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	00h 00mn 00s	00h 10mn 43s	00h 00mn 00s	00h 03mn 21s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 19mn 59s	00h 53mn 60s	00h 14mn 45s	01h 42mn 48s
22. NAYOUSSA NASSIROU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 13mn 25s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 49mn 06s	00h 16mn 13s	01h 18mn 44s
23. OMAR HAMIDOU TCHIANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 34s	00h 10mn 07s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 22mn 12s	00h 11mn 35s	00h 44mn 28s
24. OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h 02mn 58s	00h 00mn 00s	00h 06mn 14s	00h 00mn 00s	00h 17mn 53s	00h 00mn 00s	00h 19mn 21s	01h 06mn 14s	00h 15mn 00s	02h 07mn 40s
25. OUMAROU MALAM ALMA	00h 04mn 45s	00h 15mn 50s	00h 15mn 39s	00h 11mn 16s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 19mn 59s	01h 13mn 47s	00h 15mn 34s	02h 36mn 50s
26. SAGBO ADOLPHE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 15mn 14s	00h 15mn 06s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 15mn 06s	00h 04mn 24s	00h 49mn 50s
27. SALOU DJIBO	00h 52mn 28s	00h 03mn 42s	01h 14mn 42s	04h 13mn 48s	00h 03mn 40s	00h 34mn 18s	01h 30mn 39s	00h 56mn 47s	00h 57mn 25s	10h 27mn 29s
28. SEINI OUMAROU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 33mn 30s	00h 29mn 14s	00h 00mn 00s	00h 10mn 21s	00h 00mn 00s	00h 34mn 54s	00h 04mn 39s	01h 52mn 38s
29. SOULEYMANE GARBA	00h 02mn 18s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 42s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 40mn 47s	00h 10mn 55s	01h 04mn 42s
Total	07h 44mn 30s	03h 08mn 27s	20h 45mn 44s	19h 41mn 40s	04h 13mn 32s	10h 15mn 31s	11h 30mn 27s	26h 36mn 48s	12h 45mn 35s	116h 42mn 14s

2.5.4. Récapitulatif du temps d'antenne par candidat et par radio publique et privée

La Voix du Sahel est la seule radio à avoir accordé un temps d'antenne à tous les candidats.

Les candidats Mohamed Bazoum, Albadé Abouba, Salou Djibo, Mahamane Ousmane et Ibrahim Yacoubou ont communiqué sur la quasi-majorité des radios privées.

Tableau N°62 : Récapitulatif du temps d'antenne par candidat et par radio publique et privée

CANDIDATS	Bonferey Radio	Canal 3 FIM	Dounia Radio	Radio Anfani	Radio R&M	Radio RTL/N	Radio Saraounia	Radio Tambara	Radio Ténééré	Voix du Sahel	Total temps d'antenne	%
1. MOHAMED BAZOUM	01h46mn50s	01h11mn51s	01h22mn57s	02h35mn02s	00h11mn45s	00h04mn44s	02h03mn25s	00h59mn00s	01h43mn38s	01h12mn41s	13h11mn53s	24.15
2. ALBADE ABOUBA	00h42mn13s	00h53mn15s	00h07mn21s	00h52mn23s	00h00mn06s	01h19mn51s	00h24mn49s	00h06mn35s	00h03mn24s	00h53mn17s	05h23mn14s	9.86
3. SALOU DJIBO	00h19mn28s	00h19mn56s	00h43mn54s	00h25mn32s	00h12mn58s	00h04mn48s	00h24mn45s	00h20mn17s	00h04mn03s	00h39mn54s	03h35mn35s	6.58
4. MAHAMANE OUSMANE	00h21mn00s	00h24mn48s	00h00mn00s	00h37mn10s	00h15mn27s	00h12mn37s	00h10mn32s	00h00mn46s	00h24mn49s	00h37mn46s	03h04mn55s	5.64
5. AMADOU ISSOUFOU SAIDOU	00h03mn38s	00h00mn00s	00h23mn33s	01h12mn43s	00h00mn00s	00h06mn26s	00h00mn00s	00h16mn12s	00h00mn00s	00h44mn43s	02h47mn15s	5.1
6. HAMIDOU MAMADOU ABDOU	00h00mn00s	00h12mn38s	00h13mn50s	00h08mn10s	00h00mn00s	00h39mn11s	00h00mn00s	00h00mn21s	00h00mn00s	00h43mn03s	01h57mn13s	3.58
7. MALAM OUMAROU ALMA	00h03mn54s	00h00mn00s	00h26mn20s	00h05mn28s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h29mn56s	00h00mn00s	00h48mn15s	01h53mn53s	3.47
8. IBRAHIM YACOUBOU	00h22mn38s	00h06mn31s	00h03mn35s	00h19mn10s	00h00mn38s	00h03mn29s	00h00mn07s	00h15mn34s	00h04mn36s	00h28mn09s	01h44mn27s	3.19
9. ABDALLAH SOULEYMANE	00h00mn00s	00h00mn00s	00h32mn24s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h05mn15s	00h00mn00s	00h32mn06s	00h00mn00s	00h28mn24s	01h38mn09s	2.99
10. INTINICAR ALHASSANE	00h00mn00s	00h00mn00s	00h27mn38s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h04mn36s	00h00mn00s	00h17mn55s	00h03mn07s	00h41mn18s	01h34mn34s	2.88
11. IBRAHIM GADO	00h20mn13s	00h00mn00s	00h06mn58s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h06mn36s	00h08mn45s	00h05mn29s	00h46mn04s	01h34mn05s	2.87
12. MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA	00h18mn55s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h19mn55s	00h00mn00s	00h43mn57s	01h22mn47s	2.53
13. MAMADOU DOULLA TALATA	00h00mn00s	00h19mn33s	00h14mn19s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h04mn26s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h42mn04s	01h20mn22s	2.45

CANDIDATS	Bonferey Radio	Canal 3 FM	Dounia Radio	Radio Anfani	Radio R&M	Radio RTL/N	Radio Saraounia	Radio Tambara	Radio Ténééré	Voix du Sahel	Total temps d'antenne	%
14. ELH MAHAMANE HAMISSOU	00h11mn11s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h10mn53s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h09mn56s	00h00mn00s	00h47mn10s	01h19mn10s	2.41
15. ISMAEL OUMAROU IDE	00h19mn52s	00h00mn00s	00h06mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h10mn34s	00h00mn00s	00h17mn55s	00h00mn00s	00h20mn32s	01h14mn53s	2.28
16. AMADOU BOUBACAR CISSE	00h00mn00s	00h01mn20s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h19mn38s	00h00mn00s	00h47mn39s	01h08mn37s	2.09
17. OUMAROU ABDOURAHAMANE	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h18mn53s	00h00mn00s	00h46mn48s	01h05mn41s	2.0
18. MOUNKAILA ISSA	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h21mn15s	00h00mn00s	00h40mn14s	01h01mn29s	1.96
19. KANE KADAOURE HABIBOU	00h00mn00s	00h00mn00s	00h02mn48s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h02mn41s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h52mn15s	00h57mn44s	1.76
20. SEINI OUMAROU	00h00mn00s	00h00mn20s	00h02mn34s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h03mn37s	00h00mn00s	00h01mn55s	00h43mn53s	00h52mn19s	1.6
21. HASSANE BARAZE MOUSSA	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h03mn13s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h44mn15s	00h47mn28s	1.43
22. AMADOU OUSMANE	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h44mn51s	00h44mn51s	1.37
23. NAYOUSSA NASSIROU	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h43mn48s	00h43mn48s	1.34
24. DJIBRIL BARE MAINASSARA	00h00mn00s	00h00mn00s	00h05mn18s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h03mn27s	00h32mn43s	00h41mn28s	1.26
25. SOULEYMANE GARBA	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h40mn33s	00h40mn33s	1.24
26. OMAR HAMIDOU TCHIANA	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h02mn08s	00h00mn00s	00h00mn16s	00h00mn00s	00h35mn49s	00h38mn13s	1.17
27. IDI ANGO OUSMANE	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn25s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h34mn42s	00h35mn07s	1.07
28. SAGBO ADOLPHE	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h13mn30s	00h15mn00s	00h28mn30s	0.87
29. ABDOUL KADRI OUMAROU ALFA	00h00mn00s	00h00mn00s	00h03mn23s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn21s	00h00mn24s	00h03mn12s	00h20mn36s	00h27mn56s	0.85
Total	04h49mn52s	03h30mn12s	05h02mn52s	06h26mn31s	40mn54s	03h00mn46s	03h17mn50s	05h15mn39s	02h51mn10s	19h40mn23s	54h36mn09s	100

2.5.5. Récapitulatif des espaces par candidat et par Journal public et privé

Tableau N°63 : Espaces par candidat et par Journal public et privé

Candidats	L'ENQUÊTEUR	LA NATION	LA ROUE DE L'HISTOIRE	L'ACTUALITE	LE CANARD DECHAIÑE	LE CANARD EN FURIE	LE COURRIER	LE MATINAL	LE NOUVEAU REPUBLICAIN	LE SAHEL	L'ECLOSION	L'INDEPENDANT	T	SAHEL	DIMANCHE	Total Général
Abdoul Kadri Oumarou Alfa														46,62		46,62
Albadé Abouba	452,75	1912,5		2599,01		884,48	3		667							6518,74
Amadou Boubacar Cissé	50,15		18,3				204,3		225					46,62		544,37
Amadou Issoufou Saïdou									225							225
Amadou Ousmane							201,3		225							426,3
Mohamed Bazoum	6977,315	2283,5	270,55	1309,91	5126	827,8	1125,01	2973,5	225	830,99	423,29			46,62		24303,965
Djibril Baré Mainassara	6,75								225							225
Hamidou Mamadou Abdou						147,05			225							372,05
Hassane Barazé Moussa									225							225
Ibrahim Gado			6,4				201,3		225		1047					1479,7
Ibrahim Yacouba	49		6,4				75,89		225					46,62		402,91
Intinicar Alhassane									225							225
Ismael Oumarou Idé							201,3		225							426,3
Kané Kadaouré Habibou			6,4													6,4
Mahaman Hamissou Moumouni									225					46,62		271,62
Mahamane Ousmane	377		6,4	3,75			75,89			92,3						555,34
Mamadou Doulla Taliata							201,3		225							426,3
Moukaila Issa									225							225
Moustapha Mamadou Moustapha							201,3		225					46,62		472,92
Nayoussa Nassirou							201,3		225							426,3
Omar Hamidou Tchiana	56								225					46,62		327,62
Oumarou Malam Alma									225							225
Salou Djibo	583,75	541,33	18,6	953,9	1288,62	705,03	601,75	1125,46	225	562,72						6606,16
Seini Oumarou	192		43	3,75		358	770,99									1367,74
Souleymane Garba							201,3									201,3
Total général	8744,715	4737,33	376,05	1309,91	8686,41	2116,42	3979,04	4265,93	4098,96	4942	2533,01	423,29	372,96	372,96	46586,025	

2.5.6. Médias régionaux

RÉGION D'AGADEZ

Les médias monitorés sont la station régionale de l'ORTN et deux radios privées, à savoir Sahara FM et Nomade FM.

Les formats monitorés sont le Journal parlé, l'Entretien, les Meetings, la Publicité politique et le Portrait.

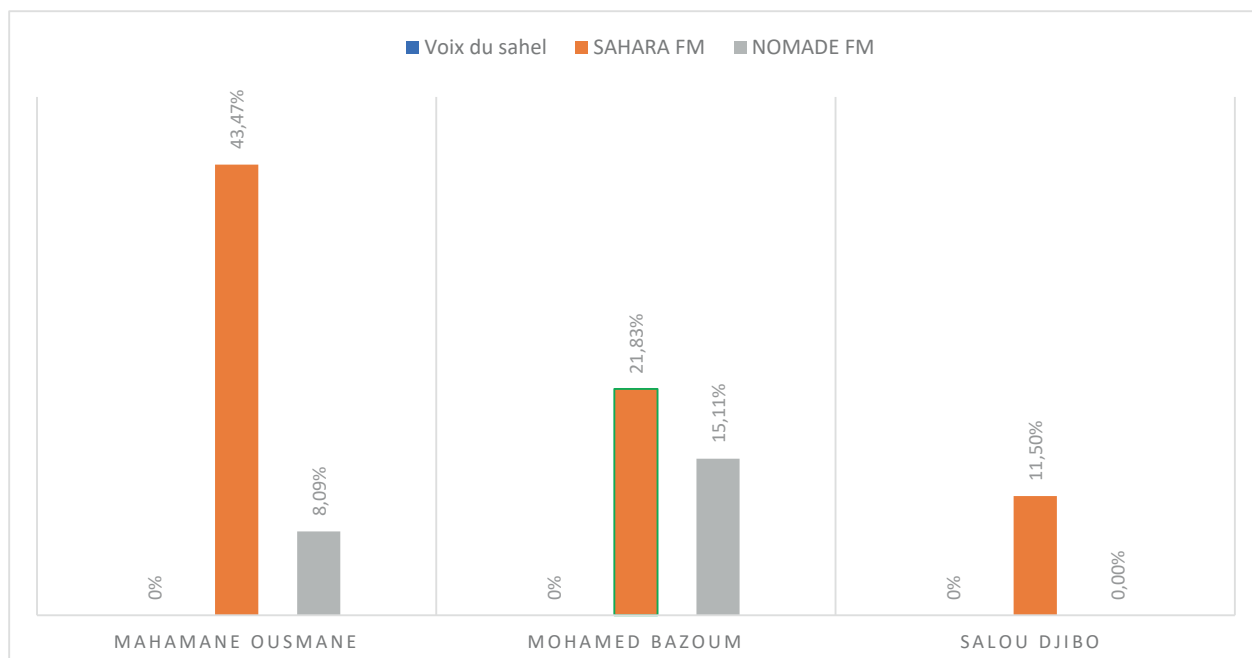
Journal parlé

Sur les trente (30) candidats, trois (3) ont bénéficié de la couverture de leurs activités politiques dans les journaux parlés de cette région.

Tableau N°64 : temps d'antenne des Journaux parlés par candidat et par média

CANDIDATS	VOIX DU SAHEL	SAHARA FM	NOMADE FM	TOTAUX
Mahamane Ousmane	00h 00mn 00s	00h 07mn 26s	00h 01mn 23s	00h 08mn 49s
Mohamed Bazoum	00h 00mn 00s	00h 03mn 44s	00h 02mn 35s	00h 06mn 19s
Salou Djibo	00h 00mn 00s	00h 01mn 58s	00h 00mn 00s	00h 01mn 58s
Totaux	00h 00mn 00s	00h 13mn 08s	00h 03mn 58s	00h 17mn 06s

Graphique N°25 : temps d'antenne des Journaux parlés par candidat et par média



Meetings

Sur les 30 candidats, seul Mohamed Bazoum a eu son Meeting diffusé sur Sahara FM, et ce, pour un temps de 10mn 28s.

Publicités politiques

Sur les 30 candidats, seuls deux (2), à savoir Mohamed Bazoum (07mn 52s) et Albadé Abouba (45s) ont utilisé la Publicité politique pendant la campagne électorale à Agadez, et ce, sur Sahara FM.

Entretiens

Le monitoring a constaté des temps d'antenne du format Entretien dans un seul media, à savoir Sahara FM, pour trois (3) candidats que sont Ibrahim Yacouba (14mn 39s), Oumarou Abdourahamane (08mn 45s) et Albadé Abouba (06mn 20s). Ces temps d'antenne sont des décrochages d'émissions de RFI.

Portraits

Un temps d'antenne du format Portrait a été constaté dans un seul media, à savoir Nomade FM, pour quatre (4) candidats que sont Ibrahim Yacouba, Mohamed Bazoum, Mahamane Ousmane et Seini Oumarou à raison de 03mn 30s pour chacun. Ces temps d'antenne sont des décrochages d'émissions de RFI.

RÉGION DE DIFFA

Les médias monitorés sont la station régionale de l'ORTN et une radio privée, à savoir ANFANI FM qui a diffusé essentiellement des émissions de BBC, RFI, VOA et du Studio Kalangou. Les formats monitorés sont le Journal parlé, Entretien, Portrait et le Débat.

Journal Parlé

Ces temps d'antenne ont été accordés par la Radio privée Anfani qui a repris des émissions de RFI et BBC sur quatre (4) candidats que sont Mohamed Bazoum (12mn 04s), Albadé Abouba (08mn 02s), Mahamane Ousmane (03mn 01s), Salou Djibo (02mn 05s), Ibrahim Yacouba (01mn 14s).

Entretiens

Ces temps d'antenne ont été accordés par la Radio privée Anfani qui a relayé les émissions du Studio Kalangou sur trois (3) candidats que sont Albadé Abouba (10mn 38s), Ismael Oumarou Ide (08mn 52s) et Ibrahim Yacouba (07mn 13s).

Portraits

Ces temps d'antenne ont été accordés par la Radio privée Anfani qui a relayé les émissions de la DW sur quatre (4) candidats que sont Mohamed Bazoum (04mn 31s), Seini Oumarou (04mn 18s), Ibrahim Yacouba (04mn 15s) et Mahamane Ousmane (04mn 04s).

Débats

Il s'agit de Débats réalisés par le Studio Kalangou et relayés par la radio Anfani, et auquel ont pris part deux (2) candidats que sont Alassane Intinikar et Dr Abdallah Souleymane avec des temps d'antenne respectifs de 32mn 50s et 31mn 35s.

RÉGION DE DOSSO

Les médias monitorés sont la station régionale ORTN et deux radios privées, à savoir Fara'a et Souda FM. Les formats monitorés sont le Journal parlé, l'Entretien, la Publicité politique et le Débat.

Journal parlé

Les temps d'antenne ont été accordés par la Radio privée Fara'a FM à sept (7) candidats que sont Amadou Boubacar Cissé (06mn 55s), Mohamed Bazoum (03mn 50s), Seini Oumarou (02mn 57s), Ibrahim Yacouba (03mn 15), Mahamane Ousmane (01mn 00s), Abdoukadi Oumarou Alpha (53s), Salou Djibo (50s).

Publicités politiques

Seul le candidat Salou Djibo a utilisé 02mn 48s de Publicité politique sur Fara'a FM.

Débats politiques

Les représentants de deux candidats, à savoir Mamadou Talata DOULLA et Ibrahim GADO ont participé à un Débat politique sur la radio Fara'a FM, avec des temps d'antenne respectifs de 15mn 23s et 13mn 32s.

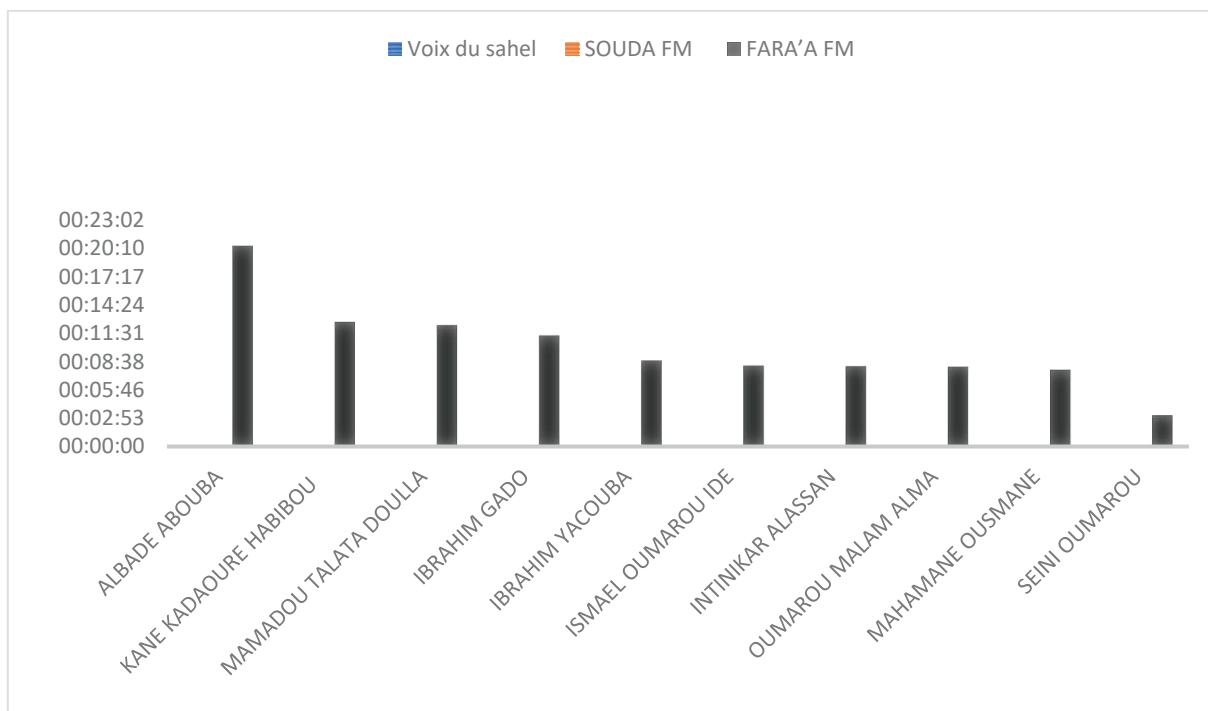
Entretiens

Il s'agit d'Entretiens réalisés par le Studio Kalangou et RFI et relayés par la radio Fara'a FM, relativement à dix (10) candidats présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°65 : Temps d'antenne par candidat et par média

Candidats	Station régionale ORTN	SOUDA FM	FARA'A FM	Total Candidats
ALBADE ABOUBA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 20mn 25s	00h 20mn 25s
KANE KADAoure HABIBOU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 40s	00h 12mn 40s
MAMADOU TALATA DOULLA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 12mn 21s	00h 12mn 21s
IBRAHIM GADO	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 11mn 17s	00h 11mn 17s
IBRAHIM YACOUBA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 45s	00h 08mn 45s
ISMAEL OUMAROU IDE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 14s	00h 08mn 14s
INTINIKAR ALASSAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 10s	00h 08mn 10s
OUMAROU MALAM ALMA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 08mn 07s	00h 08mn 07s
MAHAMANE OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 07mn 48s	00h 07mn 48s
SEINI OUMAROU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 10s	00h 03mn 10s
Total Médias	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	01h 40mn 57s	1h 40mn 57s

Graphique N°26 : Entretiens (temps d'antenne par candidat et par média)



RÉGION DE MARADI

Les médias suivis sont la station régionale ORTN et quatre (4) radios privées à savoir Anfani Fm, Saraounia FM, Garkoua FM et Liberté FM.

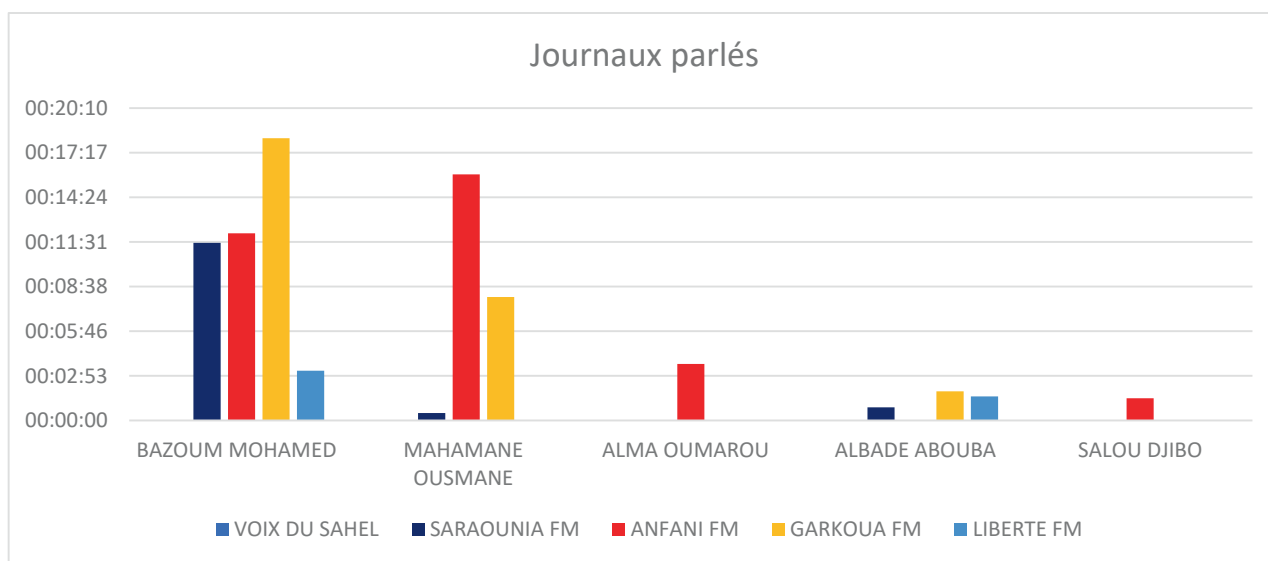
Les formats monitorés sont le Journal parlé, l'Entretien, la Publicité politique et le Meeting.

Journal parlé

Tableau N°66 : temps d'antenne par candidat et par média dans le Journal parlé

Candidats	ORTN	SARAOUNIA FM	ANFANI FM	GARKOUA FM	LIBERTE FM	Total Candidats
MOHAMED BAZOUM	00h 00mn 00s	00h 11mn 28s	00h 12mn 05s	00h 18mn 13s	00h 03mn 13s	00h 44mn 59s
MAHAMANE OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 29s	00h 15mn 53s	00h 07mn 58s	00h 00mn 00s	00h 23mn 51s
ALMA OUMAROU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 39s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 03mn 39s
ALBADE ABOUBA	00h 00mn 00s	00h 00mn 51s	00h 00mn 00s	00h 01mn 53s	00h 01mn 33s	00h 03mn 26s
SALOU DJIBO	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 26s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 26s

Graphique N°27 : Temps d'antenne par candidat et par médias

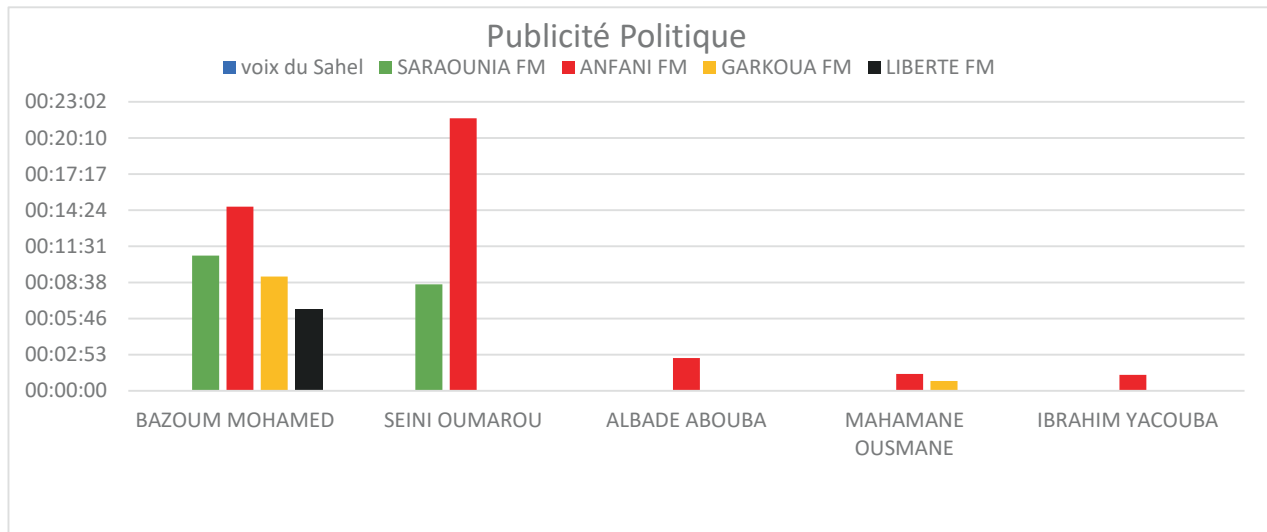


Publicité politique

Tableau N°67 : Temps d'antenne accordé par candidat et par média dans la Publicité politique

Candidats	Voix du Sahel	Saraounia FM	Anfani FM	Garkoua FM	Liberté FM	Total
MOHAMED BAZOUM	00h 00mn 00s	00h 10mn 47s	00h 14mn 41s	00h 09mn 07s	00h 06mn 30s	00h 41mn 05s
SEINI OUMAROU	00h 00mn 00s	00h 08mn 29s	00h 21mn 44s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 30mn 13s
ALBADE ABOUBA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 37s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 37s
MAHAMANE OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 21s	00h 00mn 47s	00h 00mn 00s	00h 02mn 08s
IBRAHIM YACOUBA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 16s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 16s
Total	00h 00mn 00s	00h 19mn 16s	00h 41mn 39s	00h 09mn 07s	00h 06mn 30s	01h 17mn 24s

Graphique N°28 : Publicité politique (répartition des temps par candidat et par média)



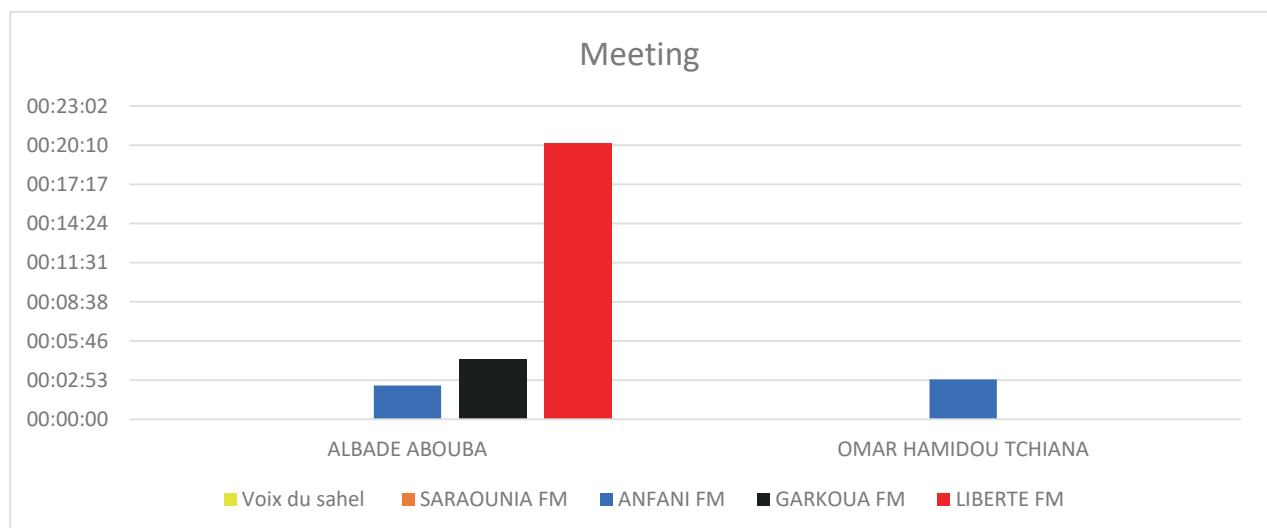
Meetings

Les Meetings de deux (02) candidats ont été couverts par trois (03) médias privés à Maradi.

Tableau N°68 : temps d'antenne par candidat et par média

Candidats	Voix du sahel	SARAOUNIA FM	ANFANI FM	GARKOUA FM	LIBERTE FM	Totaux
ALBADE ABOUBA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 29s	00h 04mn 26s	00h 20mn 17s	00h 27mn 12s
OMAR HAMIDOU TCHIANA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 56s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 56s
Totaux	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 05mn 25s	00h 04mn 26s	00h 20mn 17s	00h 30mn 08s

Graphique N°29 : Temps d'antenne par candidat et par média.



Entretiens

Pour le format Entretien, seule la radio Garkoua a accordé un temps d'antenne de 27mn 35s au candidat Ibrahim Yacoubou.

RÉGION DE TAHOUA

Les médias suivis sont la station régionale ORTN et trois (3) radios privées à savoir Rahama FM, Tambara FM et Saraounia FM.

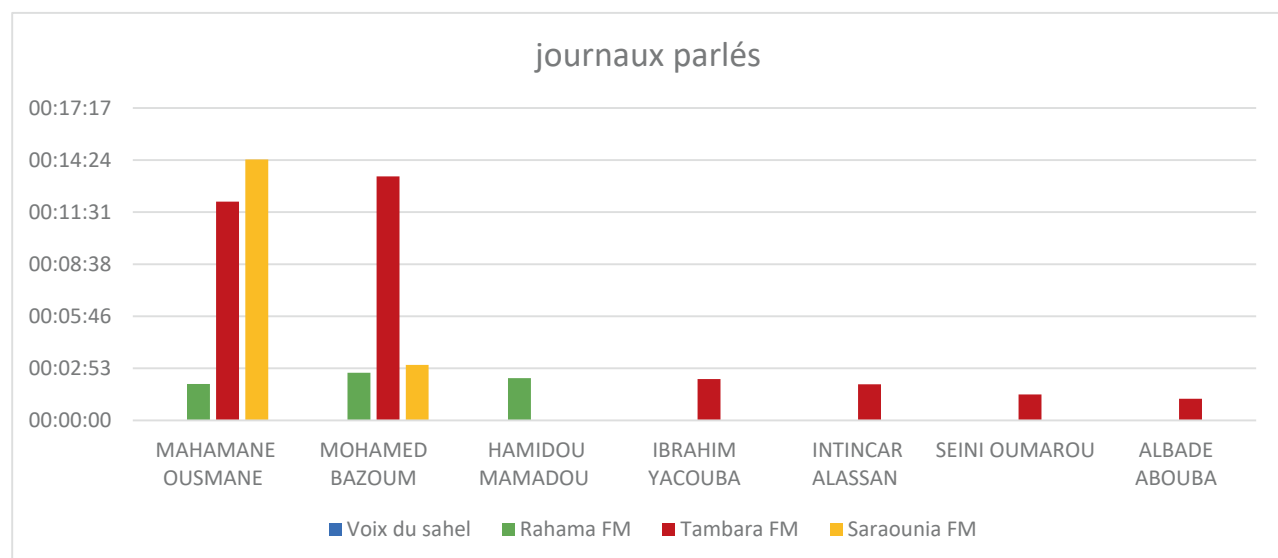
Les formats monitorés sont le Journal parlé, l'Entretien, la Publicité politique et le Meeting.

Journal parlé

Tableau N°69 : Temps d'antenne par candidat et par radio dans les journaux parlés en Haoussa.

Candidats	Voix du sahel	Rahama FM	Tambara FM	Saraounia FM	Total Candidats
MAHAMANE OUSMANE	00h 00mn 00s	00h 02mn 01s	00h 12mn 06s	00h 14mn 26s	00h 28mn 33s
MOHAMED BAZOUM	00h 00mn 00s	00h 02mn 38s	00h 13mn 30s	00h 03mn 04s	00h 19mn 12s
HAMIDOU MAMADOU	00h 00mn 00s	00h 02mn 20s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 20s
IBRAHIM YACOUBA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 17s	00h 00mn 00s	00h 02mn 17s
INTINCAR ALASSAN	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 00s	00h 00mn 00s	00h 02mn 00s
SEINI OUMAROU	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 26s	00h 00mn 00s	00h 01mn 26s
ALBADE ABOUBA	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 12s	00h 00mn 00s	00h 01mn 12s
Total Médias	00h 00mn 00s	00h 06mn 59s	00h 32mn 31s	00h 17mn 30s	00h 57mn 00s

Graphique N°30 : Temps d'antenne par candidats et par radio dans les journaux



Publicité politique

Deux candidats Albadé Abouba et Seyni Oumarou ont fait usage de la Publicité politique sur la radio Tambara FM, avec des temps respectifs de 05mn 13s et 04mn 47s).

RÉGION DE TILLABÉRY

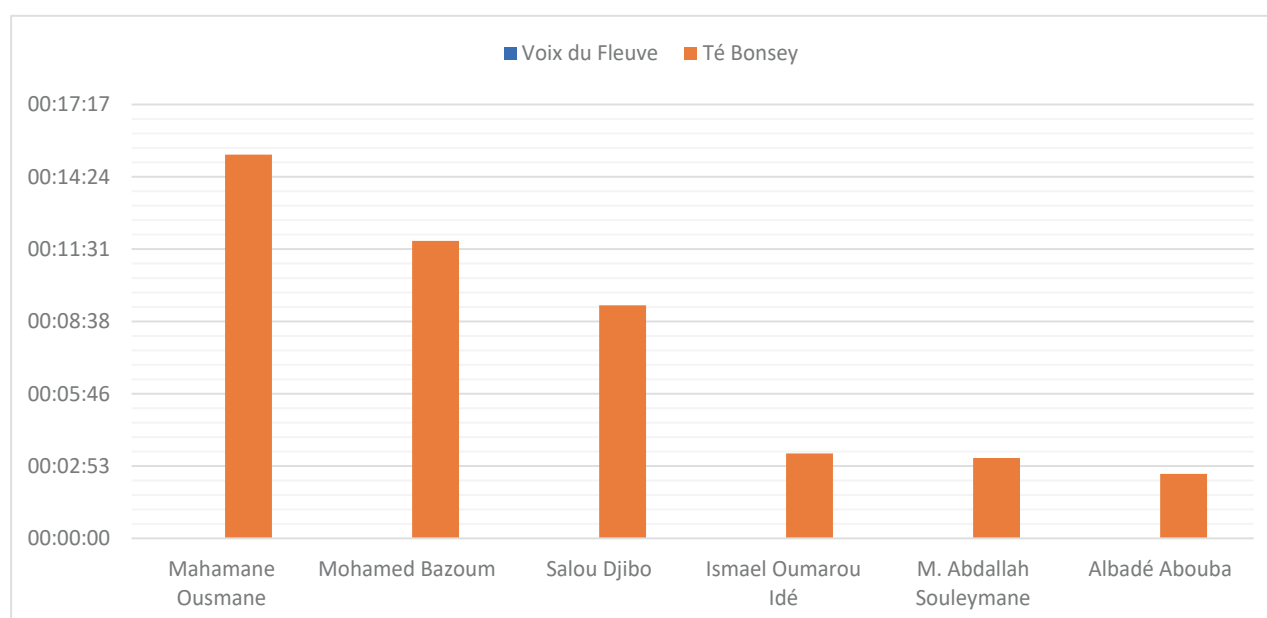
Les médias monitorés sont la station régionale ORTN et une radio privée à savoir Té Bonsey.
Le format monitoré est le Journal parlé.

Journaux parlés : (décrochage RFI, Kalangou)

Tableau N°70 : Temps d'antenne par média et par candidat

Candidats	Voix du Fleuve	Té Bonsey	Total
Mahamane Ousmane	00h 00mn 00s	00h 15mn 17s	00h 15mn 17s
Mohamed Bazoum	00h 00mn 00s	00h 11mn 51s	00h 11mn 51s
Salou Djibo	00h 00mn 00s	00h 09mn 17s	00h 09mn 17s
Ismael Oumarou Idé	00h 00mn 00s	00h 03mn 23s	00h 03mn 23s
Abdallah Souleymane	00h 00mn 00s	00h 03mn 12s	00h 03mn 12s
Albadé Abouba	00h 00mn 00s	00h 02mn 34s	00h 02mn 34s
	00h 00mn 00s	00h 45mn 34s	00h 45mn 34s

Graphique N°31 : Journaux (temps d'antenne par candidat sur la radio TE Bonsey)



RÉGION DE ZINDER

Les médias suivis sont la station régionale ORTN, cinq radios privées à savoir Anfani FM, Chukurah FM, Gaskia FM, Liberte FM, Al Houda FM et la télévision privée Gaskia.

Les formats pris en compte sont les Journaux télévisés et parlés, l'Entretien, la Publicité politique et le Meeting.

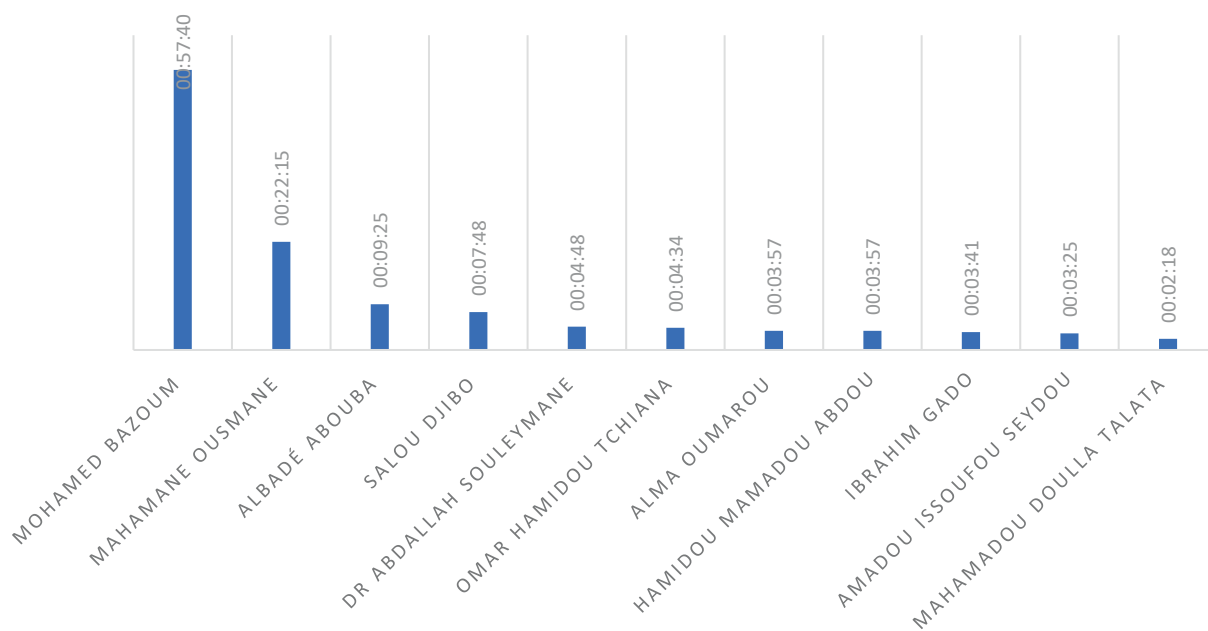
❖ TELEVISION

Journal télévisé

Tableau N°71 : temps d'antenne par candidat accordé par Gaskia TV

Candidats	GASKIA TV
Mohamed Bazoum	00h 57mn 40s
Mahamane Ousmane	00h 22mn 15s
Albadé Abouba	00h 09mn 25s
Salou Djibo	00h 07mn 48s
Dr Abdallah Souleymane	00h 04mn 48s
Omar Hamidou Tchiana	00h 04mn 34s
Alma Oumarou	00h 03mn 57s
Hamidou Mamadou Abdou	00h 03mn 57s
Ibrahim Gado	00h 03mn 41s
Amadou Issoufou Seydou	00h 03mn 25s
Mamadou Doulla Talata	00h 02mn 18s
Totaux	02h 03mn 48s

Graphique N°32 : Temps d'antenne par candidats sur Gaskia TV



Publicité politique

Le monitoring a constaté 33mn 27s de Publicité politique pour le candidat Mohamed Bazoum sur Gaskia TV.

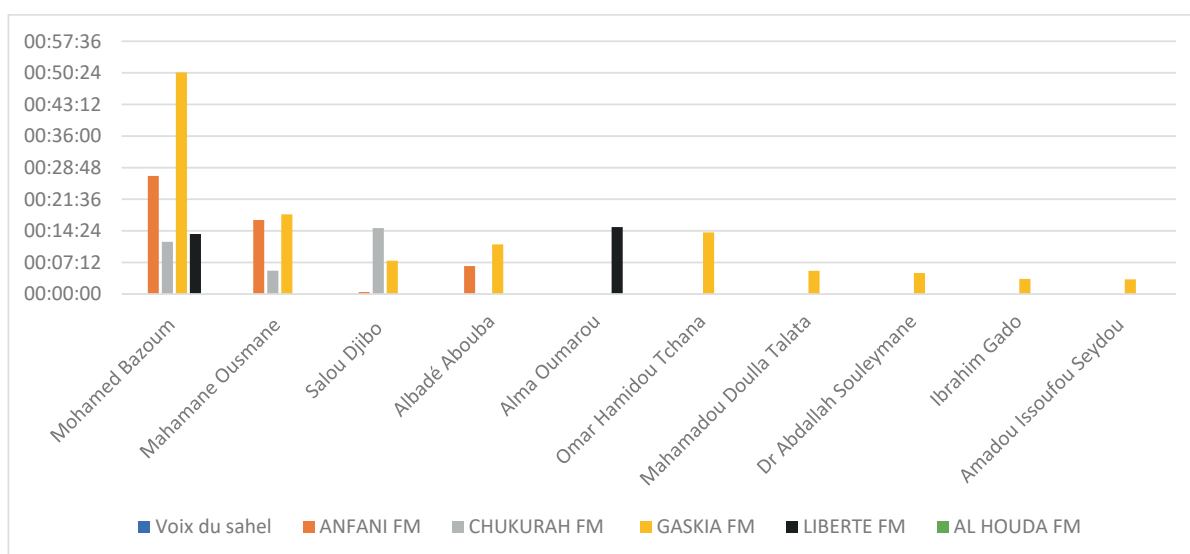
❖ RADIOS

Journal parlé

Tableau N°72 : Temps d'antenne par candidat et par média

Candidats	STATION REGIONALE ORTN	ANFANI FM	CHUKURAH FM	GASKIA FM	LIBERTE FM	AL HOUDA FM	Total par candidat
Mohamed Bazoum	00h00mn00s	00h26mn55s	00h11mn55s	00h50mn29s	00h13mn41s	00h00mn00s	01h43mn00s
Mahamane Ousmane	00h00mn00s	00h16mn52s	00h05mn19s	00h18mn09s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h40mn20s
Salou Djibo	00h00mn00s	00h00mn26s	00h15mn01s	00h07mn36s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h23mn03s
Albadé Abouba	00h00mn00s	00h06mn22s	00h00mn00s	00h11mn18s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h17mn40s
Alma Oumarou	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h15mn16s	00h00mn00s	00h15mn16s
Omar Hamidou Tchana	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h14mn03s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h14mn03s
Mahamadou Doulla Talata	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h05mn18s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h05mn18s
Dr Abdallah Souleymane	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h04mn48s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h04mn48s
Ibrahim Gado	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h03mn26s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h03mn26s
Amadou Issoufou Seydou	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h03mn20s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h03mn20s
Total par Media	00h00mn00s	00h50mn35s	00h32mn15s	01h58mn27s	00h28mn57s	00h00mn00s	03h50mn14s

Graphique N°33 : Temps d'antenne accordé aux candidats par les radios



Entretiens

Tableau N°73 : Temps d'antenne par candidat et par média

Candidats	Voix du sahel	ANFANI FM	CHUKURAH FM	GASKIA F M	LIBERTE FM	AL HOUDA FM	Totaux
Mohamed Bazoum	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h39mn48s	00h39mn48s
Alma Oumarou	00h00mn00s	00h00mn00s	00h04mn47s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h04mn47s
Total par media	00h00mn00s	00h00mn00s	00h04mn47s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h39mn48s	00h44mn35s

➤ Meetings

La Radio Gaskia a diffusé en direct un Meeting du candidat Mohamed Bazoum à Zinder, pendant la campagne pour l'élection présidentielle 1er tour, pour une durée de 02 heures 17mn 05s. Cela, en violation des directives électorales du CSC, qui interdisent ce type de diffusion pour toute activité politique des candidats pendant la campagne électorale.

➤ Publicité politiques

Sur les trente (30) candidats à la présidentielle, seul le candidat Mohamed Bazoum a eu un temps d'antenne de Publicité politique dans cette région, à raison 10mn 48s, et ce, sur la radio privée Anfani FM.

2.6 ELECTION PRÉSIDENTIELLE DEUXIÈME TOUR DU 21 FÉVRIER 2021

2.6.1. Émissions et publications gratuites parrainées par le CSC

a) Télé Sahel

Portraits

Tableau N°74 : Temps d'antenne pour les Portraits

Candidats	Nombre octroyé	Durée octroyée	Nombre diffusé	Durée diffusée
MOHAMED BAZOUM	3	00h 09 mn 00s	1	00h 02mn 50s
MAHAMANE OUSMANE	3	00h 09 mn 00s	1	00h 02mn 29s

Messages

Tableau N°75 : Temps d'antenne pour les Messages

Candidats	Nombre octroyé	Durée octroyée	Nombre diffusé	Durée diffusée
MOHAMED BAZOUM	5	165mn	3	65mn 09s
MAHAMANE OUSMANE	5	165mn	3	46mn 54s

Programmes croisés

Tableau N°76 : temps d'antenne pour les Programmes croisés

Candidats	Durée octroyée	Durée diffusée
MOHAMED BAZOUM	135mn	122mn 02s
MAHAMANE OUSMANE	135mn	122mn 14s

Déclarations de soutien

Tableau N°77 : Déclarations de soutien aux candidats

MOHAMED BAZOUM	MAHAMANE OUSMANE
RPP Farila / 31/01/2021	Model Mayikata / 05/02/2021
Militants d'une formation politique de Maradi (le nom de la formation politique n'a pas été précisée par le media lors de la diffusion) / 02/02/2021	MPJD Kasken Wata / 12/02/2021
CDPS CIGA BAN Kassa ; MNSD ; RNDP ; MPR ; RPC Mu Djara / 03/02/2021	
DPPN Tarbiya / 04/02/2021	
ANDP / 05/02/2021	
NIGER en Avant / 06/02/2021	
PRPN Hasken Gari / 12/02/2021	

Meetings

Tableau N°78 : Dates et régions des Meetings

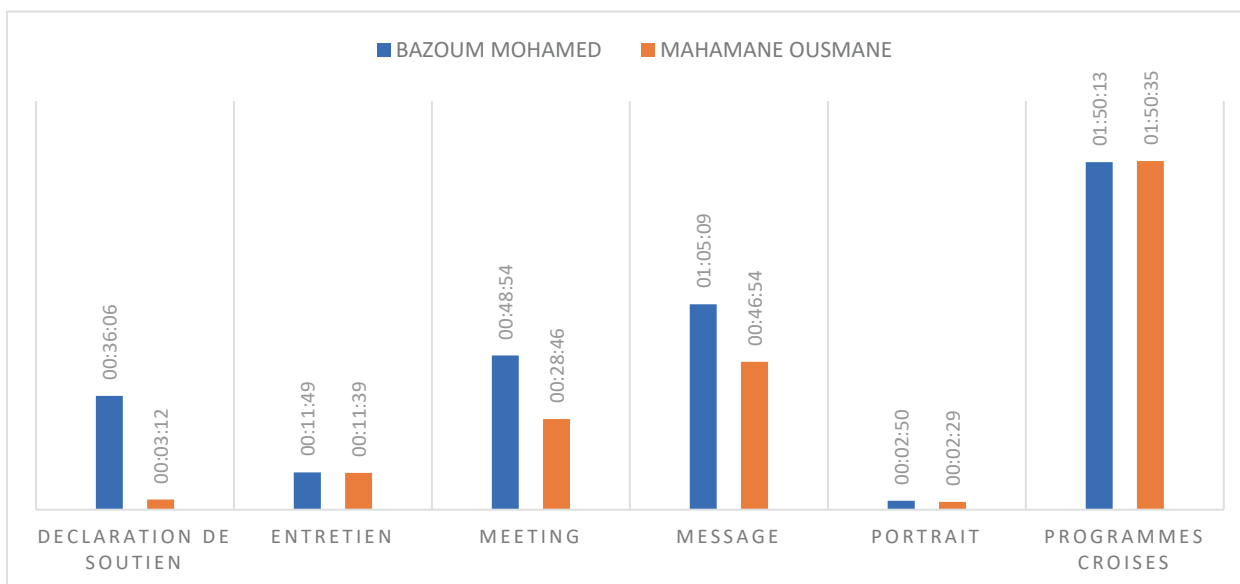
CANDIDATS	NOMBRE OCTROYÉ	NOMBRE DIFFUSÉ	RÉGIONS ET DATES DE DIFFUSION						
			Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéry	Zinder
MOHAMED BAZOUM	8	7	11 fev	13 fev	9 fev	13 fev	10 fev	8 fev	14 fev
MAHAMANE OUSMANE	8	5	-	-	16 fev	18 fev	18 fev	8 fev	19 fev

2.6.2. Récapitulatif des temps d'antenne des formats gratuits sur Télé Sahel, pour les 2 candidats

Tableau N°79 : Temps d'antenne tous formats gratuits sur Télé Sahel.

CANDIDATS	DECLARATION DE SOUTIEN	MEETING	MESSAGE	PORTRAIT	PROGRAMMES CROISES	Total
MOHAMED BAZOUM	00h 36mn 06s	00h 48mn 54s	01h 05mn 09s	00h 02mn 50s	02h 02mn 02s	04h 35mn 01s
MAHAMANE OUSMANE	00h 05mn 26s	00h 28mn 46s	00h46mn 54s	00h 02mn 29s	02h 02mn 14s	03h 25mn 49s

Graphique N°34 : Récapitulatif du temps d'antenne gratuit sur Télé Sahel pour les deux candidats



a) Voix du Sahel

Messages

Tableau N°80 : Temps d'antenne par candidat

N°	CANDIDATS	Temps Octroyé Par Message	Temps D'antenne Réalisé	Nombre de diffusions octroyées	Nombre de Diffusions Réalisées
1	MOHAMED BAZOUM	165mn	01h 29mn 04s	5	5
2	MAHAMANE OUSMANE	165mn	00h 58mn 48s	5	5

Entretiens

Tableau N°81 : Temps d'antenne gratuit des Entretiens des candidats

N°	CANDIDATS	Nombre de diffusions octroyées	Nombre de Diffusions Réalisées	Temps Octroyé	Temps Réalisé
1.	MOHAMED BAZOUM	4	4	02h 00mn 00s	01h 10mn 14s
2.	MAHAMANE OUSMANE	4	4	02h 00mn 00s	01h 08mn 08s

Portraits

Tableau N°82 : Temps d'antenne gratuit des Portraits des candidats

N°	CANDIDATS	Nombre de diffusions octroyées	Nombre de Diffusions Réalisées	Temps Octroyé	Temps Réalisé
1	MOHAMED BAZOUM	3	3	00h 09mn 00s	00h 08mn 47s
2	MAHAMANE OUSMANE	3	3	00h 09mn 00s	00h 08mn 16s

Meetings

Tableau N°83 : Temps d'antenne gratuit des Meetings des candidats

CANDIDATS	NOMBRE DE MEETINGS OCTROYÉS	NOMBRE DE MEETINGS DIFFUSÉS	TEMPS OCTROYÉ	TEMPS RÉALISÉ	LIEUX ET DATES DE DIFFUSION DES MEETINGS DES CANDIDATS							
					Az	Da	Do	Mi	Ta	Ti	Zr	Ny
MOHAMED BAZOUM	8	8	00h40mn00s	00h32mn32s	12 fev	13 fev	10 fev	14 fev	11 fev	8 fev	15 fev	7 fev
MAHAMANE OUSMANE	8	7	00h40mn00s	00h25mn27s	17 fev	17 fev	19 fev	18 fev	18 fev	8 fev	19 fev	-

b) Presse Écrite Publique (Sahel et Sahel Dimanche)

Les numéros monitorés sont ceux du 1^{er} au 18 février 2021 (période à laquelle le Sahel a démarré la publication des Messages des deux candidats en compétition).

Pendant cette période, les contenus politiques du Sahel étaient focalisés sur :

- **Les Déclarations de soutiens** : Il y en a eu dix (10) au total, à raison de sept (7) pour le candidat Mohamed Bazoum et trois (3) pour le candidat Mahamane Ousmane.
- **Les Messages de campagne** : il y a eu quatorze (14) à raison de sept (7) pour chacun des deux candidats.

c) Médias privés

Sur les médias privés parrainés par le CSC, les formats suivants ont été diffusés : Programmes croisés, Messages et Portraits.

d) Télévisions privées

Tableau N°84 : Temps d'antenne gratuit des candidats sur les télévisions privées parrainées par le CSC

TELEVISIONS	MOHAMED BAZOUM	MAHAMANE OUSMANE	Total par candidats
ANFANI TV	00h 05mn 54s	00h 05mn 53s	00h 11mn 47s
BONFEREY TV	01h 31mn 25s	00h 58mn 12s	02h 29mn 37s
CANAL 3 TV	03h 29mn 10s	02h 38mn 25s	06h 07mn 35s
FIDÉLITÉ TV	04h 09mn 49s	03h 06mn 40s	07h 16mn 29s
LIPTAKO TV	00h 55mn 50s	00h 56mn 34s	01h 52mn 24s
RTL/N TV	00h 55mn 56s	00h 20mn 01s	01h 15mn 57s
TAMBARA TV	02h 11mn 25s	01h 33mn 43s	03h 45mn 08s
TÉNÉRÉ TV	02h 56mn 40s	02h 46mn 23s	05h 43mn 03s
CANAL3 MONDE	01h 04mn 48s	00h 56mn 52s	02h 01mn 40s
NIGER24	00h 43mn 16s	00h 41mn 26s	01h 24mn 42s
Total par médias	18h 04mn 13s	14h 04mn 09s	32h 08mn 22s

e) Radios privées

Tableau N°85 : Temps d'antenne gratuit des Messages des candidats à la présidentielle

CANDIDATS	Canal 3 FM	Total
MOHAMED BAZOUM	00h 04mn 21s	00h 04mn 21s
MAHAMANE OUSMANE	00h 08mn 34s	00h 08mn 34s
Total	00h 12mn 55s	00h 12mn 55s

Portraits

Deux (2) radios privées ont diffusé le Portrait d'un candidat, à savoir Amadou Issoufou Saidou, candidat indépendant.

Tableau N°86 : Temps d'antenne gratuit des Portraits des candidats

CANDIDATS	Bonferey FM	Canal 3 FM	Dounia Radio	Radio Anfani	Radio R&M	Radio RTL/N	Radio Saraounia	Radio Tambara	Radio Ténéré	Total
AMADOIU ISSOUFOU SAIDOU	00h00mn00s	00h00mn00s	00h03mn15s	00h05mn54s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h09mn09s

f) Programmes croisés

Tableau N°87 : Temps d'antenne gratuit programmes croisés

RADIOS	MOHAMED BAZOUM	MAHAMANE OUSMANE
Dounia Radio	00h 02mn 25s	00h 04mn 55s
Radio Tambara	00h 02mn 11s	00h 01mn 48s
Radio WAFA	01h 55mn 12s	01h 58mn 16s
Radio Lumière	01h 16mn 37s	01h 16mn 12s
Total	03h 16mn 25s	03h 21mn 11s

g) Presse écrite privée

Les données ont été cumulativement comptabilisées dans les 13 journaux monitorés sur toute la période de la campagne électorale et se présentent comme suit :

- Trente-deux (32) Déclarations de soutien aux candidats dont vingt (20) en faveur du candidat Mohamed Bazoum et douze (12) en faveur du candidat Mahamane Ousmane.
- Vingt-sept (27) Meetings des candidats dont vingt (20) du candidat Mohamed Bazoum et sept (7) du candidat Mahamane Ousmane.
- Dix-huit (18) Messages de campagne des candidats dont neuf (9) pour chaque candidat.
- Dix-huit (18) Portraits dont neuf (9) pour chaque candidat.

2.6.3. Accès payants ou Publicité politique

a) Télé Sahel

Le candidat Mohamed Bazoum a été le seul candidat à utiliser la Publicité payante sur la télévision publique, pour un temps d'antenne de 02h 17mn 54s.

b) Voix du Sahel

Le monitoring n'a pas constaté de Publicité politique sur la Voix du Sahel.

c) Presse Écrite Publique (Sahel et Sahel Dimanche)

Le monitoring n'a pas constaté de Publicité politique dans le Sahel et le Sahel Dimanche.

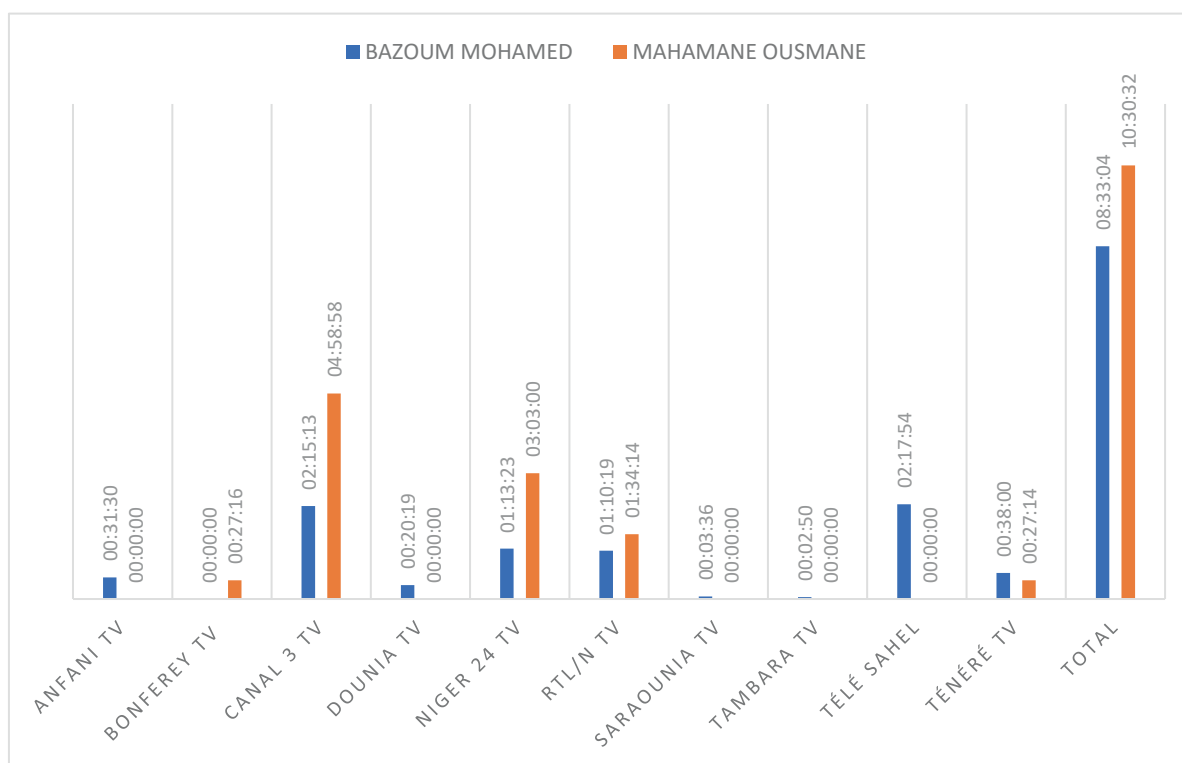
d) Télévisions privées

Tableau N°88 : Temps d'antenne Publicité politique par télévision et par candidat

TELEVISIONS	MOHAMED BAZOUM	MAHAMANE OUSMANE	Total
ANFANI TV	00h 31mn 30s	00h 00mn 00s	00h 31mn 30s
BONFEREY TV	00h 00mn 00s	00h 27mn 16s	00h 27mn 16s

CANAL 3 TV	02h 15mn 13s	04h 58mn 58s	07h 14mn 11s
DOUNIA TV	00h 20mn 19s	00h 00mn 00s	00h 20mn 19s
NIGER 24 TV	01h 13mn 23s	03h 02mn 60s	04h 16mn 23s
RTL/N TV	01h 10mn 19s	01h 34mn 14s	02h 44mn 33s
SARAOUNIA TV	00h 03mn 36s	00h 00mn 00s	00h 03mn 36s
TAMBARA TV	00h 02mn 50s	00h 00mn 00s	00h 02mn 50s
TÉNÉRÉ TV	00h 38mn 00s	00h 27mn 14s	01h 05mn 14s

Graphique N°35 : Temps d'antenne Publicité politique par télévision et par candidat



e) Radios privées

Le monitoring n'a pas constaté de Publicité politique sur les radios privées.

f) Presse écrite privée

Le monitoring n'a pas constaté de Publicité politique dans les journaux privés.

2.6.4. Tous formats d'émissions/publications

a) Télévisions publiques et privées

Tableau N°89 : Temps d'antenne, tous formats, accordé aux candidats par les télévisions privées

TELEVISIONS	MOHAMED BAZOUM	MAHAMANE OUSMANE	Total
ANFANI TV	03h 40mn 36s	01h 36mn 35s	05h 17mn 11s
Bonferey TV	03h 37mn 22s	03h 26mn 21s	07h 03mn 43s
Canal 3 TV	11h 44mn 09s	12h 08mn 37s	23h 52mn 46s
Dounia TV	06h 43mn 54s	02h 50mn 47s	09h 34mn 41s
Fidélité TV	04h 21mn 15s	03h 15mn 40s	07h 36mn 55s
Liptako TV	00h 55mn 50s	00h 56mn 34s	01h 52mn 24s
Niger 24 TV	02h 42mn 54s	09h 30mn 36s	11h 47mn 50s
RTL/N TV	02h 33mn 45s	02h 19mn 37s	04h 53mn 22s
Saraounia TV	04h 23mn 18s	00h 36mn 58s	05h 00mn 16s
TAMBARA TV	09h 12mn 23s	02h 06mn 55s	11h 19mn 18s
Télé Sahel	07h 14mn 13s	03h 25mn 49s	10h 40mn 02s
Ténéré TV	11h 35mn 38s	10h 09mn 27s	21h 45mn 05s
CANAL3 MONDE	01h 04mn 48s	00h 56mn 52s	02h 01mn 40s
Total	69h 50mn 05	52h 23mn 56s	122h 14mn 01s

b) Radios publiques et privées

Tableau N°90 : Temps d'antenne, tous formats, accordés aux candidats par les radios privées

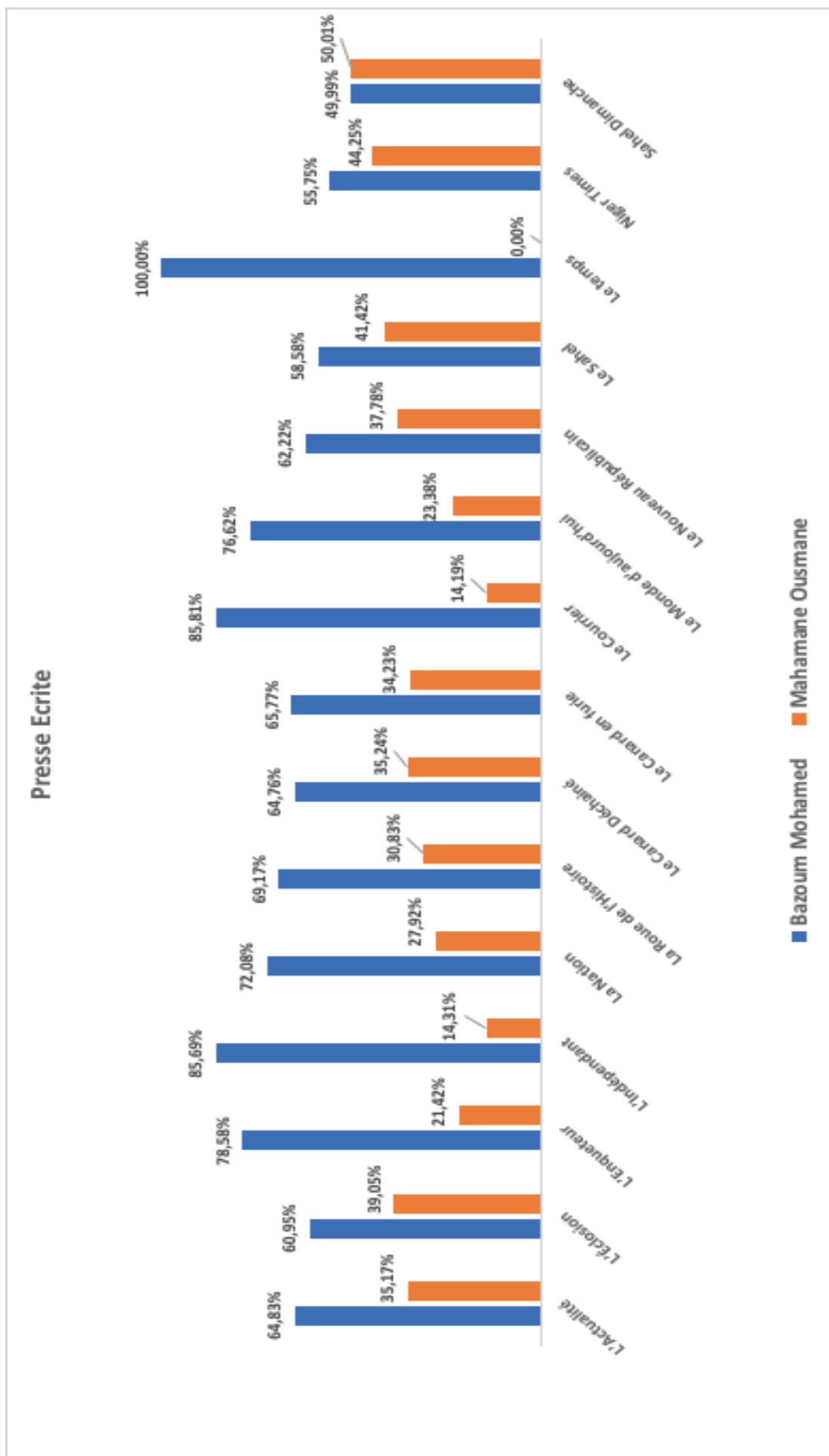
Candidat	Bonferrey Radio	Canal 3 FM	Dounia Radio	Radio Anfani	Radio Lumière	Radio R&M	Radio RTL/N	Radio Saraounia	Radio Tambara	Radio WAFA FM	Radio Ténééré	Voix du Sahel	Total
MOHAMED BAZOUM	03h13mn09s	03h13mn07s	02h35mn38s	04h36ms07s	01h22mn36s	00h07mn27s	02h46mn40s	02h45mn43s	00h16mn20s	02h31mn01s	02h14mn02s	03h40mn40s	29h22mn30s
MAHAMANE OUSMANE	02h15mn09s	03h51mn59s	02h03mn46s	03h15mn56s	01h27mn54s	01h09mn51s	02h36mn	00h22mn54s	00h08mn52s	02h15mn23s	02h28mn09s	02h36mn59s	24h32mn52s

c) Presse écrite publique et privée

Tableau N° 91 : Récapitulatif de l'espace accordé par Journal et par candidat

Type d'emission	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane	Total
Actualité politique	75%	25%	100%
Déclaration de soutien	60%	40%	100%
Entretien	69%	31%	100%
Meeting	78%	22%	100%
Message	54%	46%	100%
Portrait	50%	50%	100%
Publicité politique	35%	65%	100%

Graphique N°36 : Récapitulatif de l'espace total accordé par Journal et par candidat



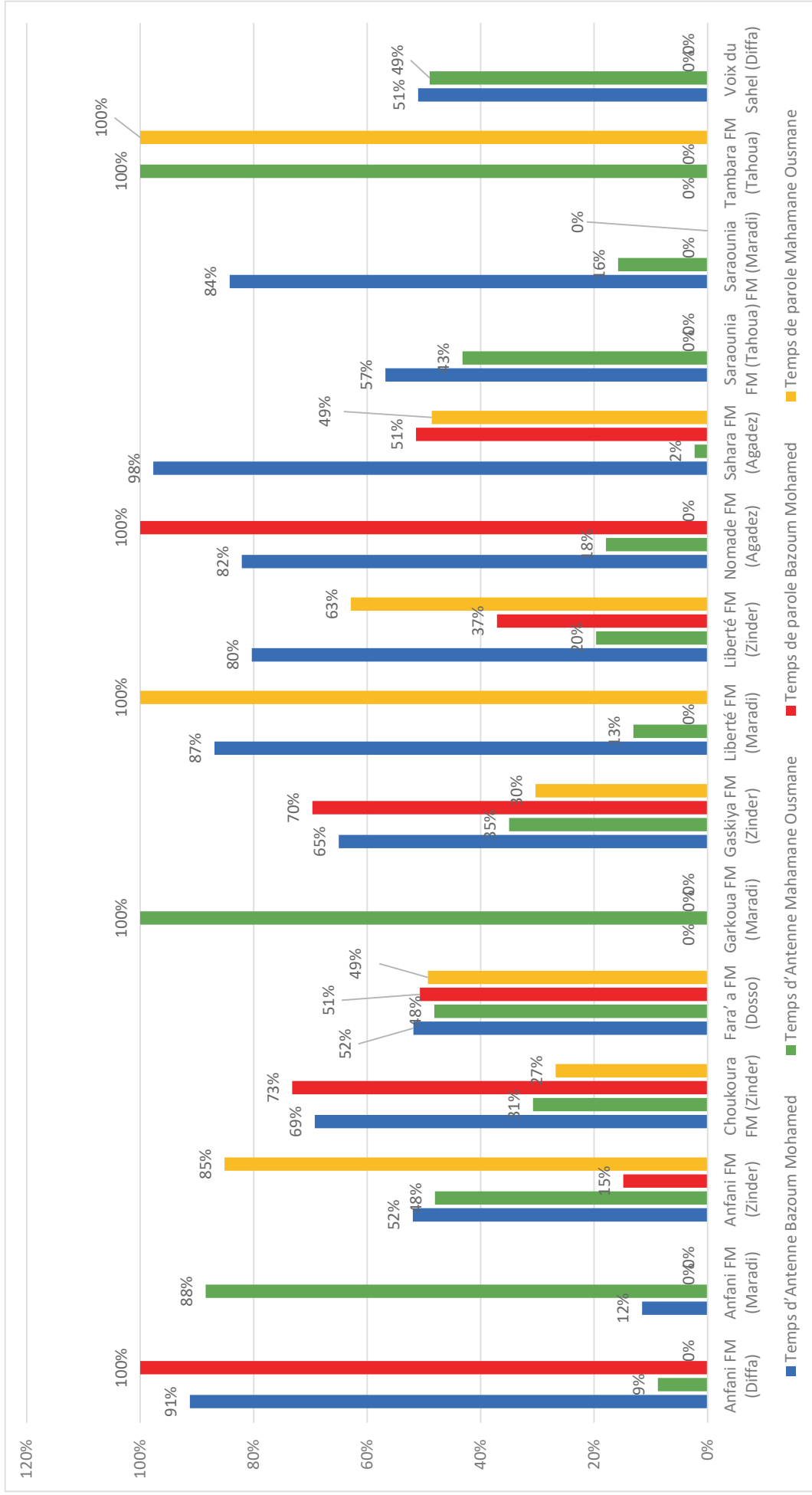
2.6.5. Médias régionaux

Journal parlé

Tableau N°92 : Répartition des temps d'antenne par candidat et par média

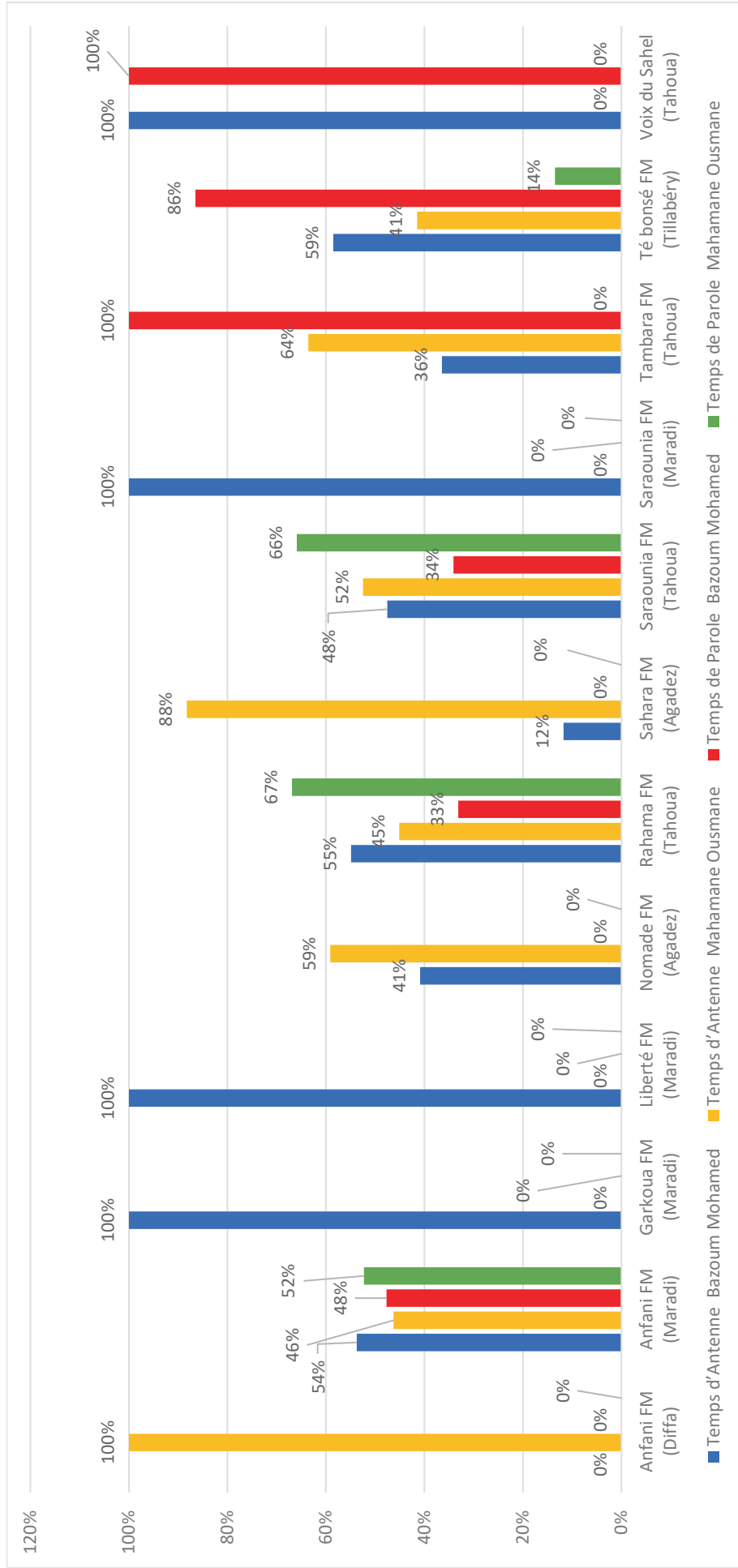
MÉDIAS	TEMPS D'ANTENNE		TEMPS DE PAROLE		TOTAL TA	TOTAL TP
	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane		
Anfani FM (Diffa)	02h 02mn 27s	00h 11mn 46s	01h 25mn 55s	00h 00mn 00s	02h 14mn 13s	01h 25mn 55s
Anfani FM (Maradi)	00h 12mn 28s	01h 35mn 32s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	01h 48mn 00s	00h 00mn 00s
Anfani FM (Zinder)	00h 54mn 00s	00h 49mn 57s	00h 00mn 22s	00h 02mn 06s	01h 43mn 57s	00h 02mn 28s
Choukoura FM (Zinder)	01h 07mn 26s	00h 29mn 58s	00h 11mn 07s	00h 04mn 04s	01h 37mn 24s	00h 15mn 11s
Fara' a FM (Dosso)	00h 53mn 55s	00h 50mn 04s	00h 13mn 04s	00h 12mn 42s	01h 43mn 59s	00h 25mn 46s
Garkoua FM (Maradi)	00h 00mn 00s	00h 27mn 09s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 27mn 09s	00h 00mn 00s
Gaskiya FM (Zinder)	01h 14mn 35s	00h 40mn 09s	00h 08mn 41s	00h 03mn 47s	01h 54mn 44s	00h 12mn 28s
Liberté FM (Maradi)	00h 14mn 50s	00h 02mn 14s	00h 00mn 00s	12 h 00mn 00s	00h 17mn 04s	12h 00mn 00s
Liberté FM (Zinder)	00h 24mn 39s	00h 06mn 02s	00h 03mn 00s	00h 05mn 05s	00h 30mn 41s	00h 08mn 05s
Nomade FM (Agadez)	00h 04mn 58s	00h 01mn 05s	00h 01mn 36s	00h 00mn 00s	00h 06mn 03s	00h 01mn 36s
Sahara FM (Agadez)	12h 18mn 21s	00h 17mn 24s	00h 03mn 42s	00h 03mn 30s	12h 35mn 45s	00h 07mn 12s
Saraounia FM (Tahoua)	00h 11 mn 59s	00h 09mn 07s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 21mn 06s	00h 00mn 00s
Saraounia FM (Maradi)	00h 23mn 09s	00h 04mn 20s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 27mn 29s	00h 00mn 00s
Tambara FM (Tahoua)	00h 00mn 00s	00h 00mn 58s	00h 00mn 00s	00h 09mn 23s	00h 00mn 58s	00h 09mn 23s
Voix du Sahel (Diffa)	00h 12mn 36s	00h 12mn 06s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 24mn 42s	00h 00mn 00s

Graphique N° 37 :



Actualité politique

Graphique N°38 : Répartition des temps par Candidat

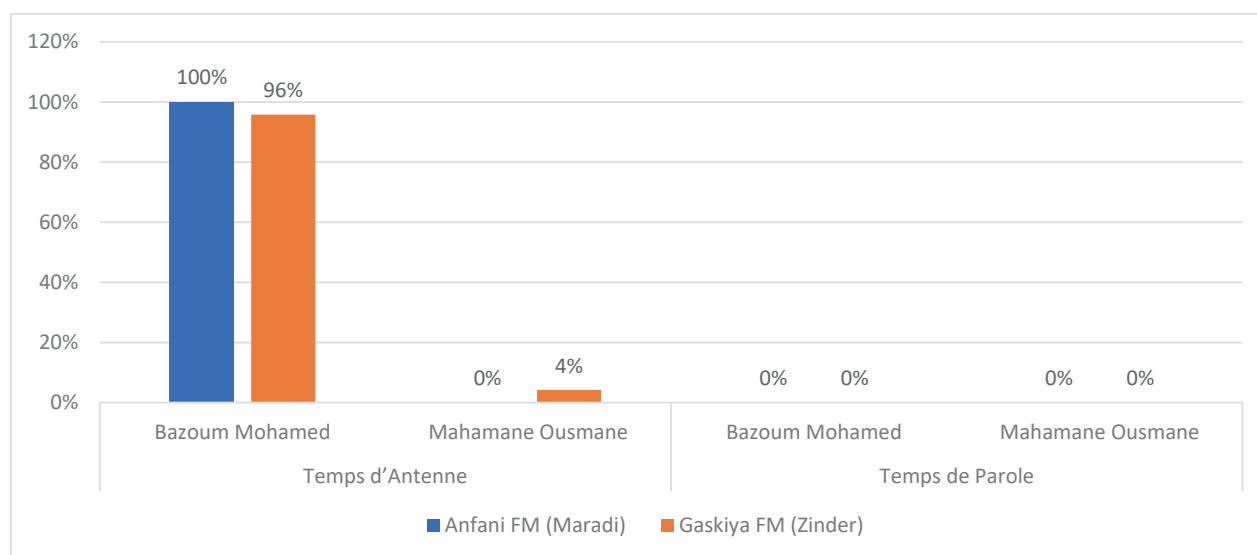


Débats

Tableau N°93 : Répartition des temps par candidat

MÉDIAS	TEMPS D'ANTENNE		TEMPS DE PAROLE	
	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane
Anfani FM (Maradi)	00h 44mn 11s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
Gaskiya FM (Zinder)	00h 22mn 28s	00h 00mn 59s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s

Graphique N°39 : Répartition des temps par candidat



Déclaration de Soutien

Tableau N°94 : Répartition de Temps par candidat

MÉDIAS	TEMPS D'ANTENNE			TEMPS DE PAROLE		TOTAL TP
	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane	TOTAL TA	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane	
Fara' a FM (Dosso)	00h 04mn 19s	00h 01mn 28s	00h 05mn 47s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
Nomade FM (Agadez)	00h 04mn 50s	00h 00mn 00s	00h 04mn 50s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
Sahara FM (Agadez)	00h 05mn 50s	00h 00mn 00s	00h 05mn 50s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
Saraounia FM (Maradi)	00h 10mn 07s	00h 00mn 00s	00h 10mn 07s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s
Tambara FM (Tahoua)	00h 00mn 00s	00h 11mn 53s	00h 11mn 53s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s

Graphique N°40 : Répartition de Temps par candidat

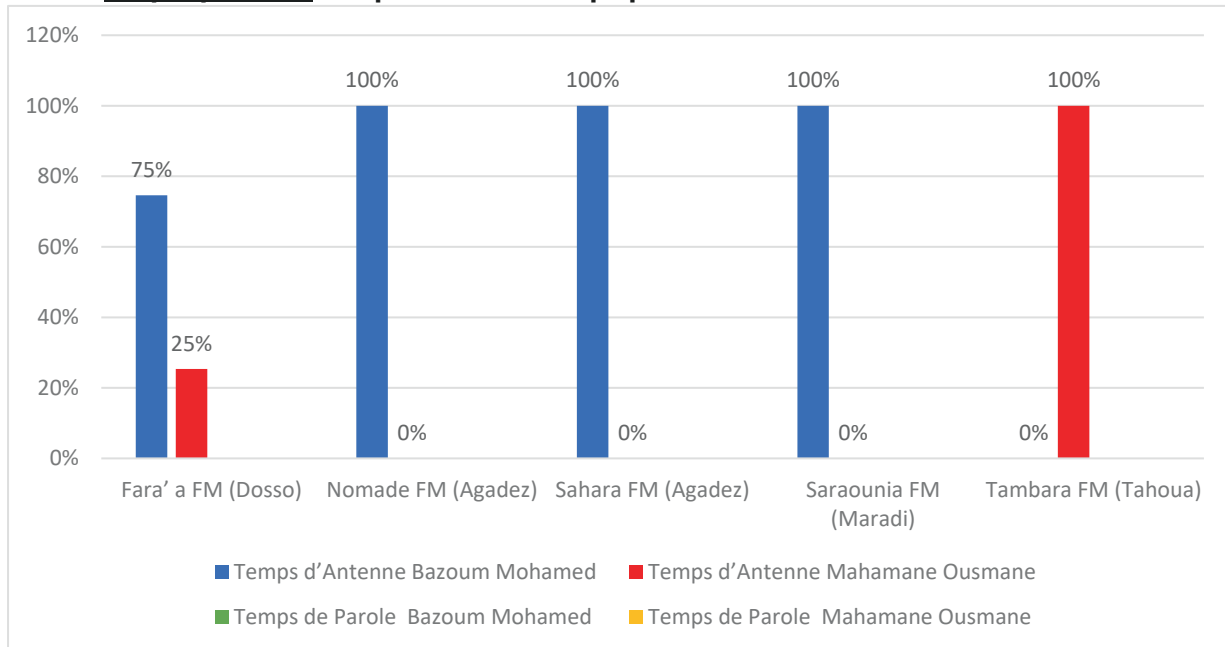
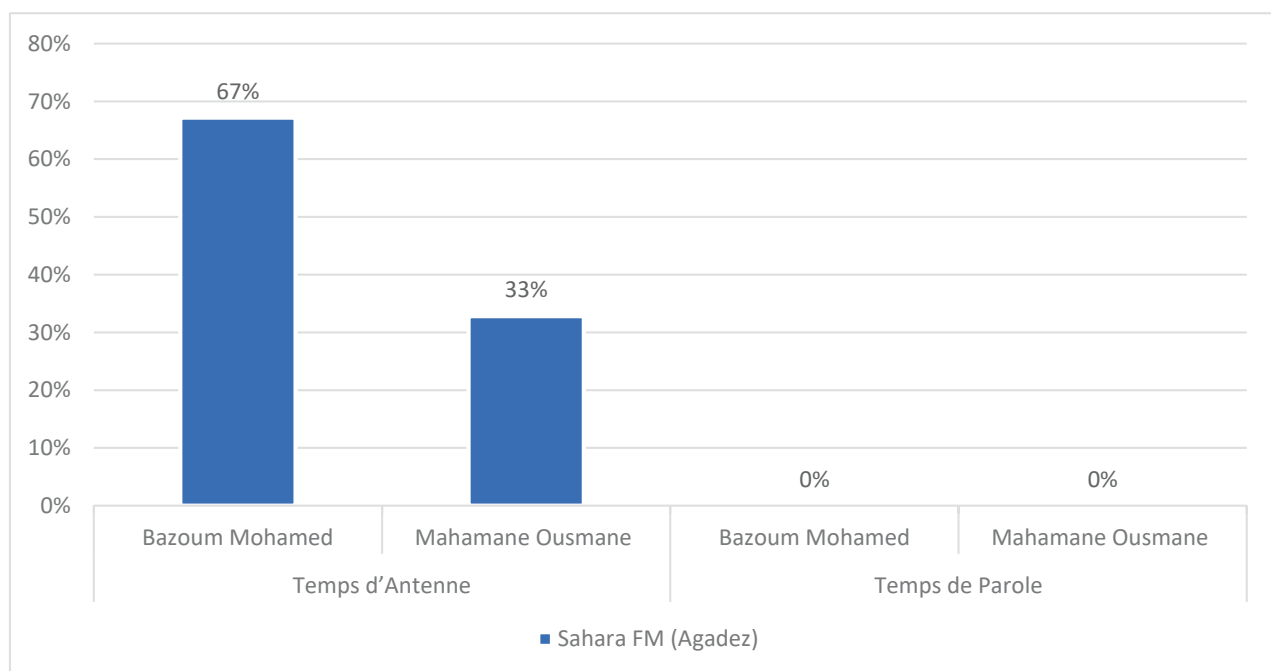


Tableau N°95 : Émissions interactives /Micro-Trottoir

MÉDIAS	TEMPS D'ANTENNE		TOTAL TA	TEMPS DE PAROLE		TOTAL TP
	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane		Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane	
Sahara FM (Agadez)	00h32mn52s	00h16mn03s	00h48mn55s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s

Graphique N°41 : Émissions interactives /Micro-Trottoir

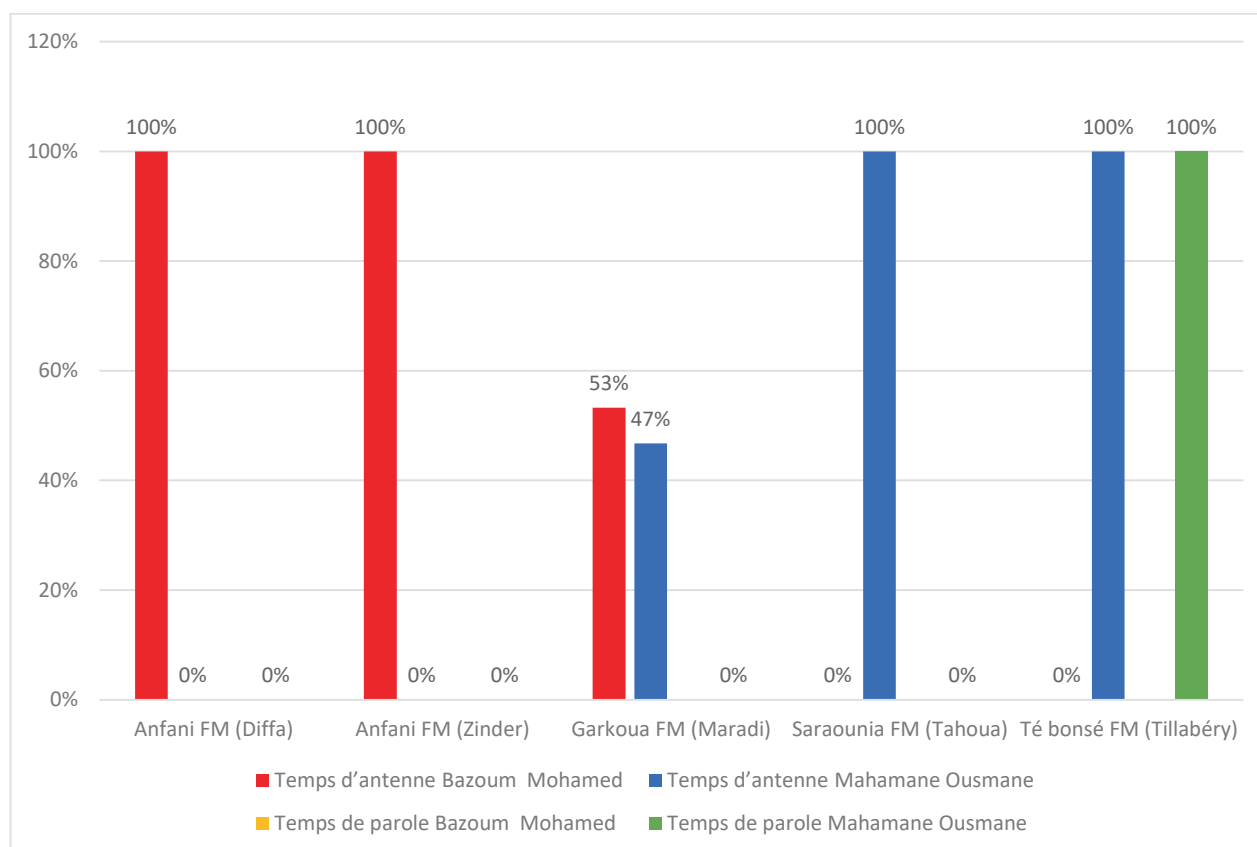


Entretiens

Tableau N°96 : Répartition des temps par candidat et par Radio

MÉDIAS	TEMPS D'ANTENNE		TEMPS DE PAROLE		TOTAL TA	TOTAL TP
	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane		
Anfani FM (Diffa)	00h 29mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 29mn 00s	00h 00mn 00s
Anfani FM (Zinder)	00h 57mn 57s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 57mn 57s	00h 00mn 00s
Garkoua FM (Maradi)	00h 07mn 47s	00h 06mn 50s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 14mn 37s	00h 00mn 00s
Saraounia FM (Tahoua)	00h 00mn 00s	00h 10mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 10mn 00s	00h 00mn 00s
Té bonsé FM (Tillabéry)	00h 00mn 00s	00h 13mn 24s	00h 00mn 00s	00h 11mn 08s	00h 13mn 24s	00h 11mn 08s

Graphique N°42 : Répartition des temps par candidat et par Médias

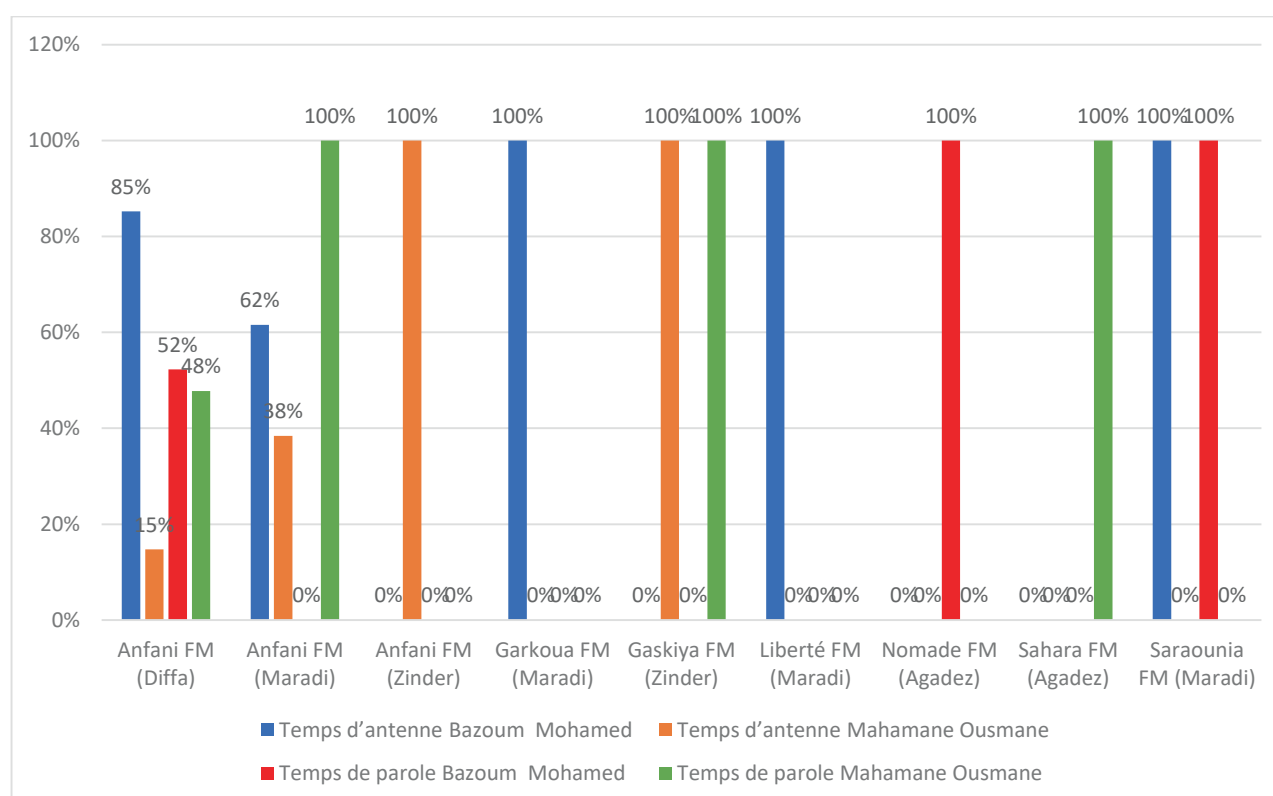


Meetings

Tableau N°97 : Répartition des temps par candidat et par Média

MÉDIAS	TEMPS D'ANTENNE		TEMPS DE PAROLE		TOTAL TA	TOTAL TP
	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane		
Anfani FM (Diffa)	00h 34mn 06s	00h 05mn 54s	00h 02mn 30s	00h 02mn 17s	99h 40mn 00s	00h 04mn 47s
Anfani FM (Maradi)	00h 06mn 33s	00h 04mn 05s	00h 00mn 00s	00h 01mn 03s	00h 10mn 38s	00h 01mn 03s
Anfani FM (Zinder)	00h 00mn 00s	00h 59mn 54s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 59mn 54s	00h 00mn 00s
Garkoua FM (Maradi)	00h 06mn 34s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 34s	00h 00mn 00s
Gaskiya FM (Zinder)	00h 00mn 00s	06h 56mn 00s	00h 00mn 00s	00h 20mn 12s	06h 56mn 00s	00h 20mn 12s
Liberté FM (Maradi)	00h 06mn 34s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 06mn 34s	00h 00mn 00s
Nomade FM (Agadez)	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 50s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 50s
Sahara FM (Agadez)	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 00mn 00s	00h 01mn 34s	00h 00mn 00s	00h 01mn 34s
Saraounia FM (Maradi)	00h 05mn 31s	00h 00mn 00s	00h 05mn 50s	00h 00mn 00s	00h 05mn 31s	00h 05mn 50s

Graphique N°43 : Répartition des temps par candidat et par Médias



Publicités politiques

Tableau N°98 : Répartition des temps par candidat et par Médias

Médias	Temps d'antenne		Temps de parole		Total TA	Total TP
	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane	Mohamed Bazoum	Mahamane Ousmane		
Anfani FM (Maradi)	00h03mn07s	00h08mn28s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h11mn35s	00h00mn00s
Anfani FM (Zinder)	11h26mn40s	04h13mn45s	00h00mn00s	00h00mn00s	15h40mn25s	00h00mn00s
Choukoura FM (Zinder)	00h00mn00s	01h17mn20s	00h00mn00s	00h00mn00s	01h17mn20s	00h00mn00s
Fara' a FM (Dosso)	00h39mn24s	00h03mn50s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h43mn14s	00h00mn00s
Gaskiya FM (Zinder)	05h58mn30s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	05h58mn30s	00h00mn00s
Liberté FM (Maradi)	00h03mn08s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h03mn08s	00h00mn00s
Sahara FM (Agadez)	00h09mn30s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h09mn30s	00h00mn00s
Saraounia FM (Tahoua)	00h00mn00s	00h02mn00s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h02mn00s	00h00mn00s
Té bonsé FM (Tillabéry)	00h00mn00s	00h04mn16s	00h00mn00s	00h00mn00s	00h04mn16s	00h00mn00s

2.7. PLAINTES, SAISINES ET MANQUEMENTS

Le CSC n'a pas enregistré de plaintes et saisines durant les quatre scrutins.

Il a toutefois été constaté plusieurs manquements aux décisions du Conseil relatives aux élections :

- L'absence de mention « Publi reportage » sur certains formats diffusés par des médias,
- La diffusion en direct de Meetings dans des localités ;
- La rediffusion de certaines activités politiques au-delà de la période de campagne électorale ;
- Des manquements à l'éthique et à la déontologie dans quelques journaux de la presse privée.

Ces manquements ont fait l'objet de communiqués de rappel à l'ordre du CSC aux médias concernés.

Chapitre

3

DIFFICULTÉS RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS

3.1. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- ❖ Le calendrier électoral serré, et par voie de conséquence, le chevauchement des campagnes électorales des quatre scrutins a réduit les marges de manœuvre des médias pour la diffusion et la publication des Messages de campagnes de certains partis et candidats ;
- ❖ Le CSC a souvent été interpellé de ne pas réguler la période pré-électorale. L'imprécision de la loi électorale sur ce point ne permet pas cette régulation. L'action du CSC commence à partir des dates fixées pour chaque campagne électorale. L'absence d'un cadre d'échanges et de concertation entre les différentes institutions impliquées dans la gestion des élections.
- ❖ Le non-respect, par les candidats et partis politiques, de l'obligation et des délais de dépôts au CSC, de leurs Messages et Déclarations à diffuser ou à publier, ce qui a entraîné la non-diffusion/publication de certains Messages ;
- ❖ Le non-respect, par les candidats et partis politiques, du chronogramme d'enregistrement, de diffusion ou de publication de leurs Messages et déclarations.

3.2. RECOMMANDATIONS

- ❖ Créer un cadre de concertation entre les différentes institutions chargées des élections en vue d'une gestion holistique du processus et pour des élections apaisées.
- ❖ Poursuivre et renforcer la concertation entre le CSC, les responsables des médias et les Directions des campagnes des candidats et partis politiques pour une meilleure appropriation des décisions du CSC règlementant l'accès des candidats et partis politiques aux médias en période électorale.
- ❖ Adopter une législation électorale fixant la période de pré-campagne.
- ❖ Mener une réflexion inclusive sur les enjeux et l'impact des réseaux sociaux dans le secteur Information en général et en période électorale en particulier.

CONCLUSION

Le Conseil Supérieur de la Communication a tout mis en œuvre pour assurer sa mission électorale, dans le respect des textes en vigueur, et il est indéniable que l'action du régulateur a permis d'offrir à l'ensemble des candidats et des partis politiques des opportunités d'accès égal et/ou équitable, selon les scrutins, aux médias publics et privés au cours des différentes périodes de campagne électorale de 2020 et 2021.

Le droit du public nigérien à l'information sur le processus électoral et les programmes des partis et des candidats a été ainsi respecté à travers le parrainage par le CSC d'émissions gratuites mises à la disposition de tous les partis et candidats pour communiquer aux électeurs. Les statistiques ont montré que ces formats gratuits parrainés ont été le principal canal de communication de beaucoup de partis vers le public et les électeurs.

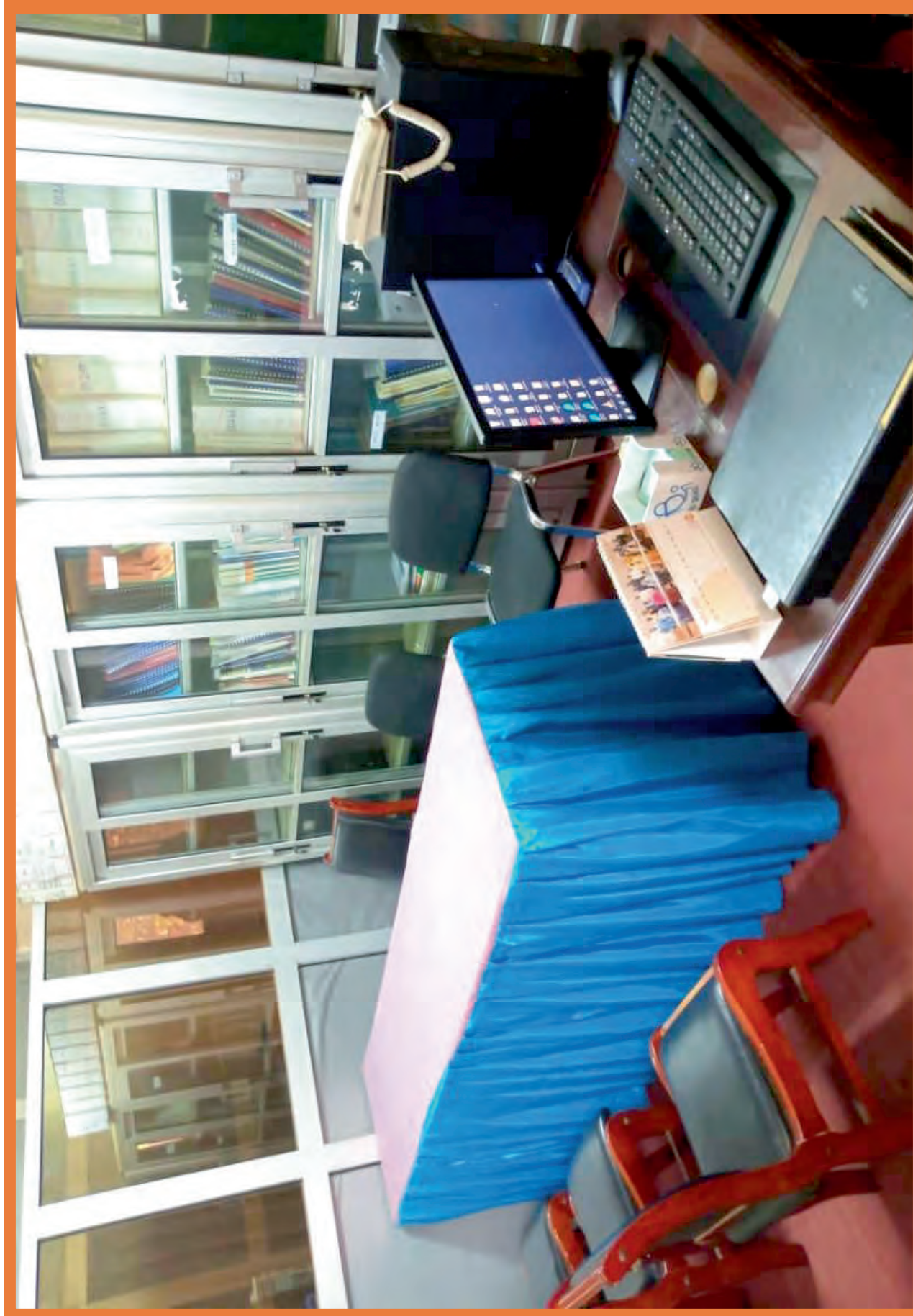
La Publicité politique – payante- a été, quant à elle, utilisée à des degrés divers par les candidats et partis.

Le monitoring a également constaté un faible volume de temps d'antenne de plusieurs partis pendant les locales, comparativement aux législatives et à la présidentielle.

Par ailleurs, La mise en œuvre du programme électoral du CSC a permis aux journalistes des secteurs public et privé à Niamey et dans les régions de bénéficier de formations sur le traitement de l'information en période électorale et le respect de l'éthique et de la déontologie.

Elle a permis également de renforcer les capacités techniques du CSC, d'une part travers l'acquisition de nouveaux équipements de monitoring et d'autre part par la formation des Conseillers Membres du CSC ainsi que du personnel technique et administratif chargés d'assurer le contrôle et le suivi de l'accès des candidats et des partis politiques aux médias, au cours de la période électorale.

Globalement, le CSC a atteint les résultats escomptés en contribuant à la création de conditions équitables de communication des partis et candidats, et partant, d'un climat politique et social apaisé pendant ces élections. Ce faisant, le régulateur a contribué à l'organisation d'élections libres, honnêtes et transparentes, grâce à une régulation indépendante, équitable et impartiale des médias en période électorale, comme l'ont témoigné les observateurs nationaux et internationaux dans leurs rapports.



Une vue de la salle de documentation du Conseil Supérieur de la Communication

ANNEXE

1

Copie de la décision portant composition, attributions et fonctionnement d'un Groupe de Travail chargé du contrôle et du suivi de l'accès des candidats et des partis politiques aux médias publics et privés pendant la période de campagne pour les élections locales, législatives et présidentielles 2020-2021.

du **27 NOV. 2020**

Portant composition, attributions et fonctionnement d'un Groupe de Travail chargé du contrôle et du suivi de l'accès des candidats et des partis politiques aux médias publics et privés pendant la période de campagne pour les élections locales, législatives et présidentielles 2020-2021.

LE PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi n°2012-34 du 07 juin 2012, portant composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Communication (CSC), modifiée et complétée par la loi n°2018-31 du 16 mai 2018 et la loi n°2018-71 du 02 novembre 2018;

Vu la loi organique n°2017-64 du 14 août 2017, portant Code électoral du Niger, modifiée et complétée par la loi n°2019-38 du 18 juillet 2019 ;

Vu la loi n°2011-20 du 8 août 2011 déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;

Vu la loi n°2018-23 du 27 avril 2018, portant sur la Communication audiovisuelle

Vu l'ordonnance n°2010-35 du 04 juin 2010, portant régime de la liberté de presse;

Vu le Décret n°2013-186/PRN/MC/NTI/MF du 22 mai 2013, fixant les indemnités alloués aux membres non permanents, aux groupes de travail et aux compétences extérieures du Conseil Supérieur de la Communication(CSC);

Vu le décret n°2018-221/PRN/MCRI du 30 mars 2018, portant nomination des membres du Conseil Supérieur de la Communication ;

Vu le décret n°2018-252/PRN/MCRI du 6 avril 2018, portant composition des membres du Bureau du Conseil Supérieur de la Communication ;

Vu la Délibération n°003/CSC du 9 juillet 2020, portant Règlement Intérieur du Conseil Supérieur de la Communication ;

Vu la Délibération n°006/CSC du 14 août 2018, portant Règlement Administratif du Conseil Supérieur de la Communication ;

Vu la Délibération n° 06 /CSC du 26 octobre 2020, mettant en place un Groupe de Travail chargé du contrôle et du suivi de l'accès des candidats et des partis politiques aux médias publics et privés pendant la période de campagne pour les ~~élections régionales et municipales, législatives et présidentielles 2020-2021~~ ;

Vu la Décision n°0032/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des messages et déclarations des candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Premier Tour du 27 décembre 2020 ;

Vu la Décision n°0033/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des messages et déclarations des

candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Deuxième Tour du 21 février 2021;

Vu la Décision N°0034/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Premier Tour du 27 décembre 2020 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés;

Vu la Décision N°0035/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle Deuxième Tour du 21 février 2021 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés ;

Vu la Décision N°0036/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des messages et déclarations des partis politiques, groupements des partis politiques et candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour les élections législatives du 27 décembre 2020 ;

Vu la Décision N°0037/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour les élections législatives du 27 décembre 2020 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés ;

Vu la Décision N°0038/P/CSC du 06 octobre 2020 fixant les conditions de production, de programmation et de diffusion des messages et déclarations des partis politiques, groupements des partis politiques et candidats sur les médias publics dans le cadre de la campagne électorale pour les élections Régionales et Municipales du 13 décembre 2020 ;

Vu la Décision N°0039/P/CSC du 06 octobre 2020 réglementant la couverture de la campagne électorale pour les élections Régionales et Municipales du 13 décembre 2020 par les radiodiffusions sonores et télévisions commerciales ainsi que les organes de presse écrite privés ;

Vu le Chronogramme des élections Régionales et Municipales, Législatives et Présidentielles 2020-2021 de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI);

Sur rapport du Bureau ;

DECIDE :

CHAPITRE PREMIER : DE LA COMPOSITION DU GROUPE

Article premier : En application des dispositions de l'article 3 de la Délibération n°06 /CSC du 26 octobre 2020 susvisée, le Groupe de Travail est composé de :

- quinze (15) membres du Conseil Supérieur de la Communication;
- Directeur de Cabinet du Président du Conseil Supérieur de la Communication;
- Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Communication;
- Secrétaire Général Adjoint du Conseil Supérieur de la Communication;
- Conseiller Technique du Président du Conseil Supérieur de la Communication ;
- six (6) membres du Conseil de Publicité;

Article 2 : Le Groupe de Travail est assisté d'un personnel administratif et technique composé de :

- Un (1) Assistant technique;
- sept (7) Directeurs centraux du Conseil Supérieur de la Communication ;
- Vingt-six (26) agents techniques et administratifs du Conseil Supérieur de la Communication (les chefs de service du CSC, les relais du CSC, les chefs de cabinets et secrétaires particuliers du Président et du Vice-Président du Conseil Supérieur de la Communication) ;
- Vingt-sept (27) agents du Secrétariat Général du Conseil Supérieur de la Communication, y compris les appelés du service civique national, les stagiaires et bénévoles;
- Cinq (5) chauffeurs;
- Neuf (9) agents de sécurité ;
- Dix (10) techniciens de l'ORTN ;
- Un (1) point focal de l'ONEP;
- Un (1) point focal de l'ANP;
- (1) point focal de l'ORTN.

CHAPITRE II : DES ATTRIBUTIONS DU GROUPE

Article 3 : Le Groupe de travail est chargé du contrôle et du suivi de l'accès des candidats et des partis politiques aux médias publics et privés pendant la période de campagne pour les élections régionales et municipales, législatives et présidentielles 2020-2021.

A ce titre, il a pour attributions de :

- Procéder au tirage au sort pour déterminer l'ordre d'enregistrement et de diffusion des messages des candidats et des partis politiques ;
- Procéder au contrôle de conformité des messages des candidats et des partis politiques ;
- Superviser l'enregistrement, le montage, la diffusion et la publication des messages et déclarations des candidats et partis politiques au niveau des médias publics ;
- Contrôler le respect de l'accès équitable, du pluralisme et de l'équilibre de l'information sur les médias publics et privés ;
- Contrôler l'effectivité de la diffusion et de la publication des messages des candidats et partis politiques sur les médias publics et privés ;
- Recevoir les grilles des programmes des médias privés et les grilles tarifaires des médias publics et privés engagés dans la campagne électorale ;
- Relever tout manquement constaté dans la mise en œuvre des décisions réglementant l'accès des candidats et partis politiques aux médias publics et privés ;
- Dresser des rapports d'étape sur l'accès des candidats et des partis politiques aux médias qu'il soumet à la Plénière du Conseil Supérieur de la Communication.

CHAPITRE III : DU FONCTIONNEMENT DU GROUPE

Article 4 : Le Groupe de Travail est présidé par Dr SANI Kabir, Président du Conseil Supérieur de la Communication.

Article 5: Le Groupe de Travail est supervisé par Monsieur Hachimou Chinkafa, Vice-président du Conseil Supérieur de la Communication.

Article 6 : Le Groupe de Travail a comme rapporteurs généraux :

- Mme Khalifa Hadiza, Rapporteur du Conseil Supérieur de la Communication;
- Monsieur Seyni Ayouba Kaka, Rapporteur du Conseil Supérieur de la Communication.

Article 7 : Le Groupe de Travail est subdivisé en quatre(4) sous-groupes :

- Le Sous-groupes de travail chargé du rapportage général, coordonné par Hachimou Chinkafa, Vice-président du CSC ;
- Le Sous-groupe de travail chargé de l'enregistrement, de la diffusion et de la publication des messages, coordonné par Mme Khalifa Hadiza, Rapporteur du CSC ;
- Le Sous-groupe de travail chargé du monitoring des médias publics et privés, coordonné par Monsieur Seyni Ayouba Kaka, Rapporteur du CSC ;
- Le sous-groupe de travail chargé des affaires administratives et financières, coordonné par Monsieur Souleymane Anza, Secrétaire Général du CSC.

SECTION I : DU SOUS-GROUPES DE TRAVAIL CHARGE DU RAPPORTAGE GENERAL

Article 8 : Le sous-groupe de travail chargé du rapportage général est composé de :

- 1. Président :** M. Hachimou Chinkafa, Vice-président du CSC ;
- 2. Rapporteur :** M. Ismael Laouan Salaou, Conseiller Technique du Président du CSC

Membres :

- 3.** Mme Ibrahim Marie Rose Tamakloe, DPDP ;
- 4.** M. Lamine Souleymane, membre du Conseil de Publicité ;
- 5.** Mahamoudou Malam Issoufou, Chef Service Renforcement des Capacités au CSC ;

SECTION II : DU SOUS-GRPOUE CHARGE DE L'ENREGISTREMENT, DE LA DIFFUSION ET DE LA PUBLICATION DES MESSAGES.

Article 9 : Le sous-groupe de travail chargé de l'enregistrement, de la diffusion et de la publication des messages est subdivisé en quatre (4) comités :

1°). Le Comité de contrôle de conformité des messages et déclarations, composé de:

1. Président : M. Kadri Hamadou, Membre du CSC ;

2. Rapporteur : M. Malam Issa Nassirou, Directeur de cabinet du Président du CSC ;

Membres :

3. Ali Ousseini Sountalma, membre du Conseil de Publicité ;

4. Mme Hadizatou Idi Adamou, Directrice des Affaires Juridiques et du Contentieux du CSC.

2°). Le Comité d'enregistrement et diffusion Radio, composé de :

1. **Présidente** : Mme Amina Hachimou, membre du CSC ;
2. **Rapporteur** : M Chitou Madougou, SGA/ du CSC ;

Membres :

3. Maliki Karimoun
4. M. Alhassane Abdou Mahamane, membre du Conseil de Publicité ;
5. M. Mahamane Dambo Chaibou, personne ressource ;

3°). Le Comité d'enregistrement et de diffusion Télévision, composé de :

1. **Présidente** : Mme Amina Niandou, membre du CSC ;
2. **Rapporteur** : M. Mahamane India Abdourahamane, membre du CSC ;

Membres :

3. M. Mahamadou Abdou Altiné, membre du CSC,
4. M. Kani Abdoulaye, Directeur de l'Informatique du CSC ;
5. Mme Fadimou Moumouni, personne ressource ;

4°). Le Comité de publication Presse Ecrite, composé de :

1. **Président** : M. Oumarou Lalo Keita, membre du CSC ;
2. **Rapporteur** : M. Boubacar Bouraima, membre du CSC ;

Membres :

3. M. Sahirou Youssoufou, membre du Conseil de Publicité ;
4. M. Babakar Ameth N'diaye, membre du Conseil de Publicité ;
5. M. Magawata Arzika Abdoul Wahab, ASCN au CSC ;
6. Mme Haoua Abdoulaye, contractuelle au CSC ;

Article 10 : Le sous-groupe de travail chargé de l'enregistrement, de la diffusion et de la publication des messages est assisté des points focaux et techniciens de l'ORTN ci-après :

- M. Moussa Yahaya, point focal/ORTN ;
- M. Assane Soumana, point focal/ONEP ;
- M. Chégou Abdourahamane, point focal/ANP ;
- M. Boubé Adamou, technicien de l'ORTN ;
- M. Mohamed Azori, technicien de l'ORTN ;
- M. Saadou Inoua Ali, technicien de l'ORTN ;
- M. Imerane Maiga Aboubacar, technicien de l'ORTN ;
- M. Askou Mahamadou, technicien de l'ORTN ;
- M. Hamidou Amadou, technicien de l'ORTN ;
- M. Chaibou Idrissa, technicien de l'ORTN ;

- M. Amane Alassane, technicien de l'ORTN ;
- Mme Zoulha Sidi, technicienne de l'ORTN ;
- M. Abdoul Kadri Samba Moussa, technicien de l'ORTN

SECTION III : DU SOUS-GROUPE CHARGE DU MONITORING DES MEDIAS PUBLICS ET PRIVES

Article 11 : Le Sous-Groupe chargé du monitoring des médias publics et privés est subdivisé en cinq (5) comités :

1°). Le Comité de monitoring des Radios composé de :

1. **Présidente :** Mme. Raynatou Sadou, membre du CSC ;
2. **Rapporteur :** Ibrahima Mahamadou chef service Radio au CSC

Membres :

3. Boubacar Nouhou Inyatou, ASCN au CSC ;
4. M. Mahamadou Adamou Maman Sani, ASCN au CSC ;
5. M. Djibo Gandah Abdoul Nasser, ASCN au CSC ;
6. Mme Abdou Djibo Rachida, ASCN au CSC ;
7. M. Aminou Emmanuel, Bénévole au CSC ;
8. M. Ibrahim Kaboye, Bénévole au CSC ;
9. Mme. Mahamadou Hassane Hassana, Bénévole au CSC ;
10. Salamatou Yazi, Bénévole au CSC

2°). Le Comité chargé du monitoring des télévisions, composé de :

1. **Président :** M. Hachimou Oumarou, membre du CSC ;
2. **Rapporteur :** M. Boubé Abdou, Chef service Télévision au CSC,

Membres :

3. Djibrina Hassan, Bénévole au CSC
4. Mariama Souleymane, Bénévole au CSC
5. M. Abdoul-Karim Namaiwa, ASCN au CSC ;
- ~~6. Ramatoulaye Oumarou Soumaila, Bénévole au CSC~~
7. Mme Roukayatou Salou, Bénévole au CSC ;
8. M. Mamoudou Seydou Seydou, Bénévole au CSC ;
9. M. Issa Ali Maman Bachir, appelé du Service Civique National au CSC,
10. Mariama Mahamid, Bénévole au CSC

3°). Le Comité chargé du monitoring Presse Ecrite, composé de:

- 1. Président :** M. Mahamane Abdou Jaharou, membre du CSC ;
- 2. Rapporteur :** Mme Jamila Soumaila Harouna, chef service Presse écrite du CSC,

Membres :

- 3.** M. Abdoulaye Mahamadou Ibrahim, ASCN au CSC,
- 4.** Mahaman Mijinyawa Maraliya appelé du Service Civique National au CSC ;
- 5.** M. Mounkaila Mahamadou Harouna, Bénévole au CSC ;
- 6.** Mme Zakari Hadjara, Chef de Service Affaires Juridique au CSC
- 7.** Moumouni Hassane, Bénévole au CSC
- 8.** M. Abdoul Moumouni Sadou Garba Kio Appelé du service civique national
- 9.** Kaltoumi Seyni, Bénévole au CSC

4°). Le Comité chargé du monitoring des Médias Régionaux, composé de :

- 1. Président :** M. Yacouba Maman Zaroumey, membre du CSC ;
- 2. Rapporteur :** Zakari Oumarou, Chef Service Monitoring ;

Membres

- 3.** M. Abdoul Malik Ahmed, Chef Service Relai Agadez,
- 4.** M. Ali Issa Ibrahim, Chef Service Relai Régional de Dosso,
- 5.** M, Moussa Beidou Adamou, Chef Service Relai Régional de Tillabéry,
- 6.** M. Inoussa Himou Altiné, Chef Service Relai Régional de Maradi,
- 7.** M. Harouna Mallam Oueissou , Chef Service Relais Régional de Diffa,
- 8.** Mme Bintou Amadou, Chef Service Relai Régional de Zinder ;
- 9.** M. Mahamadou Mamoudou, Chef Relais de Tahoua
- 10.** Soba Mahamane, assistant du Relais de Tahoua ;
- 11.** M. Abdoul Rachid Alio, assistant du Relais de Zinder

5. Le Comité chargé de l'enregistrement technique et de la maintenance au niveau dispositif, composé de :

Président : M. Diallo Hassane Aoudi

Rapporteur : Souleymane Tanko, Chef Service Informatique au CSC

Membre :

- 1.** Abdoukader Youssouf Touré ;

2. Taher Malam Gagra Zaouna, ASCN au CSC ;
3. M. Raphael Ibrahim, ASCN au CSC
4. Bilal Oumarou, stagiaire au CSC

SECTION IV : SOUS-GROUPE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Article 12 : Le Sous-Groupe Administratif et Financier est subdivisé en quatre (4) comités :

1°). Le Comité Administratif composé de :

1. **Président :** M. Garba Ousmane, Directeur des Etudes et de la Programmation,
2. **Rapporteur :** M. Moutari Sidién Mohamed Almounir, Chef Service Secrétariat administratif du CSC ;

Membres

3. Mme Kadidja Barmou, Secrétaire Particulière du Président du CSC,
4. Mme Aminatou Doudou, Chef Service Contentieux au CSC
5. Mme Zaratou Abdoulaye, ASCN au CSC.
6. Mme. Chamsia Oumarou, ASCN au CSC.

2°). Le Comité Finance composé de :

1. **Président :** M. Abdou Gambo, Directeur des Ressources Humaines, Financières et du Matériel du CSC ;
2. **Rapporteur :** M. Moussa Guimba, Contrôleur financier du CSC ;

Membres

3. Mme Habiba Iro, Chef Service financier du CSC ;
4. Mme. Oumoulkhaïr Hamidou Abdou, Bénévole au CSC ;
5. M. Issoufou Ibrahim, Bénévole au CSC ;
6. Mme Abass Oumarou Maimouna.

3°). Le Comité Organisation et Logistique composé de :

1. **Présidente :** Mme. Melé Karima Adamou Salaou, Directrice de la Communication, de la Publication et de la Documentation du CSC ;
2. **Rapporteur :** M. Abdoulaye Djibo, Chef Service matériel du CSC ;

Membre

3. Mme Biba Boureïma, Chef Service du personnel du CSC ;
4. Mahamadou idi Rabba, Bénévole au CSC ;
5. M. Mohamed Souleymane, stagiaire au CSC ;
6. M. Maman Ali Ahmadou Tidjani, ASCN au CSC

4°). Le Comité Accueil et Protocole composé de :

1. **Président :** M. Hassane Abari, Chef Service Coopération, Etudes prospectives et Statistique au CSC,
2. **Rapporteur :** M. Dan Marafa Souley, Chef Service Documentation du CSC,

Membres

3. M. Hamza Salé, Chef de Cabinet du Président du CSC ;
4. M. Amine Sani, Secrétaire Particulier du Président du CSC ;
5. M. Maman Sani Soulé, Chef de Cabinet du Vice-Président du CSC ;
6. M. Ismael Mahaman Laouali Secrétaire Particulier du Vice-président
7. Mme Safia Kouya Mahamadou, ASCN au CSC ;
8. Mme Saadatou Hamani Aboubacar, ASCN au CSC
9. Mme Chétima Zeïnabou,, Bénévole au CSC

Article 13 : Dans l'accomplissement de sa mission, le Groupe de travail est assisté de :

- M. Ganda moussa, Planton au CSC ;
- M. Laneidou Elhadj Sarkin Raffa, Planton au CSC ;
- M Boubacar Hama, Planton personne ressource ;
- M. Aboubacar Boukari Maidouma, Chauffeur au CSC ;
- M. Ibrahima Amadou Abdou, Chauffeur au CSC ;
- M. Zakou Adamou, Chauffeur au CSC ;
- I.P Abdoul-Aziz Tchémogo, agent de sécurité rapprochée ;
- B/C Sanoussi Gonda, agent de sécurité rapprochée ;
- GNN Moussa Abdou Djibo, agent de sécurité rapprochée ;
- GNN Moussa Souley Tahirou , agent de sécurité;
- GNN Abdourahamane Ibrahim Ambarka, agent de de sécurité;
- GNN Sani Illo Zakari, agent de sécurité;
- GNN Idrissa Amadou Ali, agent de sécurité;
- GNN Mohamed Ousmane Tabo, agent de sécurité;
- GNN Souleymane Hassibi, agent de sécurité;
- M. Badamassi Malam Dan Kaki Baré, manœuvre ;
- M. Abdoussalam Almoustapha, manouvreur.

Article 14 : Chaque Sous-Groupe de Travail se réunit sur convocation de son coordonnateur chaque fois que de besoin.

Il peut requérir auprès du Président du CSC, tout concours nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Article 15 : Dans le cadre de l'exécution des attributions énumérées à l'article 3 de la présente Décision, seuls les membres du Groupe de Travail, le personnel administratif et technique du CSC, les agents de l'ORTN, retenus pour la circonstance et les représentants des candidats et partis politiques dûment mandatés sont habilités à assister à l'enregistrement et au montage des messages.

Article 16 : Les membres du Groupe de Travail, le personnel administratif et technique du CSC, les personnes ressources ainsi que les agents de l'ORTN, de l'ONEP et de l'ANP retenus sont tenus à l'obligation du secret professionnel, à la confidentialité et au respect des règles déontologiques.

Article 17 : Le Groupe de Travail peut requérir auprès du Président du Conseil Supérieur de la Communication, le concours de toute personne dont les compétences s'avèrent nécessaires à l'accomplissement de ses attributions.

Article 18 : Le Groupe de Travail se réunit sur convocation de son Président chaque fois que de besoin.

Article 19 : A la fin de chaque scrutin : local, législatif couplé présidentiel 1^{er} tour et Présidentiel 2^{ème} tour, le Superviseur du Groupe de travail présente un rapport d'étape à la Plénière.

Article 20 : Le Groupe de Travail dispose d'un délai de soixante-dix (70) jours, à compter de son installation, pour déposer son rapport final auprès du Président du Conseil Supérieur de la Communication.

Article 21 : Les frais de fonctionnement du Groupe de Travail sont à la charge du budget de l'Etat.

Un Arrêté du Président du CSC fixe le montant et les avantages alloués aux membres du Groupe de Travail et au personnel Administratif et Technique.

Article 22: Le Superviseur du Groupe, les Coordonnateurs des Sous-groupes, le Secrétaire General du CSC et les Présidents des Comités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision qui sera publiée au Journal Officiel de la République du Niger.

Ampliatiions :

- PRN
- PAN
- PM
- P/CSC/CAB
- MC/RI
- MF/CAB
- MISPD/ARC
- CENI
- Tous médias publics et privés
- Tous Conseillers/CSC
- Toutes Directions/CSC
- Tous intéressés
- CSC/ BO
- JORN

Dr SANI Kabir



ANNEXE

2

Copies des procès-verbaux de constat

**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'HUISSIERS
OUSSEINI – TANIMOUDDARI**



Huissier de Justice - Commissaire Priseur
BP : 12 630 Niamey, Fax : (00227) 20.73.96.08
Tél : 20.73.96.08 Cél : 96.97.52.25 / 96.59.05.28
CNSS N°43557 - NIF : 8186/R

République du Niger
Fraternité - Travail - Progrès

PROCÈS - VERBAL DE CONSTAT

L'An Deux Mil Vingt

Et le premier Décembre à 15 heures 33 mns

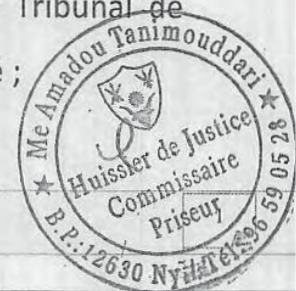
A la requête du **Conseil Supérieur de la Communication (CSC)**, représenté par son Président D^R SANI KABIR ;

LEQUEL REQUIERT MON MINISTERE

A l'effet de procéder au tirage au sort en vue de déterminer l'ordre d'enregistrement, de montage, de diffusion et de publication des messages, déclarations et meetings de campagnes des candidats et partis politiques dans les médias publics et privés, pour les élections locales et le premier tour des élections présidentielles.

DEFERANT A CETTE REQUETE

Je, Maître **AMADOU Tanimouddari**, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance, Hors Classe de Niamey, y demeurant et soussigné ;



me suis transporté dans la salle de la maison de la Presse et ai procédé audit tirage au sort ;

J'ai constaté la présence des personnalités ci après :

- D^R SANI KABIR, Président du Conseil Supérieur de la Communication ;
- Madame SIDIKOU FATOUMATA, Vice Présidente de la Commission Nationale des Droit Humains ;
- Cheick ISMAEL KARANTA, Président de l'Association Islamique du Niger ;
- Mgr LAURENT LOMPO, Archevêque de Niamey.

Etaient également présents, les représentants des Candidats aux élections présidentielles, premier tour et ceux des partis politiques participant aux élections locales.

J'ai constaté que le Président du Conseil Supérieur de la Communication a prononcé une allocution de bienvenue à l'assistance avant de m'inviter à prendre la direction des opérations pour le tirage au sort.

J'ai procédé au tirage au sort en plaçant les numéros d'ordre de passage dans l'urne. Puis j'ai appelé les représentants des partis politiques et des candidats aux présidentielles premier tour à tirer les numéros.

J'ai constaté que le tirage au sort a donné le résultat ci après :

I. ORDRE DE PASSAGE DES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE
1er TOUR 2020

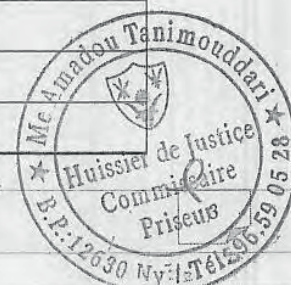
NOMS DES CANDIDATS	ORDRES
MOHAMED BAZOUM - PNDS TARRAYA	1
IBRAHIM GADO - SULHU	2
SAGBO ADOLPHE - PS IMANI	3
IDRISSA ISSOUFOU - MCD JARUMIN TALAKAWA	4



MAMADOU TALATA DOULA - RSP ADILI	5
AMADOU OUSMANE - KARKARA	6
SEYNI OUMAROU - MNSD NASSARA	7
MOUSTAPHA MAMADOU MOUSTAPHA - PRPN HASKEN GARI	8
ABDOULKADRI OUMAROU ALFA - GROUPEMENT GAYA ZABE	9
KANE KADAOURE HABIBOU - SDR SABOUA	10
IDI ANGO OUSMANE - RDR MAHITA	11
MAHAMANE OUSMANE - RDR TCHANJI	12
ISMAEL OUMAROU IDE - FAN NIGER KAMA KANKA	13
NAYOUSSA NASSIROU - CDPS CIGABAN KASSA	14
OUMAROU ABDOURAHAMANE - UNPP INCIN AFRICA	15
SOULEYMANE GARBA - PNC MOULOURA	16
AMADOU BOUBACAR CISSE - UDR TABBAT	17
DJIBRILLA BARE MAINASSARA UDFP - SAWABA	18
AMADOU ISSOUFOU SEYDOU - INDEPDNANT	19
HASSANE BARAZE MOUSSA - ANDP ZAMAN LAHIYA	20
MOUNKAILA ISSA - RNDP	21
OMAR HAMIDOU TCHIANA - AMEN AMIN	22
ABDALLAH SOULEYMANE - NIGERENA	23
INTINIKAR ALASSAN - PNDP AKALKASSA	24
OUMAROU MALAM ALMA - RPP FARILLA	25
HAMIDOU MAMADOU ABDOU - RANA'A	26
SALOU DJIBO - PJP DOUBOURA	27
MAHAMANE HAMISSOU MOUMOUNI - PJD HAKIKA	28
ALBADE ABOUBA - MPR JAMHURIA	29
IBRAHIM YACOUBOU – MPN KICHIN KASSA	30

II. ORDRE D'ENREGISTREMENT ET DE PASSAGE DES PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES ET REGIONALES 2020

NOMS	ORDRE
DPPN TARBIYA	1
UPNP AFUA	2
PNRD ALFIJIR	3
PNA AL'OUMMA	4
RSP A'ADILI	5
PER KAMA JUNA	6
RAY YUNKURI	7



UDFP SAWABA	8
UPRD KANDE GOMNI	9
MODEN-FA LUMANA AFRICA	10
PSP MAHIMA	11
MDR TARNA	12
MPDP BICHARA	13
ADN FUSAHA	14
MNSP SAFINA	15
MSRD DAMANA	16
RDFD DALILI	17
PNPPD ALKAKASSA	18
MCC ARZIKI	19
UDSN TALAKA	20
UDR TABBAT	21
MEDEN FALALA	22
APC AZAMNATAARE	23
JAM'IYA	24
APP/ LA-LEH	25
PJEN JAN HOULA	26
PPNU SAWY	27
RDP JAMA'A	28
MDN KOKARI	29
NIGER EN AVANT	30
FANN-NIGER	31
RUDD ZUMUA	32
NGN-HALAL	33
MDRP RAYOUWA	34
PNDS TARRAYYA	35
CDS RAHAMA	36
RSD GASKIA	37
ADEN KARKARA	38
RCPR ASSLAM	39
PS IMANI	40
ARD -ADALTCHI MUNTUNCI	41



TPLR	42
PPN RDA	43
FPR- GUINNIN KASSA	44
ADR MAHITA	45
RDDN YALWA	46
ANDP ZAMAN LAHIYA	47
CDPS CIGABAN KASSA	48
RPP FARILA	49
ADD ZAKARA	50
CONVERGENCE MUN SABPE NIGER C MSN	51
LRD JIMIRI	52
CPR INGANTCHI	53
UDPS AMANA	54
RDS DAWKAKA	55
DARAJA	56
RPD BAZARA	57
ANNEIMA BANIZOUMBOU	58
PSD BASSIRA	59
PJP GENERATION DOUBARA	60
ADN KARKARA	61
MCRR GODIYA	62
MPN KICHIN KASSA	63
MPR JUMHURIYA	64
RDR TCHANJI	65
PNDP DADIN KOWA	66
PNC-MULURA	67
MPA BOUNKASA	68
PJD HAKIKA	69
PPE INUA	70
CPC KARAMAH	71
IPP	72
INDEPENDANT AL AHLY	73
RDN LABIZE	74
MODEL MAAYKATA	75



RCPR	76
SAYE-SA'A	77
MNSD NASSARA	78
SDR SABUWA	79
ADP ZUMUNCI	80
PRD MAHIBA	81
UDPP MUJADADI	82
ANDD MOUBARAK	83
FPN CHAMZIA	84
UPDP CHAMOUA	85
AMEN-AMIN	86
CPRD SULHU	87
MPP MOUNA TARE	88
RANA'A	89
PCP CHAWARA	90
MPS MAGAMA	91
PDP ANNOUR	92
AFRIKAWA CPNP	93
MOPAD GAMZAKI	94

Les opérations terminées ce jour 1^{er} Décembre 2020 à 17 heures 37 minutes, je me suis retiré des lieux et ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître AMADOU Tanimouddari



**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'HUISSIERS
OUSSEINI - TANIMOUDDARI**



Huissier de Justice - Commissaire Priseur
BP : 12 630 Niamey, Fax : (00227) 20.73.96.08
Tél : 20.73.96.08 Cél : 96.97.52.25 / 96.59.05.28
CNSS N°43557 - NIF : 8186/R

République du Niger
Fraternité - Travail - Progrès

PROCÈS - VERBAL DE CONSTAT

L'An Deux Mil Vingt

Et le Sept Décembre à 15 heures 27 mns

A la requête du **Conseil Supérieur de la Communication (CSC)**, représenté par son
Président D^R SANI KABIR ;

LEQUEL REQUIERT MON MINISTERE

A l'effet de procéder au tirage au sort en vue de déterminer l'ordre d'enregistrement, de montage, de diffusion et de publication des messages, déclarations et meetings de campagnes des candidats et partis politiques dans les médias publics et privés, pour les élections législatives.

DEFERANT A CETTE REQUETE

Je, Maître **AMADOU Tanimouddari**, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance, Hors Classe de Niamey, y demeurant et soussigné ;

me suis transporté dans la salle de la maison de la Presse et ai procédé audit tirage au sort ;



J'ai constaté la présence des personnalités ci après :

- D^R SANI KABIR, Président du Conseil Supérieur de la Communication ;
- Madame SIDIKOU FATOUMATA, Vice Présidente de la Commission Nationale des Droits Humains ;
- Cheikh ISMAEL KARANTA, Président de l'Association Islamique du Niger ;
- Mgr LAURENT LOMPO, Archevêque de Niamey.

Etaient également présents, les représentants des partis politiques et candidats participant aux élections législatives.

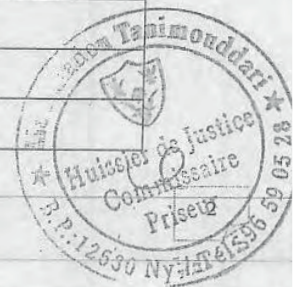
J'ai constaté que le Président du Conseil Supérieur de la Communication a prononcé une allocution de bienvenue à l'assistance avant de m'inviter à prendre la direction des opérations pour le tirage au sort.

J'ai procédé au tirage au sort en plaçant les numéros d'ordre de passage dans l'urne. Puis j'ai appelé les représentants des partis politiques et des candidats aux élections législatives à tirer les numéros.

J'ai constaté que le tirage au sort a donné le résultat ci après :

ORDRE DE PARTAGE DES PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS AUX ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2020

NOMS	ORDRE
ADEN - KARKARA	1
MPS - MAGAMA	2
ARD - ADALTCHI	3
PPN - RDA	4
DPPN - TARBIYA	5
FPJD - IHSANI	6
MPR - JAMHURIYA	7
MODEN-FA LUMANA AFRICA	8
RNDP - ANNEMA/BANIZOUMBOU	9
MDR - TARNA	10



RSD - DAWKAKA	11
UDFP - SAWABA	12
APP AD - HADIN KAY	13
PPNU - SAWYI	14
UDR TABBAT	15
RSP - ADILI	16
RDR - TCHANDJI	17
ANDD - MOUBARAK	18
RCPR - ASSALAM	19
ADD - ZAKARA	20
INDEPENDANT - ASSAB	21
CNR - GAYYA	22
PRE - AL HOUDA HOUDA	23
PJEN - JAN HOULA	24
INDEPENDANT - NOMA BERMO	25
AMEN - AMIN	26
DARAJA	27
U.N.I	28
APP - LA - LEH	29
RSD - GASKIA	30
RDI - TCHETON KASSA	31
LRD - JIMIRI	32
CDPS - CIGABAN KASA	33
CPR - KARAMAH	34
MNSD - NASSARA	35
MJDD - INCHIN AFRICA	36
PS - IMANI	37
MODEL - MA'AIKATA	38
PNDS - TARAYYA	39
MSRD - DAMANA	40
INDEPENDANT - AGAL	41
NGN - HALAL	42
PSD - BASSIRA	43
MDEN - FALALA	44



SDS - SABUA	45
RAY - YUNKURI	46
GAYYA - ZABE	47
PMT - ALBARKA	48
ADP - ZUMUNTCHI	49
FORCE DE L'ESPOIR	50
NIGERENA	51
CDP - MARHABA BIKUM	52
UPDP - CHAMOUA	53
ADN - FUSAHA	54
UPNP - AFOUWA	55
RDP - JAMA'A	56
RPP - FARILLA	57
FANN - NIGER	58
PJP - GENERATION DOUBARA	59
RNDP - AKALKASSA	60
CDS - RAHAMA	61
UDSR - MARTABA	62
MCC - ARZIKI	63
RDP - BAZARA	64
PNC - MULURA	65
CNP - TAOUSSAYIN AL-OUMA	66
MOUVEMENT TOUS POUR LA REPUBLIQUE	67
UDSN - TALAKA LE BATISSEUR	68
RAANA	69
CPR - INGANTCHI	70
PDP - ANNOUR	71
ADR - MAHITA	72
UPRD - KANDE GOMNI	73
CRPD - SULHU	74
MPP - MUNA TARE	75
MPJD - HASKEN WATA	76
MOPAD - GAMZAKI	77
PJD - HAKIKA	78



ANDP - ZAMAN LAHIA	79
PNDD - LASSABOU	80
MPN - KISHIN KASSA	81
PNA - AL OUMA	82
INDEPENDANT SAPKA	83

Les opérations terminées ce jour 07 Décembre 2020 à 16 heures 28 minutes, je me suis retiré des lieux et ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître AMADOU Tanimouddari



**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'HUISSIERS
OUSSEINI - TANIMOUDDARI**



Huissier de Justice - Commissaire Priseur
BP : 12 630 Niamey, Fax : (00227) 20.73.96.08
Tél : 20.73.96.08 Cél : 96.97.52.25 / 96.59.05.28
CNSS N°43557 - NIF : 8186/R

République du Niger
Fraternité - Travail - Progrès

PROCÈS - VERBAL DE CONSTAT

L'An Deux Mil Vingt Et Un

Et le Deux Février à 10 heures 26 mns

A la requête du **Conseil Supérieur de la Communication (CSC)**, Siège Social Niamey,
représenté par son Président DR SANI KABIR ;

LEQUEL REQUIERT MON MINISTERE

A l'effet de procéder au tirage au sort en vue de déterminer l'ordre d'enregistrement, de montage, de diffusion et de publication des messages, déclarations et meetings de campagnes des candidats pour l'élection présidentielle deuxième tour.

DEFERANT A CETTE REQUETE

Je, **Maître AMADOU Tanimouddari**, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance, Hors Classe de Niamey, y demeurant et soussigné ;

me suis transporté dans la salle de réunion du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) et ai procédé audit tirage au sort ;

Le tirage s'est déroulé en présence du Président du Conseil Supérieur de la Communication, des Membres du Conseil Supérieur de la Communication et le représentant de Candidats qualifiés pour le second tour de l'élection présidentielle.



J'ai constaté que le Président du CSC a prononcé une allocution de bienvenue à l'assistance avant de m'inviter à prendre la direction des opérations pour le tirage au sort.

J'ai procédé au tirage au sort en plaçant les numéros d'ordre de passage dans des enveloppes puis dans l'urne. J'ai ensuite appelé les représentants des candidats qualifiés pour le second tour de l'élection présidentielle. Il s'agit de :

- 1°) **MOHAMED BAZOUM (PNDS TARAYYA)**
- 2°) **MAHAMANE OUSMANE (RDR TCHANGI).**

J'ai constaté que le tirage au sort a donné le résultat ci après :

**ORDRE DE PASSAGE DES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE
DEUXIEME TOUR 2021**

NOMS	NUMEROS D'ORDRE
MOHAMED BAZOUM (PNDS - TARRAYA)	1
MAHAMANE OUSMANE (RDR - TCHANGI)	2

Les opérations terminées ce jour 02 Février 2021 à 10 heures 38 minutes, je me suis retiré des lieux et ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître AMADOU Tanimouddari



